



PHILIPPE D'ORLÉANS,

RÉGENT DE FRANCE.

II.

1715 — 1723.

IMPRIMERIE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8.

PHILIPPE D'ORLÉANS,

RÉGENT DE FRANCE.

PAR M. CAPEFIGUE.

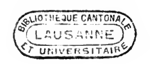
1715 — 1723.



PARIS.

DUFÉY, LIBRAIRE, RUE DES MARAIS S. G. 17.

M DCCC XXXVIII.


BIBLIOTHEQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

PHILIPPE D'ORLÉANS,

RÉGENT DE FRANCE.

CHAPITRE XVI.

LES PROVINCES. — LEUR ADMINISTRATION. — LEUR ESPRIT.

Administration générale de la monarchie. — Pays d'États. — Priviléges. — Noblesse. — Bourgeoisie. — Peuple. — Généralités. — Les Parlemens. — Les intendans. — Recettes. — Taxes. — Mœurs de la province. — La commune. — Le château. — L'Église. — Esprit général. — La Bretagne. — Son Parlement. — Ses mécontentemens populaires. — Union avec la magistrature de Paris.

1718.

La monarchie de France n'était point née spontanément comme une grande nationalité; elle formait une agglomération de peuples divers, aussi étrangers les uns aux autres que

l'étaient à leur origine les races germaniques et méridionales. En vain vous auriez cherché des similitudes entre le Breton chevelu, à la langue druidique, et le Provençal au teint brun, à l'idiome roman; quelle ressemblance entre le Dauphinois habitant les hautes montagnes, et le Normand qui se plaisait aux verts herbages! il n'existait là aucun rapport, aucune analogie de peuples. Toutes les provinces avaient été successivement réunies, les unes par conquête, les autres par succession[1]; quelques autres s'étaient volontairement données à la monarchie de France, car les rois inspiraient une confiance généreuse et une sympathie populaire. Dans la plupart de ces transactions, les habitans stipulaient les priviléges de la province; ils se faisaient garantir leurs droits, leur na-

1 On comptait en 1718 trente-six provinces ou gouvernemens; les voici: Alsace, Anjou, Aunis, Auvergne, Berry, Bourbonnais, Bourgogne, Bretagne, Champagne et Brie, Dauphiné, Flandre, Foix, Franche-Comté, Gascogne, Guyenne, le Havre, Ille-de-France, Languedoc, Limousin, Lyonnais, Maine, Manche, Metz, Navarre et Béarn, Nivernois, Normandie, Orléanais, Paris, Picardie, Poitou, Provence, Roussillon, Saintonge, Angoumois, Laumarois, Toul et Touraine; après sa réunion définitive sous Louis XV, la Lorraine forma un trente-septième gouvernement.

tionalité, leurs coutumes écrites ou transmises par les siècles; qui aurait osé contester le droit romain en vigueur dans les provinces méridionales, et le droit coutumier du Parisis et du Blésois? Dans les chartes de réunion, tous les cas étaient prévus et constatés, on réservait les priviléges de la province, et le pays d'Alsace lui-même, bien que glorieusement conquis, avait obtenu sa grande capitulation[1], moyen de lier plus intimement le nouveau peuple à la monarchie; on signait pour ainsi dire un contrat volontaire, une espèce de convention synallagmatique, pour me servir de l'expression des juristes parlementaires du dix-septième siècle.

Cette origine si mobile et si variée de la nationalité française avait fait diviser la monarchie en plusieurs systèmes administratifs. Il y avait des provinces antiques dans le domaine du roi, et inhérentes pour ainsi dire à la maison de France : le Parisis, par exemple, cette

1 J'ai vu à Strasbourg, en 1837, l'original de la capitulation très-libérale accordée à cette cité par Louis XIV. Je me félicite d'y avoir rencontré un bibliothécaire savant et modeste, plein de fortes études.

vieille vicomté dont le souvenir se rattachait à Robert-le-Fort, le vaillant pourfendeur de barbares, ce brillant comte de Paris, quand les Normands assiégèrent la cité, alors que l'évêque Gozlin brandissait son énorme lance. L'Orléanais était encore dans le domaine du roi; c'était le vignoble des Capétiens, le riche pays de leur récolte jusqu'à Blois et Tours, l'antique capitale du pays de la Loire. Le Berry était également domaine du roi; à Bourges, Charles VII avait cherché asile quand les bourgeois livraient à l'Anglais Paris la bonne ville! Les chroniques parlaient de Charles VII le roitelet de Bourges, conduisant ses braves gens d'armes sous Duguesclin le connétable breton. La conquête de la Normandie était vieille comme Philippe-Auguste; il ne restait aucune trace des priviléges provinciaux qu'on avait pu stipuler dans ces temps de force et de batailles; au douzième siècle, les fiers chevaliers ne connaissaient que la conquête. Après que le château Gaillard eut été enlevé, et que Rouen eut fait sa soumission, Philippe-Auguste envoya ses baillis et sénéchaux qui prirent possession de ses domaines de Normandie, et les tinrent tous

comme fief du roi[1]. La Guyenne aussi était une terre des rois de France; la bonne et antique noblesse n'avait cessé de combattre sous l'étendard fleurdelisé, or sur émail; elle avait suivi en d'autres temps ses ducs au cri d'arme de la chevalerie. Les ducs de Guyenne étaient presque toujours des cadets apanagés de la race royale, jusqu'à ce noble prince, ce frère de Louis XI, dont la mort sinistre avait inspiré tant d'épouvantables soupçons! Champagne, avec ses anciens et joyeux comtes Thibaut, était également pays du roi par héritage et confiscation féodale.

Les pays d'État et de priviléges n'étaient pas immédiatement sous la main du roi : la Languedoc d'abord, le plus antique des pays d'État; sa liberté se mêlait au souvenir de la guerre des Albigeois sous les Montfort; elle avait fait hommage à saint Louis et à Louis-le-Hutin. Lors de sa réunion à la France, la Languedoc stipula formellement ses franchises; elle dût avoir ses assemblées de clergé, noblesse et bourgeoisie;

1 J'ai donné toute cette histoire provinciale au douzième siècle, dans mon *Philippe-Auguste*, tom. III.

elle se réserva la liberté de ses communes et de son église, double symbole de l'indépendance. Provence venait après Languedoc comme pays d'État; le bon roi René avait été subtilisé par le fin et matois Louis XI, et tandis qu'il peignait et dessinait de resplendissans vitraux pour ses églises d'Aix, ou qu'il prenait le beau soleil sur le port de Marseille (la cheminée du roi René, selon le dire populaire), Louis XI lui arrachait la Provence par un testament en due forme. Tous les priviléges de clercs, nobles et bourgeois, furent donc stipulés par le félon messire Palamède de Forbin, qui livra la Provence au roi [1].

Dans l'ordre des origines, Bretagne venait après Provence; qui aurait pu jamais enlever ses priviléges à la noblesse bretonne, si têtue dans ses principes? Il n'y avait rien de si insubordonné que ces forts et dignes gentilshommes des généralités de Rennes, de Dinan; ils se souvenaient de leur vieille et haute indépendance. Jamais les Rohan n'avait été complètement soumis; ils prétendaient encore à

1 *Voyez* le règne de Louis XI dans mon *Histoire de France, depuis Philippe-Auguste jusqu'au seizième siècle.*

leur antique souveraineté; les Rohan-Soubise, les Chabot, les princes de Léon, ne venaient-ils pas des souverains de Bretagne? Aussi la province était-elle perpétuellement agitée par les troubles public. La Bourgogne était bien pays d'État, mais sa noblesse demeurait soumise au roi; le sol était magnifique; les ordres religieux de Cîteaux et de Clairvaux avaient adouci les mœurs des paysans, et leur avaient enseigné la culture des terres. Quelle fertile contrée que Dijon, où brillaient les palais des anciens ducs! Autun, la ville romaine, Mâcon où la vigne mûrit sous le pampre d'or, et Châlons avec la riche rivière de Saône empoissonnée de belles carpes et de brochets à la chair si blanche, destinés aux carêmes de l'évêque prince de Lyon! Navarre et Béarn étaient aussi pays d'État; ce patrimoine du roi Henri IV avait été réuni à la monarchie lors de l'avènement, mais nul n'aurait touché aux franchises provinciales de ces braves paysans des Pyrénées, agiles coureurs, toujours prêts à prendre les armes : les chroniques disaient le courage national de ces gentilshommes béarnais et navarrois, vantards, hâbleurs, mais

courageux et fiers; si bien que personne n'aurait osé les contredire même en leurs *gabs* et glorieuses bravades; le pays de Béarn gardait ses États comme ses priviléges. Vous trouviez également des pays tout-à-fait distincts de l'administration générale, et par exemple le Dauphiné, les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun; la Franche-Comté, la principauté de Sédan aux anciens comtes de Turenne, et l'Alsace enfin, ce nouveau pays réuni avec bonne et due capitulation, même pour Strasbourg la ville libre, ainsi que le dit la belle charte encore conservée en sa bibliothèque où brillent mille vitraux bleus, violets, rouges, aux armes des évêques et des comtes, admirables blasons des grandes familles éteintes des burgraves d'Alsace[1].

L'administration de la monarchie variait à raison qu'elle s'appliquait au pays de gouvernement royal ou au pays d'États; les provinces du roi étaient sous un intendant qui dépendait

[1] Rien ne m'a plus frappé à Strasbourg que le fini des blasons sur verre déposés à la Bibliothèque; c'est là seulement que j'ai pu me faire une juste idée des procédés de la peinture sur vitraux.

du ministre secrétaire d'État; elles n'avaient d'autres priviléges que les coutumes, d'autres garanties que le Parlement, institué par les édits du roi. Quand un impôt était ordonné au nom de Sa Majesté, il était levé sans obstacles; on ne craignait d'autre opposition que les mécontentemens publics, car il s'agissait d'une terre royale sur laquelle certaines levées de deniers étaient permises, selon la vieille loi féodale. Quelquefois pourtant le Parlement provincial, quand il en existait un, faisait remontrances; un édit du conseil évoquait la question, et les remontrances étaient brisées; on n'en tenait aucun compte. Dans le pays d'États, l'administration n'était pas la même; comme la province, en se réunissant à la couronne, avait stipulé ses priviléges, elle restait constituée en une sorte de pays libre souvent en lutte avec l'administration royale; les pays d'États avaient un gouverneur, un intendant ainsi que les autres provinces, mais ceux-ci étaient loin d'exercer l'autorité absolue comme dans les terres du roi. D'abord l'impôt se levait par dons gratuits, à des périodes déterminées, ici toutes les années, là chaque deux ans; selon

les coutumes antiques, les États se réunissaient par la permission de la cour; clergé, noblesse et tiers ordre se faisaient dignement représenter, soit par élection, soit par droit inhérent au fief ou à un nom de race. Ainsi il était tel abbé, tel évêque, tel gentilhomme qui était membre né des États, sorte de pairie provinciale où chacun siégeait en vertu de son titre et de son blason; les villes et communes nommaient aussi leurs représentans. Dans plusieurs coutumes, les maires, échevins, capitouls, étaient membres nés des États comme les gentilshommes. C'était à ces assemblées qu'il appartenait de voter le don gratuit et de répartir l'impôt entre les bailliages et sénéchaussées; ensuite chaque ville, chaque commune avait son registre de taille et d'impôt; la taxe n'était due qu'après la délibération de l'assemblée provinciale; il fallait batailler, disputer sans cesse sur le don gratuit. Presque toujours, à l'époque des remontrances, on voulait obtenir des priviléges, des droits, en échange de l'argent que l'on votait; on ne l'accordait que conditionnellement au roi et à son conseil; la sollicitude et la mission du gouverneur étaient précisément de

concilier les murmures des États et les droits de la souveraineté royale[1].

Les diverses classes de la société en province n'avaient point encore subi l'influence de la cour dépravée du régent. Au fond de la Guyenne et de la Gascogne, dans le Languedoc ou la Bretagne, on trouvait une brave et rude noblesse qui défendait ses droits, sa liberté, son blason, sa fierté de race, transmise de père en fils; il n'y avait pas une grande famille qui n'eût son origine en province; la corruption ou la fortune l'avait appelée à Paris; mais où était le château de ses ancêtres, le vieux manoir féodal quand flottait au vent le vieux penonceau de la race? La noblesse de province était modeste et pure de sa fidélité; elle avait respect pour le roi; un dévouement non moins grand la rattachait aux priviléges de sa sénéchaussée; elle en était la protectrice naturelle. Ceci explique ces révoltes fréquentes de la gentilhommerie contre le roi; la noblesse formait le parti militaire de la nation, parti toujours armé dans les

[1] L'histoire des pays d'États en France serait un bien beau travail d'érudition et de politique. Les documens en existent dans les archives de provinces.

crises publiques. Les priviléges des nobles provinciaux se bornaient à des prérogatives d'honneur; les juridictions féodales étaient presque partout réduites au vol de chapon ou au droit de justice sur quelques communes rurales; il y avait peu de villes qui ne dépendissent de la juridiction du roi. Le privilége du noble de province, c'était l'épée; tout gentilhomme devait sa personne à la patrie depuis l'âge de quinze ans; il achetait une lieutenance avec 700 livres de traitement; et l'on disait merveille quand il se retirait comme capitaine après vingt-cinq ans de service, et la croix d'or de saint Louis ornait sa poitrine. Durant le règne de Louis XIV, sur quarante-deux mille gentilshommes qui avaient pris les armes depuis 1665 jusqu'à 1715, dix-sept mille deux cents étaient morts sous les drapeaux de France, et la noblesse ne s'en plaignait pas. Ces nobles n'étaient point affranchis de l'impôt; la taille même, qui dans son origine formait l'impôt roturier pour remplacer le service militaire, leur était applicable en plusieurs provinces. Dans le Quercy et le Rouergue, la gentilhommerie payait taille; seulement les noms des

nobles taillables par le roi étaient inscrits à part, registrés en parchemin; quelques coups d'encensoir à l'église, puis une plaque noire au cimetière où les armoiries brillaient sur le casque et le cimier; enfin la foi et hommage pour la terre inféodée, le lod et le cens comme prix d'une concession territoriale, tels étaient les priviléges de la noblesse provinciale, pure et fière alors, car elle restait sans alliage de mauvaises mœurs. Il y avait en elle quelque chose de rude et de primitif comme l'esprit provincial lui-même.

Le clergé des divers diocèses de France était presque tout entier dans la dépendance de l'évêque, placé sous l'influence hiérarchique de l'archevêque métropolitain; il n'y avait que quelques monastères privilégiés, quelques vieilles abbayes aux antiques tours qui revendiquaient l'honneur de ne dépendre que du pape : Saint-Denis, la merveilleuse création de Suger; Cîteaux, la pieuse demeure de saint Bernard; saint Victor de Marseille, aux noires murailles du temps des Hongres et des Sarrasins[1], avaient obtenu des bulles papales, et

1 On comptait treize abbayes en France avec priviléges et

les abbés portaient la mitre et la crosse pastorales comme l'évêque même. Les archevêques n'étaient pas tous à résidence, ils s'absentaient souvent de leur diocèse pour habiter Paris; fatale coutume qui entraînait la corruption des mœurs. La province avait un magnifique clergé : y avait-il une hiérarchie plus éclatante que l'Église des Gaules? Autour de l'archevêque se rangeaient les chanoines, les dignitaires du chapitre, depuis l'archidiacre jusqu'au chantre. A l'abbaye voisine résidaient de nombreux religieux qui priaient Dieu et cultivaient la terre; leur entretien ne coûtait rien à l'État; si le clergé levait la dîme, c'était une forme d'impôt fort commode, car elle suivait la bonne ou mauvaise récolte; la dîme ne ressemblait pas à la taille levée en argent. La dîme et la corvée étaient des idées corrélatives; elles représentaient les formes de l'impôt dans leur nature primitive et paternelle, alors que le fisc n'exigeait de l'homme qu'un travail ou une redevance prise sur le produit réel. Chaque cure, chaque presbytère avait son revenu

juridiction directe au Saint-Père. (*Voyez* mon *Histoire Constitutionnelle*, tom. IV.)

fixe en fonds de terre; le clergé, comme la noblesse, formait un corps à part dans l'État; il ne coûtait rien; ses revenus venaient d'antiques fondations, de legs pieux que l'Église avait reçus, et qu'elle recevait encore. Il était peu de braves chevaliers, au lit de maladie, qui, pleins de repentance, ne laissassent un fonds de terre pour une destination sainte, une messe de mort, une prière sur la tombe qui recouvrait un de leurs ancêtres tué à la croisade, ou pour la création d'une maladrerie. Le clergé provincial se composait surtout de curés prébendiers, pauvres et obscurs desservans qui peuplaient les églises de campagne; ils ne partageaient pas la dissipation du clergé de cour; l'église, la commune, le château, telle était la personnification du système provincial transmis par le moyen âge. Toutefois la querelle du jansénisme avait jeté un peu de désordre dans cette hiérarchie du clergé; on parlait déjà des refus de sacremens, des cas de conscience, de la liberté, de la grâce; quelques évêques suivaient le système de M. le cardinal de Noailles, d'autres avaient adopté l'obéissance absolue envers la bulle

Unigenitus et le pape; le clergé s'abîmait sous les disputes de discipline, comme tout grand corps devenu puissant.

Les parlementaires en province n'avaient pas la même importance que la magistrature à Paris; aucune des grandes cours du Languedoc, Bretagne ou Provence, n'avait la prétention de représenter l'ancienne pairie et les États-Généraux. La prérogative réclamée par les Parlemens de province était surtout celle de l'enregistrement des édits qui concernaient leur juridiction; s'agissait-il d'une levée d'impôt, d'une mesure essentiellement de police, les magistrats s'opposaient aux ordres de l'intendant, et n'admettaient l'édit qu'après qu'ils l'avaient discuté et enregistré. Quelquefois les Parlemens faisaient acte d'union, ils se coalisaient de provinces en provinces avec la magistrature de Paris, et cette confédération des grandes cours de magistrature prenait un caractère de force et d'unité politique. On l'avait vu sous la Ligue et la Fronde[1], époque de pouvoir et de gouvernement pour les parlementaires. La

1 *Voyez* mon *Richelieu et Mazarin*, tom. VII et VIII.

bourgeoisie prenait presque toujours le parti du Parlement; il y avait de si intimes affinités entre les robes rouges, les sénéchaux, baillis, échevins ou maires des villes et des communes. Le digne bourgeois, l'honnête marguillier, avaient un profond respect pour les présidens à mortier et les graves conseillers qui assistaient en corps aux processions municipales; quand ils se plaignaient de la cour, la bourgeoisie tout entière prenait leur parti; les métiers se liguaient entre eux pour les défendre, et voilà pourquoi la résistance de la magistrature était si sérieuse pour le conseil du roi.

La rupture du régent de France avec le Parlement avait retenti dans la province; la magistrature s'en était émue. L'aspect de cette régence si dépravée n'était pas susceptible de grandir la force et la considération du pouvoir; si la partie chaste et religieuse du peuple de Paris s'accoutumait avec peine à cette triste dissolution de mœurs, à ces bacchanales éhontées, que devait en dire la province, plus honnêtement pudique? Les mœurs étaient là plus restreintes dans la famille; le récit des orgies du régent venait indigner

l'honorable bourgeoisie, le clergé et les braves gentilshommes eux-mêmes qui vivaient et mouraient fidèles à tous les devoirs; et encore si cette régence avait respecté les droits de la province! Il n'en était rien; des édits de finances bouleversaient les intérêts des diverses classes de la société; aujourd'hui on se mettait en opposition avec le Parlement, le lendemain avec l'évêque; les ordres des intendans étaient contraires aux libertés provinciales. Tout en blessant les amis des jésuites, on ne se dessinait pas pour le jansénisme; on exigeait beaucoup de la noblesse, du clergé, sans rien leur donner. Il y avait donc un mécontentement général qui éclatait en murmures; autant les premiers actes de la régence avaient été salués avec enthousiasme, autant sa situation présente était vue avec inquiétude. Les ennemis du duc d'Orléans exagéraient les accusations; on murmurait sur toute espèce de tentatives; le gouvernement était sans cesse empêché. Le moment était parfaitement choisi pour une prise d'armes; l'esprit de révolte était partout; on n'attendait qu'un accident favorable pour un soulèvement provincial.

La Bretagne était particulièrement préparée à la rebellion; la noblesse de ces contrées, comme on l'a dit, était têtue et fière; elle ne se considérait point comme invariablement unie à la monarchie. La plupart des grandes familles souveraines dans les fiefs exerçaient une haute juridiction sur la province; quand les États étaient réunis, l'assemblée provinciale votait librement, après mûr examen, les projets de l'intendant; elle prétendait rester avec la faculté, inhérente à ses priviléges, d'accorder les dons gratuits, en les limitant sur des bases régulières. En vain le gouverneur, M. de Montesquiou, la cour, l'intendant adressaient des remontrances; la gentilhommerie bretonne ne voulait pas concéder au-delà des limites du don gratuit, le seul mode d'impôt des pays d'États. Depuis l'avènement de la régence, la province de Bretagne avait fait des sacrifices considérables en argent; elle avait accordé trois millions de livres pour joyeux avènement; la province devait presque trente-six millions. Puisque le régent demandait encore des sacrifices, n'était-il pas essentiel, avant toutes choses, que l'on exa-

minât si la province pouvait les donner? Voilà pourquoi les États appelaient un délai pour se livrer à des recherches sur leurs propres ressources. Le droit des États, de librement voter l'impôt, était-il contestable?

Au premier symptôme de cette résistance de la noblesse, le régent ordonna que les États seraient immédiatement dissous[1]; les rapports des intendans annonçaient la fermentation de toute la province, la coalition que préparaient les gentilshommes entre eux contre le gouverneur, et ce qui parut inquiétant, les rapports que quelques maisons nobles de Bretagne entretenaient avec des agens de Philippe V et de l'Espagne. Depuis la Ligue, plus d'une famille bretonne avait conservé des intelligences avec Madrid, et ce n'était pas la première fois que cette noblesse avait invoqué l'appui des Espagnols contre le roi de France. Les États de Bretagne, si brusquement dissous, adressèrent leurs plaintes au conseil de régence; ces nobles, réunis en la ville de Dinan, ne pouvaient souffrir qu'on les traitât avec un mépris si

1 Requête des États de Bretagne (juin 1718).

profond des droits de tous; qu'avaient-ils fait au roi et à monseigneur le régent? avaient-ils manqué à ce qu'ils leur devaient? La requête des gentilshommes, portée par quatre d'entre eux à Paris, était respectueuse dans l'expression; elle témoignait de la fidélité des Bretons pour le roi[1]; M. le régent lui-même avait sa part dans les témoignages du profond dévouement des États. On était décidé néanmoins à lui résister. Cette résolution paraissait d'autant plus populaire, que le Parle-

1 La province de Bretagne députa M. de Blosac au nom de la cour; M. de Blosac dit au roi : « Sire, votre Parlement et tous les ordres de votre État s'étaient persuadés avec justice que votre heureux avènement à la couronne rendrait à la France le calme si désiré : cependant les armes dont nous sommes environnés de toutes parts nous avertissent de notre disgrâce; ces armes, qui semblaient n'être destinées que pour concourir avec nous à maintenir la gloire de votre règne, se tournent, par une fatale méprise, contre la plus fidèle de vos provinces; elles y marchent par obéissance, comme dans un pays ennemi, et vos soldats étonnés ne savent eux-mêmes concilier cet ordre avec les acclamations des peuples et les vœux qu'ils entendent de tous côtés pour la prospérité de Louis XV. Nos ennemis se sont servis du prétexte du prétendu refus du don gratuit pour nous déclarer rebelles, comme si un délai de vingt-quatre heures pouvait nuire à cette discussion; ils savaient cependant que l'objet de Votre Majesté n'était pas de nous épuiser, mais d'accorder notre zèle avec notre pouvoir. L'exemple de Votre Majesté, si exacte à payer ses dettes, sem-

ment de Bretagne avait pris comme sienne la cause des États, bien que les parlementaires fussent en général peu portés pour la réunion des trois ordres; leur pouvoir s'effaçait devant cette complète représentation de la province. Mais en cette occasion la résistance était si populaire, que le Parlement s'unit avec les États pour réclamer par de vives remontrances contre la dissolution qui avait été prononcée. Le Parlement s'exprimait avec une grande fermeté; « la dissolution des États portoit atteinte, disait-il,

blait nous prescrire l'obligation de satisfaire aux nôtres, afin de rétablir nos forces, et que Votre Majesté pût trouver de nouvelles ressources : la justice et votre intérêt semblaient lui permettre ce que la politique a quelquefois toléré. Voilà le grand crime de vos sujets : nous sommes dignes de la protection du souverain; car obéissance, fidélité, rien ne nous manque : malgré cela, si on en croit nos ennemis, on doit nous punir comme des rebelles, et faire tout le contraire des Romains, qui laissaient les nations subjuguées dans la forme ancienne de leur gouvernement. Un roi ne peut trop imiter le roi des rois, qui ne rompit jamais le traité qu'il avait fait avec son peuple, tant qu'il demeura soumis à ses lois, et qu'il n'implora pas le secours des rois étrangers. Votre Parlement et votre peuple, Sire, vous demandent la même grâce, et il semble ne rien dire de superflu, en ajoutant son dévouement et en réitérant ses protestations respectueuses. » — La réponse du roi ne consista qu'en quelques mots, que M. d'Argenson prononça, et que voici : « Le roi ne touchera point aux priviléges de votre province. »

au traité d'union qui avoit donné la Bretagne au royaume. » Dans ces circonstances, le régent ordonna un mouvement militaire contre la province; 30 mille hommes durent se répartir depuis Nantes jusqu'à Dinan et Rennes; on craignait un soulèvement, et le conseil ne voulait plus céder; la régence s'était centralisée sous un ministère assez uni et fort pour opposer une résistance efficace; elle imposa l'obéissance absolue avant que tout grief pût être examiné; les États votèrent le don gratuit comme obligés et contraints, tandis qu'une circulaire du Parlement de Bretagne, adressée à la magistrature de Paris, la félicitait sur sa ferme et bonne opposition; elle proposait un acte d'union comme aux époques de la Ligue et de la Fronde [1].

1 « Messieurs, le zèle que vous avez toujours fait paraître pour le service du roi et le bien de l'État, est trop éclatant pour que le public ne soit pas persuadé de vos bonnes intentions. Nous avons cependant appris avec bien de la douleur ce qui est arrivé à quelques uns de vos membres, qui viennent d'éprouver la disgrâce de Sa Majesté. Nous ne pouvons vous donner des marques plus vives de l'intérêt que nous prenons à ce qui vous regarde, qu'en faisant au roi de très-humbles, très-soumises et très-respectueuses remontrances, pour obtenir la liberté de vos confrères. Comme nous n'avons tous pour objet que le service de Sa Majesté et le bien de l'État, nous vous assurons d'une parfaite intelligence nécessaire pour y concourir, et d'une

L'état des esprits était donc très-agité dans les provinces de France à cette seconde période de la régence; il n'y a plus rien de populaire dans la conduite du duc d'Orléans. Comme le pouvoir marche à l'unité et à la fermeté, on voit dans sa situation nouvelle une tentative de despotisme, et quel despotisme? dans quelles mains est-il déposé? y a-t-il cette austérité de mœurs, cette gravité de résolution qui seules peuvent justifier aux yeux de quelques uns le pouvoir absolu? Non : c'est une tyrannie de gens dissolus, de roués et de maîtresses; les provinces pouvaient-elles subir cette pompe aspirante d'argent qui ne servait plus, comme au temps de Louis XIV, à la grandeur et à la dignité de la France, mais à la fortune de femmes perdues? Il y eut au sein de la bourgeoisie une triste irritation contre le régent; plus l'enfant royal était chéri, adoré par le peuple, plus on jetait de soupçons sur le prince qui, par de noirs desseins, compromettait, disait-

attention continuelle pour nous conformer aux sages délibérations dont vous voudrez bien nous faire part. »

« Nous sommes, etc. *Signé* L.-M. Picquet, greffier en chef. A Rennes, le 3 septembre 1718. »

on, son existence, et bouleversait le vieux privilége du pays. Ces bruits s'envenimaient par des agens secrets qui étaient partout répandus dans les provinces; le temps n'était-il pas venu d'éclater en faveur d'un autre système? n'y avait-il pas des princes plus purs, plus graves, plus capables de l'éducation du roi? le duc du Maine, Philippe V d'Espagne, n'étaient-ils pas plus dignes de cette belle mission? Leurs droits de parenté naturelle ne les rapprochaient-ils pas davantage de cette sainte surveillance de Louis XV? Ainsi disait le peuple.

CHAPITRE XVII.

PARTI DE LA DUCHESSE DU MAINE ET DU SYSTÈME DE LOUIS XIV.

Le château de Sceaux. — La société de la duchesse du Maine. — Mœurs et fêtes. — Le cardinal de Polignac. — Le président de Mesmes. — Nobles et gentilshommes. — Pompadour. — Laval. — Savans et poètes. — Malezieu. — Saint-Aulaire. — La Mothe. — Chaulieu. — Arouet de Voltaire. — Mlle de Launay. — Mme de Maintenon. — Opposition contre le régent.

1718.

Lorsque, fatigué des teintes monotones de la société contemporaine, on porte des regards d'artiste sur ces jolis tableaux de Boucher et de Vanloo, sur ces riantes peintures toutes de

charmilles et de roses qui vermillonnent sur de gracieux éventails, alors on peut se reproduire ces délicieuses retraites que les Bourbons et la grande noblesse de France avaient jetées autour de Paris, la bonne ville : de beaux bâtimens en pierres blanches et carrées, de magnifiques terrasses toutes balustradées de marbre, et soutenues par des murs de verdure en espaliers de lilas et de jasmins; des parterres élégamment découpés comme des corbeilles de fleurs. Des arbustes rares, des orangers et des lauriers-roses, mêlaient leurs fleurs autour de blanches statues sveltes et délicates, comme la Vénus à la coquille de Coysevox, ou la Bacchante de Girardon; puis ce majestueux tapis de verdure qui reposait les yeux pour conduire jusqu'aux parterres d'eaux où mille fontaines jaillissantes en cascades promenaient leur onde bouillonnante au milieu des naïades de porphyre; Neptune, à la barbe longue et flottante, son trident en main; des faunes riant ou jouant des pipeaux virgiliens, et ces satyres aux regards lascifs, comme sur les bas-reliefs antiques, qui poursuivaient les nymphes éperdues. Dans les eaux, des cygnes se mirant avec leurs ailes

blanches, au milieu de ces poissons privés et vieillis comme le brochet au collier d'or de François Ier; les grands parcs avec leurs massifs de verdure, forêts presque druidiques, si par intervalles ces retraites impénétrables aux feux du soleil n'étaient coupées par des salons de fleurs odorantes, des bouquets de giroflées, d'œillets, de roses et d'orangers, vieille flore des jardins, avant que les fades tulipes de Hollande, la renoncule et les insipides dahlias, plus fades encore sous le ciel grisâtre du Nord, ne vinssent détrôner de leurs couleurs artificielles cette nature parfumée.

Tel était le château de Sceaux, solitude chérie de la duchesse du Maine. Sceaux avait appartenu à Colbert, et la famille des Seignelai l'avait vendu au duc du Maine par l'ordre de Louis XIV; le ministre secrétaire d'État avait employé toute sa puissance aux embellissemens de Sceaux; les arts, les manufactures avaient été mis à contribution pour orner cette divine retraite; car le roi alors voulait que les ministres fissent honneur à son règne. Comme le duc du Maine n'avait pas de château digne de sa naissance, Louis XIV acheta

Sceaux de la famille Colbert, et la duchesse du Maine vint établir là sa cour plénière : tête ardente pour l'étude et le plaisir, elle faisait de Sceaux la plus admirable des campagnes; tandis que le Luxembourg retentissait des saturnales, et que l'orgie poussait les impudiques cris des antiques fêtes de Vénus et d'Adonis, la duchesse du Maine nourrissait une cour galante et spirituelle comme Louis XIV savait la choisir; chaque jour se déployaient des divertissemens, des fêtes mythologiques, de grands tableaux, des prologues en vers un peu musqués, des représentations amusantes ou sérieuses qui avaient toujours la duchesse du Maine comme divinité propice[1]. Dans les belles nuits d'été, aux lueurs fantastiques de la lune, toute cette brillante société parcourait les parcs, improvisait des fètes sur l'eau, et l'ordre était donné de ne jamais se coucher avant le lever de l'aurore; on faisait de l'esprit, de la galanterie; on jetait des pensées délicates, des complimens bien guindés, et cela faisait contraste avec le libertinage grossier du Palais-Royal et du

1 *Voyez* le livre curieux et rare sous ce titre : *Divertissemens de Sceaux*. Paris, ann. 1725.

Luxembourg; peut-être y avait-il même dans cette affectation d'un sentimentalisme épuré un vif esprit d'opposition à des licences de mauvais lieux; on conservait le ton et les manières de la société de Louis XIV pour en faire respecter le système et la grande mémoire.

La société de Mme la duchesse du Maine se composait d'hommes sérieux et importans qui tenaient le premier rang dans les dignités de la monarchie; le commensal le plus assidu de la maison de Sceaux était le cardinal de Polignac, que nous avons trouvé presque toujours mêlé aux graves négociations du règne de Louis XIV, un des hommes les plus instruits, les plus spirituels du temps, une tête fortement empreinte des études de l'antiquité. Le cardinal de Polignac travaillait sous les ombrages de Sceaux à son *Anti-Lucrèce*, réfutation éloquente de ce grand poème où l'ange du doute promène ses ailes sombres sur l'univers créé[1]. Le cardinal de Polignac, tout dévoué à la maison de la duchesse du Maine, vivait pour ainsi dire dans ses habitudes; on

[1] *L'Anti-Lucrèce* ne fut publié pour la première fois qu'en 1745.

le considérait comme le diplomate de la famille, le représentant du système de Louis XIV à l'extérieur. J'ai rappelé les liens de longue amitié qui unissaient M. le président de Mesmes aux princes légitimés; M. de Mesmes avait sa place toujours réservée dans les fêtes du château; il participait à cette vie savante de la maison de Sceaux; il trouvait là tout ce qui portait un nom un peu haut dans les lettres et les sciences, et alors la magistrature était en rapport avec les savans et les poètes; n'était-ce pas dans la délicieuse retraite de Bâville, chez le premier président Lamoignon, que Boileau avait écrit ses mordantes satires? Le cardinal de Polignac était naturellement lié avec la famille de Mesmes, si célèbre dans les négociations diplomatiques. Ces deux noms s'étaient plus d'une fois rencontrés dans la signature et la confection des traités sous le glorieux règne de Louis XIV[1].

Une bonne et forte noblesse visitait également ce château de Sceaux; si les ducs et pairs s'étaient prononcés contre les bâtards, les an-

1 *Voyez* mon travail sur *Louis XIV*.

tiques gentilshommes de provinces, très-irrités contre les ducs et leurs prétentions, s'étaient rapprochés des traditions du gouvernement de Louis XIV, et par conséquent de l'opposition de la duchesse du Maine ; tous avaient signé la protestation provinciale, et les mesures de rigueur prises par le régent avaient retenti parmi eux. Ce parti de gentilshommes mécontens avait sa représentation auprès de la cour de Sceaux; le marquis de Pompadour et le comte de Laval se trouvaient en communication avec la noblesse provinciale. Le marquis de Pompadour n'avait rien de commun avec un nom usurpé plus tard par une maîtresse de roi; les Pompadour étaient une des grandes baronnies du Limousin, une des meilleures races provinciales, fort courageuse et toute militaire; le nom de Laval se liait à l'histoire de Bretagne et se mêlait déjà aux Montmorency. Pompadour et Laval s'étaient posés comme l'expression du mécontentement nobiliaire; ils communiquaient à Mme la duchesse du Maine les correspondances que les gentilshommes de provinces suivaient entre eux ; les actes de la régence, sa diplomatie abaissée à

l'extérieur, les actes arbitraires contre le Parlement, tout excitait la plus vive censure de ce beau salon de la duchesse du Maine, dans lequel, sous les apparences de la distraction et du plaisir, on traitait souvent les plus graves affaires[1].

La société des gens de lettres à Sceaux était dominée par un esprit fort distingué et depuis long-temps attaché aux bâtards : Nicolas de Malezieu, érudit éminent, cachait beaucoup de science sous une brillante causerie; il savait le grec, l'hébreu comme sa propre langue; lié dans sa jeunesse avec Bossuet, cette grande intelligence l'avait désigné à Louis XIV pour précepteur de M. le duc du Maine. Malezieu, protégé par Mme de Maintenon, avait été très-aimé du feu roi; caractère doux, conciliant, aimable, il fut souvent l'arbitre entre Bossuet et Fénélon, dans ces disputes théologiques qui exprimaient les deux idées d'autorité et de liberté indulgente et facile; Malezieu

1 C'était à Sceaux qu'avait été rédigée la grande protestation des légitimés contre les princes du sang; j'ai dit l'immense science qu'avait déployée la duchesse du Maine dans cet écrit digne d'un conseiller et d'un légiste.

devint le précepteur en titre de Mme la duchesse du Maine, cette femme prodige d'aptitude et d'activité scientifique. Malezieu expliquait à Mme la duchesse du Maine les beautés d'Eschyle et de Sophocle, et sa voix sonore, accentuée, déclamait ces admirables vers des tragiques de manière qu'on pouvait se croire encore dans les vastes théâtres d'Athènes avec Agamemnon, le roi des rois, qui commandait de son sceptre d'or, avec cet Oreste que la fatalité des dieux poursuit dans son cœur livré aux Furies. Les nobles sentimens de reconnaissance l'attachaient à la maison du duc du Maine; il s'était fait l'ordonnateur des fêtes de Sceaux; rien ne s'y décidait que par lui; chaque jour des fleurs de poésie ornaient les divertissemens de la châtelaine; l'esprit chaste et galant de l'hôtel Rambouillet, de la société frondeuse s'y réveillait encore. Quand une génération nouvelle arrive avec des idées et des sentimens opposés à l'autre génération qui passe, elle tourne en moquerie le vieil esprit; fatal arrêt qui annonce aussi aux jeunes qu'ils vieilliront, car rien des hommes n'est impérissable. Malezieu était l'auteur des *Divertissemens de*

Sceaux, poésies qui n'ont qu'une pensée, qu'un but, l'exaltation de cette femme extraordinaire qui présidait aux fêtes et aux travaux d'érudition. Quand les parfums brûlaient devant elle, Mme la duchesse du Maine rédigeait des mémoires de bénédictin sur les droits des légitimés, contre ces prétentions ridicules des pairs du royaume qui se disaient les représentans des grands vassaux assistant au sacre des rois de France. Malezieu n'était pas seulement poète élégant, faiseur de rébus et de jolis couplets pour la bergère de Sceaux, mais un écrivain véritablement spirituel et satirique dans sa comédie moqueuse de « Polichinelle demandant une place à l'Académie », ingénieuse satire contre tous ces corps de science et de littérature, qui tuent les puissantes individualités et leur ôtent ce qu'elles ont de fort, d'âpre et de haut[1] !

Saint-Aulaire, l'ami de Malezieu, de la famille des Beaupoil du Limousin, était aussi

1 Malezieu était né en 1650. On a de lui : *Élémens de géométrie* pour M. le duc de Bourgogne ; Paris, 1715 ; plusieurs pièces de vers dans les *Divertissemens de Sceaux*. *Voyez* aussi les *Pièces échappées du feu*. Plaisance, ann. 1712.

le commensal de Mme la duchesse du Maine[1]; presque octogénaire déjà, il avait conservé « une voix plus légère qu'Anacréon, et les fleurs de Cythérée ornaient son front », comme l'écrit Voltaire; la châtelaine, la bergère de Sceaux était la divinité de ses vœux, et ses cheveux blancs demandaient que le jour finît, et que Mme du Maine fût Thétis pour lui[2], pauvre vieillard que la folie de galanterie et d'amour n'abandonnait point quand la moelle de ses os se glaçait, quand ses jambes fléchissaient sous ses pas chancelans. A ses côtés était Chaulieu, le brillant abbé de Chaulieu; il avait

1 François de Beaupoil, marquis de Saint-Aulaire, était un faiseur de vers et de calembourgs; la duchesse du Maine lui demandait un jour son avis sur le système de Descartes et de Newton, et il répondit par le couplet qu'on va lire :

Bergère, détachons-nous
De Newton, de Descartes;
Ces deux espèces de fous
N'ont jamais vu le dessous
Des cartes, des cartes.

M. de Saint-Aulaire mourut âgé de près de cent ans, le 17 décembre 1742.

2 La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon, ne serait point ma muse;
Elle serait Thétis, et le jour finirait.

pris dans les jardins de Sceaux ses émotions et ses tableaux de sensualisme et d'amour : je ne sache rien de plus triste que cette physionomie de l'Anacréon antique, ce corps affaibli par les ans, décharné par les ravages de la mort qui s'avance; ce vieillard, décrépi dans sa nudité impudique que les grâces enlacent de roses, comme si, lorsque la vie s'accomplit, les douces illusions pouvaient nous bercer encore et la fleur du plaisir naître sur une tombe!

L'universel Lamotte-Houdard était aussi assidu à Sceaux que Saint-Aulaire et Chaulieu; écrivain facile, il faisait des tragédies, des fables, de petites pièces de vers en madrigaux avec une aisance remarquable; esprit fort avancé, il soutint dans la société de Sceaux cette thèse depuis réalisée : « que la tragédie pouvait se passer des règles d'unité de lieu, et que le vers était un auxiliaire et non pas une nécessité des vastes compositions dramatiques. » Arouet venait aussi bien souvent à Sceaux; ce nom d'Arouet avait valu au jeune poète tant de tristes aventures, qu'il l'avait quitté pour celui de Voltaire. Il n'était point

gentilhomme, mais il s'en donnait tous les airs et les titres. Voltaire n'appartenait essentiellement à aucune société; il avait de vives rancunes contre le régent; il le déchirait en privé et le louait en public; on trouvait de la causticité depuis la tête jusqu'aux pieds de ce maigre corps, de cette méchante momie, comme l'appelait M[me] de Berry. Voltaire ne flattait les princes que pour mieux les déchirer à l'aise; il invoqua sa muse pour chanter la bergère de Sceaux; on le voyait l'épée au côté, dans les sombres allées du parc, solliciter pour quelques heures la *royauté de la nuit*, dans la belle fête instituée en l'honneur de l'*Abeille d'or*, chevalerie galante qui avait pour grand-maître la duchesse du Maine[1].

Ces jeux, ces fêtes, ces nobles divertissemens cachaient et servaient tout à la fois des haines et des ressentimens politiques entre les deux grandes lignées des princes du sang et des légitimés; les duchesses du Maine et de Berry étaient en face l'une de l'autre; il y avait jalousie dans l'âme de la fille du régent

[1] *Voyez* les *Fêtes et Divertissemens de Sceaux*. Paris, 1715.

pour cette société élégante qui visitait Sceaux; il y avait également dépit au cœur de la duchesse du Maine; elle subissait avec douleur le faste royal que déployait sa rivale lorsqu'elle paraissait aux rues de Paris accompagnée de cymbaliers et de garde-du-corps. Si le régent prenait peu de soucis de la poésie musquée de Sceaux, la duchesse de Berry était pleine de ressentimens contre cette cour mystérieuse d'où partaient les pamphlets, les épigrammes acérées et mordantes contre sa vie de folle femme. Cette haine d'amour-propre devait tôt ou tard éclater; la duchesse du Maine ne laissait rien échapper de ce qui pouvait tourner en ridicule la maison d'Orléans; elle avait à ses ordres cette littérature qui écrivait en vers et en prose, en noëls et en couplets. La duchesse, avec son activité accoutumée, savait ce qui se passait dans le conseil du régent : comment n'aurait-elle pas été irritée au dernier point? on venait de lui arracher le droit de succession; on privait le duc du Maine de toutes ses prérogatives! Ne fallait-il pas se venger de tant d'outrages contre les princes légitimés?

Ce fut dans cette société de Sceaux, sous la direction de Malezieu et du président de Mesmes, qu'on publia les Mémoires du cardinal de Retz sur la Fronde; ces Mémoires étaient enfouis dans la bibliothèque de M. de Mesmes[1]. Malezieu y aperçut un souvenir des époques de troubles, et comme la société de Sceaux songeait encore aux résistances provinciales, à une nouvelle et petite fronde, on crut cette publication utile. Les rapprochemens étaient faciles à faire; on pouvait assigner à chacun son rôle; le cardinal de Polignac ne devait-il pas être flatté qu'on voulût bien le comparer à ce cardinal de Retz, caractère d'activité politique qui s'agita au milieu des troubles civils de la noblesse et des halles? Le marquis de Pompadour, le comte de Laval rêvaient les rôles de chefs de partis dans un mouvement de cités et de gentilshommes; et le vieux président de Mesmes appelait pour lui cette influence de médiateur qui éleva si haut la carrière de Mathieu Molé. Les Mémoires du cardinal de Retz furent retouchés

1 MM. Champollion ont récemment publié une édition authentique des Mémoires du cardinal de Retz.

par Malezieu; on leur ôta ce qu'ils pouvaient avoir de trop hardi, de trop opposant à la personne du roi et de la reine-mère; on les arrangea comme un pamphlet de circonstance devait l'être; le succès en fut prodigieux. On en comprit la pensée et le dessein; on voulait briser la régence; on était dans une époque de minorité, comme sous l'enfance de Louis XIV: le Parlement était inquiet, vivement attaqué dans ses prérogatives; les gentilshommes de province supportaient à peine le joug du régent; on parlait d'États-Généraux, de se débarrasser par un bon coup de main du pouvoir importun de M. le duc d'Orléans. Au milieu des plaisirs d'une douce retraite, on improvisait une multitude de projets; les plus hardis voulaient enlever le régent d'un coup de main et l'exiler en Angleterre; les autres se contentaient de s'emparer des Tuileries, afin de délivrer le jeune roi qu'on disait captif. La duchesse du Maine, comme toutes les femmes irritées, se laissait aller à la légèreté de certains propos, cruels seulement dans l'expression : la pauvre princesse, qui s'évanouissait à la vue d'un peu de sang, voulait comme

Judith couper la tête de sa propre main à un nouvel Holopherne, ou lui planter le clou sanglant de Jael[1]; c'était propos de femme colère, dont le régent aimait à rire avec ce cynisme de mots qui caractérisait sa causerie intime[2].

M. le duc du Maine suivait l'impulsion de sa femme, caractère dominant, mais il n'en partageait pas tous les dessins; s'il avait le dépit au cœur de ce que M. le duc d'Orléans avait fait contre les légitimés, il était homme trop grave, trop sérieux, pour oser autre chose qu'une opposition dans le conseil et au Parlement. Il siégeait parmi les conseillers de la régence, et il résumait le parti de résistance fondé sur les idées et le système de Louis XIV. Il ne laissait pas passer une seule circonstance sans manifester une opposition ouverte aux projets de M. le duc d'Orléans; il était appuyé du maréchal de Villars, de Villeroy, de Torcy; en un mot, de toute la vieille cour qui défendait les opinions et les pensées politiques

1 Correspondance avec Mme de Maintenon, lettre du 7 janvier 1718.

2 *Voyez* les Mémoires sur la régence, collection de Lenglet-Dufresnoy, ann. 1718.

de la grande époque. M. le comte de Toulouse était plus timide encore que son aîné; profondément blessé comme lui, il avait néanmoins conservé des rapports avec le régent; il voyait la duchesse de Berry, et ne dédaignait pas de paraître à sa cour. On le considérait, en général, comme un bon homme, exclusivement occupé de son art maritime et de sa gloire navale. La duchesse du Maine était donc seule active et décidée à tout; elle avait trouvé des sympathies secrètes dans le cœur d'une femme qui, jusqu'à la mort de Louis XIV, avait joué un rôle immense et dominé la politique entière de la France. Je veux parler de la vieille Mme de Maintenon.

Cette femme puissante même au lit de mort de Louis XIV, avait quitté Versailles à cet instant solennel; elle s'était retirée dans la maison de Saint-Cyr qu'elle avait embellie en quelque sorte dans la prévoyance de ses disgrâces. Mme de Maintenon y avait affecté une grande simplicité; elle n'avait jamais eu du roi que 48 mille livres de pension; un des premiers devoirs du régent, si plein de convenances quand il le voulait, avait été d'aller

faire une visite à Saint-Cyr. M. le duc d'Orléans porta la confirmation du brevet de la même pension avec une générosité parfaite, et madame douairière, la mère du régent, vint également à Saint-Cyr, preuve évidente que Mme de Maintenon était mariée aux yeux de la famille, car jamais la fière princesse allemande ne se fût dérangée en grand deuil pour une simple maîtresse. Le czar Pierre Ier avait aussi visité Saint-Cyr, moins sans doute pour voir le vieux débris des faiblesses de Louis XIV, que pour pénétrer jusqu'aux moindres recoins des pensées de ce roi qui faisait l'admiration de l'Europe. Mme de Maintenon avait alors quatre-vingt-trois ans; elle se disait et se montrait toute détachée du monde, et néanmoins le vif attachement qu'elle portait aux princes légitimés ses élèves ne lui permettait pas de rester étrangère dans la lice qui s'ouvrait entre le régent et ces enfans bien-aimés dont elle avait soigné les premières souffrances; elle entretenait une correspondance intime avec la duchesse du Maine : comme ces deux femmes avaient de communes pensées, des affections semblables, un principe de haine identique,

elles échangeaient leur âme dans des lettres très-suivies; elles disaient combien la France avait perdu de sa splendeur : les mécontentemens augmentaient; que d'espérances ne devait-on pas avoir? Les gentilshommes de provinces étaient en armes[1], le Parlement en opposition avec les actes de la régence; toute la monarchie était indignée de l'abaissement des États et de la ruine de la noblesse; ne fallait-il pas un remède violent même, s'il était nécessaire?

1 « J'admire les Bretons : toute la sagesse des Français seroit-elle dans cette province-là? » (Correspondance de Mme de Maintenon avec la duchesse du Maine, 17 janvier 1718.)

CHAPITRE XVIII.

MOUVEMENT DE LIBERTÉ ET D'ÉTATS-GÉNÉRAUX CONTRE LA RÉGENCE.

Mécontentement provincial. — Rapports avec l'Espagne. — Union politique de la duchesse du Maine et du prince de Cellamare. — Projets de convocation des États-Généraux contre la régence. —Ramifications dans l'armée. — Intrigues qui s'y mêlent. — Le régent est prévenu. — Violation du droit des gens. — Visite chez le prince de Cellamare. — Système d'emprisonnement et de persécution.

1718.

A toutes les époques de mécontentemens publics et de vives plaintes contre les princes, on parlait en France des États-Généraux; la convocation de cette grande assemblée politique consolait le peuple, et lui faisait croire à son

prochain soulagement. La réunion des trois ordres, clergé, noblesse et bourgeoisie, était souhaitée comme le plus bel événement de la monarchie et l'ère de la liberté. Les jurisconsultes, les bons bourgeois, les braves gentilshommes, appelaient également de leurs vœux les États-Généraux. C'était aussi une ruse employée par les mécontens pour s'assurer la popularité. Quand on voulait avoir le peuple pour soi, il fallait se dire le champion ardent de la convocation des États; tout alors venait à vous. Ce rôle, la duchesse du Maine s'en était emparée; lors du Parlement de 1715, elle avait soutenu le droit exclusif des États pour déférer la régence; son salon était tout entier pour ce privilége des trois ordres; et à mesure que le duc d'Orléans se dessinait plus injuste envers les légitimés, la duchesse du Maine se montrait à son tour plus avide de popularité; elle écrivait ou faisait écrire des pamphlets[1]; elle se mettait en rapport avec la

1 On les envoyait en Espagne ; je trouve dans une dépêche d'Albéroni : « La reine a fort agréé la satire que vous savez ; Leurs Majestés s'en sont diverties deux jours entiers. » (25 mai, ann. 1718.)

noblesse provinciale, mécontente des prétentions des ducs et pairs; elle réveillait les vieux droits municipaux, les libertés des confréries. Des agens disséminés sur toute la surface du royaume ne négligeaient rien pour exciter un mouvement politique contre la régence; tête ardente et capable, Louise-Bénédicte de Bourbon invoquait les libertés du pays contre le pouvoir dissolu et capricieusement despotique de son ennemi Philippe d'Orléans.

L'instinct naturel, un sentiment de commun intérêt, avaient rapproché le salon de la duchesse du Maine de l'ambassade d'Espagne. Le prince de Cellamare[1] avait secondé les premières démarches de Philippe V pour la régence; il avait informé sa cour de l'état d'irritation des esprits en France; ses dépêches au cardinal Albéroni indiquent la faiblesse et la déconsidération où le pouvoir se trouvait; le moment

1 Je cite une dépêche de Cellamare toute symbolique sur ses démarches : « Je continue à cultiver notre vigne, mais je ne veux pas tendre la main pour cueillir les fruits avant leur maturité. Les premières grappes qui doivent rafraîchir la bouche de ceux qui sont destinés à boire le vin, se vendent déjà publiquement, et chaque jour on en portera au marché d'autres qui sont sur la paille. » (Juillet, ann. 1718.)

était arrivé de soutenir le droit de Philippe V à la régence, et de convoquer les États-Généraux à cette fin de reconnaître et de saluer l'aptitude du roi des Espagnes au trône de France, dans le cas où Louis XV viendrait à mourir, ancienne querelle entre les deux branches de la famille royale. Dès la guerre de succession, le duc d'Orléans avait voulu s'emparer de la couronne d'Espagne; sa confiance pour l'abbé Dubois était née précisément de ces intrigues; à la mort de Louis XIV, il avait combattu, autant qu'il était en lui, l'influence de Philippe V, et à son tour le petit-fils de Louis XIV, assis sur le trône d'Espagne, avait cherché dans une convocation d'États-Généraux à ressaisir ses droits sur la régence et la couronne; il n'avait jamais admis sa renonciation comme absolue; il l'avait subordonnée à l'abdication complète de l'empereur sur le royaume des Espagnes. Le prince de Cellamare à Paris suivait le système de son gouvernement, et quand les dépêches de La Haye annoncèrent le traité de la quadruple alliance, conclu entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'empereur, l'ambassadeur d'Espagne n'hésita point à préparer

une explosion favorable à la régence et au droit successorial de Philippe V[1].

Le plan était simple; la noblesse mécontente devait se prononcer dans la province en faveur du roi d'Espagne; une protestation serait signée favorable à la régence du petit-fils de Louis XIV, à l'exclusion du duc d'Orléans, et les États-Généraux convoqués conformément à la loi fondamentale pour décider, comme assemblée nationale, la question de gouvernement et de succession. C'était un souvenir de la Ligue, un développement de la pensée de Philippe II réveillée par Albéroni. A cette époque si décisive, le duc d'Orléans et Philippe V en présence durent défendre leurs droits par des écrits et des pamphlets; il parut à Londres

1 Déjà des propositions étaient faites à l'ambassadeur d'Espagne par plusieurs gentilshommes qui demandaient du service; Albéroni écrit : « Pour répondre à ce que vous me marquez du désir que plusieurs Français ont de servir le roi, Sa Majesté les recevra quand ils viendront avec des soldats pour former un corps de Français au service d'Espagne. Sa Majesté prendra jusqu'à dix mille hommes. Mais, pour recevoir seulement des officiers, cela ne convient point, à moins qu'ils ne soient d'une grande distinction, vu le nombre considérable de réformés que nous avons à placer. » (Dépêche d'Albéroni du 21 novembre 1718.)

et à Paris en même temps un ouvrage rare aujourd'hui; il portait le titre de *Lettres de Fitz-Moritz* [1]. Toutes les formes de discussion étaient anglaises; les lettres de Fitz-Moritz soutenaient le droit absolu du duc d'Orléans à la couronne de France, au cas où le roi Louis XV viendrait à mourir; et quand au droit de régence, pouvait-on le contester au duc d'Orléans, le plus proche parent, l'héritier présomptif de la couronne? Les lettres de Fitz-Moritz, pleines d'érudition et d'une polémique de journaux et de pamphlets, amena une réponse de la part de la duchesse du Maine. Il y eut trois ou quatre réfutations qui furent clandestinement distribuées; on y défendait les droits des princes légitimés, et la succession naturelle de Philippe V à la couronne de France. Pour appuyer cette tendance des esprits et lui donner une certaine direction, le salon de la duchesse du Maine, je le répète, fit publier pour la première fois les Mémoires du cardinal de Retz, ce vivant tableau des troubles de la Fronde,

1 Ce pamphlet est fort rare; je n'ai pu m'en procurer d'exemplaire; il n'est plus dans le commerce.

de l'action vivace des partis dans les mouvemens politiques du dix-septième siècle. Jamais publication n'avait produit un effet plus profond et plus vif; dans les temps agités, c'est moins la valeur d'un livre que son à-propos qui fait son succès : les Mémoires du cardinal de Retz rappelaient l'époque de la Fronde à laquelle chacun semblait aspirer; on se distribuait les rôles déjà; ce n'était pas contre un Mazarin habile dans ses desseins qu'on allait agir, mais contre un gouvernement sans tenue et sans dignité; on aurait pour soi le peuple de Paris et des provinces. La duchesse du Maine se nourrissait de ces idées; elle rêvait le rôle de la grande Mademoiselle, l'amazone, l'héroïne de Paris et d'Orléans, ainsi que la nommaient les pamphlets de la Fronde.

Dans cette situation des esprits, l'ambassade d'Espagne avait dû se mettre en rapport avec la duchesse du Maine. Comme l'organisation de police, telle que l'avait conçue d'Argenson, était active, vigilante, il fallait prendre mille précautions intimes; on se méfiait des domestiques, des valets de pied; on se rencontrait avec mystère. Tantôt c'était au milieu des fêtes

de nuit de Sceaux, dans des bals déguisés, à la lueur des gerbes de feu et resplendissant dans les belles cascades; tantôt on se voyait dans des maisons isolées, hors Paris et pendant les ténèbres; il y avait du Fiesque dans cette conjuration d'une toute petite femme qui, de sa main gantée et à coups d'éventail, voulait briser le pouvoir du régent et déchirer la quadruple alliance. Les Mémoires rapportent que plus d'une fois le comte de Laval ou le marquis de Pompadour servait de cocher; on causait des misères du royaume, de ce qu'on appelait les infamies du régent, et de la nécessité surtout d'y mettre un terme par une convocation des États-Généraux[1]. D'après les lettres mutuellement communiquées, on devait être sûr du Parlement par le président de Mesmes; le cardinal de Polignac promettait

1 Une dépêche italienne de Cellamare au cardinal Albéroni fait mention de cette conférence. « L' interlocutrice che me gli ha spiegati in una longa e secreta conferenza nell' arsenale è la S^a duchessa du Maine : ella si è servita del marchese de Pompadour, per mezzano del nostro abboccamento, e desidera aver qualche riscontro del real gradimento. La scrittura segnata con il nº 2 è opera di molti nobili; e la parola la porta il sopranmentovato Pompadour. »

le clergé, fort ardent alors à cause de la bulle *Unigenitus*. Le comte de Laval se chargeait de remuer les gentilshommes de provinces; le marquis de Pompadour avait conservé des relations diplomatiques, et appelait même le parti protestant à l'aide du mouvement politique. Les écrivains étaient Malezieu et l'abbé Brigault, qui se posait comme porteur de paroles de chez la duchesse du Maine à l'ambassade de Philippe V. Quant aux conditions, les voici : on rétablissait les dispositions du testament de Louis XIV avec la régence du roi d'Espagne; les princes légitimés reprenaient leur position ancienne, leurs prérogatives de pairie et de Parlement. Rien n'était décidé par rapport à M. le duc d'Orléans; on le mettait seulement dans l'impossibilité de se mêler du gouvernement actif de la régence; les ardens allaient plus loin, et voulaient le traduire devant le Parlement sur les fatales accusations qui pesaient sur lui. La correspondance diplomatique du prince de Cellamare et du cardinal Albéroni se faisait par chiffres; des mots de convention étaient adoptés; il existait un symbolisme de phrases pour toutes les affaires

graves et les négociations intimes[1]; le prince de Cellamare ne doutait pas de la réussite complète d'une affaire aussi bien engagée.

L'action était essentielle avant tout; la première démarche de Philippe V, d'après ce qui avait été convenu, était la convocation des États-Généraux; la cédule en fut rédigée à Paris, et envoyée par copie au roi d'Espagne; elle était en forme de lettre adressée au jeune roi Louis XV; Philippe V y exposait : « Que jamais il n'avoit un seul moment oublié les obligations de sa naissance; son glorieux aïeul n'avoit-il pas dit qu'il n'y auroit plus désormais de Pyrénées? Louis XV étoit le seul rejeton d'un frère chéri; le roi d'Espagne avoit toujours conservé la plus vive reconnoissance pour cette noblesse françoise qui l'avoit, pour ainsi dire, placé sur le trône; les Espagnols n'étoient point jaloux de ces sentimens, car leur gloire

1 Voici un exemple de ce style symbolique dans une dépêche de Cellamare : « J'ai fait voir les perles que la reine m'a envoyées afin que je les vende avantageusement à celui qui prétend les acheter. Mais elles ne sont point sorties de mes mains et n'en sortiront qu'après que la vente aura été faite dans les formes requises. Cependant je les garde sous double clef. » (20 août 1718.)

et leur force résultoient de l'union des deux monarchies; c'étoit cependant contre ce système d'union que le traité de la quadruple alliance venoit d'être conclu par le duc d'Orléans; le roi d'Espagne invitoit en conséquence son neveu à convoquer les États-Généraux du royaume pour délibérer sur les grandes affaires de la monarchie[1]. »

Cette formule de lettre, adressée par Philippe V au roi très-chrétien, était accompagnée d'autres documens plus décisifs encore : le premier était une missive écrite par

1 Je donne la formule de la lettre écrite par Philippe V au roi Louis XV ; elle est en original aux affaires étrangères, entièrement écrite de la main du roi d'Espagne : « Monsieur mon frère et neveu, depuis que la Providence m'a placé sur le trône d'Espagne, je n'ai pas perdu de vue pendant un seul instant les obligations de ma naissance. Louis XIV, d'éternelle mémoire, est toujours présent à mon esprit, il me semble toujours entendre ce grand prince, au moment de notre séparation, me dire en m'embrassant qu'il n'y avoit plus de Pyrénées, que deux nations qui se disputoient depuis si long-temps la préférence, ne feroient plus dorénavant qu'un peuple, et que la paix éternelle qu'elles auroient ensemble produiroit nécessairement la tranquillité de l'Europe. Vous êtes le seul rejeton de mon frère aîné, dont je pleure tous les jours la perte. Dieu vous a appelé à la succession de cette grande monarchie, dont la gloire et les intérêts me seront précieux jusqu'à la mort : enfin, je puis vous assurer que je n'oublierai jamais ce que je dois à Votre Majesté,

Philippe V aux Parlemens de France; « il y rappeloit tous les griefs de la magistrature; la liberté perdue, les prérogatives des grandes cours détruites, les impôts décrétés par simples édits, les magistrats punis de leur généreuse résistance par l'exil : le régent alloit plus loin; il vouloit briser l'intimité de famille qui existoit entre les deux couronnes : son dessein étoit donc de bouleverser l'œuvre de Louis XIV. » Aux États du royaume, le roi d'Espagne disait les mêmes griefs, mais il entrait dans de plus longs détails, comme

à ma patrie et à la mémoire de mon aïeul. Mes chers Espagnols, qui m'aiment avec tendresse, et qui sont bien assurés de celle que j'ai pour eux, ne sont point jaloux des sentimens que je vous témoigne, et sentent bien que notre union est la base de la tranquillité publique. Vos peuples sont sans doute pénétrés des mêmes sentimens, outre qu'ils voient aussi bien que nous qu'il n'y a point de puissance sur la terre capable de troubler notre repos, tant que les forces de ces deux royaumes agiront de concert. Je me flatte que mes intérêts personnels sont encore chers à une nation qui m'a nourri dans son sein, et que cette généreuse noblesse, qui a versé tant de sang pour me soutenir, regardera toujours avec amour un roi qui se glorifie de lui avoir obligation, et d'être né au milieu d'elle. Ces dispositions supposées, comme il n'est pas permis d'en douter, de quel œil vos fidèles sujets peuvent-ils regarder le traité qui vient d'être signé contre moi, ou pour mieux dire contre vous et contre eux-mêmes? Les gens qui se prévalent de

si leurs droits avaient été plus incontestables encore. Le roi leur révélait les transactions diplomatiques de La Haye, lesquelles avaient pour but de détruire la paix entre les couronnes de France et d'Espagne, entre l'oncle et le neveu! N'était-il pas vrai que le régent consentait même à ce que la maison d'Autriche prît possession de la Sicile, en opposition avec les clauses du traité d'Utrecht? A toutes ces pièces était joint un document curieux; c'était le texte d'une plainte en forme de requête présentée par les États au roi d'Espagne,

votre minorité pour augmenter par violence et par injustice l'état de leur fortune présente, qu'ils ne sauroient augmenter par un vrai mérite, engagent le dépositaire de votre autorité à soutenir la cause de mon ennemi personnel, ou plutôt de notre ennemi commun, seul redoutable à toute l'Europe. Dans le temps que vos finances épuisées ne peuvent fournir aux dépenses courantes de la paix, on veut que Votre Majesté me fasse la guerre, si je ne consens à livrer le royaume de Sicile à l'archiduc, et si je ne souscris à des conditions insupportables. On épuise votre clergé, votre noblesse et votre peuple pour payer des contingens, qui n'ont pour but que ma ruine et la vôtre; et des traités qui, par leur seule importance, ne devroient jamais être conclus pendant une minorité sans avoir consulté la nation, c'est-à-dire les Etats-Généraux, ou du moins les Parlemens, se proposent au conseil de votre régence comme une chose toute faite, sans donner même le loisir à la délibération. Je n'entre point dans le détail des conséquences funestes de la

sorte de modèle qu'on préparait pour la circonstance : on y exprimait les douleurs de la France contre le système du régent : la liberté perdue, les garanties nationales entièrement abandonnées ; les États recouraient à Philippe V comme au plus proche parent du roi, comme au prince qui avait le plus puissant intérêt à maintenir la couronne de France dans tout son éclat! La monarchie invoquait le roi catholique pour qu'il daignât prendre la régence à la place du duc d'Orléans, qui s'en était rendu indigne par ses attentats contre la

quadruple alliance, et de l'injustice criante qu'elle prétend exercer contre moi; je me renferme à prier instamment Votre Majesté de convoquer incessamment les États-Généraux de votre royaume, pour délibérer sur une affaire de si grande conséquence. Je vous fais cette prière au nom du sang qui nous unit, au nom de ce grand roi dont nous tenons notre origine, au nom de vos peuples et des miens. S'il y eut jamais occasion d'écouter la voix de la nation française, c'est aujourd'hui; il est indispensable d'apprendre d'elle-même ce qu'elle pense, et de savoir si elle veut en effet me déclarer la guerre dans le temps que je suis prêt à verser mon propre sang pour maintenir sa gloire et ses intérêts. Je vous prie, Monsieur mon cher frère et neveu, que vous répondiez au plus tôt à la proposition que je vous fais, puisque l'assemblée que je vous demande préviendra les malheureux engagemens où nous pourrions tomber par la suite, et que les forces d'Espagne ne seront employées qu'à soutenir la grandeur de la France, et à humilier ses ennemis,

liberté du pays, et l'on osait presque dire la personne du monarque [1].

Toutes ces pièces n'étaient encore que de simples projets des copies faites à Paris; les rédacteurs travaillaient sous les yeux du prince de Cellamare; quelquefois on en posait les bases dans l'hôtel de Sceaux, d'après la dictée de la duchesse du Maine. Le cardinal de Polignac, le marquis de Pompadour, M. de Laval et l'abbé Brigault étaient les confidens et les rédacteurs de ces actes curieux dans l'histoire de la monarchie; on renouvelait

Au monastère royal de Saint-Laurent, le troisième septembre mil sept cent dix-huit. Monsieur mon frère et neveu, votre bon frère et oncle, PHILIPPE. »

1 La plupart de ces lettres ont été publiées; je me borne aux autographes. Voici la lettre du roi d'Espagne aux Parlemens de France : « Très-chers et bien-aimés, etc. La nécessité présente des affaires nous ayant obligé d'écrire au roi très-chrétien, notre très-cher frère et neveu, nous avons cru devoir en même temps vous envoyer copie de la lettre que nous lui avons adressée. Comme elle n'a pour objet que le bien public, nous vous connoissons assez pour être persuadé que le grand motif qui a toujours été l'âme de vos actions vous déterminera à concourir avec nous dans le dessein que nous avons de remédier aux désordres présens, et d'en prévenir, s'il se peut, encore de plus funestes. Vous verrez dans notre lettre la juste douleur dont nous sommes saisis dans la seule idée d'une division prochaine entre deux rois si étroitement liés par le sang; entre

ainsi les temps de la Ligue et de la Fronde; pour achever la similitude, on mettait une grande étourderie dans les moyens de communication; souvent le courrier ordinaire de l'ambassade portait les pièces en Espagne, à travers les provinces de France; on avait pris pour copiste un employé même de la bibliothèque du roi, que la police de d'Argenson soldait peut-être; on avait un chiffre, mais, comme il arrive toujours quand un ambassadeur est habile, le duc de Saint-Aignan en avait envoyé la clef à l'abbé Dubois.

deux peuples que la sagesse et les conseils du roi notre aïeul sembloient avoir unis pour jamais. Vous êtes trop éclairés pour ne pas voir les suites malheureuses de notre division, et pour ne pas sentir que le traité de la quadruple alliance est directement contraire aux intérêts du roi, notre très-cher frère et neveu, et à ceux de tous nos sujets. On veut que la noblesse française prenne les armes pour attaquer un roi qu'elle a maintenu sur le trône, après Dieu, souverain arbitre des couronnes. On veut épuiser les peuples, pour fournir aux frais d'une guerre qui n'a d'autre but que de traverser nos justes entreprises, pour nous contraindre à sacrifier tous nos droits pour augmenter la puissance de l'ancien ennemi de notre maison, et nous forrer à lui céder pour jamais la Sicile, d'où s'ensuivroit absolument la perte de votre commerce et de votre considération dans la Méditerranée. Enfin, nos très-chers et bien-aimés, vous voyez aussi bien que nous les autres conséquences encore plus dangereuses de ce traité. C'est ce qui nous fait espérer que vous

Déjà des renseignemens étaient arrivés par des voies différentes; à son retour de Londres, l'abbé Dubois avait indiqué au régent le premier symptôme de ce projet, et le prince y avait prêté peu d'attention : l'Angleterre et la Hollande étaient très-inquètes de tous les mouvemens de l'Espagne; elles connaissaient les ressorts de la politique de ce cabinet; les notions qu'elles avaient recueillies leur avaient révélé l'existence d'un complot contre le régent et le traité de la quadruple alliance. Le comte de Stair communiqua au régent une dé-

emploierez tous vos soins pour obtenir du roi votre souverain le seul remède à tant de maux. C'est l'assemblée des États-Généraux, qui certainement ne furent jamais si nécessaires à la France qu'ils le sont aujourd'hui. Nous nous adressons à vous pour procurer sa conservation, préférant cette voie paisible et tranquille à toutes les autres auxquelles nous serions obligés de recourir, si l'autorité du régent nous faisoit refuser cette justice. Souvenez-vous donc, en cette occasion, que vous êtes cet illustre Parlement que les rois ont pris plusieurs fois pour arbitre, qui n'a jamais rien appréhendé quand il a fallu travailler pour l'État, et qui donne tous les jours des marques d'une fermeté si digne de sa réputation. Nous attendons tout de votre équité naturelle et du zèle que vous avez pour votre patrie. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers et bien-aimés, en sa sainte et digne garde. Donné au monastère royal de Saint-Laurent, le 4 septembre 1718. *Signé* PHILIPPE; et plus bas : DON MIGUEL-FERNANDEZ DURAND. »

pêche de lord Stanhope dans laquelle on signalait à l'attention de l'abbé Dubois, secrétaire d'État des affaires étrangères, des tentatives criminelles dans lesquelles se trouvaient mêlés le duc et la duchesse du Maine et un grand nombre de seigneurs de France. « Le but de ce complot, disait la note, étoit de renverser le régent et de revenir à l'ancienne alliance espagnole. » Une dépêche également du comte de Châteauneuf à La Haye indiquait l'existence de ce complot : Basnage, le centre alors du protestantisme exilé de France, donnait cet avis; il écrivait que le roi d'Espagne faisait sonder le parti protestant des provinces méridionales, sur la possibilité d'une révolte armée qui seconderait la réunion des États-Généraux en France; on lui promettait même la liberté de conscience! La correspondance avec l'intendant de Bretagne parlait assez nettement aussi des émissaires espagnols qui parcouraient la province pour l'appeler à la liberté comme aux jours de la Ligue [1].

1 Instructions du procès des bretons. (Archives de Rennes, ann. 1719-1720.)

Ces renseignemens avaient suffi à l'esprit perspicace de Dubois pour comprendre qu'un vaste complot, dont le centre était à Paris, se tramait contre le régent. Il ne fut pas besoin des révélations d'une courtisane, épisode que l'esprit de débauche a cousu là afin de montrer qu'il y a quelque chose à gagner pour les hommes d'État dans de tristes et basses relations. Un autre, pour parer de fleurs cette courtisane, a inventé dans une lourde et prétentieuse digression une petite bergerie sentimentale, un désespoir et un amour dans la prostitution [1]; tant il y a que la diplomatie seule instruisit l'abbé Dubois. Le ministre pouvait compter sur deux hommes actifs dans le cabinet : d'Argenson d'abord, qui avait eu longtemps la police, et Leblanc, secrétaire d'État de la guerre; il n'hésita pas dans le conseil à poser largement la question d'un coup d'État contre le duc du Maine et les complices que l'on pouvait soupçonner de conspirer contre le régent : on n'avait point encore de preuves

1 J'ai déjà dit tout ce qu'il y avait de puéril et d'étroit dans ces formules de mauvais ouvrages, sous le titre de *Conspiration*, de *Conjuration*, pauvre plagiat de Saint-Réal.

positives, mais en homme habile l'abbé Dubois promettait de s'emparer des documens capables de justifier une mesure de force et de violence contre les hommes compromis. Le caractère du régent n'était pas pour les résolutions brusques; il aimait mieux tourner une difficulté que d'y marcher de face; il éluda toute décision jusqu'à ce que des preuves évidentes pussent justifier pleinement une poursuite régulière; on ne devait pas frapper à l'étourdie. Le duc et la duchesse du Maine avaient de la popularité ; on avait suivi un système de réaction contre eux, et si l'on prenait encore des mesures de rigueur, n'était-il pas à craindre que l'on dît dans le peuple que c'était une persécution systématique contre les enfans de Louis XIV?

L'abbé Dubois voulait aller à une répression plus immédiate, mais il en fut empêché par le régent. « Des preuves, d'abord, dit le prince, et je consens à tout. » Le ministre dut employer son habileté à réunir un corps de preuves suffisantes pour une poursuite; des agens actifs furent placés dans les alentours de l'ambassade espagnole; on surveilla les hôtes de la duchesse du

Maine, et l'on eut bientôt une liste exacte de toutes les personnes qui fréquentaient le prince de Cellamare et la maison de Sceaux. Une révélation précise vint faciliter ces premières recherches : le copiste de la bibliothèque du roi, qu'employait l'ambassade espagnole, avoua qu'il transcrivait un grand nombre de pièces politiques qui ensuite étaient envoyées à Madrid [1]. Peut-être est-il plus exact de dire que le copiste n'était qu'un agent de Dubois, placé exprès auprès de l'ambassadeur, avec la mission de suivre tous les pro-

1 Le copiste remit à l'abbé Dubois copie de la dépêche suivante du prince de Cellamare adressée au cardinal Albéroni : « Monseigneur, j'ai trouvé plus nécessaire d'user de précaution que de diligence dans le choix du moyen de faire passer à Votre Éminence les papiers que j'ai renfermés ici; ainsi j'ai mis ce paquet entre les mains de don Vincent Portocarrero, frère du comte de Montijo, qui va où vous êtes, en le chargeant avec grand soin de le rendre à Votre Éminence; je l'ai cacheté doublement, et j'y ai mis deux enveloppes. Votre Éminence trouvera dans ce paquet deux différentes minutes de manifestes, cotées nos 10 et 20, que nos ouvriers ont composées, croyant que quand il s'agira de mettre le feu à la mine, elles pourront servir de prélude à l'incendie. Une de ces minutes est relative aux instances de la nation française, dont j'ai envoyé un exemplaire à Votre Éminence par mon courrier extraordinaire; l'autre, sans avoir rapport à ces instances, expose les griefs que souffre ce royaume, en appuyant sur ce fondement

grès de la correspondance : l'abbé Dubois le laissa dans cet emploi, sûr qu'il était d'avoir par ce moyen des informations de ce qui se faisait dans le secret même de l'ambassade; chaque matin le ministre portait chez le régent la copie des pièces relatives à la conjuration contre son pouvoir politique. L'opinion de Dubois était sur ce point bien nette; il croyait les affaires assez avancées pour éclater; la correspondance avec lord Stanhope le pressait d'en finir par un coup d'État ; l'Angleterre avait un puissant intérêt à entraîner la France

les résolutions de Sa Majesté, et en demandant la convocation des États. En cas que, pour notre malheur, nous soyons obligés de recourir aux remèdes extrêmes et de commencer les entreprises, il sera bon que Sa Majesté choisisse une de ces deux voies, et qu'elle examine l'écrit coté n° 30, dans lequel nos partisans prennent la liberté de lui proposer avec respect tous les moyens qu'ils jugent convenables, ou plutôt nécessaires pour l'accomplissement de nos désirs, pour éviter les malheurs que l'on prévoit être près d'arriver, et pour assurer la vie de Sa Majesté Très-Chrétienne et le repos public. L'écrit coté n° 40 est un abrégé de différentes choses arrivées dans le temps d'autres minorités : il peut servir d'instruction suffisante pour régler plusieurs des mesures que l'on doit prendre dans le cas présent. Enfin, j'envoie à Votre Éminence en feuilles séparées, sous le n° 45, un catalogue des noms et qualités de tous les officiers français qui demandent de l'emploi dans le service de Sa Majesté. Après que Votre Éminence aura vu tous ces Mé-

dans une guerre décidée contre l'Espagne, et un acte de violence envers l'ambassadeur préparait les hostilités et les rendait indispensables; cet acte entraînait une rupture.

Le régent hésitait toujours à se résoudre pour une ferme répression; on ne pouvait avoir les originaux authentiques des pièces envoyées à Madrid et la signature de tous les gentilshommes qui avaient adhéré au plan de convocation des États-Généraux que par deux moyens : ou par la saisie d'un courrier d'am-

moires, elle pourra donner son avis sur ce qu'ils contiennent, et Sa Majesté prendra les résolutions qu'elle estimera les plus convenables à son service. Si la guerre et les violences nous forcent de mettre la main à l'œuvre, il faudra le faire avant que les coups que l'on nous portera nous affaiblissent et que nos ouvriers perdent courage, sans épargner ni le temps, ni les offres, ni l'argent. Si nous sommes obligés d'accepter une paix simulée, il faudra, pour entretenir ici le feu sous la cendre, lui donner quelque aliment modéré; et si la divine miséricorde apaisoit les jalousies et les mécontentemens présens, il suffira, par la reconnoissance à laquelle nous sommes obligés, de protéger et de favoriser les principaux chefs qui s'intéressent présentement avec tant de zèle pour le service de nos maîtres, en méprisant les dangers auxquels ils s'exposent. En attendant les résolutions décisives de Sa Majesté, je tâche d'entretenir leur bonne volonté, et j'éloigne tout ce qui pourroit la ralentir. Je suis avec respect, de Votre Éminence, etc. A Paris, le 1er décembre 1718. N. Pr. de Cellamare.»

bassade porteur des dépêches, ou par une visite faite à l'hôtel même de l'ambassadeur. Ces deux moyens équivalaient à une guerrre ouverte avec le cabinet de Madrid; le droit des gens protégeait les immunités des ambassadeurs; on n'avait pas d'exemple encore de ces violences publiques; le duc d'Orléans y répugnait, mais son ministre paraissait décidé dans la résolution de poursuivre la conjuration qui appelait les États-Généraux contre le régent. Si ce vœu de liberté transpirait au milieu du peuple, on craignait une révolte armée, un mouvement politique favorable au duc du Maine; il fallait aller au-devant de toute sédition, en confondant parmi les conjurés une multitude de gentilshommes et de parlementaires : l'habileté de l'abbé Dubois vint à bout de ses desseins; il suivait jour par jour ce qui se faisait à l'ambassade par le moyen du copiste de la bibliothèque du roi, tout-à-fait dévoué à ses intérêts; l'érudit Lenglet Dufresnoy, avec cette bassesse d'ambition qui trop souvent déshonore la science, avait également consenti à une espèce de rôle d'espionnage, tandis que Fontenelle, l'écrivain des affaires étrangères,

se mettait en rapport avec un des secrétaires de la légation d'Espagne : par ces voies diverses Dubois put apprendre que la plupart des pièces destinées à la signature du roi catholique, ou qui devaient être soumises à son conseil étaient prêtes; il ne s'agissait plus que de les transporter en Espagne. Le prince de Cellamare donna cette mission à son premier secrétaire et son neveu, l'abbé Portocarrero, qui dut partir en courrier pour Madrid. De tels renseignemens étaient précieux; on était sûr dès lors, en s'emparant des papiers du secrétaire d'ambassade, de connaître tous les mystères de la conjuration; si donc on se résolvait à un acte de violence, on trouverait sa justification dans les pièces mêmes : en même temps il fut décidé que, tout en respectant la personne de l'ambassadeur d'Espagne, on visiterait son hôtel pour saisir les originaux et les pièces authentiques.

Cette résolution de force passa dans le conseil de la régence; le secrétaire d'État des affaires étrangères, l'abbé Dubois, eut besoin de convaincre le régent de l'inévitable nécessité de la guerre : les lettres du comte de Stan-

hope ne laissaient plus la faculté de temporiser; on devait agir. Ce fut le 2 décembre que l'abbé Portocarrero, le marquis de Monteleone, quittèrent Paris dans leur chaise de poste avec mission de faire toute hâte pour passer la frontière; ils emmenaient avec eux un chevalier de Mira, très-endetté; la police avait des renseignemens personnels sur le chevalier de Mira; et comme elle avait su qu'il fuyait ses créanciers, l'ordre du régent donné aux exempts des gardes portait seulement de s'emparer de Mira et de ses codébiteurs. L'ordre fut exécuté à Poitiers; l'abbé de Portocarrero et le marquis de Monteleone invoquèrent en vain le privilége de l'ambassade; on fouilla leurs voitures; on se saisit de tous les papiers, que l'on expédia sur-le-champ à Paris[1] : sur ces premiers rensei-

1 La pièce la plus essentielle qui fut saisie était la formule de la requête des États-Généraux adressée au roi des Espagnes; en voici quelques passages : « Sire, tous les ordres du royaume de France viennent se jeter aux pieds de Votre Majesté pour implorer son secours dans l'état où les réduit le gouvernement présent : elle n'ignore pas leurs malheurs, mais elle ne les connoît pas encore dans toute leur étendue. Le respect qu'ils ont pour l'autorité royale, dans quelque main qu'elle se trouve et de quelque manière qu'on en use, ne leur permet pas d'envisager d'autre moyen d'en sortir que par le secours qu'ils ont

gnemens, une visite de police fut immédiatement faite à l'ambassade du prince de Cellamare; les secrétaires d'État des affaires étrangères et de la guerre étaient présens; on passa outre à toutes les perquisitions, sans tenir compte des protestations, mais avec beaucoup d'égards pour la personne de l'ambassadeur. Le fier Castillan conserva la dignité de son rôle, et déclara haut que son gouvernement tirerait une vengeance éclatante de cette violation du droit des gens; le même jour le prince de Cellamare adressa une circulaire aux ambassadeurs, en invoquant le droit de tous, si outrageusement oublié en sa personne. Quand les papiers furent au pouvoir de la police, le régent les examina attentivement; il y avait peu de preuves; seulement on put suivre

droit d'attendre des bontés de Votre Majesté. Cette couronne est le patrimoine de vos pères; celui qui la porte tient à vous, Sire, par les liens les plus forts; la nation regarde toujours Votre Majesté comme l'héritier présomptif. Dans cette vue, elle se flatte de trouver dans votre cœur les mêmes sentimens qu'elle auroit trouvés dans le cœur de feu Monseigneur, qu'elle pleure encore tous les jours. Dans cette vue, elle vient exposer à vos yeux tous ses malheurs, et implorer votre assistance. La religion a toujours été le plus ferme appui des monarchies. Votre Majesté n'ignore pas le zèle de Louis-le-Grand pour la

quelques indices, et ce qu'il y avait de plus désolant pour la perspicacité de l'abbé Dubois, c'est qu'il n'y avait aucun engagement souscrit de signatures. Les dépêches de l'ambassadeur signalaient quelques personnes; il y avait des projets, des plans conçus, des avis demandés; mais si ces indications pouvaient être saisies comme des soupçons et des conjectures, étaient-elles suffisantes pour autoriser une poursuite?

Après tant d'éclat, on ne pouvait s'arrêter : quand un pouvoir s'est appuyé sur l'existence d'un complot pour se décider à une mesure politique, il ne doit point rester sur ses propres doutes; il faut qu'il cherche et qu'il trouve une justification. Ce qu'on appela la conjuration de Cellamare, parce qu'alors on

conserver dans toute sa pureté ; il semble que le premier soin du duc d'Orléans ait été de se faire honneur de l'irréligion. Cette irréligion l'a plongé dans des excès de licence dont les siècles les plus corrompus n'ont point eu d'exemple, et qui, en lui attirant les mépris et l'indignation des peuples, nous fait craindre à tout moment pour le royaume les châtimens les plus terribles de la vengeance divine. Ce premier pas semble avoir jeté, comme une juste punition, l'esprit d'aveuglement sur toute sa conduite ; on forme des traités, on achète des alliances avec les ennemis de la religion, avec les ennemis de Votre Majesté. » (Pièce originale mss. sans signature.)

avait la manie de Saint-Réal de tout restreindre à des complots, fut un mouvement d'opposition au régent; cette opposition s'appuyait sur la convocation des États-Généraux, sur la diplomatie de Louis XIV et la protection de Philippe V; il fallait en atteindre les chefs, parce que leur attitude était menaçante pour le pouvoir du duc d'Orléans.

Le salon de la duchesse du Maine avait été impitoyable pour le régent; c'était de là qu'étaient partis les premiers pamphlets, les plus ardentes plaintes contre la maison d'Orléans; ce fut aussi contre le duc et la duchesse du Maine que les rigueurs du régent s'appliquèrent comme une vengeance personnelle : le duc du Maine fut arrêté, conduit au château de Dourlens, et la princesse au château de Dijon, sous la surveillance des princes du sang. Le marquis de Pompadour, le comte de Laval, et plus de trois cents gentilshommes, abbés, gardes du roi, gens de lettres, furent enfermés à la Bastille ou à Vincennes; tous ceux qui avaient blessé personnellement Dubois, d'Argenson ou Leblanc, partagèrent le même sort. On déploya une sorte de solennité dans toutes

les poursuites de la conjuration ; on semblait douter que le public pût y croire, et voilà pourquoi on mit tant d'ostentation à la justifier : les prisonniers de la Bastille furent interrogés, pressés, torturés pour avoir des aveux ; quelques hommes faibles en firent pour obtenir leur liberté; le régent se hâta de les recueillir. On publia également les pièces trouvées dans la voiture du comte Portocarrero; elles consistaient en deux projets de manifeste, l'un par le marquis de Pompadour, et l'autre par l'abbé Brigault; des observations de Brigault sur ces deux projets, très-insignifiantes; un Mémoire du comte de Laval sur les moyens de soulever quelques provinces lorsque l'armée d'Espagne arriverait; un extrait du traité de Pierre Dupuy sur les régences et majorités; un catalogue des noms et qualités des officiers français qui demandaient du service en Espagne; une lettre particulière du prince de Cellamare au cardinal Albéroni, pour lui recommander spécialement le chevalier de Saint-Geniez et le comte d'Aydie, qui méritent d'être distingués de la foule comprise dans le ca-

talogue; enfin, on publia la lettre d'envoi qui contenait l'inventaire de toutes les pièces, et rendait impossible la soustraction d'aucune d'elles[1].

On semblait douter de la croyance publique; il y avait un moyen bien simple, une poursuite solennelle devant le Parlement; pourquoi ne l'osa-t-on pas cette poursuite? c'est qu'il n'y avait rien de moins certain qu'un complot dans le sens politique et judiciaire; on pouvait dénoncer un mouvement de liberté et d'États-Généraux contre le régent, et, dans la méfiance

1 L'acte était si violent, si contraire au droit diplomatique, que l'abbé Dubois crut devoir adresser une lettre circulaire à tous les ambassadeurs et résidens. Paris, le 10 décembre 1718 : « Comme ce qui se passa hier, Monsieur, à l'égard de M. le prince de Cellamare, excitera sans doute l'attention du public, et que le roi veut faire connoître les motifs de ses résolutions, lorsqu'elles peuvent intéresser les puissances, Sa Majesté m'a ordonné de vous marquer que ce n'est qu'après que, par un événement inattendu, l'on a trouvé dans un paquet que M. le prince de Cellamare avoit confié à une personne qui passait en Espagne, des preuves de la propre main de cet ambassadeur, de l'abus qu'il faisoit du caractère dont il étoit revêtu pour porter les sujets du roi à la révolte, et le plan de la conspiration qu'il avoit formée pour renverser l'ordre et la tranquillité du royaume, qu'elle s'est portée à prendre la résolution de mettre l'un des gentilshommes ordinaires de sa maison auprès de lui, et l'engager à cacheter de son cachet, et

des esprits, une poursuite n'aurait pas eu de résultats; le complot en lui-même était dénué de preuves; il y avait eu des paroles échangées, des mécontentemens; mais on trouvait dans tous ces actes un mélange si étrange d'espionnage de police, qu'on douta de la réalité d'une conjuration. Le régent acheta des aveux par la liberté promise aux révélateurs. Il abaissa ses ennemis tant qu'il put, et c'est ce qu'un pouvoir peut faire de plus habile; il profita de la victoire pour fortifier son gouvernement. On vit bien de la faiblesse dans ceux qui prétendaient lui disputer l'autorité; la

conjointement avec celui de Son Altesse Royale, les papiers de son ambassade, pour empêcher qu'ils ne soient détournés; c'est ce que Sa Majesté m'a prescrit de vous faire savoir, afin que vous puissiez en informer votre cour, en attendant que ce qui a rapport à cette importante découverte soit mis dans tout son jour. Je puis vous assurer en même temps que la nécessité indispensable de pourvoir en cette occasion à la tranquillité des peuples, était le seul motif qui pût être capable de porter Sa Majesté à s'assurer, par les mesures qu'elle a prises, contre les trames dangereuses de M. le prince de Cellamare, et que ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'elle s'est portée à prendre cette résolution, quoique accompagnée de tous les égards et de toutes les marques de considérations possibles, à l'égard de l'ambassadeur d'un prince dont l'amitié lui sera toujours chère, et qui est incapable d'entrer dans des desseins aussi pernicieux. Je suis avec respect, etc. DUBOIS. »

duchesse du Maine, si hautaine, si fière, si implacable contre le duc d'Orléans, faiblit jusqu'à lui demander grâce en s'avouant coupable! Voilà pourquoi ce mouvement politique échoué donna une si grande énergie au pouvoir du régent; il put désormais gouverner avec liberté. On a parlé de la magnanimité du régent en cette circonstance; il fit tout ce qu'il osa, il ne put faire davantage; si le régent fut si généreux, d'où vient que le sang des gentilshommes rougit l'échafaud à Rennes? pourquoi frapper ces nobles têtes?

L'Angleterre ne se tint plus de satisfaction en voyant la France briser ses rapports avec l'Espagne; lord Stanhope fit part de ses joies à l'abbé Dubois, secrétaire d'État des affaires étrangères. Le cabinet de Londres arrivait à ses fins; la France déclarait la guerre à l'Espagne; Louis XV allait envoyer son drapeau blanc fleurdelisé contre Philippe V, le petit-fils du grand roi : il y avait encore des Pyrénées!

CHAPITRE XIX.

INSURRECTION DE LA BRETAGNE. — COMMISSION DE JUSTICE.

Esprit des provinces. — La Bretagne. — Territoire. — Noblesse. — Peuple. — Le gouvernement. — Prise d'armes. — Projets d'insurrection. — Rapports avec l'Espagne. — Violente répression. — Commission de justice. — Les braves Talhouet, Pontcallet, Montlouis, Coëdic. — Leur supplice. — Proscription de la noblesse Bretonne.

1719 — 1720.

Si le mouvement de liberté et d'États-Généraux était si facilement étouffé à Paris dans quelques têtes ardentes de princes, de gens de lettres, parleurs de cafés et de salons, il n'en était pas de même au sein des gentilshommes de provinces; là on prenait à cœur la cause qu'on

soutenait; les nobles dans leurs châteaux, les bourgeois dans leur ville municipale, le paysan féodal avec sa vie de serviteur fidèle, saisissaient les armes et les gardaient pour la défense des priviléges de leur province; dès qu'on s'était lié par serment, on tenait sa parole; les confédérations de cités et de seigneurs ne s'évanouissaient pas devant quelques intrigues. En parcourant les provinces de la monarchie, on pouvait facilement apercevoir une fermentation sourde et inquiète dans tous les esprits : ici, c'était le protestantisme qui, s'appuyant sur l'Angleterre et la Hollande, faisait entendre une vive plainte pour réclamer la liberté de conscience; là, les parlementaires protestaient contre les usurpations de l'intendant de la province; dans quelques villes, le clergé s'agitait autour de la bulle *Unigenitus*, tandis que le peuple mécontent se plaignait de la dureté de l'impôt et de la rigueur des gens du fisc.

La province la plus ardente pour l'insurrection était toujours la Bretagne[1]; les chroniques

1 Il existe à Rennes, dans les dépôts publics, une multitude de pièces relatives à l'insurrection bretonne; elles consistent

et les romans de chevalerie plaçaient dans la Bretagne le siége des féeries au moyen âge. La Bretagne était le séjour de prédilection d'Artus, le roi de la table ronde, et de l'enchanteur Merlin; il y avait là des grottes profondes, des forêts immenses; dans le pays de Cornouailles, la belle fée Morgane avait établi ses palais de diamans et ses jardins de cristal. Quel territoire plus merveilleux que celui de la race bretonne! Quand on a passé la Sarthe au Mans et à Angers, on pénètre dans un pays plus curieux que ces contrées lointaines que le voyageur va chercher à travers les périls dans les régions d'outre-mer; ici, des forêts séculaires où s'abritaient les monumens druidiques; ces rochers de granit suspendus par le grand œuvre de la création; là des lacs bitumineux où s'élevaient jadis des villes florissantes aux époques gauloises; la terre déchirée par d'effroyables catastrophes, des villes féodales, des grottes féeriques; ces rivages du Morbihan où viennent battre les flots de l'O-

surtout dans la correspondance de l'intendant de Rennes et de Nantes avec l'abbé Dubois, Le Blanc, d'Argenson et le régent lui-même.

céan comme la voix solennelle qui annonce la puissance de Dieu. Tel était le sol de la Bretagne, isolé pour ainsi dire du territoire de la monarchie; la Bretagne avait été longtemps un duché séparé de la maison de France; il formait une dot, un apanage, et jamais le Breton ne se fût mêlé complètement aux Normands ou aux Angevins, qui depuis quelques siècles s'étaient confondus dans la monarchie françaisee.

La Bretagne était couverte d'une population distincte de toutes les autres races de la vieille Gaule; la campagne était habitée par des châtelains nobles, plus ou moins puissans, et par des paysans leurs vassaux. Rien de plus agreste et de plus rude que le noble breton ; ce n'était point une gentilhommerie polie et civilisée ; on ne la trouvait point gantée de peau de daim avec le vêtement de soie, le justaucorps de velours dans le luxe des manoirs; le noble était aussi rustre que le paysan, aussi simple que lui; fils du sol et de la terre, il cultivait ses champs la charrue en mains jusqu'à la guerre, quand le son du cornet se faisait entendre. On comptait jusqu'à 30 mille nobles bretons votant

tous aux États [1], familles belliqueuses liées à leurs paysans comme le palatin polonais à ses serfs. Lorsque les États se tenaient à Dinan, on voyait s'avancer mille chariots traînés par les petits chevaux bretons à la courte encolure; là, dans ces chars, toute la famille des gentilshommes était réunie, tandis que le paysan, à la figure belle et méditative, à la chevelure épaisse et flottante, excitait les chevaux avec son bâton ferré. Les nobles et les paysans parlaient une commune langue, vieil idiome des temps primitifs : qui pouvait donner la véritable origine de ce bas-breton tel qu'il se parlait depuis Ploërmel jusqu'à Saint-Malo? Tous ces fiers gentilshommes si hautains, si impérieux, obéissaient par hiérarchie à quelques grandes races du pays, aux Rohan-Chabot, aux Talhouet, Rohan-Polduc, aux princes de Léon, nobles sires, d'après les antiques lois de la province et les cartulaires de saint Benoît [2].

Le peuple des villes de Bretagne se distinguait par ses mœurs, ses lois, ses habitudes,

1 Rapport de l'intendant, ann. 1715.

2 *Voyez* les généalogies bretonnes, telles que les publia dom Morice. Rien de plus pitoyable que le travail de M. Daru.

de la population des campagnes. Si vous suiviez les côtes pleines de récifs et d'accidens si merveilleux, ces dunes de roches et de sable qui s'étendent depuis Oléron jusqu'à Granville, vous trouviez Nantes d'abord, la célèbre cité de la Loire, la puissante ville qui absorbait le commerce de l'Inde. A ses côtés s'élevait Lorient, le siége de la compagnie et des rajahs de l'Indostan, le dépôt des deux îles Bourbon et de France, nobles sœurs du grand Océan qui se saluaient de leurs coteaux d'ananas et de cafiers, et s'enlaçaient alors inséparables comme le sol de France et la race de Henri IV. Lorient était une ville toute neuve, la propriété d'une seule compagnie de marchands. Après Quimper, venait Brest, l'arsenal de la Manche, la pointe avancée du Finistère, nom bien choisi, car l'Océan baignait les pieds de son vaste port; si le Portugal était la porte des Gaules (*Portus Galliæ*), le Finistère en était le point extrême (*Finis terræ*). A l'autre extrémité se déployait Saint-Malo, la ville des corsaires, l'abri des loups de mer qui désolaient le commerce de la Grande-Bretagne. Saint-Malo, si riche, que chaque année ses

seuls négocians faisaient porter à la monnaie de Paris 20 à 25 millions d'espèces pour le service du roi, en échange des bons à intérêts et des billets d'État[1]! Indépendamment des villes des côtes, la Bretagne avait ses cités d'intérieur; Rennes, fière de son Parlement, Dinan, le siége des États provinciaux, Laval, et les petites villes féodales de Rohan, Loc-Maria, le patrimoine de quelques vieilles familles du pays. La population des villes de Bretagne était bourgeoise et commerçante, il n'y avait pas le même esprit que dans la campagne toute féodale; une rivalité vive et profonde existait entre ces deux fractions de peuple; on l'avait vue éclater déjà plusieurs fois, et les gouverneurs se servaient de ce moyen pour diviser les forces de la race bretonne; ils n'avaient cessé d'opposer les villes aux campagnes; ils dominaient facilement les unes par les autres.

On se rappelle quelle était la situation de la Bretagne au moment où le projet des États-Généraux éclatait à Paris. Le régent avait

1 *Voyez* mon *Louis XIV*, tom. VI.

violemment réprimé la résistance des États provinciaux; il les avait dispersés par la volonté seule de son conseil; le maréchal de Montesquiou reçut l'ordre de réunir des troupes pour réprimer les mouvemens séditieux de la Bretagne. Le maréchal de Montesquiou, gouverneur de la province, avait cette rudesse militaire qui faisait tout consister dans l'obéissance aux ordres supérieurs : il occupa les grandes villes, Rennes, Vannes, Redon, Nantes, prohibant spécialement aux nobles de se coaliser sans la permission du roi [1]. Les villes obéirent à ces ordres de la cour; les troupes agissaient pleinement dans leurs murailles; mais les gentilshommes de la campagne, si nombreux et presque toujours en armes, les paysans, leurs vassaux, se résigneraient-ils aussi docilement? se laisseraient-ils enlever le privilége de leurs États, le droit d'y siéger comme les fils du sol et les enfans de l'antique Bretagne? Partout le cri d'insurrection se fit entendre, et de curieuses recherches m'ont mis à même de

1 Dépêche du maréchal de Montesquiou, ann 1719.

pleinement déterminer le caractère et la portée de cette rebellion, à laquelle présidèrent d'abord deux femmes dévouées, les châtelaines de Kaukoën et de Bonnamour [1].

Le plan de la noblesse et du peuple fut d'organiser une fédération armée pour résister aux violences de la cour. Tout ce qui portait un nom de gentilhomme devait prendre part à cette fédération, sous peine de perdre son titre, ses armes et sa nationalité de Bretagne; des commissaires allaient de château en château pour colporter l'acte fédératif; là, au milieu des bruyères, on exhortait les paysans à saisir les armes au nom de la liberté, et dans de nombreuses libations de cidre, on se promettait la vieille indépendance de la patrie. Quand la fermentation fut à son comble et l'acte fédératif signé, il fallut des chefs militaires pour organiser l'insurrection bretonne : vous comptiez parmi eux les sires de Bonnamour, Montlouis, des côtes maritimes; Pontcallet, Talhouet, d'origine si bretonne,

1 La province dut vouer à l'exécration une femme, la dame d'Égoulas, qui révélait tout au régent. (Correspondance de l'intendant avec M. Le Blanc, ann. 1719.)

et Rohan Polduc, un des cadets des Rohan de la grande race[1]. Ces chefs militaires avaient quelque ressemblance avec les camisards; ils avaient l'enthousiasme de la parole, la ferveur des doctrines. Les nobles convoquaient les vassaux, fortifiaient les antiques manoirs; chacun d'eux prenait une dénomination provinciale; Bonnamour appelait sa troupe *les soldats de la liberté*; Dugroeskar portait sur son gonfanon: *Pour le droit et le bon sens;* une organisation secrète donnait un rôle à tous les nobles bretons qui se communiquaient leurs desseins par des signes de convention; et comme pour exprimer d'un seul mot la pensée de l'insurrection bretonne, on indiquait par les mots *entrer dans la forêt,* l'adhésion à la ligue provinciale. Toutes les parties de ce projet étaient parfaitement liées entre elles. Le Parlement de Rennes était de connivence avec les gentilshommes; les villes seules et la bourgeoisie

1 Voici un extrait de la correspondance des chefs bretons; cette correspondance se rapproche beaucoup de celle des camisards que j'ai rapportée, t. v de *Louis XIV:* « J'ai cent hommes dans ma forêt que je paie à 8 sous par jour; faites-en de même, et donnez 20 pistoles à chacun des gentilshommes de vos cantons. » (Lettre de Pontcallet à Montlouis, ann. 1719.)

étaient dessinées pour le système du roi. Le signal de l'insurrection devait être donné par les Rohan, et au besoin on rappellerait leur vieux droit de souveraineté sur la Bretagne.

Une des circonstances qui s'est constamment produite dans l'histoire de la Bretagne, c'est sa liaison intime avec l'Espagne; sous la Ligue, on voit cette alliance se former[1], et les Bretons furent encore les derniers à se soumettre au gouvernement de Henri IV. Les gentilshommes bretons étaient le type des esprits actifs et insubordonnés. Au moyen âge, n'était-ce pas en Bretagne qu'avaient paru surtout ces Mauclercs (mauvais clercs), si renommés dans les cartulaires des monastères, alors que les hommes d'armes faisaient gémir le saint lieu

1 *Voyez* mon travail sur *la Ligue*, tom. VII. Voici une lettre de Philippe V, datée de Saint-Estevan, 22 juin 1719 : « Le sieur de Mélac Hervieux m'a apporté des propositions de la part de la noblesse de Bretagne concernant les intérêts des deux couronnes. Je m'en remets à ce que ledit sieur leur dira sur cela de ma part; mais je les assure ici moi-même que je leur sais un très-bon gré du glorieux parti qu'ils prennent, et que je les soutiendrai de mon mieux, ravi de pouvoir leur marquer l'estime que je fais de sujets aussi fidèles du roi mon neveu, dont je ne veux que le bien et la gloire.

« Moi LE ROI. »

sous leurs fatales pilleries? n'avaient-ils pas été le symbole de ces mécréans qui ne voulaient obéir ni à Dieu ni aux hommes? ou bien encore de ces Faust de la science, hommes de doute et d'incrédulité, lesquels, à une époque de croyance et de foi, apparaissaient comme les sorciers et les prédestinés au feu éternel?

Le plan des Bretons était simple : les États se constituaient pour déclarer la province indépendante; l'acte d'union de la Bretagne à la France ne stipulait-il pas des conditions? le premier article ne déclarait-il pas les priviléges de la province? Si ces priviléges étaient violés, l'acte d'union n'existait plus; on rentrait, comme par le passé, dans une indépendance absolue : tel était également le sentiment des parlementaires de Rennes; les savans jurisconsultes invoquaient la clause résolutoire; quand la condition n'est pas tenue dans un acte, la loi romaine ne prononce-t-elle pas la nullité de l'acte? De là on concluait la légitimité de l'indépendance bretonne et de la fédération des gentilshommes, des États et du Parlement; on levait partout des milices agrestes; les bois étaient remplis

de braves paysans en armes. Il y avait plus de turbulence que de force réelle ; les chefs ne s'entendaient pas parfaitement entre eux ; il y avait ces jalousies qui, dans les multitudes insurgées et dans les révoltes populaires, mettent toujours la faiblesse du côté des masses ; comment allait-on agir pour assurer l'indépendance bretonne ? Le Parlement faisait tous ses efforts pour régulariser la sédition ; il organisait la milice par paroisse ; il se mettait d'intelligence avec les autres Parlemens de France[1] ; enfin, dans le conseil général des gentilshommes, il fut réglé qu'on tenterait des rapports directs avec Philippe V et le cabinet de Madrid. Les Bretons, on l'a déjà dit, étaient très-disposés pour l'Espagne ; ils avaient des souvenirs de famille, des relations qui remontaient jusqu'à la Ligue. Le cardinal Albéroni saisit avec un vif empressement les ouvertures qui lui furent faites ; la correspondance des nobles bretons et du cabinet de San-Lorenzo est un monument de haute curiosité historique. La province réclame son indépendance absolue ; elle veut former

1 *Voyez* les lettres circulaires. (Archives de Rennes, ann. 1719.)

un duché indépendant comme au moyen âge, avant la réunion de la Bretagne à la France. Les États de Bretagne appelaient donc le secours de Philippe V, ils se plaçaient sous sa protection, comme leurs ancêtres s'étaient mis sous le sceptre de Philippe II.

Cette correspondance se poursuivait par le moyen de quelques nobles bretons qui passaient incessamment de France en Espagne; M. le duc de Saint-Aignan avait même prévenu le conseil de régence qu'on voyait à Madrid des agens de la Bretagne parfaitement accueillis par le cardinal Albéroni; on les avait présentés à Philippe V; leur aspect inculte, leur physionomie pittoresque excitaient la curiosité de tout le peuple de Madrid. L'ambassadeur avertissait l'abbé Dubois qu'un traité de secours avait été stipulé par le roi catholique, et que les Bretons sêraient bientôt appuyés par une flotte espagnole partie des ports de Cadix et du Passage [1]. Trois mille Espagnols devaient débarquer dans les havres de la Bretagne; des armes, des mous-

1 Dépêche de Saint-Aignan, février, ann. 1719.

quets préparés aux manufactures de l'Estramadure devaient être fournis aux Bretons; ceux-ci promettaient à l'Espagne de s'unir aux provinces de l'Anjou, du Poitou; d'envoyer des émissaires à la noblesse de Guienne comme pour réveiller les projets du marquis de Guiscard lors de la révolte des Cévennes.

La Bretagne se trouvait gouvernée par Pierre d'Artagnan de Montesquiou, maréchal de France, issu de ces antiques Montesquiou, héritiers du vieux Clovis, comme le disait le sire de Montesquiou, qui devint duc d'Athènes au temps de Ville-Hardoin; c'était un de ces caractères durs dans leurs volontés, un de ces bras de fer qui depuis l'âge de quinze ans servaient aux drapeaux (il en avait alors soixante-quatorze); ce n'était pas un homme aux molles résolutions, et on l'avait délégué tout exprès en Bretagne, parce que la cour savait le caractère remuant de la population. A la première tentative de révolte, le maréchal avait demandé des troupes à la régence; la Bretagne n'avait que quatre régimens incomplets, et cette vaste étendue de terrain, coupée de bois et de retraites solitaires, exigeait pour

la répression un développement de forces considérables; vingt mille hommes s'étaient immédiatement rassemblés à la nouvelle de la résistance des Bretons; on les organisa en compagnies mobiles; les dragons, qui avaient si admirablement secondé le gouverneur du Languedoc lors de la révolte des Cévennes, furent les troupes qu'on employa le plus vivement dans cette guerre de défilés et des paroisses réunies au son du tocsin. On organisa un système de police militaire et des chemins stratégiques dans la province, de telle sorte qu'on sut les routes et les lieux les plus sauvages où se réfugiaient les insurgés. Le pouvoir des États et du Parlement fut suspendu. D'après les ordres exprès du régent, on forma une commission de justice pour poursuivre et juger les Bretons soulevés. Le projet de M. d'Argenson sur la nécessité de constituer une cour martiale repose surtout sur l'impossibilité d'obtenir des condamnations émanées du Parlement de Rennes; évoquerait-on la cause aux Parlemens voisins? M. d'Argenson déclarait que le même esprit de résistance animait toutes les cours; elles étaient sous des impressions fâcheuses; les

Parlemens faisaient partie, en quelque sorte, de cette coalition fédérative qui embrassait le royaume. La nécessité d'une commission était indispensable, si l'on voulait en finir avec l'indépendance factieuse de la Bretagne; cette commission fut en effet constituée à Rennes pour juger les rebelles.

Pendant ce temps, l'insurrection n'était point apaisée. Des chefs, nobles bretons, prenaient les armes au nom de la nationalité : parlerai-je du généreux Pontcallet et de Montlouis, jeune homme aux cheveux roux et flottans comme la race bretonne, telle que vous la voyez encore dans ces tristes et solitaires herbages? Que dirais-je de Talhouet, de Coëdic, aussi antiques que les rochers druidiques de la province? Et le brave Ducourdic, l'actif Hervieux de Mélac, l'agent le plus dévoué de cette grande résistance de la Bretagne, au nom et au profit de la liberté provinciale! Tous ces hommes simples cultivaient la terre de leurs mains calleuses; ils appartenaient à la noblesse primitive, ils étaient sympathiques avec les paysans et le peuple armés contre ces soldats royaux qui envahissaient la Bretagne. Le tocsin avait

sonné aux paroisses; des bandes s'étaient partout formées; on pillait les caisses des recettes et impôts; on bouleversait les greniers à sel et les bureaux des fermes. Des commissions furent délivrées au nom de Philippe V régent de France; les forêts se remplissaient d'une multitude de partisans, et les châteaux servaient d'asile militaire à cette noblesse et à ces paysans. Pouvaient-ils réussir dans leur projet? avaient-ils quelque chance de s'emparer des villes? Indépendamment des fortes et nombreuses garnisons, la bourgeoisie n'était pas pour la guerre civile, elle avait haine des hommes agrestes des campagnes; elle les repoussait, parce qu'elle n'était pas de la même race de la terre et du sol. La bourgeoisie des villes était presque toute étrangère [1].

Il y eut aussi quelques trahisons déplorables parmi les gentilshommes; les Bretons étaient énergiques, mais simples; ils n'apportaient que leur vie pour défendre la nationalité; ils ne se doutaient pas qu'à côté d'eux il y avait sou-

1 *Voyez* les curieuses pièces des procès faits et poursuivis à Nantes, et la correspondance très-active du maréchal de Montesquiou et de l'intendant, ann. 1718-1719.

vent des traîtres qui jouaient le dévouement à la cause provinciale, et vendaient tous leurs secrets au maréchal de Montesquiou. La plupart des chefs bretons furent déplorablement livrés par quelques uns de leurs frères; on se servit des haines de famille; l'argent répandu par la cour corrompit les âmes; le noble, fier et dévoué à la province, se sacrifia seul pour tous; il y eut quelques combats partiels, mais la force militaire des régimens réguliers vint à bout des chefs de l'insurrection. Le maréchal de Montesquiou était informé des retraites silencieuses par des émissaires largement payés : quand il apprenait qu'une réunion armée se formait sur un point de la forêt, tout aussitôt le maréchal ordonnait à ses dragons d'entourer l'assemblée, et bientôt la fumée qui s'élevait en longs tourbillons des métairies, annonçait l'incendie des villages isolés. Les plus braves furent quelques contrebandiers qui résistèrent à bons coups de carabines contre les régimens du roi; on vit un jour les rues de Rennes inondées de pauvres paysans enchaînés, et leurs chefs à leur tête pour servir d'exemple. Le maréchal de

Montesquiou les livra à la commission judiciaire qui s'était extraordinairement réunie à Nantes, au lieu et place du Parlement[1] : grand nombre de gentilshommes, dirigés par des guides sûrs, purent gagner les côtes d'Espagne; ils reçurent une pension du petit-fils de Louis XIV; ils se déplaisaient à Madrid; ils regrettaient le ciel sombre et grisâtre de la province, les rochers, les grottes, les forêts druidiques. On les voyait dans les rues de Madrid et de Séville, le teint pâle, poussant de longs soupirs avec cette maladie du pays si triste, parce qu'elle fend le cœur à tout moment, quand on veille, quand on dort bercé des rêve de l'enfance[2].

La commission judiciaire, tribunal politique et d'exécution, avait reçu les pleins pouvoirs du régent; elle se composait de magistrats choisis de telle manière que la plus grande sévérité dut présider à ses arrêts : on

1 Le 3 octobre 1719, la chambre royale fut instituée; elle se mit en action le 30 du même mois. Toutes les pièces existent.

2 L'exil des Bretons à Madrid durait encore en 1724. « J'ai vu de pauvres Bretons, écrit de Madrid le maréchal de Tessé, d'une figure à faire croire qu'ils ne feront pas révolter la Bretagne. » (6 mars 1724, lettre à M. le duc de Bourbon.)

voulait un exemple, car n'était-ce pas contre le pouvoir du régent que les nobles bretons s'étaient soulevés ? Le système des commissions de justice entrait dans les idées du conseil ; le duc d'Orléans avait lui-même tracé le plan des commissions contre les financeirs après la mort de Louis XIV ; les formes du Parlement étaient trop lentes ; le duc d'Orléans avait grandi l'influence de la magistrature régulière par la question du testament, mais cette influence une fois établie, il en eut peur. La chambre royale de Nantes devint la terreur de la Bretagne ; on en conserva long-temps mémoire. Il fallait voir avec quelle violence les commissaires poursuivirent les malheureux Bretons : dirai-je le procès sanglant de Guet de Pontcallet, de Montlouis, du chevalier de Talhouet et de Coëdic, beaux noms de la Bretagne ? Ces braves gentilshommes furent interrogés et condamnés à mort par l'ordre du régent. Le 26 mars, à dix heures du soir, par une nuit de tempête, des échafauds tendus de noirs s'élevèrent dans la place publique, pleine d'un peuple silencieux ; des flambeaux de poix de résine illuminaient d'une

lueur sombre et fatale la physionomie des nobles bretons destinés à l'échafaud : ils étaient quatre et formaient un siècle et demi à peine; leurs bras étaient nerveux, leurs mains dures et noircies, et quand le bourreau coupa leurs tresses flottantes, les gentilshommes versèrent des larmes, car c'était la belle parure de leur race. Tandis que le régent s'enivrait avec des courtisanes impures, au cliquetis des verres, le sang coulait à Nantes et à Rennes, et les généreux défenseurs de la nationalité bretonne étaient livrés au glaive; dans le Palais-Royal, la décrépitude impuissante se réveillait à peine sous les embrassemens de quelques femmes; sur l'échafaud, la force, la vigueur, la jeunesse recevaient le baiser de la mort. Il n'y eut point de pitié pour les pauvres gentilshommes bretons : seize condamnations furent encore prononcées par contumace contre les défenseurs de la cause provinciale; ils s'étaient réfugiés en Espagne, et on les voyait aux églises de Madrid prier dans leur langue native, pour la nationalité bretonne. Il y eut des proscriptions même dans le Parlement siégeant à Rennes; le conseil du régent

ne respecta rien; l'inviolabilité des charges ne fut qu'un vain mot; il y eut des parlementaires expulsés de leur dignité, comme s'ils n'avaient pas été revêtus de la toge des magistrats! Chose inouïe, le caractère indélébile du juge ne fut point une garantie[1]! Ainsi procèdent toujours les pouvoirs violens; à travers toutes ses promesses de liberté, le duc d'Orléans était, aux momens de crise, un esprit absolu. Désormais la Bretagne fut paisible dans cette silencieuse obéissance qui suit toujours une tentative de liberté avortée : mille projets furent présentés par l'intendant de la province, pour organiser l'administration politique de la Bretagne : au lieu de ce droit inhérent à tous nobles de voter dans les États, comme en Pologne, l'intendant proposait de choisir cent cinquante gentilshommes seulement que le gouverneur désignerait; les États ne devaient se tenir que tous les cinq ans, et les dons gratuits ne pouvaient être refusés. Mais l'énergie bretonne fermentait encore, le

1 *Voyez* toutes les pièces du procès dans la collection dont j'ai parlé. (Archives de Rennes.)

sang des vieilles nations druidiques n'était point éteint; la Bretagne, un moment domptée, maintint ses mœurs indépendantes; les femmes dans les manoirs, les fiers et braves paysans, conservèrent les images de Pontcallet, Montlouis, Talhouet et de Coëdic, comme celles de saints et de martyrs; plus d'une complainte en bas-breton retrace leur courage et leur infortune quand leurs têtes roulèrent sur l'échafaud.

On doit remarquer la similitude des deux insurrections d'Écosse et de Bretagne; elles ont pour mobile le désir de conquérir la nationalité contre un pouvoir impérieux et absolu qui veut trop centraliser l'administration royale; peuples agrestes et naïfs, ils ne comprenaient pas le raffinement de la politique, ils sentaient profondément l'injure et cherchaient à la venger. Les nations primitives prennent les armes sans réflexion, par un instinct de vengeance ou de générosité; tout est chez elles sensation vive et saisissante; elles courent à une cause avec enthousiasme, elles la délaissent comme une idée qui passe. C'est ce qui explique le peu de succès

de ces insurrections de peuples dans les provinces, tumulte mieux encore que guerre sérieuse. On résiste difficilement au pouvoir établi qui marche avec des armées organisées et une administration unique; l'insurrection des peuples peut obtenir un succès, mais elle s'évanouit après la victoire même. Combien n'étaient-ils pas héroïques ces braves Écossais qui couraient au son de la cornemuse sous la bannière des Stuarts! Là était la poésie de l'histoire; la victoire resta pourtant aux troupes anglaises et hanovriennes, parce qu'elles étaient impassibles et disciplinées. En Bretagne, il en fut de même; le feu de liberté parut, brilla, puis s'évanouit devant la discipline et la froide cruauté du maréchal de Montesquiou. Au reste, l'union intime de Georges Ier et du régent servit la répression politique des troubles d'Écosse et de Bretagne; si la France avait loyalement prêté la main à l'Écosse, ce pays eût recouvré sa nationalité, et si l'Angleterre avait jeté quelques troupes dans la Bretagne, l'insurrection fût devenue menaçante, les priviléges de la province auraient été maintenus. C'est ainsi que l'alliance

avec l'Angleterre portait ses fruits politiques; elle consolidait le pouvoir de Georges I[er] et du régent; elle plaçait leur autorité sous des traités de garantie mutuelle. Georges I[er] restait vainqueur en Écosse, et livrait les klans enthousiastes aux exécutions militaires; le duc d'Orléans réprimait les Bretons avec autant de violence ; le sang rougissait l'échafaud. Il y avait une pensée commune de conservation dans ces systèmes; mais ils bouleversaient toute la diplomatie de Louis XIV, en entraînant la guerre avec l'Espagne et Philippe V.

CHAPITRE XX.

GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

Rapports de l'Espagne et de la France. — Albéroni. — Système diplomatique du cabinet de Madrid. — Jacques III. — Le duc d'Ormond. — Départ du duc de Saint-Aignan. — Le prince de Cellamare à Blois. — Manifeste de la France. — Le duc de Berwick. — Préparatifs militaires. — Campagne de Biscaye et de Catalogne. — Armée espagnole en Sicile. — Flotte espagnole dans la Manche. — Situation de la guerre.

1719.

La résolution prise par le régent contre le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, nécessitait une déclaration de guerre immédiate; ce n'était pas sans réflexion qu'on s'était décidé

à violer le droit des gens en la personne d'un des représentans des grandes puissances européennes. Une rupture ne pouvait plus s'éviter; l'Angleterre poussait le cabinet de Paris à briser les liens qui unissaient intimement les cours de France et d'Espagne. La maison de Hanovre souhaitait de bouleverser l'œuvre de Louis XIV, l'union des couronnes cimentée par la royauté de Philippe V; le comte de Stanhope dominait l'esprit de l'abbé Dubois; les deux diplomates s'entendaient pour bouleverser la pensée politique de l'alliance de famille. Jusqu'alors on y avait pleinement réussi; la visite de l'hôtel de l'ambassade d'Espagne par la police française, les publications, les manifestes, tout annonçait une rupture solennelle; Louis XV enfant allait faire la guerre à son oncle, le petit-fils de Louis XIV.

Le cardinal Albéroni n'avait pas été le dernier à comprendre la vaste portée de la nouvelle situation diplomatique. Les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne à Londres lui avaient indiqué le dernier but des démarches du comte de Stanhope auprès de l'abbé Dubois; il n'ignorait pas la puissance de cet intérêt commun

qui unissait le régent et Georges I[er], deux sortes d'usurpateurs; l'un, heureux déjà avec la couronne sur la tête; l'autre, respectueux envers le jeune Louis XV, mais qui ambitionnait depuis long-temps un trône. Dans le dessein d'éviter le triomphe de cette œuvre, le cardinal Albéroni conçut la possibilité de renverser l'autorité du duc d'Orléans à Paris, pour y substituer le gouvernement de Philippe V, régent de France; on a vu le mouvement d'États-Généraux et de liberté qui seconda ce dessein. Le second projet d'Albéroni s'attachait à la restauration de Jacques III en Angleterre; par ce double résultat, la quadruple alliance était renversée. Ce n'était point au cœur du cardinal Albéroni une pensée chevaleresque qui le portait à ces vastes idées[1]; le cardinal s'était bien aperçu que le seul moyen de briser les traités menaçans pour l'Espagne, c'était la restauration pleine et entière du système de Louis XIV en France, et de la maison des Stuarts en Angleterre; Albéroni s'était fait le continuateur de la politique du grand roi.

1 *Memorias del march. de san Felipe*, ann. 1719.

Depuis sa malheureuse expédition d'Écosse, Jacques Stuart avait quitté la France; un moment réfugié à Avignon, il était passé en Italie pour éviter au pape, qui lui donnait l'hospitalité, les actives persécutions de l'Angleterre et les instances du régent. Jacques III vivait à Rome ou à Modène, lorsque Albéroni voulut réaliser le mariage du descendant des Stuarts avec la petite-fille de Sobieski, que l'empereur retenait dans une sorte de captivité. Le cardinal Albéroni, dans ses grands desseins, avait aussi songé à relever la vieille Pologne et sa race nationale des Sobieski, ennemis naturels des empereurs d'Allemagne. Par ce moyen il créait un nouvel adversaire à l'Empire; son projet de mariage du rejeton des Stuarts avec une fille de race royale polonaise avait une admirable portée; il créait des difficultés invincibles aux deux puissans ennemis de l'Espagne, de sa force et de sa grandeur. Joignez à cela la chute du pouvoir du duc d'Orléans en France, et l'on voyait ainsi se réaliser les vieilles idées de Philippe II au seizième siècle, sorte de diplomatie de tradition pour le conseil de Castille. Albéroni avait préparé le mariage

de Jacques Stuart avec la princesse Sobieska, romanesque histoire, sorte de légende dans la poétique légende des Stuarts [1]; captive comme les damoiselles du moyen âge, la noble princesse fut enlevée des mains de l'empereur d'Autriche par le brave et digne cavalier Charles Wogan; les fiançailles de Jacques Stuart et de Sobieska, la petite-fille du sauveur de Vienne, furent célébrées à Rome par le souverain pontife. Immédiatement le duc d'Ormond partit pour Madrid; il s'agissait d'y trouver un asile à Jacques III, et de s'entendre sur une grande expédition qui devait cingler des ports de l'Espagne pour seconder un nouveau mouvement armé des catholiques d'Irlande et des jacobites d'Écosse. Jacques Stuart quitta l'Italie en effet pour voir le sol de l'Espagne; Philippe V le reçut et le traita en roi; il imita en tout Louis XIV son aïeul, quand Jacques II vint habiter Saint-Germain. Aranjuez fut le palais de la royauté exilée d'Angleterre.

Les ordres du duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France à Madrid, étaient de demeu-

1 Papiers de Renaudot, ann. 1719.

rer auprès de Philippe V le plus long-temps qu'il serait possible, afin tout à la fois de suivre les mouvemens actifs du cardinal Albéroni, et de prouver au roi d'Espagne que la rupture diplomatique ne venait pas du côté de la France. Le duc de Saint-Aignan écrivait de nombreuses dépêches pour annoncer les préparatifs immenses que faisait l'Espagne dans son armée de terre et dans ses flottes. L'habile administration du cardinal avait trouvé partout des ressources, et la monarchie espagnole, qui paraissait accablée, se relevait puissante et glorieuse. Le cardinal avait appris par la police du conseil les intrigues du duc de Saint-Aignan contre son pouvoir; il obtint un ordre du roi Philippe V, immédiat, pour que l'ambassadeur eût à quitter Madrid[1]. On n'hésita plus, une communication officielle du cardinal au duc de Saint-Aignan lui intima de prendre ses passeports dans l'heure même, et de sortir des terres d'Espagne. Je crois que le cardinal n'avait point encore la nouvelle du mauvais traitement fait au prince de Cellamare et de la violation

1 Dépêches d Saint-Aignan. (Archives des affaires étrangères, ann. 1719.)

du secret de l'ambassade; il se trouva donc qu'au même moment les deux ambassadeurs des cabinets de Madrid et de Paris étaient exposés à une commune disgrâce. Le prince de Cellamare vécut à Blois jusqu'à ce que le cardinal Albéroni se fût complètement expliqué sur l'état des relations entre les deux monarchies[1].

Cette situation était la guerre. Si vous parcouriez les ports d'Espagne et les grandes cités de la monarchie de Philippe V, vous aperceviez partout des mouvemens militaires; à Barcelonne, les galères avaient arboré leurs banderoles d'un rouge de feu; de Cadix jusqu'à Saint-Sébastien, on ne voyait que navires sur

1 Blessé dans sa dignité d'ambassadeur, le prince de Cellamare avait adressé à toutes les légations la circulaire suivante : « Le commun intérêt qui regarde tous les ministres des princes, dans le temps qu'on viole en ma personne le respectable et sacré caractère d'ambassadeur d'un grand et puissant monarque, m'oblige de vous donner connoissance (quoique cependant tout Paris en soit instruit) de la manière avec laquelle, après m'avoir intercepté et ouvert avec autant de violence et aussi peu d'égards, un paquet que j'envoyois au roi mon maître, adressé à M. le cardinal Albéroni, je me trouve arrêté dans ma maison, aussi bien que le secrétaire d'ambassade, et gardé par un détachement de mousquetaires de la maison du roi, et tous mes papiers, tant publics que secrets,

les chantiers; les arsenaux de Valladolid, de Ségovie, les manufactures d'armes d'Albacete avaient pris une activité immense; les vieilles bandes espagnoles se reformaient; une flotte se réunissait au port du Passage sur l'extrême frontière de France; partout des proclamations royales rassemblaient *la quinta*, et la nation espagnole manifestait un dévouement sincère à Philippe V. Le plan de campagne du cardinal Albéroni était fort simple : tandis qu'une flotte espagnole seconderait une nouvelle expédition en Sicile, une seconde escadre allait voguer vers l'Irlande et l'Écosse, afin d'appuyer Jacques III dans un débarquement ; une troisième flotte devait se porter en Bretagne, pour don-

saisis et scellés, n'ayant point donné le moindre sujet à cette action; et ne pouvant m'empêcher de rendre compte à mon souverain de tout ce qui peut contribuer dans cette délicate conjoncture à son service, et à la défense naturelle de ses royaumes; il est évident que le droit des gens se trouve grièvement blessé et violé par plusieurs motifs; et qu'une telle violence qui ne s'est jamais vue, crie et demande à tous les princes une juste satisfaction et réparation d'une infraction si grande; c'est pourquoi je vous prie d'en rendre compte au plus tôt au roi votre maître, afin qu'un exemple si étrange, si injuste et si scandaleux ne s'autorise pas dans le monde par un pernicieux silence. Je suis avec beaucoup de considération, Monsieur, etc... »

ner la main à l'insurrection. En même temps l'armée espagnole faisait un mouvement dans les Pyrénées du côté de la Biscaye, et se montrait aux frontières. Le cardinal Albéroni comptait sur une immédiate défection des troupes du duc d'Orléans; les dépêches du prince de Cellamare contiennent de nombreuses listes d'officiers qui devaient passer sous les drapeaux de Philippe V régent de France. Il y avait des engagemens formels, des promesses écrites; c'est presque toujours l'illusion des partis à l'étranger; ils s'imaginent que les défections viendront les soutenir, comme si la première impulsion d'un officier ou d'un soldat, à quelque opinion qu'il appartienne, n'est pas de combattre l'étranger qui envahit le sol de la patrie! Cependant les cadres de deux régimens français s'étaient formés dans les rangs espagnols; on espérait les remplir sur la frontière; Philippe V, proclamé régent de France, devait lui-même venir aux Pyrénées, et se montrer à la tête de l'armée d'expédition [1].

[1] J'ai retrouvé à Madrid la liste des officiers qui s'étaient engagés à défectionner; une dépêche chiffrée du prince de Cellamare en contient l'indication. (Archives espag. ann. 1719.)

Le duc d'Orléans avait dès ce moment compris l'importance de refouler avec vigueur la tentative faite par Philippe V. Aux premiers jours de la régence ; des motifs d'économie l'avaient déterminé à des suppressions dans les divers corps de la maison du roi, dans les régimens d'infanterie et de cavalerie ; plus de quarante mille hommes étaient retournés aux foyers ou s'étaient disséminés parmi les milices. Après la conclusion du traité de la quadruple alliance, des armemens nombreux furent préparés en France, en Angleterre et en Hollande ; ce traité stipulait de nouvelles garanties pour les deux gouvernemens ; il fallait mettre à exécution les clauses diplomatiques des conventions de La Haye et de Londres ; de nombreuses levées avaient été ordonnées dans les provinces. D'après les ordres du régent, un premier corps de 36 mille hommes fut dirigé sur les frontières des Pyrénées ; on destina les régimens de Picardie, Normandie, la Marine, Richelieu, Poitou, Touraine, la Reine, Limousin, Orléans, la Couronne, le Perche, Alsace, Royal Roussillon, Royal artillerie, Castella-Suisse, Hesse-Suisse, Languedoc, Bom-

bardiers, Soissonnais, Dauphiné, Bassigny, Beaujolais, d'Olonne, Leneck, Chartres, en tout 52 bataillons au complet de 36 mille hommes; on fit 6 lieutenans-généraux, 62 maréchaux de camp, 199 brigadiers; on dirigea 52 escadrons de cavalerie sur Bayonne, belles troupes au combat, car les régimens de France avaient une forte organisation[1]. Un corps d'observation fut réuni dans la Manche, avec mission de passer en Angleterre pour protéger la couronne de Georges I[er], si elle était menacée par une invasion de Jacques Stuart et de l'Espagne. Ce corps d'observation prêtait sa droite à une petite armée hollandaise également destinée pour l'Angleterre. Ainsi s'exécutait le traité secret de mutuelle garantie conclu à La Haye : une armée anglo-hollandaise devait débarquer en France pour défendre le pouvoir du duc d'Orléans, en vertu de la même clause qui appelait les régimens français à protéger l'usurpation de la maison de Hanovre ; c'était le complément du système.

Par une fatalité singulière, le commande-

1 Archives du ministère de la guerre, ann. 1719.

ment de l'armée des Pyrénées fut confié à Jacques duc de Berwick ; la ligne bâtarde des Stuarts allait combattre Philippe V d'Espagne, le protecteur de Jacques III, le légitime héritier de la vieille royauté écossaise! Le duc de Berwick, âme froide, compassée, sans enthousiasme, avec son dévouement sans chaleur, obéissait toujours au devoir avec cette attitude glaciale qui tue la sympathie! Le duc de Berwick avait rendu des services de guerre; créé maréchal de France, il s'était fait naturaliser, et une fois Français, il oublia sa famille et le chef de sa race, Jacques Stuart, le noble prétendant, qui soutenait seul la force et la dignité de sa couronne. Le duc de Berwick refusa d'accompagner son frère de sang quand il partit pour l'expédition de 1715; il prit pour prétexte la défense publiquement faite par le régent à tout officier français de suivre le fils des Stuarts en Écosse. Une âme ardente eût foulé aux pieds un tel ordre; elle se fût précipitée dans une barque pour traverser solitaire les vagues et l'Océan qui la séparaient de l'Écosse. Le duc de Berwick fit froidement son devoir; il resta

dans son gouvernement de Guienne, attendant les volontés du roi; il reçut le commandement de l'armée d'Espagne, terre de bataille pour lui déjà, car il avait deux fois sauvé le trône de Philippe V; curieux bouleversement dans les idées! Le même capitaine qui avait préservé l'œuvre de Louis XIV et protégé l'établissement de sa race à Madrid, marchait au nom de la quadrupe alliance pour briser ce grand œuvre de prévoyance diplomatique. Ainsi le voulait l'obéissance passive telle que l'entend la discipline anglaise pour l'officier et le soldat[1].

Cette déclaration de guerre à l'Espagne pa-

1 Les vers les plus cruels furent faits contre le maréchal de Berwick: en voici un fragment :

Quiconque est bâtard une fois,
Bâtard sera toute la vie,
Témoin cet échappé des rois,
Le vainqueur de Fontarabie;
En quoi seul est-il bon Anglais?
C'est qu'il a renié son frère;
S'il n'avait pas humé de l'air français,
L'indigne aurait été le Churchill de son père.

L'éloge que Montesquieu a fait du maréchal de Berwick et de sa grande âme s'explique; Montesquieu était l'admirateur passionné du système anglais, et par conséquent de la révolution de 1688.

raissait si en dehors des intérêts de la France, qu'elle souleva dans toute la monarchie une vive indignation ; autant les sympathies existaient profondes pour la couronne d'Espagne et ce roi Philippe V, le petit-fils de Louis XIV, autant il y avait répugnance pour l'Angleterre. Quelques esprits sérieux et méditatifs pouvaient bien rêver les formes anglaises de gouvernement, et appeler les institutions de ce pays ; mais la masse du peuple était haineuse contre l'Angleterre ; comment faire comprendre aux vieux marins de Saint-Malo ou de Dunkerque qu'il fallait unir son pavillon à celui de l'Anglais? Il y avait au cœur des populations l'antique rivalité des siècles! Dans le dessein de détruire le mauvais effet de cette déclaration de guerre contre l'Espagne, le conseil du régent crut indispensable de développer les griefs de la France et le véritable motif de la guerre. Ce n'était pas contre le roi Philippe V, son cher oncle, que le roi Louis XV commençait les hostilités ; mais contre un ministre dont le pouvoir actif et remuant troublait la paix européenne. « Sa Majesté n'imputera jamais cette infraction à un

prince si recommandable par tant de vertus, et particulièrement par la fidélité la plus religieuse à sa parole! Ce ne peuvent être que ses ministres qui, l'ayant engagé trop légèrement, savent lui faire de cet engagement même une raison et une nécessité de le soutenir. Sa Majesté, dans les mesures qu'elle a prises, s'est proposée de satisfaire également à deux devoirs : à l'amour qu'elle doit à son peuple, en prévenant une guerre avec tous ses voisins, dont il étoit menacé, et à l'amitié qu'elle doit au roi d'Espagne, en ménageant constamment ses intérêts et sa gloire, qui seront toujours d'autant plus chers à la France, qu'elle les regarde comme le prix de ses longs travaux et de tout le sang qu'il lui en a coûté pour le maintenir sur son trône. » On trompait ainsi l'opinion publique. Le dessein de ce manifeste adroit était de séparer Albéroni du roi Philippe V et de le perdre ; l'opinion était si puissante, si vivement exaltée contre une expédition en Espagne, que le petit roi Louis XV même montra beaucoup de mauvaise humeur de ce qu'on attaquait son bon oncle; il fallut le convaincre qu'il ne s'agissait point de faire

la guerre à Philippe V, mais seulement de le soustraire à l'influence de son ministre Albéroni. On fit courir plusieurs écrits dans les cafés et parloirs pour déclarer que la guerre n'avait qu'un but, le maintien de la paix générale; l'Espagne l'avait seule brisée en attentant à la neutralité de l'Italie[1].

Le cardinal Albéroni connaissait ainsi profondément le but qu'on voulait donner à la guerre, et lui-même tenta de lui imprimer un caractère particulier; puisque le régent attaquait directement son autorité, le cardinal menaça hardiment aussi le pouvoir du régent; il sépara le roi de France du chef de son conseil: «Ce n'était pas non plus à son neveu que Philippe V déclarait la guerre, mais à la régence

1 On publia même une forme de lettre de Louis XV au duc de Berwick; le roi lui disait : « Mon cousin, j'ai reçu l'écrit imprimé que vous m'avez envoyé, qui a pour titre : *Déclaration de Sa Majesté*, etc., du 27 avril 1719. Et comme vous me marquez qu'on en a répandu plusieurs exemplaires dans mes armées, je vous écris cette lettre pour vous instruire de mes sentimens sur ce qu'elle contient. La guerre que je suis obligé de porter en Espagne n'a pour objet ni son roi qui m'est lié de si près par les liens du sang, et à qui j'ai donné jusqu'ici des preuves d'amitié la plus sincère, ni la nation espagnole que la France a si constamment secourue de son sang et de ses trésors pour lui conserver son roi; mais seulement un gouvernemen-

usurpée par la maison d'Orléans dans le désordre des idées. Le roi des Espagnes, Philippe V, aimait, chérissait la nation française; il se souvenait des sympathies de la noblesse quand il partit jeune homme pour poser la couronne de Charles-Quint sur sa tête.» Le roi disait dans sa proclamation : « Philippe de France, roi des Espagnes et des Indes, les liens naturels qui m'unissent comme roi à la nation espagnole, et comme premier petit-fils de France à la nation française et à son roi pupille, non seulement m'animent, mais m'obligent à en prendre tout ce qui peut servir à détourner les maux dont les deux couronnes et les deux nations sont menacées. Nul n'ignore à quelle fin tendent les alliances contractées avec les im-

étranger qui opprime la nation, qui abuse de la confiance du souverain, et qui n'a pour but que le renouvellement d'une guerre générale. Tout ce que mes armées prétendent, c'est que le roi d'Espagne consente, malgré son ministre, à être unanimement reconnu par toute l'Europe souverain légitime de l'Espagne et des Indes, et qu'il soit affermi pour jamais sur son trône. C'est au seul ministre d'Espagne, ennemi du repos de l'Europe, que j'impute les résistances du roi catholique à la paix, les conspirations tramées en France, tous ces écrits également absurdes dans leurs principes et injurieux à mon autorité, qu'on attaque dans la personne de mon oncle, le duc d'Orléans, qui en est le dépositaire. (Mss. Paris, 1719.)

placables ennemis des deux monarchies. Ces indignes artifices et les sommes exorbitantes qu'on emploie pour les cultiver, ne sont que trop connus. Il est aisé de voir que leur premier objet est d'enlever à la France et à l'Espagne les précieux avantages qu'elles pourroient tirer de leur union, pour les réduire ensuite avec moins d'obstacles à une honteuse servitude. On sait que je n'ai rien oublié pour rompre les mesures de nos communs ennemis; mais puisqu'on m'a rendu inutiles mes avances les plus engageantes, mes persuasions les plus fortes, mes prières les plus vives, l'unique ressource qui me reste, c'est de me mettre à la tête de mes troupes, tant pour satisfaire à la tendre amitié que j'ai pour le roi mon cher neveu, et à la satisfaction que je dois à toute la nation française, que pour soutenir les intérêts de ma couronne, inséparables de ceux de la couronne de France; j'espère que les troupes françaises, attirées par mon exemple, s'uniront aux miennes, ou en corps entier ou séparément, et que les unes et les autres, animées du même esprit, inspireront ensemble aux Parlemens et aux États-Généraux la liberté de s'assembler, d'exa-

miner et de régler des affaires aussi importantes que sont celles de la conjoncture présente, à tirer la noblesse et les Français bien intentionnés, de l'oppression où l'on sait qu'ils gémissent, et enfin à prévenir de bonne heure la ruine entière du royaume. Comme ce royaume est ma patrie, et que son roi m'est uni par le sang, plus étroitement qu'avec qui que ce soit, je suis obligé plus qu'aucun autre de procurer, à tout prix que ce soit, le remède à de si grands maux; si les Français veulent concourir avec un corps suffisant à une action si juste et si généreuse, ils ne doivent pas douter que le jeune roi, parvenu à un âge plus avancé, ne sache gré à ceux qui auront coopéré à la sûreté de sa vie et de sa couronne, et qu'il ne leur en marque sa royale gratitude. Par l'union des deux nations si nécessaire, nous remplirons non seulement nos devoirs, mais ceux du sang et de la régence qui m'appartient de droit; et les Français ceux de fidèles, de nobles et d'intrépides sujets qui se seront élevés au dessus d'une vaine crainte, déguisée sous le masque d'une obéissance rendue par force au prétendu régent. Que si cet avertisse-

ment, qu'on peut regarder comme une insinuation obligeante par rapport à mon amitié, ou comme un commandement juste par rapport aux prérogatives de ma naissance, ne trouve ni attention ni correspondance en tout ou en partie pour arriver à une fin si louable, ce que je ne puis croire, je ne laisserai pas d'avoir des égards particuliers pour tous ceux qui, entraînés par de si fortes raisons, se rangeront sous mes étendards. Je conserverai les corps entiers avec les mêmes officiers et les mêmes soldats, je les distinguerai tous par les honneurs et les récompenses qu'ils peuvent attendre de leurs services et se promettre de ma parole royale. » Le roi s'adressait donc à toutes les classes, à l'armée surtout, pour qu'elle vînt se grouper sous les drapeaux du plus proche parent de Louis XV, véritable régent du royaume, du prince seul en qui résidât la force morale du pouvoir légitime.

Pour donner une plus grande efficacité à ces proclamations, Philippe V, d'après le conseil d'Albéroni, se rendit de sa personne à l'armée d'Espagne; sa royale présence devait rappeler de plus vifs souvenirs encore au

milieu de la noblesse française qui suivait les drapeaux du duc de Berwick. Les démarches de l'Espagne ne se bornaient pas seulement à de simples paroles; des négociations actives s'ouvraient par des agens secrets avec des gentilshommes mécontens, ou avec cette partie légère et inquiète de la noblesse de France, toujours prête à prendre les armes, espèce de *condottieri* aux gages de tous les périls, et qui servait partout où l'on trouvait des batailles et de la gloire. Philippe V voulait aussi seconder les troubles de la Bretagne, les tentatives de liberté et d'États-Généraux. Il y eut engagemens pris par d'autres braves gentilshommes de Guienne; le duc de Richelieu, fanfaron d'amour à vingt et un ans, entama étourdiment une correspondance intime avec le roi Philippe V. Les Richelieu étaient fort dangereux dans les provinces méridionales, et leur exemple était une véritable contagion ; le blason de Fronsac n'était-il pas bien connu en Guienne? Richelieu promettait son régiment au petit-fils de Louis XIV, roi d'Espagne et régent de France [1].

1 Il avait même signé une promesse avec beaucoup d'étourderie. (Mémoires sur la régence, ann. 1719.)

Dans cet état des esprits, le régent dut prendre des mesures d'une extrême rigueur; les arrestations se multiplièrent sur tous les points de la France: on remplit la Bastille, Vincennes et Pierre-Encise de prisonniers d'État; le duc et la duchesse du Maine furent surveillés de plus près dans leurs démarches; captifs, ils ne purent plus même écrire au dehors de la prison. Le conseil de régence exigea que les Parlemens fissent une déclaration de principes contre les séditieuses menées de l'Espagne; on n'était pas très-rassuré sur l'esprit de ces Parlemens; cependant les antiques habitudes de fidélité l'emportèrent. Les grandes cours de magistrature rendirent arrêt contre les prétentions du roi d'Espagne: on les força à se déclarer hautement contre le petit-fils de Louis XIV. On était ainsi bien précautionné contre les projets de Philippe V: au dehors, un traité de mutuelle garantie de la part de l'Angleterre et de la Hollande; à l'intérieur, une profession de foi générale de la noblesse et du Parlement pour rester fidèlement attachés au conseil de régence. Toute autre tentative était qualifiée de rebellion. Le Parlement du moins le pro-

clamait avec toute la hauteur de son autorité pour réprimer la sédition armée : « Ce jour, les gens du roi sont entrés; et maître Guillaume de Lamoignon, avocat dudit seigneur roi, portant la parole, a dit à la cour : que l'attention qu'ils doivent avoir pour maintenir la paix et la tranquillité dans le royaume ne leur permet pas de demeurer dans le silence en voyant un nouvel écrit qui se répand dans le public, sous le titre de *Déclaration de Sa Majesté le roi d'Espagne;* qu'on ne peut douter que cet ouvrage parte du même auteur qui a composé ceux qui ont été proscrits par les arrêts de la cour des 16 janvier et 4 février derniers; qu'on y voit régner le même esprit de révolte; que les mêmes invectives contre la personne de M. le duc d'Orléans y sont partout répandues; qu'on porte la témérité jusqu'à vouloir contester son autorité. On le qualifie de prétendu régent, comme si la régence à laquelle il étoit appelé par le droit du sang et par les vœux des peuples, ne lui eût pas été déférée solennellement dans une des plus augustes assemblées qui se soient jamais tenues dans ce tribunal; que sur ce fondement l'auteur ac-

corde au roi d'Espagne la qualité de régent dans le royaume, qu'il se sert de son nom pour commander aux troupes françaises de passer dans le camp espagnol, et leur promet pour récompense de leur désertion, non seulement les bienfaits de ce prince, mais encore la reconnoissance de leur roi, lorsqu'il sera parvenu à un âge plus avancé; qu'en vain prétend-il intéresser les Parlemens dans cette conspiration; ils ne s'écarteront jamais de la fidélité qu'ils doivent au roi, et s'opposeront toujours avec fermeté aux entreprises séditieuses de ceux qui veulent profiter d'un temps de minorité pour semer et allumer le feu de la dissension dans le royaume; qu'eux en particulier ne cesseront point de donner leurs soins pour prévenir les suites fâcheuses que peuvent avoir de semblables écrits; qu'ils viennent donc requérir la suppression de celui qu'ils apportent à la cour, et que c'est le sujet des conclusions qu'ils ont prises par écrit, et qu'ils laissent à la cour avec un exemplaire dudit imprimé; et se sont retirés laissant sur le bureau ledit exemplaire avec les conclusions par écrit du procureur général du roi. Vu ledit imprimé qui pa-

raît sous le titre de *Déclaration de Sa Majesté catholique*, *etc.*, daté du 27 avril 1719, ensemble les arrêts des 16 janvier et 3 février 1719, et les conclusions du procureur général du roi, la matière mise en délibération, la cour ordonne que ledit imprimé sera et demeurera supprimé comme séditieux, tendant à la révolte, et contraire à l'autorité royale; à cet effet, enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires, de les apporter au greffe de la cour, dans la huitaine au plus tard du jour de la publication du présent arrêt, pour y être supprimés. Fait défense à tous imprimeurs, libraires, colporteurs, et à toutes autres personnes de l'imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer en quelque manière que ce puisse être, sous peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public et criminels de lèse-majesté. Ordonne que par-devant maître Jean le Nain, que la cour a commis à cet effet, pour les témoins qui seront entendus en cette ville et par-devant les lieutenans criminels des bailliages et sénéchaussées, pour ceux qui pourront y être entendus, il sera informé à la requête du procureur général du roi, poursuite et diligence de

ses substituts, contre tous ceux qui ont vendu ou distribué ledit imprimé, ou qui pourraient le vendre, distribuer, imprimer ou garder à l'avenir. A cet effet, permet au procureur général du roi d'obtenir et faire publier monitoires en forme de droit, pour le tout fait, rapporté à lui communiqué, être ordonné ce qu'il appartiendra; ordonne en outre que le présent arrêt sera envoyé aux bailliages et sénéchaussées du ressort, pour y être lu, publié et enregistré, et affiché partout où besoin sera: enjoint aux substituts du procureur général du roi d'y tenir la main, et d'en certifier la cour dans le mois. Fait en Parlement, le 22 mai 1719[1]. »
Le Parlement agissait ainsi selon ses vieilles traditions de fidélité à la couronne.

Cependant le cardinal Albéroni ne renonçait point à son projet de soulever l'armée de France; Philippe V, présent au camp de Pampelune, avait entouré sa royale personne de deux régimens d'émigrés qui portaient les noms unis de France et d'Espagne; ces régimens, fort incomplets, devaient servir de cadre pour

1 Registres du Parlement, ad ann. 1719.

accueillir les déserteurs qui, selon les rapports des agens secrets, devaient de toutes parts arriver sous les drapeaux espagnols. Les proclamations du roi Philippe V étaient clandestinement répandues dans le camp du duc de Berwick, et chaque gentilhomme en reçut une copie comme d'une lettre close. Le cardinal Albéroni se trompait, il n'avait pas complètement apprécié toute la magie du drapeau : un officier peut avoir de graves mécontentemens, servir avec dégoût la couleur qui flotte sur les enseignes, mais il ne les abandonne pas facilement pour passer à l'ennemi qu'il a en face de lui; la puissance du serment, de l'honneur et de la discipline le retient. Il n'y eut donc pas de défection; Philippe V écrivit en vain au maréchal de Berwick lui-même; la lettre fut envoyée au prince régent, sans que le maréchal l'eût décachetée. Cette fidélité fut hautement récompensée par le conseil du roi. La tentative de rebellion étant ainsi avortée, la guerre dut s'ouvrir dans les combinaisons habituelles; on commença la campagne, armée contre armée, avec les forces de nation à nation.

Le maréchal de Berwick avait réuni toutes les troupes de son gouvernement de Guienne; les régimens de guerre s'étaient successivement échelonnés de Bordeaux à Bayonne. La tête de l'armée touchait la Bidassoa; les opérations devaient être vigoureusement conduites, et afin qu'elles pussent être communes, l'Angleterre envoya au quartier du duc de Berwick le colonel Stanhope, de la famille du ministre du roi Georges; l'Angleterre avait crainte que la campagne ne fût mollement suivie, elle la faisait surveiller. La première expédition eut pour but le port du Passage, le chantier nord de la marine espagnole; une avant-garde du marquis de Silly s'empara de cette position militaire jetée sur côtes de France; on se saisit de beaux vaisseaux sur le chantier et d'un matériel immense. Du port du Passage, l'armée de France se porta sur Fontarabie, vieux nom, souvenir de l'occupation mauresque; il fut encore enlevé l'épée à la main [1]. On entra pleinement dans le Gui-

1 Cette guerre contre l'Espagne était vue de si mauvais œil, que les plus épouvantables satires étaient dirigées contre le régent. Le lendemain du *Te Deum* pour la prise de Fontarabie

puscoa, ce magnifique pays de franchises municipales; puis on assiégea Saint-Sébastien; l'Espagnol, peu habitué à cette impétuosité dans l'attaque, battit la chamade, et la ville fut prise par capitulation. Toute la province de Guipuscoa fit sa soumission au duc de Berwick, dont les armées se dirigèrent sur la Navarre et la Catalogne. Ainsi la belliqueuse troupe de France qui, dix années avant, s'était noblement dévouée à la royauté de Philippe V, marchait pour lui enlever ses plus belles provinces; elle avait dans ses rangs le cousin de ce major-général Stanhope que le duc de Vendôme avait fait prisonnier sur les frontières mêmes du Portu-

on faisait circuler à Paris les vers qu'on va lire sur le duc d'Orléans, l'allié de l'Angleterre :

Malheureux qui trahis ton sang et ta patrie !
Faut-il se réjouir avec nos ennemis
De l'état où tu nous es mis !
Ah ! pendant toute notre vie
Pleurons, pleurons sur ta folie ;
Pleurons ces braves gens que nous avons perdus ;
Mais de bon cœur nous pourrions rire,
Si bientôt on nous venait dire
Que tes projets sont confondus,
Que tes roués ou tes pendus,
Ces hommes de sac et de corde,
Sont punis sans miséricorde,
Et que l'abbé Dubois n'est plus.

gai. Combien le système diplomatique n'était-il pas bouleversé!

Si la maison d'Espagne éprouvait de tristes échecs sur les frontières des Pyrénées, à Saint-Sébastien comme à Barcelone, elle avait des succès décisifs en Sicile, long-temps l'objet de son ambition; les vieilles bandes espagnoles avaient envahi cette belle terre, qui s'étend depuis Palerme jusqu'à Messine. Les Siciliens aimaient les Espagnols; autant il y avait sympathie entre les deux noblesses d'Italie et d'Espagne, autant il y avait haine contre ces tudesques au langage barbare qui rappelaient les Normands d'odieuse mémoire, quand les vêpres sanglantes délivrèrent la Sicile! Il fallut à peine deux campagnes au marquis de Leide pour s'emparer de l'île merveilleuse où les bouquets d'orangers croissent sur des cratères. Les Espagnols avaient là de beaux souvenirs, et la victoire de Francavilla releva leur drapeau et leur pouvoir. Par contraire, le cardinal Albéroni n'avait aucun succès dans son expédition maritime des côtes d'Océan; depuis l'arrivée de Jacques III à Madrid, le cardinal Albéroni avait suivi ses im-

menses préparatifs pour tenter une descente en Écosse et en Irlande; une seconde armada aussi puissante que celle de Philippe II, dispersée par la tempête, avait vogué dans la Manche; on la signalait également sur les côtes de Bretagne et d'Écosse; en Bretagne, sa mission se mêlait aux troubles de la province; en Irlande et dans l'Écosse, les amis des Stuarts l'attendaient comme un signal d'indépendance. L'expédition ne fut point heureuse; cette Manche, terrible à toutes les grandes flottes, ce gouffre qui défend l'Angleterre plus que les forteresses qui l'entourent au nord et au midi, la Manche devint le théâtre de la dispersion de l'armada d'Albéroni. D'ailleurs l'amiral Byng n'avait pas perdu de vue un seul moment la flotte d'Espagne, il la suivait pour lui livrer bataille; deux régimens espagnols, débarqués sur les rescifs d'Irlande, se virent contraints de déposer les armes[1].

Dans cette situation, l'Espagne devait désirer la paix; tous les cabinets continuaient la guerre avec mollesse; le but de la quadruple

1 Memor. del marchese de San-Felipe, ad ann 1719.

alliance était plutôt défensif qu'offensif; elle avait été conclue pour maintenir les faits accomplis, et non pour bouleverser la sécurité des intérêts. Le système belliqueux du cardinal Albéroni faisait contraste avec l'esprit général du temps, et voilà pourquoi les cabinets se soulevèrent contre lui; quand une tête un peu forte, un peu haute vient troubler les habitudes d'une époque, ses allures d'opinions et d'intérêts, il se fait contre elle une sorte de croisade. L'Europe de la quadruple alliance ne s'apaisa que lorsque Albéroni fut tombé; on le traita de brouillon et de fou; le cardinal avait eu des pensées au-delà de son époque; et toutes les fois qu'il en est ainsi dans la pauvre humanité, les esprits se soulèvent contre le caractère assez hardi pour sortir de l'opinion vulgaire. Le cardinal Albéroni voulait accomplir l'œuvre de Louis XIV, en plaçant le siége de ce système à Madrid; l'Angleterre en comprit la portée, elle entraîna le France dans la guerre; elle ne fut satisfaite que par la disgrâce du cardinal!

CHAPITRE XXI.

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE LAW. — L'AGIOTAGE A PARIS.

Marche des idées de crédit. — La rue Quincampoix. — Banque nationale substituée au trésor. — Hypothèque territoriale. — L'Orient. — La Louisiane. — Le Canada. — Hausse des actions. — Émission exagérée des billets. — Commencement d'opposition. — Pamphlets. — Caricatures. — Apogée du système.

1719 — 1720.

Un des élémens qui avaient le plus aidé les moyens de guerre pendant la campagne d'Espagne était la facilité du crédit; jamais à aucune époque les valeurs de convention n'a-

vaient obtenu une plus haute faveur; l'argent monnayé, les lingots d'or étaient méprisés ; on échangeait tout pour les billets de la banque de Law. Quand le crédit est ainsi dans son état d'exaltation , les moyens financiers deviennent très-faciles; il y eut donc une grande abondance dans le trésor, une extrême aisance dans les transactions qui pouvaient favoriser la guerre; tout était payé en billets, si recherchés par la population de Paris. A la banque de Law venait se rattacher une multitude d'opérations commerciales et financières; les billets d'État étaient successivement transformés en billets de la banque; cette banque s'était chargée du paiement des rentes et de la majeure partie des recettes, même du revenu des fermes; le régent aurait eu besoin de cent millions de livres pour les nécessités de la campagne, qu'il les aurait trouvés dans la huitaine : on peut tout dans un État, lorsque la confiance est ainsi établie sur des bases si larges; malheureusement alors commence l'abus des forces financières ; on dépasse les limites; d'où résulte la décadence du système.

Dans le quartier le plus central du vieux

Paris, entre le Marais parlementaire et les rues Saint-Denis et Saint-Martin si marchandes, si peuplées, il y avait une rue courte, un peu étroite, presque parallèle à ce carrefour d'Aubry-le-Boucher, un des braves chefs des halles de Paris, nom célèbre au règne de Charles VI; on l'appelait Quincampoix; d'où venait ce nom municipal? était-ce un sobriquet d'échevinage? était-ce un de ces souvenirs de peuple qui s'imprimaient alors au coin de tous les carrefours de Paris[1]? on ne peut le dire; tant il y a que la rue n'avait rien d'attrayant; une soixantaine de maisons dont quelques unes encore à lanternes et tourelles noircies et enfumées, formaient l'ornement de cette ruelle. Beaucoup de juifs et d'usuriers l'habitaient comme le centre du quartier populeux; ils y escomptaient les billets d'État à des taux exagérés; d'autres faisaient l'usure par heure sur les denrées de la halle, viandes, poissons, œufs et herbages, prêt lucratif sur gages et effets, bon commerce pour ces vieux garçons

1 Il y a bien des gravures qui reproduisent la rue Quincampoix telle qu'elle existait en 1719 et 1720. (Bibliothèque du roi, collect. des gravures.)

aux épaules hautes et cassées, au teint jaune et blafard, qui entassent, amassent jusqu'à la tombe leur oreiller qu'ils voudraient remplumer d'or et matelasser d'écus. Il en était résulté un accroissement de peuple qui remplisait la rue Quincampoix : à l'origine du système, la foule devint si grande, que le lieutenant de police défendit le passage des voitures et grilla de fer la rue Quincampoix; on négociait à plein vent sous les coups d'un temps horrible d'hiver, comme aux rayons brûlans du soleil de juillet. Les maisons noircies furent si précieuses, qu'un petit abri sous les voûtes se payait des sommes considérables; il y eut tel bâtiment qui produisit deux cent mille livres de revenus; c'était à la rue Quincampoix que se faisaient toutes les négociations relatives au système.

Les idées financières de Law reposaient sur deux bases fondamentales : 1° le développement de la banque devenant le centre des opérations du trésor, les billets de la Banque devaient être préférés au numéraire; des édits avaient attaché une mobilité incessante aux écus; on n'en voulait plus, car leur valeur

changeait par le caprice des édits; et phénomène qui se produit bien rarement dans l'histoire du crédit public! le papier gagnait 50 pour 100 sur le numéraire. Dans une telle situation de prospérité, rien ne s'opposait plus à ce que l'immense établissement de Law ne devînt banque nationale[1] : comme elle absorbait en lui-même toute la puissance du crédit public, le trésor se confondait dans ses opérations; la Banque nationale s'occupa de l'extinction des anciennes dettes, elle créa indéfiniment des billets; on eut des comptes de dépôt comme à Londres, Venise et Gênes; sa prospérité arriva bientôt à son apogée.

2° Les élémens d'un crédit de banque devant être limités, il fallait un nouvel aliment à ces spéculations trop uniformes; une banque qui attirerait à elle tout le mouvement commercial devait offrir mille combinaisons au jeu, et c'est vers ce but que Law marcha hautement. Des priviléges furent concédés à la banque nationale, on lui donna l'exploitation des

1 Compte rendu du système, Paris, 1719. Il n'est pas d'époque financière sur laquelle on ait plus écrit.

Indes, de l'Orient; elle eut le monopole des fermes de l'Alsace et de plusieurs autres provinces; on lui concéda enfin le commerce du Canada, du Sénégal, pays presque inconnus alors, et sur lesquels l'imagination pouvait facilement s'exercer; il fallait tous ces élémens pour agrandir le cercle du jeu. Dès l'origine, Law avait créé des actions pour sa banque de billets et d'escompte; ces actions, de 500 liv. s'étaient élevées à un prix exorbitant, mais cela sans effort et par une répartition de 14 pour 100 de dividende chaque semestre; ce mouvement progressif ainsi justifié par des résultats, avait favorisé l'émission d'autres valeurs parallèles. La variété des fonds sur lesquels les spéculations pouvaient se porter, jetait une grande aisance dans le jeu; Law émit d'abord des actions pour la compagnie d'Orient, puis pour les fermes du tabac et d'Alsace; ensuite il étendit l'émission des valeurs aux revenus du Sénégal et du commerce de l'Inde et de la Chine. Toutes ces actions furent promptement enlevées; dans l'espace de moins d'un mois, les valeurs nominales étaient décuplées, on s'arrachait des coupons, et jusqu'à de simples promesses; le

jeu s'engagea même sur des espérances[1]; on aurait mis en actions des terres inconnues, l'île des Amazones, qu'il se serait trouvé des spéculateurs pour les exploiter sur la plus vaste échelle de crédit.

La terre la plus féconde en actions, la mieux remuée par l'agio, ce fut incontestablement le Canada, la Louisiane, le Mississipi, dont la rue Quincampoix disait les merveilles. Ce vaste pays au nord de l'Amérique s'étendait depuis le lac Supérieur, solitaires prairies dont Cooper a décrit la forte nature, jusqu'au golfe du Mexique; il était couvert de sombres forêts où des Indiens belliqueux s'abritaient sous des cabanes. Le roi Louis XIV avait cédé le Mississipi à un spéculateur, homme positif du nom de Crozat, avec la simple charge d'une redevance. Crozat avait parcouru le pays, mais s'il l'avait trouvé très-bien situé pour le commerce de pelleterie, pour l'échange de quelques objets de verroterie et de manufactures, il n'avait vu dans le sol primitif, dans ces forêts vierges de la création, rien qui pût faire espérer un riche

1 Compte rendu du système. Paris, ann. 1719.

débouché pour les produits. Les Mémoires de Crozat constatent qu'il n'y a pas de mines d'or et d'argent dans l'étendue de la nouvelle France; mais quand la spéculation s'attache à une idée, elle ne pose point de limites, elle repousse les réalités, elle crée un monde fantastique, et le Canada devint la terre des promesses[1]. On fit des descriptions merveilleuses du produit de son sol, des douceurs qu'on y rencontrait, des féeries-merveilles de ses mines et de la richesse du climat; cette terre du Mississipi fut donnée en hypothèque à une émission exagérée d'actions, bientôt cotées à 14 et 15 mille francs, du taux de 500 fr., prix de leur constitution primitive; c'était partout une frénésie!

Cette multiplicité d'actions de toute nature, émises simultanément, préparait une grande

1 Les Mémoires de Crozat sont au ministère de la marine, ann. 1719. On se moqua un peu de l'exploitation du Canada.

Mississipi n'est pas habité,
Il sera bientôt fréquenté;
Peut-être dans cent ans et plus.

Des filles on y enverra,
Et d'abord on les mariera,
Si l'on trouve des maris.

Les mines on y fouillera,
Car sans doute on en trouvera,
Si la nature en a mis.

Nos billets vont être payés,
Car les fonds en sont assurés
Sur l'or qu'elles auront produit.

activité aux capitaux ; ils trouvaient un placement facile, une utile concurrence ; on se précipita sur ces actions avec une indicible avidité. Dès que six heures du matin avaient sonné à la grille de la rue Quincampoix, on voyait tous les jours des flots de peuple rouler sous cette boule de fortune ; on se refoulait dans cet étroit carré, hommes, femmes, pêle-mêle, riches et pauvres, gentilshommes et bourgeois ; quand on pouvait atteindre un agent de bourse, un commis aux actions, on se trouvait heureux, on achetait à tout prix. Quelle joie quand on avait obtenu deux ou trois actions du Mississipi, du Sénégal et des fermes d'Alsace ! on ne désemparait pas de l'*angelus* à huit heures du soir dans cette foule crottée et abîmée. Comme tout se prend en France par fureur, on vendait ses terres, on échangeait son or contre ces actions qui pouvaient toujours se réaliser en billets de banque. Voici le spectacle qu'offrait alors Paris ! il n'y avait aucune autre idée que celle de la spéculation et de l'agiotage ; on ne parlait que de hausse et de baisse, des fortunes fantastiques qui s'élevaient ou tombaient

chaque jour; qui eût développé d'autres pensées, n'eût pas été entendu; le vocabulaire des salons ne consistait plus qu'en quelques phrases de bourse : « A quel taux sont les Mississipi, les Sénégal? avez-vous compensé vos dividendes et vos comptes courans à la banque? » Il n'y avait d'autre langue que celle-là, même pour l'exquise compagnie; heureux qui pouvait approcher de M. Law! on lui baisait les pieds et les mains! n'était-ce pas lui qui distribuait les actions? n'était-ce pas le dieu de la fortune? ne tenait-il pas de sa main les merveilleuses roues de cristal et d'or pour les gagnans, de fer et de bois poignant et aigu pour les misérables perdans? On l'entourait, on le pressait de telle sorte qu'il ne pouvait plus sortir seul[1]; le régent fit donner une escorte à sa voiture, et les chroniques du temps rapportent tous les subterfuges des joueurs pour arriver jusqu'à ce bienheureux M. Law; il fut l'idole du jour; la poésie flatteuse caressa ses conceptions les plus hardies, et l'appela la divinité tutélaire de la France.

1 Mémoires sur le système, ad ann. 1719.

Il y avait en effet dans ce système de Law des avantages incontestables, et déjà de notables résultats s'étaient produits. D'abord l'abondance des ressources financières avait aidé les entreprises militaires contre l'Espagne; tout avait été exactement payé; on avait armé, fourni des subsides, organisé enfin une pensée de défense; ensuite l'agiotage avait tellement détourné les esprits de toute préoccupation politique, que la paix du pays ne pouvait être troublée. Si l'état des finances n'avait pas été dans une prospérité toujours croissante, si les intérêts ne s'étaient pas exclusivement attachés à la hausse ou à la baisse du système, le mouvement d'États-Généraux du duc du Maine n'aurait pas échoué. Quand il y a une active préoccupation d'intérêts matériels, les questions politiques n'agitent pas aussi vivement les esprits; on spécule et l'on ne conspire pas. Enfin cette abondance de capitaux subitement jetés dans la circulation, cette masse de valeurs créées par des moyens factices avaient donné une facilité merveilleuse pour concevoir et exécuter de grands travaux administratifs; on posa sur une immense échelle

ce beau système de viabilité, de ponts et chaussées tel qu'il fut depuis accompli par l'administration de Louis XV, la plus active pour le tracé des routes plantées. Il y eut une circulation très-active de capitaux, les fortunes privées s'accrurent par le revirement de fonds et de banque; le commerce prit une vie incessante et plus hardie; on favorisa les découvertes sur les terres inconnues. Tout le pays du Canada se peupla d'Européens; la Nouvelle-Orléans, alors bâtie, adopta le nom même de son fondateur. On servit ainsi l'imagination puissante de ce peuple de France qui se passionne pour les entreprises aventureuses. La colonisation du Canada, de la Louisiane fut accomplie sous les deux règnes de Louis XIV et de Louis XV.

L'apogée du système embrassa la période de 1719 et 1720; dans ces deux années il fit merveille; ce furent les temps de soie et d'or pour la rue Quincampoix; on ne peut dire la fièvre qui agitait tout un peuple, elle s'étendit de Paris à la province et des extrémités de la France à l'étranger; on arrivait de Londres, de Vienne, de Berlin pour prendre part aux

vastes bienfaits de la spéculation. Il est curieux de suivre le mouvement de Paris pendant cette période, sa population s'était accrue d'un tiers; que de maisons étroites et mal percées se changèrent en magnifiques hôtels! Tout travaillait, ouvriers, marchands boutiquiers; comme les valeurs s'étaient décuplées, on ne tenait pas à la dépense; le luxe était en présence du jeu, et il naît toujours de là une générosité qui profite au commerce. La loi de circulation est le premier élément de la richesse générale[1]; la fortune ne résulte-t-elle pas de cette tendance des capitaux à changer de mains? Le système fut donc un temps d'aisance et de luxe; alors commencèrent ces gracieux embellissemens, cette profusion des riens coûteux dans les jouissances de la vie, ce goût varié par le caprice dans les meubles, dans les raretés folles et élégantes, les chinoiseries, les bois de sandal, les magots, les éventails de senteur, les porcelaines, les petits bijoux si jolis, si brillans, les figurines toutes rosées ornaient les boudoirs; on regarda moins à l'utilité qu'au plai-

1 Mémoires sur le système, ad ann. 1719.

sir; on dépensa beaucoup, car l'argent coûtait peu.

Cependant, depuis l'origine du système, une sourde opposition s'était manifestée contre son développement. Quand les idées de Law étaient pour la première fois apparues, elles avaient semblé si hardies, si en dehors des habitudes prises, que le conseil même du régent s'y était vivement opposé; comment était-il possible que les hommes à la routine calme et précautionneuse du système financier sous Louis XIV, ne fussent pas effrayés de cet immense développement donné au crédit public? Les derniers contrôleurs généraux avaient vécu des ressources matérielles de l'emprunt, ils avaient des besoins, ils contractaient des dettes nouvelles en aliénant l'avenir et en payant un gros intérêt: c'était l'invariable théorie des financiers. Eh bien, à ces hommes, Law venait offrir un système de remboursement général au moyen d'un papier. Qu'était donc ce papier fabuleux, ce signe monétaire qui allait remplacer toutes les valeurs? Comment les magistrats n'auraient-ils pas vu avec méfiance ces innovations qui allaient troubler

les habitudes prises? Le Parlement n'était pas pour les nouveautés, il suivait les traditions vieilles de date; dès le principe, il s'était prononcé contre le plan de l'Écossais; il s'indignait de ces imitations des coutumes étrangères quand on avait devant soi le système financier de Sully et de Colbert, si plein de précautions et de prévoyance. On avait vu déjà cette opposition du Parlement, même aux hardiesses modérées de Desmarets; mais la volonté de Louis XIV avait brisé tous les obstacles. Depuis long-temps les grandes cours du royaume n'osaient même plus les remontrances respectueuses[1].

Les Parlemens avaient donc été les premiers opposans au système de Law, avec d'autant plus d'énergic que le régent avait relevé le pouvoir de la magistrature. Les magistrats se souvenaient de la séance du 2 septembre 1715, qui avait donné la régence à M. le duc d'Orléans. Quoi! c'était là toute la reconnaissance qu'on avait conservée pour les services de Messieurs! N'avait-on pas sacrifié

1 Registre des remontrances du Parlement, ad ann. 1719.

au régent même les droits de M. le duc du Maine? Toutes ces remontrances fatiguaient le pouvoir du duc d'Orléans et l'empêchaient d'agir dans l'étendue de son intelligence; ce prince avait complètement adopté les idées de Law; il en avait compris la portée dans les circonstances; elles rendaient la vie à une administration épuisée : il n'hésita donc point à se mettre en opposition avec le Parlement. Comment aurait-il pu suivre une autre ligne? Chaque jour de nouveaux édits venaient changer en quelque sorte la législation établie; on exhaussait, on abaissait tour à tour le taux de la monnaie; on émettait des actions, on les retirait sans motif; on remuait perpétuellement l'impôt, les fermes, les ressources du revenu public. Quand un pouvoir en est arrivé à ces expédiens financiers, il ne peut plus se soumettre à l'ordre régulier et habituel des juridictions; le régent pouvait-il recourir sans cesse à la chambre des comptes, au Parlement, à la cour des monnaies ou des aides? il devait tout régler par des édits de propre mouvement : c'était dans la force des choses et de la situation.

A mesure qu'on se jetait plus absolument

encore dans les idées de Law, le régent dut centraliser le pouvoir financier dans les mains de celui qui lui inspirait tant de confiance; on a vu que la banque de Law était devenue banque royale, et par ce moyen le trésor s'était en quelque sorte confondu avec la banque. Les billets se transformèrent ainsi en une véritable monnaie qui s'éleva à 10 pour 100 au-dessus de l'argent monnayé, circonstance curieuse qui signale tout l'engouement pour le système. Il n'y avait plus qu'un pas à faire pour porter Law à la surintendance des finances, car enfin qui aurait-on pu placer à côté de lui pour disputer la prépondérance dans les questions de trésor et de dette? Law devait être élevé naturellement au poste de surintendant des finances, il en avait les attributions depuis long-temps; mais un obstacle s'opposait seul à cette promotion. Law professait la religion réformée comme la majorité des Écossais. Etait-il possible, dans le système d'unité catholique, quand le principe de la révocation de l'édit de Nantes subsistait encore, d'élever au ministère un contrôleur général hérétique? L'esprit indifférent et mo-

queur du régent s'en fût fort bien accommodé sans doute; mais le peuple, les bourgeois, le clergé, la noblesse elle-même! L'objection fut faite à Law, qui consentit sans peine à abjurer le protestantisme; solennellement admis dans le sein de l'Église, il fit profession de foi à Notre-Dame. Le conseil ne fit plus aucune difficulté : la place de contrôleur général lui fut confiée par le roi[1].

Le régent eut dès ce moment un conseil tout à lui : aux affaires étrangères, il avait Dubois, secrétaire d'État habile, dévoué aux desseins de son maître, et en ayant en quelque sorte la pensée. A la guerre, Leblanc n'était qu'une créature de Dubois; le régent dictait sa volonté pour tous les ordres militaires; il ne trouvait aucun obstacle. D'Argenson, à la main ferme et décidée, contenait le Parlement dans des idées d'obéissance; aucun homme d'État n'avait le sentiment plus énergique d'un pouvoir absolu. Enfin Law, nommé contrôleur général du trésor, complétait ce ministère substitué à la pluralité des conseils, bizarre création

1 Mémoires sur le système, ad ann. 1719.

de l'époque un peu décousue où la régence s'était formée. C'était une force pour le régent que ce conseil d'unité et de dévouement politique; un pouvoir est alors facile dans ses conditions, il a ses coudées franches, il peut marcher. Mais quelle différence entre l'avènement de M. le régent (période de liberté tant promise en 1715), et cette autre époque où l'on ne rêvait plus que coups d'État et régence absolue! c'est presque toujours la condition et la nécessité de tous les pouvoirs qui se sont trop relâchés à leur origine; ils ont besoin de rattacher fortement l'autorité, s'ils ne veulent périr sous l'anarchie.

Le système de Law produisait encore des résultats féconds que déjà il était vivement attaqué par la caricature moqueuse, les poésies et les pamphlets hardis; il n'est pas de puissance qui ne soit soumise à cette éternelle loi de l'opposition; et dans ces grands jeux de fortune produits par le système, il y avait plus d'un aliment pour le sarcasme et la satire poignante. Tout Paris était rempli d'images ou de petits écrits sur le système, et M. Quincampoix jouait un rôle bizarre et grotesque dans ces

représentations peintes ou écrites. Qui ne reconnaissait M. Quincampoix aux yeux hagards et la bourse à la main? Quincampoix le fourbe, l'odieux qui méritait qu'on lui fît voir le faubourg des cieux, et la chaudière sous laquelle la Fortune brûlait tant de promesses[1]! N'était-ce pas dans cette chaudière qu'on fondait de l'or pour avoir des chiffons de papier? Que de symboles n'y avait-il pas en cette caricature! L'Envie avec ses serpens, le Désespoir qui saisit les hommes, un faquin qui pousse des hélas! un satyre délivre les actions, lesquelles se produisent sous la forme de scorpions et

1 Véritable portrait du très-fameux seigneur messire Quincampoix. (Maurepas, tom. XIV.)

Certain Diogène moderne,
Cherchant dans tout le genre humain
Quelqu'un que la raison gouverne,
Vint à Paris un beau matin :
Il portait en main sa lanterne.
Quel spectacle s'offre à ses yeux!
Quincampoix, un fourbe odieux,
Qui mérite qu'un coup de berne
Lui montre le faubourg des cieux;
Je trouve, dit-il, dans ces lieux
Des fous de plus d'une manière.
Il fut surpris d'une chaudière;
Elle brûlait sur un foyer :
Un diable y brûlait du papier,
Billets d'État et de monnaie,
Primes du West, primes du Sud,
Papiers plus faux que le Talmud;
Il en faisait un feu de joie.
Dans la chaudière, à pleine main,
Un fou jetait, sur l'espérance
D'une ambitieuse opulence,
Son or et l'argent du prochain.
Quand la matière était fondue,
Qu'en sortait-il? papiers nouveaux,
Billets de banque les plus beaux,
Marchandise bien cher vendue.
L'extravagante Vanité
Montrait pour devise un Icare,
Vrai symbole du sort bizarre
D'un Quincampoix décrédité;

de crapauds envenimés. Voici Diogène enfin qui s'écrie : « Français, un âne est moins bête que vous ! Ornez vos têtes d'une couronne de plumes de paon et de chardons. » Une autre caricature plus vaste est ainsi pittoresquement expliquée par son auteur : « La Fortune des actions sur son char conduit par la Folie, qui est assez reconnaissable à ses attributs ordinaires, et par son ample jupe de baleine, autre folie du temps. Ce char est tiré par les principales compagnies qui ont donné commencement à ce négoce pernicieux, comme Mississipi avec une jambe de bois, le Sud avec une jambe bandée et un emplâtre sur l'autre ; la banque d'Angleterre foulant aux pieds un ser-

Derrière elle un monstre barbare,
L'Envie, avec sa noire dent,
Grugeait la tête d'un serpent ;
La flamme d'un botteau de paille
Représentait naïvement
Le court éclat de la canaille.
Tenant une torche, un poignard,
Le Désespoir, d'une autre part,
Attendait, pour saisir un homme,
Qu'il eût fondu toute sa somme ;
Sur une truite un faquin nu
Criait : Hélas ! j'ai tout perdu,
Et me voilà donc dans la crasse !
Un satyre à laide grimace
Pestait contre les actions,
Qui, comme d'affreux scorpions,
Ont une queue envenimée.
Troupe digne d'être enfermée,
Cria Diogène en courroux,
Un âne est moins bête que vous !
Vous cherchez tous une couronne
De plumes de paons, de chardons,
C'est la Sottise qui la donne ;
C'est pour elle qu'en vos maisons
Vous introduisez la famine ;
Vos ustensiles de cuisine
Sont des meubles à retrancher.
Vous méritez qu'on vous assomme ;
Et loin de vous je vais chercher
Où je pourrai trouver un homme.

pent, la compagnie du West, celle d'assurance et celle des Indes aussi d'Angleterre ; les agens de ce commerce font tourner les roues du char, ayant les queues de renard pour marquer leur adresse et leurs ruses. On voit sur les rais les diverses compagnies tantôt hautes, tantôt basses, selon que tournent les roues; et le véritable commerce renversé avec ses livres et marchandises, et presque écrasé sous les roues du char. Une grande foule de monde de tout état, de tout sexe, court après la Fortune pour attraper des actions ; dans les nues est un diable faisant des bulles de savon, qui se mêlent aux billets que distribue la Fortune, à des bonnets de fou qui tombent en partage à quelques uns, et à de petits serpens qui marquent les insomnies; l'Envie, le Désespoir et la Renommée sur le devant, répandent partout cette contagion. Le char conduit ceux qui le suivent à l'une des trois portes que l'on voit, savoir: l'Hôpital des fous, des malades et des gueux. A gauche est un homme qui distribue le premier projet de compagnie pour Amsterdam, que la sage prévoyance des magistrats a d'abord supprimé; ceux qui voudront se donner la peine

d'examiner, y découvriront plusieurs choses qu'on n'a pas cru devoir expliquer en détail, pour laisser aux curieux le plaisir d'avoir quelque chose à deviner. Cette folie a pour devise deux têtes, dont l'une, jeune et riante, marque le beau côté des actions; l'autre, vieille et accablée de chagrins, en marque la suite par la sentence latine qui signifie : « Le chagrin suit souvent une belle apparence. »

Ces caricatures étaient répandues parmi les halles, dans la bourgeoisie de Paris surtout, qui voyait avec étonnement et jalousie tant de fortunes inouïes; l'esprit français se déployait dans sa spirituelle malice, et l'*armée des agioteurs*, telle qu'elle nous a été conservée, est une des curiosités les plus saillantes de ce temps. A cette époque, les agioteurs s'étaient divisés en deux bandes : la première, envahissant la rue Quincampoix, la vieille place de leurs grands coups de bataille; la seconde bande avait pris pour siége de son négoce la place Vendôme, visitée par un plus beau monde; les noms de ces principaux agioteurs nous ont été transmis dans une pièce bien

mordante. Voici quelles étaient toutes les dignités : « de l'armée de l'agio campée dans la place Vendôme, en juin 1720. Quelques uns l'ont appelée le camp de Bourbon à cause de Mgr le duc, ou la petite Judée[1]. Les officiers généraux étaient : M. le duc de Bourbon, généralissime; le maréchal d'Estrées, général; le duc de Guiche commande le corps de réserve et les troupes auxiliaires; le duc de Chaulnes et le marquis de Mézières, lieutenans généraux; le prince de Poix, maréchal des logis; Caumont, major général; Chattes et Vilaine, aides de camp; le duc d'Antin, intendant; le duc de La Force, trésorier; Laffey, grand-prevôt; le prince de Léon, greffier; Fimarcon et Dampierre, archers; la Faye, bourreau; Guillaume Law et André, commis des vivres; le Blanc, fourrier; l'abbé de Coëtlogon, aumônier; l'abbé de Tencin, à la tête des récollets; Law, médecin empirique; d'Argenson, chirurgien-major; le duc de Louvigny et le comte de Guiche, fraters; vivandières, blanchisseuses et filles de

1 Cette satire se trouve dans le recueil de Maurepas, tom. XIV.

joie, Locmaria, Verüe, Chaumont, Jeffac, Gié et de Prie; maraudeurs et pipeurs, les directeurs de la Banque; tireur d'estaffe, les officiers du régiment des gardes; gazetier, l'abbé Terrasson. »

Tels étaient les principaux agioteurs; il faut avouer que ces noms propres confondus, cette noblesse dans la poussière et dans l'agio, sont un triste spectacle pour l'histoire qui s'attache aux grandes physionomies d'une époque. Les ennemis du système signalaient non seulement le nom des agioteurs, mais ils annonçaient ouvertement l'inévitable et prochaine ruine des idées de Law; et dans *la généalogie du système*, pièce la plus remarquable de cette époque, il est dit : « Belzébut engendra Law; Law engendra le système; le système engendra la banque; la banque engendra le Mississipi; le Mississipi engendra la souscription; la souscription engendra l'action; l'action engendra le dividende; le dividende engendra l'agio; l'agio engendra l'escompte; l'escompte engendra le compte roulant; le compte roulant engendra le virement des parties; le virement des parties engendra le registre d'écriture; le registre d'é-

criture engendra zéro, à qui la puissance d'engendrer fut ôtée[1]. »

C'est à travers cet esprit d'opposition que s'avançait le système de Law, et véritablement, au moment même de sa haute prospérité, des causes visibles de décadence semblaient le menacer. A toutes les époques, les meilleures idées d'administration et de gouvernement ont été exposées à ces critiques acerbes, à ces attaques implacables. Ce ne serait donc pas un bon moyen de juger la valeur de la théorie financière de Law que de l'apprécier d'après ces jugemens passionnés; il y avait évidemment dans la base même du système une idée heureuse et féconde pour le crédit public; la créa-

1 Le Mississipi surtout est l'objet des plus vives satires.

Crozat, qui n'aime plus l'argent,
Crainte d'être trop opulent,
A laissé là Mississipi.

Pour polisser ce grand pays,
On va bien faire des édits;
On en défera bien aussi.

Avant que de le cultiver,
Il est bon de le décorer
De ce qui est de trop ici.

De quoi nous sert, en ce pays,
Ce colifichet de Marly ?
Envoyons-le à Mississipi.

Mais, dit Philippe, ce château
Se doit embarquer par morceaux;
Il faut donc qu'il soit démoli.

D'Antin répondit : J'y consens;
Ce n'est plus qu'en démolissant
Que je puis faire du profit.

Pour premier établissement,
Envoyons-y le Parlement,
Qui ne sert de rien à Paris.

Un collége on y fondera,
Le latin on enseignera
Aux enfans du Mississipi.

tion d'une valeur représentative du numéraire était grande dans ses résultats; l'extension donnée à la banque d'escompte, la multiplicité des actions mobiles et variées, tout cela devait naturellement créer un véhicule plus puissant à la circulation du numéraire; il y avait un mouvement actif dans les écus, et le mouvement, c'est la fortune même des États; mais la faute capitale de Law fut de ne pas avoir su s'arrêter. Tout système de crédit, établi sur des bases extrêmes, est par cela même faible, incertain, menacé; un moment d'hésitation ou de méfiance, tout l'échafaudage de confiance croule d'une ruine inévitable. Law n'avait pas su poser des limites raisonnables; il avait organisé une masse d'actions trop multipliées; l'extension des valeurs, portant sur un même revenu,

Notre habile duc d'Orléans
Ira lui-même être régent,
En sixième, à Mississipi.

Une académie y aura;
De beaux jetons on donnera,
Faits d'argent du Mississipi.

La Force veut y présider,
Et prendre le soin d'épurer
La langue du Mississipi.

Des farceurs on y enverra;
Ducoudray son rôle y jouera
Pour réjouir le Mississipi.

Noailles aura soin d'enseigner
La manière de gouverner,
Et celle de détruire aussi.

Des rentes on y assignera,
Et puis on les supprimera
Aux bourgeois de Mississipi.

devait l'écraser sous le poids de ces émissions simultanées. Les actions n'avaient pas en réalité assez de représentation effective; il fallait les faire mouvoir par des moyens factices; ces moyens ne pouvaient durer qu'un temps, et voilà ce qui explique la chute si rapide du système. Ensuite Law n'avait pas fait la part de ce caractère français si impressionnable tout à la fois pour la confiance et le désespoir; il y avait dans les imaginations mobiles de la France de quoi exalter ou abîmer dix systèmes comme celui de Law! Après la guerre d'Espagne, l'agio était arrivé à son apogée!

CHAPITRE XXII.

LA SOCIÉTÉ SOUS LE SYSTÈME. — JOIES ET AFFLICTIONS DU RÉGENT. — LE ROI LOUIS XV A DIX ANS.

Changement de mœurs. — Mouvement des fortunes. — Le clergé. — La noblesse. — La bourgeoisie. — Étrange mobilité dans le prix de toute chose. — Ivresse de la cour. — La duchesse de Berry. — Ses pompes. — Sa mort. — Profession religieuse de Mlle de Chartres. — Mariage de Mlle de Valois et du duc de Modène. — Louis XV. — Ses habitudes. — Sa jeune cour.

1719 — 1720.

Les jeux de la fortune, tous les caprices de hausse et de baisse, l'incessante mobilité des capitaux, changent les mœurs d'un peuple. Traversez les vieilles nations agricoles, elles

demeurent stationnaires dans le mouvement des idées et des classes; elles se transmettent la terre de père en fils et la cultivent; là, les rangs se conservent, les familles se perpétuent dans la hiérarchie; les siècles passent et dérangent peu cette immobilité des intérêts. Mais supposez au contraire un peuple qui vit sous un système de capitaux et d'agiotage, dans ce pêle-mêle où tant de choses s'élèvent ou s'abaissent, dans ce heurtement des fortunes et des personnes, que trouvez-vous au milieu de cette fièvre étrange? un changement de mœurs incessant, une confusion de rangs et de manières; cinq ans de cet état social modifient plus les habitudes d'un pays que cent ans d'une situation paisible et régulière.

Quel avait été l'effet le plus immédiat du système de Law? Les merveilles qu'il avait produites à son origine ressemblaient à cette baguette des fées qui changeait en or tout ce qu'elle touchait; les plus basses conditions étaient subitement élevées au premier rang; on avait vu de simples laquais étaler un luxe de la plus folle insolence; il y avait à Paris des familles naguère indigentes qui possédaient

jusqu'à cent mille livres de rentes; la propriété foncière, la terre qui est le symbole de la stabilité, était jetée dans la circulation comme une valeur mobilière; on voyait les fiefs, les manoirs à tourelles sortir des mains de leurs antiques possesseurs pour passer à celles des traitans et des bourgeois enrichis[1]. Il n'y avait plus de rangs, l'argent était devenu le seul titre aux distinctions; la cupidité, le jeu avaient remplacé les sentimens d'honneur et de loyauté. Alors commençait à se montrer le chevalier d'industrie, ce fléau particulier qui envahit le dix-huitième siècle; la vieille monarchie avait ses cadets de Gascogne, gens qui acquéraient fortune par la bravoure et les armes, et quelquefois par les hableries et la finesse; les chevaliers d'industrie vinrent sous la régence, ils vivaient comme ils le pouvaient, trompant de droite et de gauche avec l'habit de noblesse et la bassesse des laquais.

Cet amour du gain, cette entraînante passion de la fortune s'étaient emparées des clas-

1 Ce serait une curieuse histoire à faire que celle des fiefs passés en roture depuis 1717 jusqu'en 1720.

ses et les confondaient toutes; en vain on aurait cherché dans la haute et puissante noblesse un peu de dignité et de sentiment de soi; elle courait à cette grande roue de fortune, elle se coudoyait avec le simple bourgeois et l'escroc. Une entière égalité confondait les rangs et les conditions; le clergé lui-même n'était pas affranchi de cette passion d'agiotage : on comptait plus d'un dignitaire de l'Église parmi les joueurs émérites de la rue Quincampoix; plus d'un prélat s'inscrivait avec rage pour obtenir des actions et pour les vendre avec bénéfice. Les gentilshommes de provinces possédant fiefs, ces braves nobles de Guienne, du Languedoc ou du Dauphiné, qui sortaient si rarement de leurs châteaux, les abandonnaient alors pour jouer au système de M. Law, tant le diable d'argent appelait tous venans à la roue de cristal et d'or qui tournoyait.

Est-ce que vous croyez que le bourgeois de Paris était exempt de cette fureur générale? oh! non, sans doute; voyez-le donc, ce bon citadin, vendant sa maison de la rue Saint-Denis ou Saint-Martin pour obtenir des actions, et

ce malheureux rentier sur l'Hôtel-de-Ville qui échange son titre de vieil emprunt contre des billets, vil morceau de papier qui allait mourir dans ses mains; les bénéfices considérables qu'on pouvait faire sur les effets merveilleux du jeu avaient fait renoncer aux divers moyens d'accroître progressivement sa fortune. On dédaignait l'économie; quand, en s'éveillant le matin, on pouvait, par un coup d'agiotage, obtenir quelques cent mille livres de bénéfices, qu'était-il besoin de travailler péniblement à la journée de peines et de labeur? il n'y avait désormais qu'un seul mobile : les gains extraordinaires immédiatement obtenus, on y accourait; les dépenses n'étaient plus mesurées, on prenait l'or en mépris. La circulation était si active! voitures, diamans, bijoux, tout cela était jeté à la tête de quelques filles d'opéra, déesses de la mode.

La vie des gentilshommes devint une dissipation folle et prodigue; sous Louis XIV, l'imagination active de la noblesse avait été absorbée par la guerre, on s'en allait aux armées du roi presque dans l'enfance; mais l'état de paix ne permettait pas cette vie

des camps qui constituait l'existence de la bonne noblesse. Un jeune gentilhomme se levait après midi; une légère collation; le chocolat à la mode d'Espagne l'encourageait à quitter son lit de plumes mollet en damas, et à franchir la balustrade de son alcôve. Là commençait sa toilette; le valet de chambre, trois ou quatre aides lui servaient à friser sa perruque flottante, à passer sa culotte de satin broché, ses bas de soie, ses souliers à talons très-hauts et très-étroits; il prenait ensuite sa veste de velours, son épée effilée et d'acier, ses manchettes parfumées d'essence. Voici l'heure des visites; quelques étourdis venaient se mirer dans les glaces et trumeaux du salon; on y causait conquêtes et femmes de cour, soupers du régent et de la ville; quand la toilette était finie, on sortait; les uns se rendaient à la cour, d'autres à leurs petites maisons. Point d'occupations sérieuses; on attendait avec impatience le bienheureux souper, au milieu des femmes, des bougies, de l'opéra, des chinoiseries et des fleurs; on finissait rarement avant le jour; les carrosses venaient reprendre ces gentilshommes, souvent

couchés dans l'ivresse sur les riches tapis du festin [1].

Les femmes que la pudeur voile si chastement passaient leur vie dans la dissipation : voyez-vous cette jolie créature si mignonne, aux pieds si petits, à la taille si fine, aux lèvres si roses qu'on voudrait les baiser sur les admirables tableaux de Boucher? eh bien, cette femme est entourée de ses amans qui la mirent en sa toilette; peut-être la tête pleine encore de l'orgie de la veille, elle s'est levée après le soleil de midi; son boudoir est charmant, tout tapissé de soie rose et chamois, avec des girandoles d'or, une pendule effeuillée de fleurs, de rosaces et de gracieux amours qui folâtrent; elle a devant elle un petit trumeau avec mille ornemens de bois doré, une chasse de Diane avec ses nymphes; un noir magot de Chine qui fait divinement ressortir la peau blanche et satinée de la maîtresse, se tient accroupi à ses pieds, secouant de ses mains un bel éventail de

1 *Voyez* à la Bibliothèque du roi les gravures contemporaines sur les modes, ann. 1717-1720. (Cabinet des estampes.)

chinoiseries; quelques femmes de chambre parsèment ses cheveux de riches épis en diamans qui brillent de mille feux; de grosses coques de perles fines ornent son cou et ses bras d'albâtre; elle babille, elle cause d'opéra, des soupers du régent, et de sales mots sortent de cette jolie bouche, comme le crapaud qui bave sur une fleur odorante de Castille; sens, plaisir, orgies, voilà ce qui constituait la vie de la société de noblesse qui ne conservait plus, pour se distinguer des classes prostituées, qu'une certaine élégance fastueuse dans le vice même.

Le régent marchait à la tête de cette génération dans l'ivresse; la vie l'avait usé, il n'avait pas quarante-six ans encore, et les caractères de la décrépitude se révélaient déjà sur son front ridé; sa vue s'était considérablement affaiblie; il avait même entièrement perdu l'usage d'un œil; son teint était tout bourgeonné; l'abbé Dubois le trouva si déplorablement vieilli au retour de son ambassade de La Haye, qu'il crut nécessaire de lui adresser quelques remontrances, et le prince épicurien lui répondit par cet axiome : « Vie

courte et bonne[1] », oubli fatal des lois religieuses. Le régent devenait paresseux d'esprit et de corps, il avait renoncé à cet exercice du mail qui assouplissait les membres et fortifiait la santé ; il n'aimait plus à marcher sous les grands arbres du parc de Saint-Cloud ou de la Muette ; il adorait le lit, et l'on pénétrait de plus en plus rarement sous ces rideaux de soie, dans ces balustrades d'argent, sanctuaire débauché de quelques amours vulgaires. L'ivresse surtout était toujours la passion favorite du régent ; il lui fallait peu de chose pour s'oublier ; aux premières rasades de Bordeaux et de Champagne, sa tête n'était plus à lui, il se faisait porter cette vaste coupe, le *hanap*, sorte de baril cerclé d'or qui se vidait à la ronde dans les soupers de nuit au Luxembourg, à l'imitation de Charlemagne et de ses pairs ; alors six, sept bouteilles de vin ne faisaient pas reculer le régent et ses compapagnons ; l'ivresse arrivait au milieu d'un cliquetis de paroles sales du marquis de Nocé, de

1 La correspondance de Dubois indique ces tristes symptômes dans la vie du régent, ann. 1719-1720.

Mmes de Parabère et de Sabran ; ces mots orduriers faisaient la joie du régent, ils déridaient sont front souvent soucieux. Savez-vous quelque chose de plus hideux que la bouche d'une jeune femme qui s'ouvre pour une parole de débauche ? telle était Mme de Sabran; le régent adorait cet accent méridional qui donnait un tour plus populaire encore à ces paroles d'un épouvantable délire; hélas! était-ce chez elle abominable corruption du cœur? faut-il croire qu'elle essayait un désir de plaire à la puissance? Il y avait peut-être dans ces têtes de femme de bonne maison, réduites à des rôles de courtisanes, un profond dégoût pour l'homme qui les abaissait tant; Mme de Sabran elle-même, dans son ivresse de plaisir, ne jeta-t-elle pas à la face de tous cette cruelle sentence : « Dieu prit de la boue pour former l'âme des princes et des laquais »? la femme se vengeait de sa honte, elle jetait son mépris sur le caractère qui la traînait dans l'orgie; elle se souvenait de son rang, de son blason de Provence que cet homme-là tachait de ses souillures! Le régent arrachait l'honneur des nobles pour se donner un peu de vie sensuelle,

comme ces vieillards de l'antiquité qui s'infiltraient le sang pur d'une jeune fille pour prolonger un reste d'existence[1].

La duchesse de Berry faisait les joies et la distraction du régent; le Luxembourg, noblement embelli par les arts, était sa demeure habituelle; elle avait obtenu de son père l'habitation de la Muette, ce gracieux palais au milieu du bois de Boulogne; elle l'avait choisie comme résidence d'été. La princesse aimait les grands arbres, les prés fleuris, la solitude qui l'arrachait au monde et à ses distractions; elle avait un goût de bergerie, de moutons et de houlettes, contraste qui se rencontre souvent dans les vies dissipées; la duchesse de Berry avouait presque son mariage secret avec

1 Les plus affreuses satires poursuivent toujours la vie du régent : j'ai trouvé des couplets d'une haine étrange. Ainsi parlent les tristes passions humaines !

Vous n'êtes pas, Madame,
La mère du régent.
Ce scélérat infâme
N'est pas de votre sang ;
C'est un monstre exécrable
Que l'enfer a vomi,
Un tyran détestable
Qui se croit tout permis.

Le ciel, dans sa colère
Contre le genre humain,
Comme un fléau sur terre
Le forma de sa main ;
L'ivresse et l'adultère,
L'inceste et le poison,
Marquent son caractère
Et sa religion.

Collection Maurepas, tom. XIV.

Riom, elle l'eût même publié sans la fière contenance de Madame douairière, qui menaçait de faire poignarder Riom si cela était ainsi. On disait que la duchesse de Berry avait caché une ou deux grossesses, dans la crainte de sa vieille surveillante; ceci avait prodigieusement altéré sa santé, elle était languissante, pâle, et ne se réveillait plus que le soir pour le souper aux flambeaux. Dans ses plaisirs comme dans ses douleurs, Mme la duchesse de Berry avait conservé un haut caractère d'orgueil de race qui tenait à son origine; elle se disait première princesse du sang, tante du roi, dauphine même de France : tous ces titres, elle aimait à les étaler. Quand elle se montrait aux rues de Paris, c'était sur un char, accompagnée de gardes avec un grand cortége de chambellans, d'écuyers et de cymbales retentissantes. L'ambassadeur du doge de Venise ayant sollicité l'honneur d'être présenté à la duchesse de Berry, la princesse le reçut sur un fauteuil de soie et d'or élevé en guise de trône; l'ambassadeur fut admis à une sorte d'hommage; il s'approcha respectueusement de la duchesse de Berry, lui baisa la main, et la princesse se

moqua beaucoup le soir, auprès de son père, de celui qu'elle appelait le valet en livrée du *dogue* de Venise. Elle n'était pas toujours heureuse, la duchesse de Berry; plus d'une fois on la voyait quitter ses délices et ses pompes pour se mettre en retraite chez les Carmélites de Chaillot; elle s'y montrait douce, caressante pour les saintes recluses, et quand les sœurs lui parlaient des douleurs de la vie dissolue et de l'abîme sans fond des plaisirs du monde, elle les écoutait en pleurant; puis les passions l'entraînaient encore dans d'insatiables désirs; elle reparaissait à ces tables du soir, à ces saturnales du Luxembourg, où tout s'oubliait, et où la mort souvent étreignait plus d'une victime, de ses froids embrassemens.

Elle y était assise la mort, telle qu'Albert Durer l'a reproduite avec sa faux terrible à cette table de festin; elle souriait étrangement à la jeune femme couronnée de roses que Vanloo avait peinte un nid de tourtereaux sur ses doigts. La santé de la duchesse de Berry, en effet, s'altérait d'une manière alarmante; elle s'exposait à tout pour ses jouissances; comme les femmes à passions ardentes, elle éprouvait

vivement les impressions de douleur, de peine et de joie; elle passait d'une gaieté bruyante au plus violent désespoir : cette vie d'émotions use. La duchesse de Berry marchait toujours sans s'arrêter; elle trouva le tombeau [1]. Le régent s'était fait illusion; il voyait sa fille souffrante, mais il ne la croyait pas mortellement atteinte. Quelles angoisses pour ce prince, le meilleur père, le plus tendre, le plus faible ami de sa fille! il avait habitude de lui consacrer les plus belles heures de sa journée. La duchesse de Berry avait à peine vingt-quatre ans; elle avait usé de tout, et sa vie épuisée finissait. Ce n'était point une femme ordinaire; mais élevée au milieu d'une cour dissolue, elle se permit tout comme un enfant gâté. Les poètes qui l'avaient tant flattée l'accablèrent après sa mort; cette troupe lâche et perverse, qui s'en prend aux cadavres, lui jeta de la boue à elle, malheureuse et faible femme qui s'était laissée aller aux tristes exemples, et peut-être à une coupable condescendance. N'avait-elle pas assez souffert dans sa vie de

1 La duchesse de Berry mourut le 21 juillet 1719

passions et de tristesse ? Pénétrez un moment dans ce cœur qui s'abreuve de débauches, et vous apercevrez le ver rongeur; lorsque le remords s'en va, la satiété arrive : vide épouvantable! étrange plaie que rien ne peut cicatriser[1] ! Qu'on se représente la douleur du régent! Quand il s'asseyait à ces soupers avec ses maîtresses et ses complaisans, il semblait toujours demander de ses regards éteints la duchesse de Berry, sa fille chérie, jusqu'à ce que quelques femmes effrontées l'eussent abreuvé de vins et de liqueurs spiritueuses. Dès qu'il avait sa raison, la douleur revenait.

Ce spectacle devait porter au cœur plus d'une réflexion déchirante. La duchesse de Berry quittait la vie, et sa jeune sœur, Mlle de Chartres, annonçait à son père qu'elle allait faire vœu dans l'abbaye de Chelles. Quand une âme un peu noble, un peu haute est habituellement

1 J'ai trouvé de cruelles épitaphes sur la malheureuse duchesse de Berry; en voici une qui saisit d'une indignation triste : *Gustavi paululum mellis in summitatæ virgæ, et ecce morior.* Dans une autre on dit : *Hic jacet voluptas.*

Babet a perdu la vie,
Quelle perte pour le dieu d'amour!
Qui? Babet de la comédie?
Non, Babet du Luxembourg.

placée à la face de quelques scènes de désordre et de débauche, il s'élève en elle un repoussement invincible, un dégoût violent pour ce monde dont elle voit une si triste expression : c'est le lendemain d'une orgie pour le froid spectateur. Rien d'étonnant que les grandes résolutions de solitude naissent à l'aspect d'un tel monde; et l'époque des déserts de la Thébaïde et des premiers chrétiens est contemporaine de Rome dissolue et de l'Égypte avec ses nuits d'Alexandrie, ses vases de porphyre aux festins, ses courtisanes, ses esclaves noirs couronnées d'or. Mlle de Chartres aimait son père de toute sa tendresse; noble fille aux manières fortes et belliqueuses, Mlle de Chartres avait goût pour les grands exercices, la chasse au courre et au faucon; on la voyait, un petit fusil au bras, poursuivre le daim ou le cerf dans la forêt, et voilà pourquoi les peintres l'avaient reproduite en Diane chasseresse, l'arc en main, dans les épais taillis. Le régent l'idolâtrait comme la malheureuse duchesse de Berry; elle possédait tous les arts d'agrément, elle peignait avec un art admirable; la musique, la danse étaient ses passions et son

triomphe. Qui ne se fût disputé la main de Mlle de Chartres? Tout à coup le dégoût du monde la prit au cœur, elle déclara devant la cour qu'elle désirait le monastère et une pieuse retraite; elle choisit l'abbaye de Chelles; abandonnant son nom pour celui de Sainte-Bathilde[1], Mlle de Chartres déchira ses vêtemens de gaze pour revêtir la robe de bure et le voile noir; elle fit hautement profession après son noviciat. Quelle fut la cause de ce rapide changement? Comment le monde fut-il si subitement délaissé pour le cloître avec ses dortoirs silencieux? J'ai dit que rien ne porte à la solitude comme l'aspect de la dissolution impuissante et attristée; on a besoin d'une atmosphère pure quand on est abîmé de miasmes. Mlle de Chartres s'était trop rapprochée de l'existence matérielle pour ne pas savoir ses misères; elle s'en détacha sans regret. La douleur du régent fut poignante; perdre une seconde fille encore! se la voir enlever par le dégoût de la vie! Quel sujet de réflexions! Le régent ne manqua pas de visiter chaque se-

1 Elle fit profession le 14 septembre 1719.

semaine sœur Sainte-Bathilde à l'abbaye de Chelles; il y passait presque une demi-journée, et M[lle] de Chartres ne cessait de rappeler à son père les paisibles devoirs et le bonheur de la vie religieuse[1].

La troisième fille du régent portait le nom de M[lle] de Valois; elle n'avait pas vingt ans, et déjà son portrait, entouré de roses, était envoyé à toutes les cours de l'Europe. La vieille et fière Madame s'était chargée de mener

1 Les courtisans, enivrés de plaisirs, ne comprenaient pas ce grand renoncement à la vie; ils s'amusaient de la profession de M[lle] de Chartres, et parlaient encore d'amour et du monde quand l'amour et le monde n'étaient plus pour M[lle] de Chartres.

De l'abbaye
Où réside Vénus,
None jolie,
Disant peu d'oremus,
Loin des soins superflus,
Ne songeant tout au plus
Qu'à bien passer la vie,
Fait bons les revenus
De l'abbaye.

Du monastère
L'amoureux directeur,
En l'art de plaire
Vient instruire chaque sœur;
Savoir gagner les cœurs
Par des attraits trompeurs,
C'est la règle sévère
Qui maintient en vigueur
Ce monastère.

Pour tout office,
On goûte tous les jours
Mille délices
Qu'assaisonne l'amour;
Chaque instant sur les cœurs
Il répand ses faveurs :
A ce dieu si propice
Elles livrent leurs cœurs
Pour tout office.

Le badinage
S'empare du parloir,
Il y ramage
Du matin jusqu'au soir;
Sans lui, près de ces sœurs,
On n'a nulles douceurs,
On n'a nul avantage,
Et leur introducteur
Est badinage.

une noce à bonne fin; elle disait qu'il était par trop extraordinaire qu'elle seule n'eût pas exercé son influence sur la destinée de ses petites-filles : ce fut donc Madame qui négocia l'union de Mlle de Valois avec le duc de Modène. Le mariage de la princesse fut hâté; tant d'impertinences se débitaient en cour sur la jeune fiancée! Toutes les fois que le duc de Richelieu se jetait dans une intrigue, il lui donnait de l'éclat. Quel caractère insupportable que ce duc de Richelieu! Je ne l'ai jamais touché sans avoir honte de lui-même et de son époque : c'est le grand bavard des bonnes fortunes de son temps; c'est le fat qui dédaigne le mystère et publie ses amours au vent de la renommée; qu'il mêle à ses indiscrètes confidences les femmes perdues, quelques conquêtes vulgaires, cela est pardonnable, c'est le bourdonnement de tout homme plein de

Dans la clôture
Folâtrent des plaisirs,
La gaieté pure
Y règle les désirs;
Les ris, les jeux badins,
Les regards assassins
Mêlés à l'aventure,
Défendent tous les coins
De la clôture.

C'est le mystère
Qui préside au dortoir,
Le soin de plaire
En fait tout le devoir;
De ce charmant réduit
On écarte le bruit;
Et, pour plus d'une affaire,
L'amour est introduit
Par le mystère.

lui et bouffi de ses attraits; mais qu'il se joue de la faiblesse de quelques filles, qu'il lie leurs portraits et leurs billets d'amours dans des tresses de cheveux et de roses jetées aux caquets de la cour; qu'il fasse de Versailles et de Paris une sorte de petite maison de verre où l'on voit à nu les jeunes âmes qui se donnent à lui, c'est tout simplement une infamie, peut-être, hélas! en rapport avec un temps où les femmes aimaient à s'afficher; triste époque où l'on se faisait honneur de ne plus conserver de voile dans ces mystères qui n'ont de charme que par cette dernière gaze dont les anciens entouraient la statue de Vénus pudique[1]. Il y eut donc quelques indiscrétions sur les amours du duc de Richelieu et de Mlle de Valois; elles hâtèrent le mariage. Le régent accompagna sa fille au-delà même de Fontainebleau, il ne pouvait la quitter. La mort lui avait enlevé la duchesse de Berry; sœur Sainte-Bathilde s'était retirée de la vie du monde, elle avait le voile noir qui sépare les saintes filles même du foyer de famille, et

1 Les Mémoires de Richelieu parlent avec impertinence de son intrigue avec Mlle de Valois, noble fille qui le sauva pourtant d'un châtiment mérité après la conjuration espagnole.

voilà que Mlle de Valois, la plus folâtre de toutes, délaissait encore le Palais-Royal. Le coup brisa le cœur au régent : son fils le duc de Chartres était le caractère le plus insignifiant, le plus nul; il était trop jeune encore pour compter beaucoup dans le monde. Mlle de Montpensier n'avait que onze ans, Mlle de Beaujolais, et la seconde, Mlle de Chartres, beaux enfans nés à peine, étaient aux mains des nourrices et des gouvernantes.

A cette époque on voit le régent prendre un soin plus attentif de Louis XV. Le roi avait dix ans; il avait été atteint plusieurs fois d'accidens assez graves; dès qu'il eut quelque force et un peu de santé, il passa dans les mains des hommes, et le duc de Villeroy obtint tout pouvoir sur lui comme gouverneur. Sa prérogative était de ne pas le quitter, et il l'exerçait dans sa plénitude. Fleury enseignait au roi l'histoire, Massillon prêchait devant lui la grande loi du devoir [1]. Il ne se révélait encore dans cet enfant qu'une piété sainte, une douce habitude du bien; son caractère n'avait rien de saillant; il avait peu de goût

1 Son *Petit-Carême* fut prêché de 1719 à 1721.

pour les exercices violens, résultat peut-être de son état maladif. Une seule chose était l'objet de sa prédilection : les petits chevaux, les chiens, les moutons, ces beaux bœufs si bien reproduits dans les paysages de Paul Potter. Rien ne lui fit plaisir comme un chien d'Écosse tout blanc, gracieuse miniature que lui donna l'ambassadeur d'Angleterre. Le roi aimait les arts manuels, le ménage de campagne; il gambadait avec son petit hussard, et la plupart des escarpolettes de Trianon avaient été construites à son usage; le roi témoignait beaucoup de confiance au régent, il le chérissait de tendresse, et quand le duc d'Orléans crut le moment arrivé pour l'instruire dans l'art de régner, il fallait voir avec quelle attention scrupuleuse il écoutait les graves paroles de son oncle. La candeur était aux Tuileries; il semblait que le duc d'Orléans se dépouillait de toutes ses passions d'homme lorsqu'il franchissait le seuil du palais; et c'est un des plus nobles traits de ce caractère débauché, que ce respect pour la sainte innocence d'un enfant !

CHAPITRE XXIII.

PESTE DE PROVENCE.

Marseille. — Son commerce et son système municipal. — Invasion de la peste. — M. de Belzunce. — Le conseil de ville. — Les échevins. — Rose. — Estelle. — Moustier. — Dieudé. — Le marquis de Pilles. — M. de Langeron. — Aix. — Toulon. — Arles. — Mesures générales du gouvernement contre la contagion. — Effet moral sur le pays.

1720 — 1721.

Tandis que la société de la régence se livrait à tous les enivremens de la vie, un bruit sinistre se fit entendre ; la peste est en Provence et menace de se répandre au-delà du Rhône ! C'est une terrible révélation pour une

société couronnée de fleurs, que la présence d'un de ces grands fléaux qui ravagent le monde; on s'endort dans le plaisir et l'on se réveille dans l'atmosphère lourde et pesante de la mort; on passe des riches festins, des tables surchargées de vases d'or et de vins délicieux, à ces spectacles de la maladie hâve et cadavéreuse, comme dans ces tableaux de Holbein où, à travers les danses bruyantes de folles et grasses femmes, se montrent, ici, là, des squelettes qui dansent aussi et sourient d'une façon étrange. C'est une remarque à faire : presque toujours les grands fléaux de l'humanité arrivent après les époques agitées; quand l'esprit et le cœur des nationss ont été bien remués, quand l'ivresse est complète, tout à coup apparaissent ces réalités de misère et de malheurs, comme pour ramener les peuples à la loi religieuse et morale.

A l'extrémité du royaume de France, Marseille s'élevait riche de son commerce; son enceinte aux murs noirs prenait au fort Saint-Jean, œuvre de Louis XIV, passait par l'esplanade de la Tourette soutenue par trois tours romaines, antiques comme le siége de Mar-

seille par César; à l'angle de ces murailles se montrait l'église de la Major, baignée des flots de la mer; la Major, construite sur les ruines du temple de Diane syriaque, divinité des Phocéens. De là les murailles se rattachaient à la porte de la Joliette (du nom de Jules César); elles liaient leur enceinte de pierre à la tour de Sainte-Paule, noble souvenir pour les femmes marseillaises, qui défendirent héroïquement leur cité[1]. La porte d'Aix ensuite protégeait quelques aqueducs municipaux du moyen âge; l'enceinte s'étendait jusqu'à la porte des Fainéans, où les vieux bourgeois marseillais venâient s'étendre sous quelques arbres, débris de la pinède de Bernard du Bois. A droite, la porte d'Aubagne, qui avoisinait l'arsenal; les murs tourellés suivaient la rue Sainte pour se lier à l'abbaye Saint-Victor, lieu vénérable et fortifié, avec ses belles et noires tours carrées du septième et du huitième siècle, ses meurtrières et ses mangonneaux,

1 Chaque jour disparaissent ces vieux monumens de Marseille; la tour de Sainte-Paule même n'existe plus, et je demande grâce pour les derniers débris de la porte de Jules César. Ainsi marchent les peuples commerçans!

ses portes de fer et ses souterrains, qui rappelaient les temps primitifs du christianisme. Dans cette enceinte était le port à fer à cheval, merveilleusement abrité jusqu'à la Cannébière, vieux marais assaini par l'activité des Marseillais; au dehors de la cité, mille maisons d'habitation comme à Athènes et à Lacédémone pour respirer l'air balsamique du genêt et du thym; des hameaux parsemés sur tout le territoire; les Aygalades, beau vallon d'eau et d'ombrage dans une terre presque africaine; Sainte-Marthe, protectrice de l'amour. A l'autre extrémité, Saint-Geniés et Saint-Loup; Saint-Loup, baigné par l'Huveaune, couronné de montagnes de pins, contrée sauvage au vieux temps, quand le saint ermitage s'élevait sur la colline pour le pèlerin.

Marseille formait un gouvernement à part dans l'administration de la Provence; sa constitution municipale était un véritable type de république; son port était franc; son viguier avait le pouvoir exécutif; ses échevins, ses consuls, nommés au sein de la bourgeoisie, du commerce et des corporations, avaient tous les priviléges de l'élection et de la liberté;

Marseille n'accordait au roi qu'un don libre; elle respectait le gouverneur, mais elle ne lui devait qu'une redevance de joyeux avènement; ses priviléges étaient si bien déterminés dans ses chartes, que le Parlement de Provence même n'avait qu'une juridiction administrative restreinte sur la ligne et le territoire de Marseille. Tel était alors le système de privilége des corporations et de liberté indépendante, que dans la cité même il y avait trois ou quatre juridictions distinctes : les galères, les forts, la municipalité, l'évêché et l'abbaye de Saint-Victor, communauté indépendante de l'évêque, viguier, échevins et consuls. C'était merveille que le port de Marseille; cent navires aux pavillons flottans en sortaient et rentraient chaque jour; il fallait les voir tous rangés sur les quais, à côté des galères du roi avec leurs rames et avirons, leurs *comes* et leurs capitaines, et leurs mâts pavoisés de banderoles éclatantes [1].

[1] Les statuts de Marseille sont du treizième siècle; j'en ai un exemplaire imprimé en 1497. C'est le plus curieux monument de franchise municipale au moyen âge et du gouvernement républicain à cette époque. Le plus ancien texte est à l'Arsenal.

Dans l'ordre des dignités, l'évêché tenait le premier rang; il était alors aux mains de Henri-François de Castelmoron de Belsunce, d'une famille noble du Périgord; élevé par les jésuites, il avait conservé l'esprit d'ordre et d'obéissance qui caractérisait cette puissante agrégation. M. de Belsunce était un esprit religieux, hâutement préoccupé de l'immense mission de l'épiscopat et de cette admirable loi chrétienne qui commande le dévouement et l'abnégation pour tout ce qui souffre[1]; l'évêque de Marseille, avec son autorité ecclésiastique, dirigeait tous les ordres religieux, les minimes, les jésuites, les oratoriens, milices saintes qui devaient rendre tant de services dans la catastrophe. Le gouverneur viguier, première dignité municipale de la ville, était Alphonse de Fortia de Pilles, gouverneur presque hérêditaire des îles, du château d'If et de Marseille, brave famille de gentilshommes ori-

Le marquis de Paulmy l'avait sans doute acheté dans son ambassade à Venise et ses voyages en Italie.

1 *Why drew Masseills'good bishop purer breath.*
When nature sicken'd, and each gale was death?

(Pope.)

ginaire des races d'Aragon réfugiées en Provence. Les principaux conseillers avaient noms : Estelle, Moustier, Audimar et Dieudé; le procureur municipal Pichatty de Croissainte avait la police de la ville; parmi les intendans de la santé on comptait Rose et Rolland, dignes négocians qui avaient visité les rivages levantins; tous deux connaissaient les affreux ravages de la peste. La belle organisation municipale de Marseille se ressentait des républiques italiennes du moyen âge; l'administration se concentrait dans le pouvoir des magistrats : les corporations avaient leurs chefs, leurs anciens, leurs syndics, depuis les maîtres portefaix, tonneliers, jusqu'aux tanneurs qui blanchissent les peaux derrière la boucherie, les cordiers qui filent le chanvre et le lin pour les beaux navires; vous trouviez les confréries de pénitens, associations de paroisses, chacune avec leur bannière et oriflamme à mille couleurs diverses, si bien connues de maître Annibal, alors déjà presque centenaire.

Par une belle journée de mai (le 25), date néfaste dans les annales de Marseille, la cloche de la consigne sonna l'arrivée d'un navire; il

portait le nom du grand *Saint-Antoine,* capitaine Chataud; il était parti de Seyde avec patente nette, le 31 janvier; son voyage s'était fait par échelle; à Cagliari il avait été repoussé à coups de canons; le gouverneur napolitain, dans un de ces rêves de sang qui pèsent sur l'imagination ardente[1], avait vu la peste dévorant la Sardaigne; ordre fut donné de tirer sur les navires qui approcheraient de la côte. Le capitaine Chataud se présenta pour demander relâche; il fut refusé obstinément[2]; *le Saint-Antoine* vint alors à sa destination, qui était Marseille, avec patente nette : le capitaine était parti avant que la peste ne régnât en Syrie; mais le journal du bord annonçait que deux hommes étaient morts pendant la traversée : étaient-ils infectés de peste? avaient-ils succombé à une affection ordinaire, à une fièvre de fatigue et de route? C'est à cette der-

1 Les vieux registres de Cagliari parlent de ce fait extraordinaire, et constatent la prévision du gouverneur (ann. 1720).

2 Mémorial de la chambre du conseil de l'Hôtel-de-Ville, tenu par le sieur Pichatty de Croissainte, conseil et orateur de la communauté, procureur du roi et de la police. (Archives de Marseille, 1720.)

nière opinion que s'étaient arrêtés les chirurgiens du bord; un troisième matelot mourut le jour même de l'arrivée : le médecin du lazaret déclara qu'il n'y avait pas soupçon de maladie contagieuse. Le capitaine Chataud ne fut soumis qu'à la quarantaine habituelle à Pomègue; il aurait dû être refoulé à Jarre, l'île déserte où les bâtimens suspects purgeaient leur infection. Quelques jours après, le chirurgien qui avait soigné le matelot tomba malade et mourut subitement; d'autres accidens se manifestèrent, et l'inquiétude commença à naître dans le lazaret; mais telle était la loi sévère qui régnait dans l'administration générale de la santé publique, pour la séquestration des marchandises, qu'on espéra renfermer dans le sein du lazaret même le siége de la contagion. Au milieu des incertitudes publiques de la cité, une déclaration jeta la terreur parmi les échevins; un des chirurgiens de la ville vint déclarer qu'il avait traité à la place du Linche un marin qui était mort avec tous les symptômes de la peste orientale. La place du Linche était située près du lazaret, vieille place qui avait emprunté son nom à un des échevins au

temps de la Ligue; les traditions de Marseille disaient que c'était à la place du Linche que les sorciers, masques et diablotins célébraient leur sabbat à minuit, et c'était aussi à cette place du Linche que commençait l'horrible contagion. Le lendemain, la sœur du marin succomba; les échevins ordonnèrent que la maison serait entourée et séquestrée. Tandis que ces ordres étaient exécutés avec toute la vigilance et la fermeté des magistats, le gouverneur en donnait avis à M. le grand-prieur, dont les banderoles éclatantes flottaient sur les galères de la ville. La cité sortait à peine des fêtes municipales pour la réception de Mlle de Valois, duchesse de Modène; la gracieuse fille du régent avait visité Marseille l'opulente, en s'embarquant pour Gênes; elle avait assisté à une joûte sur mer; elle était allée en pèlerinage à Notre-Dame-de-la-Garde, colline de roches, parsemée de thym, qui s'élève sur le revers de Marseille; Sainte-Vierge du marin, quand la tempête bat les flancs des navires. Il est beau de voir s'agenouiller les hommes de mer, à la poitrine velue, au bras fort et nerveux, ces hommes qu'aucun péril

n'arrête; il est beau de voir fléchir leur front humilié devant une Vierge fragile et un enfant qui sourit; noble image de la force brute qui s'abaisse devant l'innocence et la candeur! Les galères de M. le grand-prieur étaient de retour de Gênes lorsque la peste éclata. Les échevins durent prévenir aussi le Parlement, et des mesures de précaution furent prises dans le port et la cité.

On était alors au 15 juillet, à cette époque de soleil ardent qui brûle les arides rochers de la Provence; la Méditerranée était limpide comme un lac, ses eaux étaient faiblement ondulées par l'écume blanche qui vient mourir près des algues vertes et du sable brillant de mille cailloux à la couleur du corail et d'ambre, et de ces jolis coquillages, beaux colliers des femmes de Sicile qui s'endorment en chantant, la tête appuyée sur les cratères de l'Etna. Les premières craintes des magistrats de Marseille s'étaient calmées; on n'avait constaté aucun nouvel accident de peste, les habitans s'endormaient aussi avec sécurité, et déjà même on adressait quelques reproches aux âmes pusillanimes qui avaient jeté la terreur dans la ville

et empêché, par ce moyen, les transactions commerciales. Dans la nuit du 25 au 26 juillet, après une journée étouffante, alors que les habitans cherchaient en vain un peu de brise du soir sur les rivages de la Méditerranée, un orage épouvantable éclata avec ce terrible mélange d'ouragan, de foudre, de pluie, de grêle, et ce vaste ébranlement des eaux qui semble tour à tour ouvrir et fermer les abîmes de la création [1]. Le lendemain, dès l'aurore, des valets de ville haletans, des médecins de service à l'hospice accoururent à l'Hôtel-de-Ville déclarer que dans la rue de l'Échelle, ruelle comme perdue dans la vieille Marseille de Jules César, douze personnes avaient été vivement saisies par tous les symptômes de la peste. Le conseil municipal ne laisse point ébruiter cette triste nouvelle; il ordonne qu'on cerne la rue, les cadavres sont enlevés pendant la nuit, le brave et digne échevin M. Moustier va sur les lieux, fait visiter les malades; il n'y a presque plus de doute, la peste est à Marseille; on recherche, on visite; elle paraît pendant dix

1 *Journal municipal de Croissainte*, ann. 1720.

jours se concentrer dans la rue de l'Échelle, quartier maudit comme la place du Linche, lieu de sabbat et de sorcières. Hélas! cette barrière est bientôt franchie, de nombreux malades se déclarent dans la plupart des quartiers de la ville; le soleil du 26 juillet éclaire une fatale journée[1]!

L'organisation de Marseille, puissante et riche cité, n'admettait presque pas d'impôt; les habitans étaient exemptés de toute redevance, et les droits au profit de la ville étaient si minimes, qu'il se trouvait juste 1,100 livres dans la caisse municipale; ne fallait-il pas pour-

1 Dès le 15 juillet, M. de Belsunce avait fait un mandement sur les premiers symptômes de la peste; j'en ai trouvé le texte: « Henri-François-Xavier de Belsunce de Castelmoron, par la providence divine et par la grâce du Saint-Siége apostolique, évêque de Marseille, abbé de Notre-Dame-des-Chambons, conseiller du roi en tous ses conseils; à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ. Les moindres apparences des calamités dont nous sommes menacés, alarmant notre tendresse pour un troupeau qui nous est véritablement cher, et pour la consolation et le service duquel nous sommes prêt, avec la grâce du Seigneur, de sacrifier notre santé et notre vie, nous ne pouvons être tranquille pendant que quelques uns de nos diocésains, quoique en très-petit nombre, sont encore dans le danger dont il a plu à Dieu de préserver cette ville par un effet de sa miséricorde. Suivant

voir aux horribles nécessités de la situation? Comme toutes les villes franches et commerciales, Marseille servait d'abri à une multitude de mendians qui se réfugiaient sous ses priviléges; ses corporations de portefaix, de métiers étaient parfaitement organisées sous l'invocation des saints patrons; mais dès la première nouvelle de la peste, le travail avait cessé; ces grandes masses d'ouvriers restaient sans ouvrage, et bientôt la misère devait ronger les entrailles de ces hommes endurcis au travail, qui remuaient le blé sur les dalles du port ou transportaient les ballots de coton sur leurs épaules carrées et noircies. Marseille, lieu d'entrepôt et de commerce du monde, n'avait pas

donc les mouvemens de notre cœur, ayant d'abord égard aux pieuses représentations qui nous ont été faites aujourd'hui par les sieurs échevins de cette ville, nous ordonnons à tous les prêtres de notre diocèse, séculiers et réguliers, exempts et non exempts, de dire désormais chaque jour à leurs messes, et jusques à nouvel ordre, l'oraison de saint Roch, telle qu'elle est dans le Missel, pour obtenir de Dieu, par l'intercession de ce grand saint, qu'il veuille bien consoler, fortifier, guérir et conserver ceux de nos chers frères qui, étant également et sous nos yeux dans un péril aussi manifeste, demandent de nous, non une inutile et stérile compassion, mais au moins le secours de nos prières : nous ordonnons aussi à toutes les religieuses de cette ville, exemptes et non exemptes, de com-

de réserve; elle était sûre toujours d'avoir à sa disposition les farines de Barbarie, les blés de la Sicile, toutes les denrées d'Espagne, du Levant et de l'Amérique. Mais dès que le drapeau noir, symbole d'une cité en contagion, fut arboré sur la tour du fort Saint-Jean, et que les patentes de santé portèrent l'indication de la maladie, les arrivages au port diminuèrent; on fuyait cette cité en proie à la peste dévorante. Déjà les villes se barricadaient: Aix, l'égoïste ennemie de Marseille, fermait ses portes; Arles repoussait les fugitifs, tandis que les riches entre les habitans de la ville se répandaient dans ces bastides qui ornaient le territoire comme les villa de la Toscane

munier jeudi et dimanche prochain à la même intention. Nous recommandons enfin à tous curés et prêtres desservant les églises de ce diocèse, d'exhorter les fidèles à retourner à Dieu par une prompte et sincère pénitence, et par une entière et parfaite soumission d'esprit et de cœur aux sacrées décisions de l'Église; moyen sûr et unique d'arrêter le bras d'un Dieu irrité, qui nous menace, qui nous châtie depuis long-temps, et qui est peut-être prêt à frapper de nouveaux et plus rudes coups.

« Et sera notre présente ordonnance affichée dans toutes les sacristies des églises de cette ville et du reste de notre diocèse. Donné à Marseille, dans notre palais épiscopal, le 15 juillet 1720. *Signé* HENRI, évêque de Marseille. »

avec leurs vignes chargées de grappes d'or suspendues à l'olivier.

L'administration municipale se montrait admirable d'ordre et de prudence; elle avait employé, mais sans y ajouter une foi absolue, le remède qu'indiquait le médecin Sicard. Par la soirée brûlante du 1er août, Marseille parut subitement illuminée de mille feux qui élevaient leurs flammes pour purifier l'air : on aurait dit l'incendie rougeâtre d'un bois de pins dans une nuit sombre. Tous les habitans étaient allés quérir à la montagne des fagots de bois, les grands arbres avaient retenti sous les coups de hache de la multitude, on avait mêlé le thym odorant de la colline, la fleur du genêt embaumé, le fenouil, aromate de la pinède solitaire; on avait tout jeté au feu, afin de chasser les miasmes; le peuple, ivre d'espérance, entourait ces feux par des rondes bruyantes. Le 3, le réveil fut terrible, les malades s'accrurent, et le conseil municipal se vit forcé à des mesures plus efficaces; des corps-de-garde furent posés dans les rues les plus fortement envahies par l'invasion; toutes les compagnies bourgeoises de la ville devaient

avoir cinquante hommes sous les armes; les chirurgiens étaient mis aux gages du conseil: on empruntait 500,000 fr. au denier 20, remboursables après la contagion; on partageait des commissaires par les quartiers, à l'effet de distribuer les aumônes et les secours [1]. Parmi ces commissaires se trouva le brave et digne chevalier Rose, dont le nom se mêla au souvenir de tous les sacrifices pour la cité; les échevins s'établirent chefs de la juridiction criminelle pour la punition immédiate des crimes de sédition et de révolte, car le Parlement d'Aix, dans son égoïsme, avait déjà séquestré Marseille en deuil; des barrières avaient

1 Dans le *Journal municipal de Croissainte* on trouve l'analyse de toutes les ordonnances municipales; c'est un témoin oculaire qui parle : « 1° Qu'on se servira de tombereaux pour enlever les morts; qu'on se servira de tous les gueux les plus vigoureux qu'on trouvera pour servir de corbeaux ; qu'on préposera quatre lieutenans de santé pour les conduire, et qu'on emploiera le sieur Bonnet, lieutenant de viguier, pour les commander; 2° qu'on fera incessamment travailler à ouvrir de grandes et profondes fosses hors les murs de la ville, pour y enterrer les cadavres avec de la chaux vive; 3° et qu'on établira en toute diligence un hôpital de peste. On jette d'abord les yeux sur celui de la Charité; on s'y porte, mais la difficulté de loger huit cents pauvres de tout sexe qui s'y trouvent, les réduit à prendre celui des Convalescens, qui est près des murs de la

été partout posées, et l'on ne put obtenir qu'une conférence à cinquante pas, sur les besoins de la cité déplorablement visitée par le fléau. Les habitans des villages se montrèrent plus humains; les pauvres et naïfs citoyens du Martigues s'offrirent pour alimenter la ville, au moyen des bœufs de la Camargue, noble dévouement peu ressenti des Marseillais encore, car mille couplets et noëls dans la vieille langue de Provence, chantaient la simplesse d'esprit des Martigaux, braves gens qui voulaient

ville, du côté de la porte du Bernard-du-Bois. Le 9 août, on s'aperçoit que quelques médecins et presque tous les maîtres chirurgiens ont pris la fuite ; ordonnance à ma réquisition pour les obliger à revenir, à peine, les premiers d'être exclus pour toujours de leur agrégation, et les autres de leur jurande et maîtrise, et d'être procédé contre eux extraordinairement. Autre ordonnance, aussi à ma réquisition, pour défendre aux bouchers ou écorcheurs de bœufs et de moutons à la tuerie, de les enfler avec la bouche, par où la peste peut se communiquer à la viande, mais de se servir de soufflets, à peine de la vie. Une autre pour défendre aux boulangers de convertir en biscuits la farine que la ville leur donne pour en faire du pain pour les pauvres, ni de faire aucun pain blanc, afin de leur ôter l'occasion de défleurer la farine destinée à ce pain. Et une autre pour défendre à toutes personnes de détourner les eaux publiques pour les arrosages de la campagne, pour que les fontaines ne tarissent pas, et que l'eau coule plus abondamment par toutes les rues de la ville et en emporte les ordures. »

remuer les clochers avec de longues cordes, et faire monter les ânes au faîte de leur cathédrale pour le débarrasser de quelques brins d'herbe qui leur cachaient les rosaces de pierre. Sur trois points du territoire des marchés furent établis : à deux lieues sur le chemin d'Aubagne, au Logis du Mouton ; à l'Estaque, sur les bords de la mer, dans une anse aux ondes paisibles; enfin au chemin d'Aix, à la hauteur appelée Notre-Dame, sur cette admirable perspective de la viste qui plonge sur les dix mille bastides de Marseille.

Cependant la contagion augmentait d'intensité. Le 16 août, jour de la fête de Saint-Roch, plus de sept cents personnes trouvent la mort, et les malades s'accroissent à ce point que l'hôpital établi par le chevalier Rose dans la Rive-Neuve devient insuffisant. Les pestiférés sont déjà bien épars dans la cité; quelques uns sont transportés sur le seuil des maisons; la ville a cet aspect sombre des contagions affreuses; on y voit partout des physionomies pâles et maladives, des yeux ternes ou égarés. Si vous avez quelquefois parcouru les cités qu'un grand fléau envahit, vous avez dû y respirer un air

lourd, une atmosphère épaisse et brûlante. Soit que le vent bruyant souffle comme dans l'Écriture, et retentisse comme l'affreuse trompette de l'Apocalypse, soit que des nuages de deuils s'amoncèlent et se condensent pour l'orage, vous lisez au front de chacun le cruel danger qui menace un peuple; l'ange noir jette son voile de feu sur la cité, et dans sa course rapide, sur ses chevaux haletans, il lance des flèches de mort contre la ville maudite. Telle était alors Marseille. Voyez ce port, naguère si florissant, vous trouvez ses galères à l'écart et barricadées comme dans une forteresse; un petit nombre de navires se maintenaient à une distance assez éloignée du rivage pour n'en recevoir aucune communication. Dans les deux citadelles de Saint-Jean et de Saint-Nicolas, les soldats avaient dressé les ponts-levis de fer; ils n'entretenaient d'autres rapports avec Marseille que ceux que commandait la nécessité des subsistances; dans les rues, des malades sur toutes les portes, couchés souvent contre les bornes; des tentes élevées à la plaine Saint-Michel, à la Tourette, en tous les lieux un peu aérés. Sur le cours même, la prome-

nade municipale des habitans, on apercevait déjà des cadavres au coin des belles fontaines, bassins de marbre de la Grèce, sous les arbres où gazouillent le vieux moineau au printemps et la cigale comme sur l'olivier d'Athènes.

La peste parvint à son dernier degré de ravage à la fin d'août; les registres des paroisses ne pouvaient plus contenir le nom des morts qui se multipliaient en tous les quartiers. Les cimetières, remués par les grandes chaleurs, vomissaient les cadavres qui faisaient éclater la terre en mille crevasses; il n'y avait plus ni les secours, ni l'abri des hospices, ni ces hommes à la figure hâve destinés à l'ensevelissement des pestiférés; on les nommait corbeaux dans les vieux usages de la ville, pour exprimer le lugubre emploi de ces porteurs de bière où l'on voyait les emblèmes de la mort, la tête du trépassé, les deux os en croix, ce sablier qui marque les heures de la vie, et ces larmes d'argent, pleurs des vivans qui voient leurs jours s'avancer vers la tombe. Ce fut alors que sous le saint évêque de Belsunce les corps religieux s'offrirent pour le service des malades, l'ensevelissement

des cadavres et la distribution des secours avec le dévouement que la catastrophe pouvait exiger. En tête se trouvaient les capucins, corporation humble, ordre mendiant, pieuse confrérie dévouée à toutes les misères; c'étaient des hommes couverts de bure, la tête rasée, sous un chaperon grossier comme les serfs du moyen âge; leurs statuts leur imposaient de vivre d'aumônes, de se consacrer aux services pénibles comme de vigoureux athlètes. Les capucins portaient secours aux incendies, et quand le lugubre tocsin se faisait entendre, ils sortaient de leur monastère pour accourir sur le lieu du désastre; les jeunes étaient dressés aux exercices du corps : fallait-il parcourir les poutres enflammées, jeter de l'eau sur ces flammes pétillantes, les pauvres capucins étaient là; les carmes s'adonnaient à la médecine pour soigner gratuitement le peuple, car ils étaient peuple; ils inventaient des eaux merveilleuses; les meilleurs chirurgiens sortaient des carmes. Les gentilshommes musqués, les poètes sensuels, se moquaient du peu de soin que ces religieux prenaient d'eux-mêmes, de leur air simple et de leurs for-

mes athlétiques; mais que voulez-vous? Les capucins ne pouvaient se pommader à côté du lit des malades, ils ne pouvaient mettre des mouches quand ils ensevelissaient les morts dans une épidémie, et leurs robes de bure ne pouvaient se transformer en soyeuse étoffe quand ils parcouraient les maisons incendiées et les campagnes inondées par les débordemens. Les capucins étaient les religieux de la multitude; ils sortaient du peuple et le servaient, se contentant pour tout salaire d'un peu de pain recueilli dans une besace de grosse toile. Les capucins se dévouèrent dans cette terrible catastrophe de Marseille, et l'on n'en compta que trois qui échappèrent à l'horrible fléau. Les jésuites, les oratoriens donnèrent également des preuves de leur religieuse observation des devoirs qui consistent, pour les ordres catholiques, à ne tenir aucun compte de leur misérable chair, et à s'en séparer pour paraître plus purs dans une vie future[1].

1 Le clergé séculier n'avait pas donné de si hautes marques de dévouement; un mandement de l'évêque est ainsi conçu : « Nous exhortons tous les prêtres séculiers et réguliers de cette ville, qui sont dans le territoire ou dans les villages voi-

Au milieu de ce dévouement charitable de tous les monastères à Marseille, un seul ferma ses portes de fer pour se préserver du fléau. A l'extrémité de la rue sainte, construite sur les débris des tombes funéraires des premiers chrétiens, s'élevait la vieille abbaye de Saint-Victor dont j'ai parlé déjà; ses murailles dataient de l'époque sarrasine; elles étaient hautes, crénelées, bâties en petites pierres durcies au mastic romain; on ne pénétrait dans l'intérieur du monastère qu'en traversant une double porte cerclée de fer, sur laquelle se trouvait sculptée l'image de saint Victor, le brave centurion romain, perçant d'outre en outre un dragon de sa longue lance. Tous les religieux de cette antique abbaye étaient nés de nobles races; ils appartenaient tous à des lignées de gentilshommes depuis dix générations, d'après preuves au-

sins, et néanmoins nous leur enjoignons de se rendre dans trois jours en cette ville, pour y travailler aux fonctions auxquelles nous trouverons à propos de les envoyer, sous peine de désobéissance, et même d'interdit de la messe, s'ils ne s'y rendent pas dans ledit temps; voulant à cet effet que notre présente ordonnance soit notifiée aux supérieurs des différentes communautés de cette ville, afin qu'ils aient à en donner connoissance à leurs religieux, et qu'elle soit publiée et affichée partout où besoin sera, à la diligence de notre promoteur. »

thentiques. Quand un fils de race n'avait pas du cœur pour le métier des armes, on le faisait comte de Saint-Victor, et celui qui n'avait pas revêtu l'armure des chevaliers, prenait le camail et la croix de l'ordre; il y avait donc bien des lâches derrière ces murailles, bien des couardises à l'abri de ces créneaux! Tandis que le vénérable évêque de Marseille parcourait la ville, portant ses secours et ses sollicitudes aux nécessiteux, les comtes de Saint-Victor, qui n'étaient pas de sa juridiction, fermèrent leurs portes à tous les accens du désespoir; ils étaient dans une forteresse plus dure que les citadelles de Saint-Jean et de Saint-Nicolas[1]. Aussi, quand le fléau eut cessé, Marseille garda long-temps mémoire de la lâcheté des comtes de Saint-Victor; on eût insulté le monastère, s'il n'avait pas eu sur son seuil l'image de saint Victor, le patron de la cité, armé de pied en cap, et la vierge noire comme les filles de l'Égypte et de Bethléem, dans ce souterrain, antiques catacombes des premiers chrétiens, qui unissait la Major au monastère; ce souterrain traversait le port

1 *Journal municipal de Croissainte*, ad ann. 1720.

au-dessous des eaux qui battaient en vain son ciment impénétrable. Il y avait tant de consolations et de mystères dans le saint culte de la vierge égyptienne, image primitive de la mère du Christ, pauvre, souffrante, puis montant au ciel portée sur les bras des anges!

Le deuil continuait à couvrir Marseille d'un crêpe funèbre; le 25 août fut le jour terrible où la mortalité frappa dans sa plus affreuse intensité; les tombereaux s'emplissaient de cadavres, la chaux dévorante ne suffisait plus pour consumer les corps jetés dans d'immenses fosses; des milliers de cadavres s'amoncelaient dans les rues; on avait sollicité du commandant des galères un secours de forçats pour transporter les morts et les ensevelir. Ces hommes d'énergie, rendus à la liberté, se consacrèrent au salut de la ville; MM. les échevins, tous revêtus du costume, marchaient à la tête de ces forçats et leur donnaient l'exemple du dévouement; ils les encourageaient du geste, de la voix. Tantôt les galériens traînaient un chariot de cadavres, et le roulement lugubre de ses roues annonçait aux malheureux habitans le sinistre convoi de la mort;

tantôt, et dans la ville haute, ces corps étaient portés sur des brancards à bras : quel hideux spectacle que ces rues remplies de mourans et de morts, d'hommes à la mine sinistre, à la physionomie amaigrie comme les fantômes d'Hamlet qui se drapent de suaires dans les cimetières! Toutes les affaires furent dès ce moment suspendues, l'évêque fit fermer les églises et les lieux de réunion; on ne dut plus se voir, se visiter; on ne songea qu'au salut commun! Des arrêtés de la ville décidèrent avec un ordre remarquable les précautions à prendre pour arrêter le fléau : ce code est admirable de prévoyance et peut servir de modèle dans le cas d'épidémie; tout y est décidé, embrassé. Cette législation municipale fut particulièrement l'œuvre du brave sieur Capus, archiviste et secrétaire de la ville, homme ferme, courageux, qui ne quitta pas un seul moment son bureau d'archives, écrivant, rédigeant avec précision les arrêtés de la commune. Tandis que la plupart des employés de l'Hôtel-de-Ville avaient fui ou étaient tombés dangereusement malades, le sieur Capus restait à son poste, impassible, et examinait si les

choses étaient faites selon le droit; car procureur et secrétaire avec ses vieilles habitudes municipales, il était aussi dur, aussi ferme que les pierres de l'Hôtel-de-Ville, type d'échevinage qu'on ne retrouve plus dans nos époques agitées[1].

Le triste état de Marseille était enfin connu par le gouvernement de la régence; on savait également que plusieurs cas de peste s'étaient produits à Aix, et que la contagion avait franchi la Durance et menaçait le Rhône; Lyon s'alarmait, malgré les précautions qui avaient été prises; on allait en pèlerinage solennel à Fourvières pour supplier la Vierge d'épargner la cité si pieuse pour sa sainte patrone! Allait-on revoir cette fatale peste noire qui, au moyen âge, ravagea le monde entier, et ressemblait à ce cavalier de l'Apocalypse qui parcourt la région des tempêtes sur son coursier de feu! On craignait à Paris, et le peuple avait déjà cette espèce de terreur qui précède une épidémie. Le régent donna des ordres avec le plus grand sang-froid; Chirac,

1 J'ai vu aux Archives de Marseille plusieurs pièces écrites et signées du nom de Capus, et j'ai besoin de transmettre ce nom du magistrat impassible à la plus lointaine postérité.

son médecin, écrivit une instruction longue et fort détaillée sur la peste et les moyens de s'en préserver; une commission de médecins partis de Montpellier dut se rendre à Marseille pour étudier le mal et porter secours aux malades. On mit de l'argent à la disposition du conseil municipal; des souscriptions furent partout ouvertes au profit des misérables habitans de Marseille. Il y eut des aumônes de blé, de farine; le pape envoya ses galères chargées de grain dans la ville affligée; hélas! quelle était la désolation de la vieille cité des Phocéens, de Marseille l'opulente! L'intensité de la peste dura surtout depuis le 15 août jusqu'au 30 septembre; c'étaient des milliers de morts par jour. Plusieurs gravures contemporaines reproduisent l'horrible aspect de la population : le Cours rempli de cadavres sous des tentes, les rues encombrées de tombereaux couverts d'un linceul à peine, les quais du port envahis par les malades et les mourans; sur la place de *la Loge*, en face même de l'Hôtel-de-Ville[1], plus de quinze cents corps gisant sans

1 Les célèbres tableaux de Serre ont été plusieurs fois gravés;

sépulture ; des mères qui mouraient en allaitant leurs pauvres petits, des familles entières languissant sur des matelas étendus. Vous dirai-je le spectacle hideux qu'offrait l'esplanade de la Tourette sous les feux brûlans d'une température de tropique? le sol était couvert de corps à plusieurs pieds sur terre; et comme ils étaient là depuis plusieurs jours, la putréfaction les faisait paraître comme se mouvant aux rayons du soleil. Marseille était ainsi menacée d'une réaction de la mort contre la vie; du sein de ce marais de cadavres allait s'élever peut-être encore une maladie plus cruellement contagieuse. Il faut un grand dévouement pour disputer le sol à la vermine; le chevalier Rose se présente, il demande au bailli de Langeron, nommé gouverneur de Marseille dans la crise, des galériens pour l'aider dans cette triste expédition; il marche à leur tête vers la Tourette; il visite tous les lieux; il n'y a point de fosses de faites, mais en sondant les murs de Marseille il aperçoit quelques tours romai-

ils représentent Marseille durant la peste. On trouve un grand nombre de ces gravures à la Bibliothèque du roi.

nes creuses et voûtées ; il les désigne comme la sépulture de ces cadavres. Le voilà à l'œuvre ; il ordonne aux forçats de se couvrir les mains et le visage de vinaigre ; il s'avance à cheval et chaperonné : à un signal donné, les forçats commencent le lugubre travail ; en deux heures le charnier humain de la Tourette était débarrassé. La même expédition fut exécutée dans la ville ; on se rendit ainsi les maîtres de la mort. J'ai examiné avec un respectueux attendrissement le beau tableau d'un artiste habile sur cet héroïque dévouement du chevalier Rose[1]. On le voit, ce brave échevin, avec sa belle physionomie calme et silencieuse, la canne de commandement à la main, au milieu de ces forçats, esclaves d'Alger ou de Tunis, aux membres nerveux, à la tête rasée, qui disputent les cadavres à la terre.

Il fallait aussi relever le moral de la population : une cérémonie religieuse au sein des multitudes fortifiait le courage et apprenait à vivre et à mourir. Depuis le commencement de l'épidémie, toutes les églises avaient

1 Le tableau du peintre de Troy a été plusieurs fois gravé.

été fermées au peuple, on craignait que ces communications des masses entre elles favorisassent le développement du mal; le vénérable évêque de Marseille ordonna que des autels seraient élevés sur les places publiques pour y célébrer les saints mystères de Dieu; les cloches durent se faire entendre encore comme dans les solennités catholiques; l'aspect de la cité frappée d'épidémie était trop lugubre, et les médecins avaient recommandé de retremper la force de la population; eux-mêmes s'étaient dévoués avec un courage au-dessus de tout éloge. Dès leur arrivée dans la triste cité, les médecins Chicoyneau, Verny, Boyer de Paradis et d'autres docteurs des facultés de Montpellier, de Paris et de Cahors, s'étaient consacrés au service des hôpitaux; l'aspect des terreurs de la ville les avait péniblement frappés; ils déclarèrent d'abord que le moral de la population était plus fortement atteint que le physique; il fallait débarrasser les rues de ces cadavres hideux, établir des hôpitaux, et une fois maître des causes de la contagion, on en arrêterait plus facilement les progrès. D'après les ordres du régent, le

bailli de Langeron mit en mouvement les forçats des galères ; tout fut enlevé en peu d'instans ; l'autorité municipale déploya une fermeté et une activité de gouvernement qui étonnent quand on les compare à ce qui s'est produit dans les temps modernes. J'ai suivi sur les registrés municipaux l'histoire administrative de la peste de Marseille, et je ne sache rien qui puisse être égalé à cette sollicitude puissante d'échevinage : c'est à partir de cette époque que la maladie diminue sensiblement; l'espérance renaît, et bientôt une solennité imposante vient raffermir les cœurs et rattacher la cité à la vie et à Dieu.

Les cloches s'étaient mises en branle dès l'aurore pour dire aux malades et aux mourans que le grand jour de miséricorde était arrivé ; l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, s'était rendu dans l'église des Accoules, et du haut de l'immense clocher il éleva la croix sur la ville désolée, appelant d'une voix lamentable la pitié du Sauveur ; en même temps MM. les échevins chaperonnés faisaient vœu à Dieu de consacrer chaque année deux mille livres de rente à doter de pauvres filles orphelines de la mi-

séricorde. Ainsi le christianisme avait changé les mœurs! dans la vieille Marseille gauloise, au temps de peste, on sacrifiait une victime humaine aux dieux pour apaiser leur courroux; Marseille chrétienne, convertie par saint Victor et sainte Marthe, dotait des filles malheureuses dans ses vœux de pénitence! Un mandement de M. de Belsunce fondait également l'association du Sacré-Cœur de Jésus, admirable pensée que ce cœur de Jésus percé d'une flèche, indicible expression de douleur poignante qui ronge l'âme dans le passage de la vie [1]. Le fléau se calma avec les vents d'automne, quand le mistral de la Durance souffla violemment; la peste s'était presque effacée, et l'espérance fit renaître le dévouement et le courage de tous; la ville se repeupla successivement; les arrivages sous mille pavillons sillonnèrent la mer de Pro-

1 Je ne sache rien de plus niais qu'une longue dissertation en dix pages qu'un historien de la régence a faite contre l'institution du Sacré-Cœur par M. de Belsunce; s'imagine-t-on que dans un travail qu'on a eu la prétention de rendre sérieux, on ait écrit un article de journal contre les jésuites, avec cette étroitesse de vues qui distingue l'école historique du dix-huitième siècle!

vence, la terreur s'apaisa dans la campagne, à Aix, à Arles, et jusqu'au-delà des montagnes que la contagion avait atteintes; il n'y eut que très-peu de cas douteux de peste à Lyon, et Paris fut épargné. Les plus rigoureuses précautions avaient été prises, des arrêts du conseil d'État avaient établi des règles sanitaires, des cordons, des lignes que l'on ne pouvait franchir sous peine de mort. La peste avait entièrement cessé au commencement de l'année 1721; ses ravages avaient été rapides, inouïs; dans une seule journée, quatre mille personnes moururent comme frappées de la foudre[1]. J'ai souvent contemplé les tableaux qui restent encore de ce terrible événement; j'ai étudié, je le répète, avec un sentiment de noble enthousiasme, cette belle physionomie du chevalier Rose à cheval, la canne de commandement à la main, au milieu des galériens nus, aux membres nerveux, et des cadavres en putré-

1 J'ai relevé d'après le médecin Bertrand le nombre de morts en Provence. Le comte de Villeneuve a donné la statistique suivante de la mortalité de la peste : Marseille 39,134; territoire 10,148; Toulon 15,783; Arles 6,900; Aix 7,534. Il y eut dans la Provence soixante-trois villes, bourgs et villages

faction; j'ai suivi tous ces infatigables échevins, Moustier, Dieudé, Audimar, Pichatty de Croissainte, Estelle, dans toutes les fonctions pénibles de leur magistrature; et vous, noble bailli de Langeron, capable de tous les dévouemens; et vous, digne famille de Pilles, dont l'administration paternelle fut brisée par la révolution française! Parmi ces noms, il en est un qui doit vivre dans l'histoire; c'est celui d'un artiste, le modeste peintre Serre, élève de Puget; il consacra sa fortune au soulagement des malheureux pestiférés. Le nom de Belsunce brille éclatant sur tous les autres, et lorsque cent ans après j'assistais à l'anniversaire de la peste, lorsque la procession séculaire inondait le Cours et les rues, ma jeune et fervente imagination s'étonnait alors qu'un noble monument ne s'élevât point encore pour ce vénérable prélat et ces braves échevins dont le dévouement sauva Marseille; triste condition des choses humaines[1]! les partis se succèdent,

contaminés. M. de Villeneuve y évalue la perte totale à environ 88,000 âmes.

1 Je ne sache qu'une fontaine à Marseille où se trouvent pêle-mêle les noms des échevins qui se dévouèrent pour leur

ils ont les divinités de leurs passions, les idoles d'or qu'ils encensent ; ils élèvent des monumens à des services imaginaires, et quand des hommes se dévouent au salut de tous, leur nom reste ignoré et se perd dans la succession des âges !

cité ; cet oubli de si grands services crève le cœur et désespère le noble, le véritable patriotisme.

CHAPITRE XXIV.

PAIX AVEC L'ESPAGNE. — ALLIANCE DE FAMILLE.

Situation de la cour d'Espagne. — Le P. Daubenton. — Disgrâce d'Albéroni. — Résultat de la campagne. — Intervention de la Hollande. — Correspondance de Dubois. — Négociation pour les alliances de races. — Traité secret. — Congrès de Cambrai. — Adhésion au traité de la quadruple alliance. — Union de famille.

1719 — 1721.

La peste de Provence n'avait pas commencé ses ravages lorsque l'armée se portait en Catalogne sous le duc de Berwick ; cette guerre contre le système de Louis XIV n'avait rien de populaire dans la monarchie ; les troupes se

battaient sous de braves officiers, comme le faisaient toujours les soldats français; mais partout éclataient des murmures sous la tente; il y avait d'anciennes et vives antipathies entre les troupes de France et d'Angleterre; on disait que le régent s'était entièrement dévoué au roi Georges, et que tous deux se soutenaient au détriment des intérêts réels de la monarchie de Louis XIV. Cette situation des esprits faisait évidemment désirer une fin à la guerre; les conditions demandées par le régent à l'Espagne étaient fondées sur l'immédiate exécution du traité de la quadruple alliance; on appelait une franche et haute adhésion aux conventions de Londres : « L'intention du régent, répétaient les notes diplomatiques, n'étoit pas de priver Philippe V de ses droits, mais de les restreindre dans les limites raisonnables, afin d'amener une paix durable entre les deux cabinets de Vienne et de Madrid. » Telle était au moins l'explication que donnait la cour de Paris à la guerre qui se poursuivait sur les frontières d'Espagne contre un petit-fils de Louis XIV.

Philippe V n'était plus ce noble et brillant

cavalier que la France avait donné à l'Espagne il y avait dix-neuf ans déjà; le roi n'était point encore avancé dans la vie, et pourtant son esprit était assombri et fatigué; l'ennui l'avait saisi d'abord au milieu de cette existence monotone et compassée de la royauté espagnole; il avait cherché des distractions dans les sentimens de famille, et sa jeune épouse de Parme prenait de plus en plus d'ascendant sur sa tête affaiblie dans le cercle étroit d'affections auquel le roi était réduit; habilement instruite de son rôle politique, la princesse faisait servir les chastes amours de l'épouse aux desseins d'ambition. La reine était presque l'absolue maîtresse des affaires; elle voyait le roi à chaque heure de la journée; elle le suivait partout, à Saint-Ildefonse, au Prado, au Buen-Retiro, solitaire retraite que Philippe V aimait tant, et qu'il embellissait de ses mains calleuses déjà par un peu de goutte. Philippe V ne pouvait se passer de sa jeune femme[1]; il l'appelait de sa voix faible et presque souffrante; l'église

[1] *Memor. del March de San Felip.* ad ann. 1719. Comparez avec les dépêches un peu passionnées du duc de Saint-Aignan, ann. 1719.

et l'amour de la reine d'Espagne, telle était l'unique préoccupation du roi; il ne quittait l'aspect des longues processions de hiéronymites, parfumées d'encens et de fleurs, les courses de taureaux, que pour retrouver les embrassemens de la reine. Aussi la princesse obtenait tout ce qu'elle demandait au roi; si on lui refusait une première fois, elle boudait, s'écartait, et le pauvre monarque, qui n'avait qu'elle pour distraction, capitulait bientôt, en accordant la tendre requête que lui adressait la souveraine.

C'était cet ascendant de la reine qui avait créé et consolidé la haute fortune du cardinal Albéroni; nés tous les deux en Italie, profondément dévoués à la cour de Parme, ils avaient compris l'un et l'autre les grandes destinées de l'Espagne; ils auraient voulu lui rendre l'éclat et la puissance de la monarchie de Charles-Quint. On a vu que la pensée du cardinal Albéroni était de rattacher à la maison d'Espagne les possessions d'Italie qui en avaient été séparées par le traité d'Utrecht; ce plan de guerre nécessitait naturellement des succès; il était vaste, il appelait un développe-

ment de forces et de moyens; il se liait surtout à la chute du duc d'Orléans et à un système de régence déposée aux mains de Philippe V. Les résolutions de guerre avaient presque partout échoué; l'Espagne était envahie; le maréchal de Berwick campait sous les murs de Roses; les Anglais débarquaient au Vigo, et s'emparaient de Saint-Sébastien; la Sicile était successivement arrachée à l'influence espagnole; la guerre commandait d'incessans sacrifices, et la nation n'était pas disposée à y consentir. Il arrive d'ailleurs des époques où toutes les opinions, tous les sentimens sont à la paix; alors un homme à fortes pensées, qui rêve de grands résultats de guerre, est importun; il devient odieux, s'il a de la puissance; il s'affaiblit et tombe. Telle fut la destinée du cardinal Albéroni; son crédit se rattachait essentiellement à la guerre et au succès; dans sa position, une nécessité pour lui était la victoire; il fallait l'obtenir à tout prix, et à mesure que la négociation active de Cellamare échouait à Paris, et que la guerre se continuait aux Pyrénées avec si peu d'avantages pour la monarchie espagnole, le

crédit du cardinal Albéroni fléchissait; la reine n'osait plus le défendre : de tous côtés s'élevaient des murmures contre l'administration du cardinal, on l'accusait d'être l'auteur de cette tourmente qui agitait l'Espagne et l'Italie, et des sacrifices qu'elle imposait.

Le plus acharné des adversaires du cardinal était le père Daubenton, confesseur du roi, et l'expression du système français à Madrid : le père Guillaume Daubenton, né à Auxerre en 1648, avait prêché avec quelque éloquence à Paris, et lorque Louis XIV éleva son petit-fils à la couronne d'Espagne, le père Daubenton fut désigné comme confesseur du jeune monarque[1]. Lors de la grande faveur du cardinal Albéroni, Daubenton avait été disgracié, puis rappelé, parce qu'il avait pris un haut ascendant sur le roi : c'était un esprit éminent, avec la conviction profonde que l'Espagne devait rester fortement catholique si elle voulait demeurer puissante : le père Daubenton possédait au reste un caractère con-

1 Il existe plusieurs ouvrages du P. Daubenton : *Oraisons funèbres*. Nancy, ann. 1700, in-4°. *Vie de Jean-François Regis*. Paris, ann. 1716.

ciliant, facile et bien capable de balancer la politique trop tranchée du cardinal Albéroni. Dans cette situation des affaires, le cabinet du régent crut très-essentiel d'opposer le père Daubenton à Albéroni, et de se servir de son crédit pour obtenir la paix. Le secrétaire d'État Dubois l'avait beaucoup connu en Flandre quand il allait rejoindre lord Stanhope à La Haye; il commença une correspondance suivie avec le père Daubenton; il réveillait ses rivalités avec le cardinal Albéroni; il lui faisait connaître surtout que les puissances considéraient la présence du cardinal au pouvoir comme une cause permanente de perturbation et de guerre; la paix ne serait possible qu'après la retraite du premier ministre de Philippe V! Le régent devait soutenir les efforts du père Daubenton de tout son crédit.

Les États-Généraux de Hollande, qui avaient gardé une exacte neutralité vis-à-vis de l'Espagne en ce qui touchait les mesures de coercition armée, faisaient également tenir le même langage à Madrid par leur envoyé extraordinaire; ils exposaient : « Que dans l'état

des affaires, le rôle de neutre qu'ils avoient adopté ne seroit pas long-temps possible; il falloit se dessiner, et si l'Espagne persistoit à se maintenir hostile, la Hollande seroit elle-même obligée de se joindre à la coalition pour forcer le cabinet de Madrid à accepter le traité de la quadruple alliance, base fondamentale des transactions diplomatiques; la Hollande offroit sa médiation et la tenue d'un congrès pacifique pour concilier ces différens. » Cette position des États-Généraux donnait à réfléchir au cabinet de Madrid [1]; elle ne permettait plus de continuer la guerre, à moins de subir l'imminente coalition de l'Europe contre l'Espagne; le pouvoir du cardinal Albéroni était l'obstacle signalé par tous les cabinets;

1 A ce moment, et pour déterminer la chute du cardinal Albéroni, les ministres des puissances réunies à Paris signèrent la convention secrète qu'on va lire : « Nous soussignés, ministres de Sa Majesté Impériale, de Sa Majesté Très-Chrétienne, de Sa Majesté Britannique, et de Sa Majesté le roi de Sardaigne, déclarons au nom et de la part de nos maîtres, que nous avons vu avec une extrême douleur les propositions envoyées de Madrid le cinq de ce mois, parce qu'au lieu de s'approcher de la paix, comme on le devait espérer, elles tendent à renverser entièrement les conditions du traité de Londres, qui doivent servir de base immuable à la paix. Nous déclarons aussi que les susdites puissances ne peuvent admettre aucunes con-

nets; pourquoi ne le briserait-on pas? La reine d'Espagne n'avait plus le même entraînement pour le ministre si violemment menacé par l'Europe entière; elle était passée de l'enthousiasme aveugle aux méfiances intéressées; ce n'était plus ce cardinal puissant qui développait un grand système, mais un ministre presqu'en disgrâce, parce qu'il n'avait pas réussi dans son vaste dessein, et c'est la chose qui se pardonne le moins en politique. Le roi était fatigué de la guerre, il ne pouvait obtenir la paix que par la disgrâce d'Albéroni; elle fut bientôt complète, et un ordre émané du roi prononça son exil; le cardinal avait fait demander des passe-ports à la France pour traverser les Pyrénées; ils furent

ditions qui puissent être contraires à celles du traité de Londres, et qu'elles persisteront dans leurs engagemens et dans leur concert, jusqu'à ce qu'elles soient exécutées; en sorte qu'elles procéderont aussi, en vertu du même traité et de la convention nouvellement faite en Hollande, à nommer incessamment les princes qui doivent succéder aux États de Toscane et de Parme, à l'exclusion du prince d'Espagne, en cas que le roi Catholique différât au-delà du terme stipulé, d'accepter les conditions du traité de Londres. En foi de quoi nous avons signé la présente déclaration, à Paris, ce dix-neuf janvier mil sept cent vingt. »

immédiatement expédiés par le secrétaire d'État Dubois; le régent avait une haute opinion de la capacité du cardinal Albéroni, et les rapports avec Rome ne permettaient pas d'arrêter un prélat revêtu de la pourpre. Albéroni se retira en Italie; il avait conçu un grand système, une pensée qui était au-dessus de son temps, et voilà pourquoi il périt à l'œuvre: on sortait des batailles de Louis XIV, de ces temps d'agitation belliqueuse; la société avait besoin de repos; une pensée vaste de guerre ne pouvait être conçue qu'à travers mille oppositions; le ministre devait succomber. Il n'y avait certes rien de plus hardi et de plus fécond en résultats que la restauration de Jacques III en Angleterre et la chute du régent en France; mais pour arriver là il fallait la réussite d'un double projet, le succès d'une conspiration en France, la défection des gentilshommes, et des victoires éclatantes, décisives. Le plan était magnifique pour l'Espagne; les deux tentatives manquèrent, et Albéroni céda devant la fortune.

La disgrâce du premier ministre espagnol fut considérée comme un grand événement

diplomatique, susceptible de hâter l'œuvre de la paix ; Dubois s'empressa d'en donner avis confidentiel à lord Stanhope et à tout le ministère anglais[1], afin qu'on pût agir de concert et par un effort simultané pour amener l'adhésion pure et simple du roi Philippe V au traité de la quadruple alliance. Lord Stanhope partit sur-le-champ pour Paris, et des instructions précises furent envoyées par le régent au père Daubenton. Deux négociations différentes s'ouvrirent alors : l'une commune aux puissances européennes pour l'adhésion au traité ; l'autre particulière au régent : il s'agissait d'une alliance de famille proposée par la France

1 Voici la dépêche intime et textuelle de l'abbé Dubois : « Milord, je suis persuadé que je ne pouvais apprendre à Votre Excellence aucune nouvelle plus agréable dans les circonstances présentes, ni plus importante à nos intérêts communs, que celle pour laquelle j'ai ordre de vous dépêcher un courrier. Son Altesse Royale vient d'avoir des avis certains que le roi et la reine d'Espagne ont enfin pris la résolution d'éloigner du ministère et de renvoyer hors de d'Espagne le cardinal Albéroni. Le 5 de ce mois de décembre, le roi et la reine, partant pour aller à la chasse au Pardo, mirent entre les mains du secrétaire d'État don Miguel Durand un décret écrit de la main du roi, portant défenses au cardinal Albéroni de se mêler des affaires du gouvernement, de se présenter au palais, ni en aucun endroit devant Sa Majesté Catho-

et par la maison d'Orléans elle-même ; le jeune roi Louis XV devait épouser une infante, bien qu'elle n'eût que quatre ans, et cette infante serait élevée en France : pour rendre l'intimité plus grande encore, Mlle de Montpensier, quatrième fille du régent, devait être fiancée avec le prince des Asturies, l'héritier de la couronne d'Espagne. Ainsi, d'une part le traité de la quadruple alliance recevait son exécution, et de l'autre les liens de famille se rattachaient d'une manière plus intime et plus profonde. Cette combinaison était l'acte de la plus haute, de la plus puissante capacité ; on maintenait la paix sans briser l'œuvre

lique, ni devant aucun prince de la maison royale, de sortir de Madrid dans huit jours, et des États de la domination d'Espagne dans trois semaines : ce qui lui fut intimé avant que le roi et la reine fussent revenus de la chasse. Le roi catholique a pris soin de mettre dans son décret qu'il a pris cette résolution pour ôter tout obstacle à la paix. Dans le moment que Son Altesse Royale a été informée de cet événement, elle m'a ordonné, Milord, de vous dépêcher un exprès, afin de ne pas perdre un instant à faire savoir au roi de la Grande-Bretagne cet événement, qui est la continuation du succès des mesures qu'elle avoit prises de concert avec ses alliés pour le rétablissement du repos public et pour la sûreté particulière de l'Angleterre. On ne peut pas apprendre ces dénoûmens sans faire réflexion, Milord, sur la justice qu'on doit à Votre Excellence,

de Louis XIV; la France reprenait sur l'Espagne l'ascendant qui lui était propre, et qui avait été la préoccupation de ses rois depuis Henri IV.

Le traité de la quadruple alliance établissait un *ultimatum* que les cabinets devaient signifier à l'Espagne comme une adhésion première à la paix générale; cet *ultimatum* ne pouvait pas être modifié, car il était le résultat d'une délibération commune; il imposait à l'Espagne la cession de la Sicile, de Naples, de la Sardaigne et de ses autres possessions italiques à l'empereur. La cour de l'Escurial, tout en désirant la paix, en la souhaitant avec im-

d'avoir proposé d'aussi grands projets, et des mesures aussi justes pour les conduire à leur fin, et pour épargner, par des soins et des dépenses médiocres et passagères, les malheurs infinis qu'une guerre générale pouvoit attirer. Son Altesse Royale est remplie de la reconnoissance qu'on vous doit, et de la gloire que le roi votre maître et toute votre nation acquièrent dans les circonstances qui décident du bonheur de toute l'Europe. Ce sont les vrais sentimens de Son Altesse Royale, qui s'intéresse autant à la gloire de Sa Majesté Britannique qu'à la sienne propre, et qui regarde tous les événemens qui peuvent contribuer à rétablir la tranquillité publique, comme des fruits heureux qu'elle a contractés avec l'Angleterre. Aussi ne veut-elle rien omettre ni négliger de tout ce qui peut en affermir les liens, par une correspondance parfaite et par toutes les inten-

patience comme une nécessité de sa position, voulait l'obtenir aux meilleures conditions possibles; il lui répugnait de souscrire à un acte qu'on lui imposait purement et simplement sans qu'elle pût le discuter. L'Espagne voulait procéder dans une autre forme; les États-Généraux de Hollande ne s'étaient-ils pas offerts comme intermédiaires pour amener la paix générale? pourquoi l'Espagne ne les prendrait-elle pas comme médiateurs? Le cabinet de Madrid espérait avec leur secours avoir de meilleures chances, retenir la Sardaigne au moins, s'il ne pouvait garder la Sicile; la Hollande, commercialement intéressée

tions que l'amitié peut inspirer. Elle informera exactement le roi de la Grande-Bretagne de tout ce qu'elle apprendra des suites de la résolution que le roi d'Espagne vient de prendre; et ne voulant faire aucune démarche que de concert avec Sa Majesté Britannique, elle vous prie, Milord, de l'instruire de ses intentions sur toutes les démarches que l'on peut faire pour profiter de la conjoncture présente, dans les intérêts et les avantages communs. Pour satisfaire la grande impatience que Son Altesse Royale a que le roi de la Grande-Bretagne soit promptement informé de cet événement, je m'abstiendrai de vous parler de plusieurs autres choses, dont il seroit inutile de vous rendre compte, et je n'ajouterai à cette nouvelle que les assurances de la continuation de l'attachement très-sincère avec lequel je suis, etc. DUBOIS. »

à la prospérité et à la grandeur de l'Espagne, était appelée à lui donner ce gage de confiance et d'amitié; la cour de Madrid avait souvenir de l'excellent appui que lui avaient prêté en d'autres temps les États-Généraux, et du refus qu'ils avaient fait d'adhérer aux mesures militaires prises par la France et l'Angleterre contre l'Espagne. L'envoyé des États-Généraux n'avait point quitté Madrid, tandis que M. de Saint-Aignan même avait demandé et reçu ses passeports. Philippe V écrivit au régent : «Que son désir étoit sans doute d'accéder à une paix durable et fondée sur les meilleurs élémens, mais que, pour arriver plus aisément à ce résultat, l'Espagne appeloit la médiation des États-Généraux; la Hollande ne pouvoit inspirer de craintes, elle avoit fait partie de la triple alliance; un recours à cette médiation de la part de l'Espagne devoit-il soulever des soupçons?» Le secrétaire d'État Dubois répondit : «Qu'aucune médiation ne pouvoit être acceptée dans la position bien nette que les quatre puissances signataires du traité avoient prise; aucune des conditions ne serait modifiée; les clauses étoient tellement fixes, tellement inva-

riables, qu'il falloit les prendre ou les rejeter absolument. » Dans une dépêche confidentielle adressée au père Daubenton, Dubois l'invite à hâter le plus possible l'adhésion de l'Espagne « à un traité qui doit devenir la base des grands rapports européens. »

Ces difficultés, qui venaient de l'Espagne, n'étaient pas les seules; l'Autriche, bien que partie signataire du traité de la quadruple alliance, élevait maintenant des obstacles à la pleine exécution des clauses de ce traité. Quand la France et l'Angleterre l'avaient entraînée à signer les conditions de la quadruple alliance, c'est que cette maison d'Autriche était menacée par les Turcs et les Hongrois, en même temps que les vieilles bandes espagnoles envahissaient la Sardaigne et la Sicile ; mais aujourd'hui on était débarrassé de toute crainte; les victoires du prince Eugène avaient comprimé les invasions des Ottomans; la puissance militaire des Espagnols s'était affaiblie en Sicile, l'île ne leur appartenait plus que nominativement; les Allemands refoulaient devant eux les derniers débris des *regimentos*, les flottes de Castille avaient été dispersées par les

Anglais. L'état des choses était donc bien changé! l'Autriche n'avait plus rien à gagner dans la signature du traité de paix; pourquoi reconnaître la couronne d'Espagne sur la tête de Philippe V? que donnait-on en échange d'une si grande concession? L'empereur n'avait pas un seul moment renoncé à ses droits sur la couronne d'Espagne; il faisait des *ricos-hombres*, des grands, il accordait l'ordre de la Toison comme chef de la maison de Bourgogne; dans toutes les cérémonies publiques, il portait dans son blason les lions de Castille. Comme il n'avait pas à profiter de la paix, l'empereur ne voulait plus ratifier les articles de la quadruple alliance; et ici se présentait une difficulté de plus: que faire pour l'y contraindre? pouvait-on laisser l'œuvre de la paix imparfaite? L'abbé Dubois, de concert avec lord Stanhope, s'adressa avec fermeté aux ministres de l'empereur; une pacification leur paraissait si désirable, si indispensable dans la situation des esprits, que l'Angleterre, la Hollande et la France déclaraient à l'Empire : « Que les puissances se coaliseroient pour obliger la maison d'Autriche à une adhésion complète; alors les

clauses coercitives contre l'Espagne seroient précisément tournées contre l'Empire; on ne déposeroit les armes qu'après l'acceptation du traité qui étoit le gage d'une paix durable et solide[1]. »

Comme les incidens diplomatiques se multipliaient de la part des deux puissances spécialement intéressées, on proposa une idée mixte, un terme moyen qui répondait aux temporisations des cabinets de Vienne et de Madrid : ce fut la tenue d'un congrès dont le siége serait fixé à Cambrai. Toutes les puissances devaient y envoyer des plénipotentiaires, afin de jeter les bases fondamentales d'un traité solennel; un congrès avait des formes si lentes, il soulevait tant d'incidens, que ce mode de traiter devait convenir à l'Autriche et à l'Espagne surtout, qui ne demandaient qu'à retarder toute solution. L'abbé Dubois et lord Stanhope croyaient se rendre, en définitive, maîtres des délibérations; à leurs yeux ce congrès n'était qu'une forme, et les négociations véritables se suivraient à Vienne et à Madrid.

1 Dépêches de Dubois à M. de Penterrieder. Janvier, ann. 1721.

Les plénipotentiaires au congrès furent immédiatement désignés ; l'Espagne choisit le comte de San-Estevan del Puerto ; le marquis Berreti, le véritable négociateur, lui était adjoint ; l'empereur indiqua le comte de Windisgratz et le baron de Penterrieder qui avait déjà présidé à toutes les négociations de Londres. Le secrétaire d'État Dubois et Stanhope n'allèrent pas en personne au congrès, et nommèrent, à savoir: la France, MM. de Saint-Contest et de Morville ; l'Angleterre, les lords Carteret et Pobort. Le choix de ces négociateurs de second ordre faisait suffisamment voir que les deux cabinets de Paris et de Londres ne mettaient pas une importance décisive aux actes du congrès ; le siége de leurs démarches actives était Vienne et Madrid ; ce congrès n'était qu'une forme, qu'un moyen de gagner du temps et de sanctionner les bases d'un traité[1].

A Madrid, les négociations réelles se suivaient toujours par la correspondance directe de Dubois et du père Daubenton, le chef du parti français. Il y avait un échange de bonne

1 Dépêches et protocoles de Dubois, ann. 1721.

amitié et de confiance intime depuis la négociation des mariages; les hostilités entre ces deux couronnes avaient quelque chose d'odieux et d'anti-national. Le régent l'avait bien senti; il savait l'impopularité de la guerre en France, et cette conviction allait si loin, qu'après la prise de Fontarabie il fit frapper une médaille où l'on disait: « que la cité n'avoit été prise que comme un gage de paix. » L'intimité devenait chaque jour plus grande entre les deux cours de Madrid et de Paris; il y avait cet instinct profond qu'elles ne pouvaient marcher l'une sans l'autre; le mariage du roi en était l'expression; il paraissait bizarre de marier un prince de onze ans et une petite infante de quatre ans à peine, mais ce mariage était le gage d'un retour vers la politique de Louis XIV. Le régent saisissait une incontestable suprématie sur la cour d'Espagne; Dubois, dans ses confidences, se vantait d'être maître du pouvoir à Madrid comme à Paris; la haute tête d'Albéroni ne gênait plus les projets de concession; l'Espagne ne faisait plus aucune difficulté d'adhérer à la quadruple alliance. La présence d'un Stanhope à Madrid aidait toutes les négociations; l'Es-

pagne réclamait Gibraltar et Port-Mahon; Stanhope ne s'expliquait pas sur ce point; mais le régent faisait dire à Philippe V que la demande était trop juste pour qu'elle ne fût pas appuyée au nom de la France; Gibraltar et Port-Mahon étaient des possessions inhérentes à la monarchie espagnole. Les deux cabinets de Paris et de Madrid rentraient dans l'ordre habituel de leur alliance, et Philippe V n'hésita plus à adhérer au traité de Londres et à la démarcation territoriale qui avait été consentie. Il ne restait plus que la maison d'Autriche en dehors de l'état de paix; elle y fut bientôt amenée par la menace d'une coalition fortement nouée; que pouvait-elle désirer? n'avait-elle pas la pleine souveraineté de ses possessions d'Italie? Si elle troublait l'état de paix, eh bien, on la contraindrait à se soumettre, même par la force des armes[1]!

Ainsi, après un long détour, la diplomatie du régent arrivait au point de départ de Louis XIV: l'alliance intime avec la maison d'Espagne; il avait fallu plus long-temps pour

1 Dépêches du baron de Penterrieder, Janvier, ann. 1721.

aboutir à cette idée simple que pour ressaisir la force d'unité dans le gouvernement politique; c'est qu'il s'était mêlé, à l'origine même de la diplomatie du régent, des intérêts personnels et les faiblesses d'une situation équivoque; à mesure que ces intérêts n'étaient plus aussi vivaces, que cette situation prenait une plus haute fermeté, le régent abandonnait sa fausse direction diplomatique pour retourner aux intérêts éternels de la France. Cependant, il faut le dire, tout en s'écartant des idées fortes et des traditions de la politique de race, le régent avait déployé une incontestable habileté; s'il avait fait des concessions à l'Angleterre pour obtenir la paix; s'il avait comblé les ouvrages de Mardick et proscrit les Stuarts, il s'était hâté de se servir de l'alliance anglaise pour amener le traité de la quadruple alliance, qui n'était en définitive que la reconnaissance par l'Empire de toutes les clauses du traité d'Utrecht. Cette situation nouvelle brisait le vieil empire de Charles-Quint; en dépouillant l'Espagne de ses possessions italiques, il créait une domination incertaine pour la maison d'Autriche sur ces mêmes

provinces; il grandissait la France par le morcellement des puissances qui l'environnaient. Le secrétaire d'État Dubois avait été l'âme de toutes ces négociations, et l'on peut hautement le placer à côté de Stanhope pour l'activité intelligente et la hardiesse des conceptions. L'abbé Dubois avait compris l'importance de l'alliance anglaise pour la maison d'Orléans; et quand cette maison fut bien affermie dans son droit et ses éventualités successoriales, il se retourna vers l'Espagne, domina ce cabinet par les alliances de famille, et lui fit ainsi renoncer à ses prétentions sur la France. Une princesse d'Orléans devait régner en Espagne; on mariait un enfant maladif à une infante, et au cas de mort de cet enfant, la couronne de France était assurée à la branche d'Orléans. Ces résultats étaient immenses, ils faisaient honneur à la capacité du régent et à l'habileté remarquable de Dubois, le plus fidèle exécuteur de ses pensées!

CHAPITRE XXV.

CHUTE DU SYSTÈME DE LAW.

Exaltation du crédit. — Mesures extraordinaires pour en relever les élémens. — Exagération des valeurs. — Charlatanisme. — Première opposition. — Méfiances. — Moyens violens. — Exil du Parlement. — Panique. — Circulation forcée. — Disgrâce de Law. — Sa fuite. — Résultat du système.

1720. — 1721.

Le système de crédit public établi par Law s'était développé dans des proportions fantastiques; c'était un temps d'ivresse, d'abondance, de dissipations folles et d'espérances chimériques. Les valeurs émises dépassaient toutes les

limites d'une administration rationnelle; en commençant cette année, on constata avec effroi que plus de huit milliards étaient en circulation, c'est-à-dire que la valeur territoriale de la monarchie se trouvait presque absorbée par des titres nominatifs, hypothéqués sur un bel idéalisme de colonisation, d'industrie, d'établissemens éloignés, d'impôts productifs sans doute, mais qui ne pouvaient donner, en aucun cas, l'intérêt d'un capital aussi énorme[1]. En économie politique, le crédit s'établit non seulement sur une valeur d'opinion, mais encore sur une représentation réelle; le papier-monnaie ne trouve une circulation facile que parce que chacun est convaincu que son remboursement peut être accompli sur l'heure: quand cette conviction cesse, le crédit disparaît et la fortune publique est compromise. On s'était jeté à l'étourdie, comme toujours en France, sur toutes les valeurs de la banque de Law; puis la réflexion était venue, on avait analysé l'ensemble du système; on avait porté le scalpel sur ce corps laborieusement construit,

1 Exposition du système, ann. 1720.

et un peu d'attention avait naturellement conduit à se demander où était la valeur représentative de cette immensité de circulation. Dès que le public examina de sang-froid, le système fut compromis; tout reposait sur la confiance, et quand elle n'exista plus, on fut entraîné même à douter de la réalité.

Ce temps de crise pour tout État restreint dans les conditions du crédit rationnel, devait être mortel pour le système aventureux de Law, et ce qui hâta plus encore sa décadence, ce furent précisément les mesures prises afin de consolider l'édifice ébranlé. Le crédit exclut les résolutions de violence, il ne se commande pas; plus on force les capitaux, moins ils viennent; le jour qu'une ordonnance, une loi impose certaines conditions, la confiance se retire. La faute du système de Law était d'avoir voulu rétablir l'équilibre par des édits extraordinaires. L'ensemble de son crédit se composait de deux espèces de valeur : 1° les billets de banque, monnaie réelle, fixe, garantie par le contrôle de l'État, véritable dette nationale hypothéquée sur les revenus publics; 2° les actions affectées

sur des valeurs industrielles, des exploitations de terre comme le Mississipi, le commerce de l'Inde, le monopole de compagnies, obligations aléatoires soumises à la hausse et à la baisse; l'État ne pouvait en répondre; ces valeurs étaient purement idéales, et c'était la faute des agioteurs que l'incessante mobilité de leur cours. Les actions étaient déprimées avec autant de rapidité qu'elles avaient reçu une impulsion de hausse; le trésor ne devait point subir ces chances; la faute de Law fut de vouloir soutenir les actions à l'aide de la banque, et d'en permettre l'échange avec les billets de cette banque, valeur fixe, consolidée; cette résolution entraîna l'émission de plus en plus exagérée de ces billets, et de là naquit la dépréciation des valeurs d'État; elle suivit la chute des actions. La crise devint imminente, les billets perdirent, et pour ramener l'équilibre on diminua le prix des monnaies, mesure pitoyable encore qui bouleversa les idées et les rapports entre les choses; on se présenta en foule à la banque pour être remboursé : il fallait établir des heures, des modes de paiemens, des tours

de rôle, prendre des subterfuges, soumettre les valeurs à des visa, à des contrôles, et dans ces mesures se trouvait la perte absolue du crédit public. Dès l'instant qu'une valeur n'est pas payée à bureau ouvert, tout est dit pour elle; elle tombe, c'est sa condition invariable [1].

Le soin de Law, quand cette crise se présenta formidable, fut surtout de rétablir l'opinion publique sur la valeur réelle des actions hypothéquées; de là ce charlatanisme qui exploita le Mississipi, et publia des choses si incroyables sur le Canada et les terres nouvellement exploitées. Paris était rempli d'écrits sur les merveilles de ces terres; l'honnête bourgeois, l'artisan laborieux, se voyaient entourés par une foule de crieurs, de charlatans en bel uniforme rouge, ou bien habillés en Iroquois, des plumes de toutes couleurs sur la tête, ornés de diadèmes en faux or, avec de gros rubis attachés au front [2]. Quand la musique avait bien rassemblé les passans, tout aussi-

1 Exposition du système, ann. 1720.

2 Il existe plusieurs de ces images à la Bibliothèque du roi, collections de gravures, ann. 1720.

tôt le charlatan commençait sa harangue sur les miracles du Canada, la véritable terre promise aux habitans de Paris, des environs et de l'univers entier : on s'engageait à faire trouver de l'or à pleines mains; l'abondance serait pour tous. Le roi accordait aux nouveaux colons de riches indemnités : « Habitans de Paris, de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, disait un de ces charlatans de police, voici ce que Sa Majesté le roi de France, de Navarre et du Mississipi a eu l'avantage de me communiquer, pour que je vous le communique à mon tour. Il s'agit d'un remède à la maladie de faute d'argent. Vous tous, nobles et roturiers (car je ne prétends favoriser personne, et je m'adresse aux femmes mariées comme aux autres, à tous les honnêtes gens surtout qui n'ont pas d'ouvrage, de métier, d'asile), vous tous donc êtes invités à faire, pour votre plaisir, le voyage du Mississipi, et à revenir plus riches que des princes, avec deux mille ou cent mille liv. de rente à votre fantaisie. Bien entendu que j'ai remercié en votre nom Sa Majesté, qui s'intéresse à tous, même aux enfans qui tettent encore. Vous n'êtes pas seulement

Français, vous êtes Mississipiens, et dans un an et quarante jours il n'y aura plus dans les États de Sa Majesté que des millionnaires, ce qui sera fort avantageux pour le commerce. Or donc, en attendant, le roi de France et moi avons quelques propositions à vous faire, que vous accepterez avec reconnaissance. M. Law, qui possède dans le Nouveau-Monde des royaumes plus grands que la France, plus riches que le Pérou, a besoin de sujets de bonne volonté. Que ceux de tous âges, de tout rang qui voudront s'embarquer sur ses vaisseaux, soient certains de devenir ducs, princes et même empereurs, une fois établis dans ce pays de Louisiane, parce qu'il pousse des louis d'or comme des champignons; le Mississipi, dont je suis chargé de vous faire les honneurs, est la propriété de M. Law, qui, comme vous savez, a dans ses coffres de quoi acheter la pantoufle du pape. C'est là une jolie province, où les blés ne se sèment pas, où les pavés des rues sont d'or pur, où les habits ont des boutons de diamans, où les pauvres ont des palais et au moins quatre domestiques, où le pain ne se vend que deux sous la livre, où l'on se sert

d'éléphans au lieu de chevaux, où l'on vit cent ans, messieurs et dames, et chaque année en vaut plus de deux des nôtres, plus de trois, plus de vingt. L'eau-de-vie s'y donne pour rien; le vin, personne n'en veut; j'entends de vos méchans de Surènes : car on y boit du vin qui n'a pas son pareil. Dans cette contrée délicieuse, où pour ainsi dire les allouettes vous tombent toutes rôties dans le bec, tous les habitans sont nobles, jeunes et riches. On vous a parlé des mines d'or de l'Amérique, mais ce n'est rien à côté de celles du Mississipi; chacun est libre de les exploiter. On sort le matin dans les champs, hors de la barrière, on creuse à deux pieds de profondeur, on a de l'or plein son chapeau. Veut-on de l'argent? on creuse un trou dans un autre endroit; veut-on des pierreries? on n'a qu'à ramasser des cailloux au bord de la rivière. Nous avons sur notre liste vingt ducs et pairs et cinquante ambassadeurs d'Espagne qui nous ont offert leurs services et leurs personnes. Nous sommes pareillement aux ordres du public, et nous admettrons dans ce paradis terrestre toutes personnes qui désirent faire fortune. Il suffit de se faire inscrire et de

partir dans les carrosses du gouvernement. Il y a déjà cinq cent millions de bourgeois, artisans, militaires et grands seigneurs qui ont retenu leurs places, c'est dire assez qu'il n'en reste pas beaucoup : dépêchez-vous donc de les prendre. Je promets pendant la traversée, à chaque Mississipien, une ration de pain, viande, vin et eau-de-vie à discrétion; les malades seuls boiront de l'eau. Au reste, celui qui sur mer ne sera pas satisfait, on le renverra de suite en France pour lui laisser le temps de se repentir. J'ai oublié de vous dire que toutes les insulaires sont jolies; néanmoins, pour établir la concurrence, nous nous engageons à transporter aussi, saines et sauves, les dames qui désirent une voiture et des laquais. Ces dames seront chauffées, nourries et amusées aux frais du gouvernement[1]. »

Telles étaient les publications qu'on jetait parmi le peuple afin d'exciter la spéculation et de raviver les idées un peu éteintes pour les actions industrielles. On se servait de tous les moyens pour rattacher la confiance à un cré-

1 Recueil de pièces sur le système. Paris, ann. 1720

dit qui s'en allait. Il manquait des colons au Canada, on parlait d'élever des cités opulentes dans des vallées d'or, dans de magnifiques prairies, au bord d'un fleuve qui versait des torrens de rubis; il y eut des engagemens volontaires, une multitude d'oisifs et de gens sans ressources s'enrôlèrent pour le Mississipi; le superflu des populations s'écoulait dans le Canada; des myriades de femmes perdues allèrent chercher fortune dans le Nouveau-Monde. Quand ces moyens volontaires eurent été épuisés, on recourut à la violence; les gens du guet de Paris parcoururent les rues un peu populeuses de la cité. Apercevaient-ils un tumulte, y avait-il un flot d'habitans, ils s'emparaient pêle-mêle des hommes et des femmes, les renfermaient quelques jours aux Madelonnettes ou dans les cours du Palais de Justice, puis on les dirigeait sur le Havre et Lorient. Il y eut des abus sans nombre; la police ne ménagea rien; elle enleva souvent des hommes paisibles, de braves et dignes ouvriers, des femmes et des jeunes filles honnêtes; il fallait bien peupler le Canada, cette terre de *promission*, ainsi que le disaient les gazettes.

Vous dirai-je maintenant l'histoire de la belle pâtissière qui fit enlever son pauvre mari criant et hurlant à la porte de sa maison, lequel fut saisi par le guet et conduit ni plus ni moins au Mississipi, comme perturbateur et mauvais sujet? Tous les couplets du temps ne parlèrent donc que de la belle et rieuse pâtissière et du pauvre mari trompé, battu et embarqué sur les grandes eaux [1].

Ce n'était pas assez pour les spéculateurs : on fit arriver à Paris quelques chefs des peuplades iroquoises qu'on présenta au roi Louis XV; on les avait couverts d'or; femmes et hommes portaient des colliers de perles, des diadèmes et un sceptre de belle apparence orné de rubis et de topazes, toutes choses, bien entendu, faites à Paris, à l'orfévrerie du trésor; on les promenait dans la cité, précédés de musique. On s'arrêtait sur les places pour lire en plein vent des pancartes sur les merveilles du Canada : « dont les seigneurs ici présens étoient rois et princes souverains, vassaux de Sa Majesté. » Ces pauvres Iroquois semblaient fort étonnés de cet accueil :

1 *Voyez* le recueil manuscrit de Maurepas, tom. XIV.

ils firent abjuration à Notre-Dame, pour eux et leurs sujets couverts d'or et de pierreries. J'ai trouvé également un calendrier de l'année 1720; tout est dominé par la pensée de la colonisation du Canada; des placards en belles images représentent le commerce avec les Indiens; l'activité est grande sur ces physionomies: ici des religieux, la croix en main, convertissent ces populations de sauvages; là des marchands abordent ces côtes lointaines. Qu'offrent-ils à ces peuples en échange de leur or, de leurs diamans, et des magnifiques productions du sol? Les capitaines ne leur donnent que de la verroterie, des petits couteaux, des miroirs, comme on en faisait pour un sou à la porte Saint-Antoine ou en Grève [1]. Quel beau pays de produits et quelle richesse! Ces expédiens étaient destinés à imprimer un peu de vie aux actions; on voulait faire croire aux miracles de la colonie qu'on offrait comme hypothèque aux créances du système; mais la foi n'était plus dans ces actions.

1 J'ai acheté ce calendrier, pièce fort rare du système; chaque époque a son charlatanisme et ses prospectus. Il est aussi à la Bibliothèque du roi, ann. 1720.

Les esprits sont ainsi faits en France : dans les momens de frénésie d'un jeu, ils sont crédules comme des enfans, et quand l'illusion est passée, tout s'évanouit; on ne croirait plus à la vérité même : le système de Law en était arrivé à ce point de méfiance.

De toutes parts on accourait au remboursement; l'alarme était donnée, et la foule se pressait aux portes de la banque pour obtenir l'acquittement des billets; en vain la formalité du visa jetait des longueurs dans le mode de paiement; on retenait souvent deux, trois heures chaque billet pour le contrôle; un nombre fixe d'obligations étaient ainsi payées sans que les moyens de la banque fussent épuisés. Un coup de hardiesse aurait été de payer pendant huit jours à bureau ouvert, à tous porteurs; cette abondance de numéraire jeté dans la circulation aurait ravivé la confiance; la panique se serait calmée. En matière de crédit, il ne faut jamais rien forcer; si vous voulez maintenir une valeur, offrez de rembourser à toute heure, à tout moment. Les restrictions imposées par la banque firent le plus déplorable effet; on se pressa vers ses portes; en un seul

jour trois personnes furent étouffées; bientôt dans Paris ému cette nouvelle se répandit et la dépréciation se montra plus rapide [1]. Que faire pour arrêter cette baisse indicible? Law recourut une fois encore à un remaniement dans le prix des monnaies; il en altéra le taux et en diminua la valeur pour la mettre en rapport avec la baisse dans le crédit des billets. Un édit ébranla tout le système monétaire; mais que peut la violence en matière de circulation? Elle l'arrête plus qu'elle ne la favorise; l'argent veut être libre, et c'est alors qu'il vient à vous : l'édit sur les monnaies devait d'ailleurs trouver une plus haute résistance [2].

Le Parlement de Paris avait jusqu'ici témoi-

1 Affiche mise à la porte de la banque : «La banque promet d'étouffer à vue le porteur du présent billet.»

2 *Voyez* mon chapitre sur la législation de la régence. Le système était à sa mort; on faisait déjà des épitaphes sur Law et son système :

Cy-gît un Écossais célèbre,
Et calculateur sans égal;
Qui par le moyen de l'algèbre
A mis la France à l'hôpital.
Qui l'eût cru, ô chose étrange!
Aujourd'hui, par les soins de Las,

Après avoir chanté merveille,
Comme dans les mains de Midas,
Dans nos mains tout en or se change;
Que chacun prenne garde à soi,
Il pourrait bien comme à ce roi
Nous venir de grandes oreilles.

gné tous ses mécontentemens sur la marche du système financier. Depuis l'édit de la création d'une banque nationale, les parlementaires s'étaient séparés du régent, ils avaient gardé mémoire de l'ingratitude du duc d'Orléans envers le pouvoir qui avait cassé le testament de Louis XIV et constitué la régence. Le duc d'Orléans n'avait-il pas intimé à M. de Mesmes qu'il voulait se passer de remontrances, en même temps qu'il avait exilé trois conseillers récalcitrans? Le Parlement pouvait-il supporter toutes les expériences en matières financières, capables de bouleverser les vieilles et grandes existences de la propriété? Sur tous les édits on avait présenté des observations, toujours rejetées par le régent. Dans l'époque brillante du système, plus d'un parlementaire s'étaient enrichi, et les bons lots leur avaient fermé la bouche; mais quand les jours de décadence arrivèrent, quand la valeur des billets de banque et des actions ne se cota plus à la hausse dans la rue Quincampoix ou à la place Vendôme, alors le Parlement se montra hautain, opposant; il avait pour lui une certaine popularité, il

ne voulut point enregistrer les édits. Un lit de justice fut ordonné par le régent ; la volonté du pouvoir se manifesta hautaine. Le moment était décisif[1] ; si l'on mollissait, la crise devait prendre un aspect plus sinistre ; dans un conseil secret il fut arrêté que le Parlement serait exilé par lettres de cachet à Pontoise. Il y avait un autre motif à cet exil qui se liait aux négociations avec la cour de Rome pour la bulle *Unigenitus;* le Parlement, presque tout janséniste, s'opposait à ces négociations, et il fallait en finir avec sa résistance. Dès que le régent voulut marcher dans un système d'unité, l'opposition des gens de robe rouge (les écrevisses, disait le peuple) devait l'affaiblir dans sa force et sa liberté d'action.

Paris était trop agité pour qu'on laissât le Parlement siéger dans son sein ; il suffisait que le peuple sût son opposition au système pour qu'il fît de ce Parlement un centre de résistance et de sédition. N'avait-on pas souvenir des jours de la Fronde? Pontoise était la ville des exils parlementaires; elle était assez proche de Paris

[1] Registre du Parlement, ad ann. 1720.

pour qu'on pût traiter promptement d'une pacification. A Pontoise, le Parlement avait le loisir de se calmer et de mieux réfléchir sur son opposition; on n'avait point à craindre qu'il donnât ses ordres aux quarteniers, officiers du guet pour dresser de nouvelles barricades. Le régent était décidé à toutes les mesures possibles pour soutenir le système, et cette résistance morale du Parlement devait singulièrement l'enchaîner dans ses résolutions financières[1]. C'était déjà beaucoup que l'opposition intime du conseil de régence très-prononcé contre Law : aucun conseiller n'admettait les expédiens du financier écossais pour atténuer la crise; en modifiant ses plans, on l'enchaînait dans ses moyens. Autant il faut éviter les situations difficiles, autant, ces situations une fois arrivées, il faut avoir le courage de constituer un pouvoir fort et absolu pour en sor-

1 On faisait courir le bruit que le Parlement empêchait le développement du crédit : voici un billet distribué par ordre de la banque, en juillet 1720 : « Le Parlement, par son opiniâtreté continuelle au gouvernement présent, fait resserrer l'argent; mais malgré toute sa mauvaise intention, l'argent paraîtra la semaine prochaine, et le billet de banque ne perdra plus. »

tir : rien ne précipite la ruine d'un système comme les petits empêchemens; et telle était alors la situation de la régence par rapport aux idées de Law. Le duc d'Orléans sentit la crise; il ne pouvait s'en tirer que par des expédiens, et ces expédiens eux-mêmes exigeaient l'emploi du pouvoir le moins contrarié dans ses allures. Il fallait que l'exil du Parlement à Pontoise laissât le régent libre dans son action de gouvernement; on ne serait plus arrêté à chaque pas par des coups d'opposition : Law devenait maître du terrain et pouvait déployer tous ses moyens pour empêcher la crise.

Cette manière hardie de traiter le Parlement aurait pu réussir en politique; rien ne donne plus de confiance que la force quand il s'agit de gouvernement, mais le crédit échappe aux coups d'État; on ne peut le saisir par la violence; il se retire parce que l'argent ne se montre qu'à la confiance qui l'appelle. Law, après l'exil du Parlement, demeura bien le maître absolu du terrain financier; il éleva, abaissa le taux des billets, de la monnaie; il prit mille mesures pour affermir le système

chancelant. Tout était dit ; les merveilles avaient disparu ; la réalité seule demeurait, et cette réalité, c'était une émission de plus de huit milliards de valeurs, qui pesaient de leur poids écrasant sur les places de l'Europe. En vain on brûlait chaque jour des billets d'État et des actions sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pour faire voir qu'on en diminuait l'énormité ; on ne pouvait relever l'opinion du crédit public; la masse des valeurs était si considérable, que les billets semblaient se multiplier dans la circulation ; on se pressait de s'en débarrasser; il n'y avait plus de détenteurs volontaires, et tout le monde se hâtait de vendre. Dès ce moment la plus profonde irritation se manifesta contre Law; le ministre qui avait été l'idole des joueurs, ce grand homme dont on sollicitait une parole, un regard, n'était plus aux yeux de tous qu'un charlatan, un empirique qui avait trompé la nation française; on en voulait à sa vie; il fallut multiplier les gardes qui entouraient sa personne, on rugissait contre lui dans les rues de Paris où sa renommée retentissait naguère; les joueurs l'auraient mis en pièces, s'ils l'avaient tenu sous leurs mains.

Cependant quel remède fallait-il opposer au mal? quel moyen d'attirer quelque confiance sur les valeurs dont la décadence était si rapide? devait-on rappeler le Parlement et se livrer ainsi aux robes rouges? les concessions qui seraient faites en matière de finances ne réveilleraient-elles pas les questions politiques? Le Parlement n'allait-il pas se venger de son exil, si on l'appelait au secours d'une situation financière embarrassée? Le conseil de la régence avait toujours été hostile à Law; il arrêta, comme terme moyen, le rappel de d'Aguesseau exilé à sa terre de Fresne. D'Aguesseau n'avait jamais été partisan du système, mais il ne partageait pas les répugnances de ceux qui repoussaient les innovations de finances d'une manière absolue; il accepta son rappel, et les sceaux furent demandés à d'Argenson. Dès ce moment le chancelier eut à examiner, dans le conseil de régence, les moyens de parer à la grande crise financière qui se préparait si violente. Trois moyens étaient proposés[1]: 1° le paiement graduel et successif des billets de

1 Exposition du système, ann. 1720.

banque, de manière à ce que chaque jour il en fût retiré du commerce une certaine quantité; 2° la suspension absolue de tout paiement et la substitution de nouvelles valeurs; 3° une perte proportionnée sur chaque obligation, afin de réduire leur masse immense et représentative. Le premier moyen avait été essayé; il était long, impuissant pour relever le crédit des obligations; on ignorait la quotité exacte des valeurs émises; le contrôleur général l'avait portée à huit milliards; en supposant une somme de 80 millions par an amortie, c'était encore l'espace de cent ans qu'exigeait l'acquittement intégral des dettes du système et l'épuisement de ces valeurs; le tirage par lots ne répondait pas aux besoins du crédit public. Le second moyen pourrait-il donner plus de force à la circulation? les nouvelles valeurs inspireraient-elles plus de confiance que les anciennes? ceux-là qui refusaient les billets de la banque prendraient-ils les mandats du trésor? La diminution proportionnelle et graduée n'était au fond qu'une banqueroute déguisée; l'État n'avait pas plus le droit de réduire sa dette que de la

supprimer absolument, quand il n'offrait pas de rembourser le prix au détenteur de l'obligation; autant valait alors une banqueroute réelle. Ce fut cependant à ce dernier moyen qu'on s'arrêta; on soumit les obligations et les billets de banque à un contrôle, et ce contrôle réduisait progressivement la valeur des billets, mauvaise opération qui hâta la chute même du système, et précipita la ruine de tous les expédiens.

La fortune de Law se liait essentiellement à sa pensée financière; il lui fallait le succès pour dominer l'administration publique de la monarchie; ce succès avait été si brillant, si magnifique dans son origine! Law disposait de la France; mais aussi, quand les revers arrivèrent, Law demeura sans appui; menacé dans sa position et sa sûreté personnelle, il s'empressa de donner sa démission de contrôleur général des finances; le régent ne fit aucune difficulté pour l'accueillir; il était de ces caractères qui ne soutiennent un homme ou un système qu'autant qu'il réussit; quand il cessa d'être heureux, de maîtriser la crise, le duc d'Orléans s'en débarrassa sans regret. Law resta quelques

momens encore à la Banque, mais l'opinion publique était si irritée, qu'il dut quitter Paris au plus tôt. La dépréciation de toutes les valeurs était à son comble; aucune mesure ne pouvait arrêter le discrédit dans lequel elles étaient tombées; les billets de banque se faisaient à 72 pour 100 de perte; on prit le parti d'une réduction qui s'opérait ainsi par la force des choses. Quand une valeur croule rapidement, l'État, qui ne peut la relever, se trouve invité à la supprimer; la banqueroute n'est en quelque sorte que la reconnaissance d'une dépréciation qui existe de fait; lorsque 100 fr. n'en valent plus que 5, on n'est pas éloigné de proclamer que la valeur est éteinte; c'est en quoi le système d'amortissement est admirable, parce qu'il rachète et relève tout à la fois la dette publique.

Law, proscrit de France, se retira dans les États de Venise; il avait fait l'abandon presque absolu de sa fortune à ses propres idées; il laissa la totalité de son avoir territorial pour aider le régent dans la tâche difficile de reconstituer le crédit. Law continua de correspondre avec le duc d'Orléans, qui conservait pour lui une

haute estime; retiré à Venise, au milieu des merveilles du commerce et de la banque, Law ouvrait son cœur au régent : « J'évite de me servir de la permission que Votre Altesse Royale m'avoit accordée de lui écrire, pour ne point donner, disoit-il, le moindre ombrage à ceux qu'elle emploie dans les affaires. Il y a pourtant des occasions où je suis persuadé qu'elle trouvera bon que je prenne cette liberté. Lorsque je proposai à Votre Altesse Royale de me retirer, je lui proposai en même temps de remettre à la compagnie des Indes mes actions, terres et autres biens de toute nature, me réservant de quoi payer mes dettes, et une somme équivalente à celle que j'avois apportée en France[1].

1 J'ai trouvé une autre lettre de Law au régent, adressée de Venise, 21 janvier 1721 : « J'eus l'honneur d'écrire deux fois à Votre Altesse Royale sur mes affaires particulières, proposant de céder mes biens à la compagnie des Indes, qui seroit chargée de payer mes dettes et de me remettre la somme que j'avois en entrant au service du roi; que je placerai cette somme au nom de mes enfans, avec cette condition que ce bien soit confisqué, s'il est jamais augmenté par moi, par mes enfans ou par aucuns de ceux qui leur succéderoient. Si j'avois pensé à quelque moyen plus fort pour satisfaire mes ennemis, et leur prouver que je n'ai rien hors du royaume, j'accepterois tout ce qu'ils proposeront pour les contenter sur cet article, il ne me coûtera rien; je méprise le superflu. Lorsque

Votre Altesse Royale me répondit avec bonté, que j'avois des enfans, et qu'il ne convenoit pas que je rendisse mes biens à la compagnie. Votre exemple, Monseigneur, celui des princes et des seigneurs qui sont du conseil de régence, m'autorisent à supplier de nouveau Votre Altesse Royale d'agréer que la compagnie charge une personne ou deux de ma procuration pour payer ce que je dois, me remettre 500 mille écus, à quoi j'estime le bien que j'avois, et le restant à la compagnie. Par les comptes qu'on m'a envoyés, le seul article des avances pour les remises dans les pays étrangers servira pour payer mes dettes et me remettre la somme que je désire. Au cas que Votre

je pris congé de Votre Altesse Royale, elle eut la bonté de me dire qu'elle ne permettroit jamais qu'on attaquât mes biens et ma personne. M. le duc m'a depuis écrit la même chose de sa part; la confiance que j'ai dans cette promesse me faisoit attendre avec patience la réponse à des propositions si raisonnables, et j'apprends que mon frère est en prison et mes biens saisis. Cependant je ne me plaignois pas, espérant qu'enfin mes ennemis seroient satisfaits de mon véritable état. J'en écrivis seulement au marquis de Lassay, et le priai de faire voir ma lettre à M. le duc et à Votre Altesse Royale, s'il le jugeoit nécessaire. Aujourd'hui, Monseigneur, je me plains et je demande justice des mensonges que le sieur Frémont, chargé des affaires du roi, répand ici contre moi. Il dit que j'ai fait sortir

Altesse Royale la trouve trop forte, je me contenterai de ce qu'elle trouverait bon à me régler. En travaillant, j'avois en vue d'être utile à un grand peuple : je ne désirois les biens ni les charges, qu'autant qu'elle pouvoient m'aider à réussir dans mon dessein. M. le chancelier pourra me servir de témoin à son retour; en parlant des personnes qui souffroient par la diminution de leurs rentes, je lui offrois mes actions, qui valoient alors près de 100 millions, pour qu'il les distribuât à ceux qui en avoient besoin. La grâce que je demande à Votre Altesse Royale est d'être assurée que je n'ai point de bien chez l'étranger ni dans le royaume, que ce qui est connu, et j'en ferai donner les

du royaume des sommes considérables pour mon propre compte, et que j'ai emporté une cassette de diamans valant 25 à 30 millions. Je ne le connois pas; mais je lui fis parler par le consul de France, à qui il avoua qu'il le croyoit, qu'il en avoit écrit, et qu'il en écriroit encore au ministre. J'avoue que cette déclaration m'a surpris; j'avois su, en arrivant ici, que le sieur Frémont avoit eu des lettres de Paris le pressant d'écrire contre moi, et l'assurant qu'il ne pouvoit mieux faire sa cour; je négligeai cet avis, n'ayant rien à me reprocher. Votre Altesse Royale se souviendra que je me suis attiré un certain nombre d'ennemis, non pas qu'ils me vouloient du mal, mais en en voulant à sa personne. Votre Altesse Royale me l'a dit elle-même; M. de Cambrai pourra savoir du sieur Frémont les noms de ceux qui l'ont

états les plus exacts qu'il me sera possible. Je ne désire pas d'être riche, mais il ne convient pas que je manque à payer ce que je dois, ni du nécessaire pour subsister honnêtement. J'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus sincère et respectueux, Monseigneur, de Votre Altesse Royale, le très-humble, LAW. »

Le système n'avait pas été heureux, mais enfin il reposait sur une pensée vaste et féconde. Law n'était pas seul coupable; l'esprit français fut un peu la cause de cette ruine si rapide du système : cet esprit exagéra tout; il s'éprit avec fureur des combinaisons financières de l'Écossais; il se passionna, comme il le fait toujours, pour des nouveautés; puis

pressé d'écrire contre moi, peut-être qu'il convient à ses intérêts de les connoître. Pour revenir à mes affaires particulières, Votre Altesse Royale n'a jamais fait de mal à ses ennemis, elle leur a fait des grâces, et je ne puis croire qu'elle n'agrée ce que j'ai l'honneur de lui proposer, pour m'assurer quelques biens et à mes enfans; au cas que Votre Altesse Royale me refuse cette justice, je suis réduit à abandonner ce que j'ai à mes créanciers, qui m'accorderont une pension modique telle qu'il leur plaira. Voilà, Monseigneur, l'état où je suis réduit par le désir que j'avois de servir Votre Altesse Royale et la France. Quand je m'engageai dans le service du roi, j'avois du bien autant que je désirois, je ne devois rien et j'avois du crédit; je quitte le service du roi sans bien. Ceux qui ont confiance en

il se décourage aussi rapidement; la spéculation ne garda pas de milieu; elle passa d'un excès à un autre, de la fortune à la ruine. On se prit à démolir le système avec autant d'ardeur qu'on avait mis à l'élever; il fut comme ces palais de diamant dans les récits féeriques de la chevalerie; il disparut, ne laissant plus qu'une fumée malfaisante. Et pourtant le système de Law reposait sur une vaste idée de circulation; il agrandissait le cercle des valeurs monétaires, il découvrait cette puissance du crédit qui supplée à l'or; il rattachait tout à un papier-monnaie, à des actions qui avaient pour hypothèques diverses branches du revenu public; la faute fut de dépasser certaines li-

moi ont été forcés à faire banqueroute, et je n'ai rien pour les payer; pourtant je me trouve réellement en avances pour le service du roi de sommes très-fortes : l'article seul des affaires étrangères suffiroit pour payer mes correspondans, et me remettre la somme que je désire. Je supplie Votre Altesse Royale, en même temps, de faire une réflexion, qu'en m'accordant la justice que je demande, elle ne risque rien ; en la refusant sous prétexte que j'ai emporté du bien avec moi, comme le temps fera connoître le contraire, elle aura à se reprocher les injustices que j'aurai souffertes. J'attends sa réponse, et j'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de Votre Altesse Royale, etc. LAW. »

A cette lettre était joint un billet pour l'abbé Dubois : « Je

mites. Law n'eut pas assez de sang-froid pour se renfermer dans un centre déterminé ; il se laissa entraîner à d'incessantes émissions de valeurs, et quand ces émissions dépassèrent le possible, le système tomba. C'est une chose à remarquer dans l'histoire, les fortes idées ne se naturalisent au milieu des générations qu'après des expériences malheureuses ; et souvent un pas immense est fait par un peuple à la suite des plus grands sacrifices ! Serait-il dans la destinée du progrès de naître et de se développer au milieu des catastrophes ! Dans la marche des temps, les générations ne comptent que comme un point imperceptible, et la Providence les broie, dans sa marche inflexible vers son but de l'infini !

vous suis obligé, Monseigneur, de la manière avec laquelle vous avez écrit à M. de Chavigny sur mon sujet ; je l'ai vu ici, et il m'en a parlé. Les absens, principalement ceux de mon espèce, n'ont que peu d'amis ; en revanche, je ne suis ennemi de personne ; je souhaite à tous ceux qui servent le régent succès dans leur ministère, et suis très-sincèrement, Monseigneur, votre très-humble, etc. LAW. »

CHAPITRE XXVI.

TENDANCE DE LA LITTÉRATURE, DE LA POLITIQUE ET DES ARTS.

Publication des *Lettres persanes*. — Du poème de la *Ligue*. — Succès politique d'*Athalie*. — Les beaux-arts. — Peintres. — Statuaires. — Artistes. — Modes. — Vie à Paris. — A la campagne. — Salons de noblesse. — La bourgeoisie. — Le peuple.

1721 — 1723.

Toutes ces agitations de la société, cette mobilité incessante dans les mœurs et les fortunes, devaient naturellement s'empreindre sur la littérature contemporaine; il n'y avait pas encore, à proprement parler, en France

d'écrits politiques : comme il n'existait pas d'assemblées délibérant sur les intérêts publics, il n'y avait pas de journaux et de pamphlets avec un caractère véritablement parlementaire. On ne dissertait pas, à l'imitation de l'Angleterre et de la Hollande, dans les gazettes; cet usage ne s'était point introduit dans la monarchie, et la censure s'y opposait d'ailleurs. Le *Journal de Trévoux*, le *Mercure Galant* s'occupaient des questions littéraires; tous les faits étaient racontés comme des bulletins officiels sans commentaires, sans réflexions. Les questions de gouvernement et d'administration publique n'entraient qu'accidentellement dans le domaine de la discussion; elles étaient abandonnées aux conseils secrets qui entouraient la couronne.

Toutefois, à l'époque de la régence, des livres de philosophie politique commencèrent à paraître sous des formes plus attrayantes qu'en Hollande et en Angleterre. L'esprit français ne supportait pas les lourdes thèses gouvernementales; qui aurait osé publier des livres, des commentaires, comme l'école anglaise d'Oxford ou de Cambridge? Ces livres de législa-

tion étaient abandonnés aux jurisconsultes. La noblesse en armes, la bourgeoisie tout occupée de négoce, les femmes si légères alors, si dévouées aux plaisirs, n'auraient pas ouvert un ouvrage s'il n'avait été parfumé d'une poésie gracieuse, s'il ne s'était empreint de quelques idées spirituelles. Tel était ce siècle, et les talens mêmes supérieurs devaient se ployer à ces formes pour se faire lire dans une société si singulièrement préoccupée : c'est ce qui explique sans doute la publication des *Lettres persanes* par le président Secondat de Montesquieu. La tendance des idées était vers l'Orient; l'école philosophique et d'érudition s'occupait de l'Égypte, de la Perse, de l'Inde et de la Chine; les travaux de Fourmont et de Fréret avaient hautement célébré la sagesse des mystères et des enseignemens que Confucius et Manès avaient répandus dans l'Orient; Montesquieu paya ce tribut au goût régnant. Le cadre des *Lettres persanes* n'avait rien de neuf; ce jeune homme qui voyageait dans le pays d'Europe, cet Usbeck moitié philosophe, moitié sensuel, qui jugeait si spirituellement les terres infidèles, n'était qu'une invention

très-vulgaire[1]; on y trouvait une manière facile de passer en revue les usages et les faits politiques de l'Occident. Montesquieu prend la société à la vieillesse de Louis XIV, il la suit dans ses mœurs, dans ses manières. Comme il est à l'aise avec son Persan, il met dans sa bouche les hardiesses les plus malheureuses contre l'institution chrétienne[2]; les formes sociales, les pouvoirs, les coutumes passent sous la mordante satire du président à mortier du Parlement de Bordeaux; il n'a d'admiration que pour les habitudes anglaises, que pour la constitution des trois pouvoirs, ce balancement des deux chambres et de l'autorité royale; il parle de la liberté britannique avec enthousiasme; il voit dans les Parlemens un moyen d'arriver à ce but de perfection sociale. Montesquieu veut faire pénétrer ces idées dans les têtes mêmes les plus dissipées. De là ces formes légères, ces tableaux licencieux du sérail, ces mœurs d'eunuques, ces jalousies de femmes d'Ispahan, et ces

1 La première édition des *Lettres persanes* est de 1721.

2 *Voyez* les lettres 75, 116 et 117.

peintures érotiques des jardins d'orangers et de pêchers, où les sultanes et les belles esclaves exhalent leurs désirs sous le brûlant climat de l'Asie, depuis le martyre de l'absence du maître jusqu'à l'implacable vengeance de Roxane, qui meurt en écrivant à Usbeck : « Tu étois étonné de ne point trouver en moi les transports de l'amour; si tu m'avois bien connue, tu y aurois trouvé la violence de la haine[1]. » Le succès des *Lettres persanes* fut tout populaire; le grave président avait mis un esprit si prodigieux dans ses tableaux, et déployé un art si admirable à cacher les plus sérieuses pensées! Ce travail ébranla profondément les croyances; son empreinte philosophique respirait l'esprit du dix-huitième siècle, qui n'était que la démolition de la vieille société. Le livre de Montesquieu fut un des grands coups portés aux coutumes antiques, aux mœurs traditionnelles des ancêtres. Le jeune président, hautement aristocratique, n'était pas le partisan de l'émancipation des classes, de la liberté populaire; mais, comme la plupart des écrivains du dix-huitième

1 *Lettres persanes*, n° 161.

siècle, il avait haine du catholicisme et de la cour de Rome; il proclamait ses admirations pour le système anglais et le balancement des pouvoirs [1].

Quand les esprits étaient vivement agités par la publication des *Lettres persanes*, Voltaire lisait les premières pages de son poëme de *la Ligue*, qui depuis s'appela *la Henriade*, pour royaliser plus encore le sujet. La grande époque choisie par Voltaire était évidemment épique; si une tête puissante de poésie s'était emparée de l'esprit tout populaire de la Ligue; si elle avait montré Paris, ses confréries, les cités de la France défendant leur liberté, leur indépendance municipale et le catholicisme, qui étaient leur opinion, leur foi; si elle avait développé la démocratie de la bannière et de la confrérie; si elle avait mis à la face de ces communes catholiques les gentilshommes des montagnes, gascons, méridionaux, calvinistes, bardés de fer sous le Béarnais; si, pénétrant au fond de la pensée de Henri III, le poète avait vu dans cette cour flottant entre deux partis l'ex-

1 La constitution anglaise est la base de l'*Esprit des Lois*.

pression d'un système de conciliation impossible, il n'aurait pas eu besoin de recourir à un merveilleux vulgaire, à ce mélange du dogme chrétien et du paganisme, à cette apparition de saint Louis, à cette épopée d'emprunt, fastidieuse et sans couleur. Voltaire fit *une Ligue* de convention; il avait mal étudié le seizième siècle; il n'avait pu dès lors comprendre l'esprit simple et mâle des guerres civiles. Quand Homère chantait l'*Iliade*, il peignait les Grecs, Ilion, le bouillant Achille, Ulysse, le vieil et fin Ulysse, Agamemnon indomptable, et Jupiter le maître des dieux et des hommes; il était sublime, parce qu'il reproduisait les mœurs de la Grèce héroïque. Mais que dire d'un poète épique qui conserve ses manières de marquis, ses idées de petits soupers, ses haines de philosophe, ses puérilités d'amour propre, à ce point de ne pas mettre Sully à côté de Henri IV, pour se venger des mépris de la maison de Béthune? Il fait un héros du vieux Mornay, le personnage le plus nul, le plus insignifiant; il élève à toute la hauteur d'une grande capacité Coligni, ce pauvre caractère politique qui compromit

son parti par ses faiblesses et sa vanité; Coligni qui livra les huguenots pieds et poings liés aux massacres municipaux de Paris, aux vêpres populaires de la démocratie ligueuse[1]! Ce qui donna un certain éclat à la *Henriade*, ce furent les déclamations répétées contre le fanatisme et les principes de la cour de Rome. C'était alors une opinion de convention que ces attaques indispensables contre le fanatisme; quand les écrivains d'une époque ont adopté une formule, ils y courent tous à l'envi; Voltaire suivait le goût de son temps; il lisait des fragmens de son poëme dans les petits soupers, dans les châteaux de grands seigneurs qui lui donnaient l'hospitalité; on s'habituait à entendre déclamer contre le catholicisme et ses institutions magnifiques. Aux yeux de cette société, Jacques Clément était l'image de tous les religieux; la Saint-Barthélemy l'étendard de la foi; le pape, un *pontife ambitieux*, selon l'expression classique; il n'y avait de grandeur d'âme, de philosophie, que

1 J'ai développé toutes ces idées avec d'incontestables preuves municipales, dans mon travail sur *la Réforme et la Ligue*, tom. IV.

dans les huguenots, et Mornay parlait seul le langage de la raison. Tout l'intérêt était jeté sur le parti protestant, et pour compléter la vérité du tableau, Voltaire faisait de saint Louis presqu'un philosophe sans croyances du dix-huitième siècle ! *La Henriade*, ce glacial poëme, fut une contre-vérité historique d'un bout à l'autre, et il obtint pourtant, comme toutes les déclamations, un grand succès à une époque où la mode était de flétrir les idées de hiérarchie et de catholicisme[1].

Le vieux parti de la cour de Louis XIV prenait cependant sa revanche, et préparait le triomphe d'une pièce sublime, froidement reçue au théâtre dans le dernier temps de Louis XIV. Je veux parler d'*Athalie*. Le grand œuvre de Racine n'avait point réussi à son apparition devant un public accoutumé aux vers retentissans et aux situations forcées. Cette imitation simple et antique de l'Écriture ne pouvait plaire dans une société qui aimait les pompes orientales et les sentimens

1 Il se fit cinq éditions de la *Henriade* de 1725 à 1730. Rien de spirituellement mensonger comme les notes historiques qui sont jointes à ce poëme.

exaltés. Boileau avait prévu le succès de ce chef-d'œuvre dans la postérité la plus retentissante; mais, chose curieuse! ce qui lui rendit cet éclat, cette popularité, ce fut l'esprit d'opposition contre le régent, et les allusions qui se rencontraient à toutes les situations de la pièce. *Athalie*, qui avait été conçue au moment de l'expulsion des Stuarts, pour relever l'espoir du parti jacobite, devint encore une œuvre de circonstance à ce moment de la régence où l'on accusait Philippe d'Orléans de convoiter, par des desseins secrets, la couronne de Louis XV. Que d'allusions n'offrait pas cette pièce sainte! L'enfant royal protégé par Abner, le capitaine du temple, n'était-ce pas Louis XV sous l'épée de Villeroy? Athalie ne trouvait-elle pas son image dans la duchesse de Berry? et puis les pompes de ce couronnement dans le temple, Israël tant ému, tous ces accidens n'étaient-ils pas saisis comme des allusions à la jeune histoire de Louis XV? Dans la marche des temps, il est bien rare qu'une œuvre de poésie et d'art ne soit pas empreinte des couleurs politiques de son époque, et si on le remarque bien, le

poëme de la *Grâce* même, par Louis Racine, ne fut que l'expression des querelles du jansénisme sur le libre arbitre et la grâce, symbolisme de l'autorité et de la liberté depuis le moyen âge. La littérature portait comme toujours le type contemporain.

Mais la transformation la plus sensible, la plus profondément caractérisée, fut celle que les arts éprouvèrent sous la régence. Le siècle de Louis XIV avait jeté partout des formes grandioses et compassées; il domine dans la peinture, comme dans la sculpture, une immuable et monotone uniformité; ce sont incessamment les modèles de la Grèce et de Rome, les proportions académiques, la correction profonde du dessin. Dans les tableaux de Lebrun, comme sous le marbre du Puget ou dans les jardins de Le Nôtre, il règne une indicible puissance de la règle, qui ne s'écarte pas des grandes lignes[1]. Tout se ressent des formes absolues du gouvernement et de l'étiquette des cours; si Alexandre paraît sur son char victorieux, si Constantin et Maxence se dispu-

1 *Voyez* mon *Louis XIV*, tom. IV.

tent l'empire du monde et le triomphe de la croix sur le paganisme, toutes ces larges toiles sont calquées sur les mêmes modèles; il y a un génie de convention qui étend ses vastes ailes sur ces productions grandioses. Lorsque Puget ciselait son Milon de Crotone dont la douleur transpire sous le marbre, lorsque Coustou concevait les naïades, et les tritons s'agitant dans les eaux limpides, ils avaient en face d'eux les débris de l'antiquité, le Laocoon avec ses douleurs musculaires, les faunes, les sylvains, des bas-reliefs antiques, des *villa* romaines et de Toscane. Les grands artistes imitaient avec la hardiesse de talens hors ligne.

L'art, sous la régence, devint tout national; tandis que la philosophie et la politique du dix-huitième siècle n'étaient qu'un plagiat de l'Angleterre et de la Hollande, la peinture, la sculpture, s'empreignaient d'un caractère de grâce et d'originalité inimitables. Parcourez les compositions du temps, combien ne sont-elles pas d'une suave couleur? Ici des vertes campagnes, des bergères élégantes aux pieds tout floquetés de rubans dans

des mules de poupées; leurs robes et leurs vertugadins viennent expirer sous ces tailles qui tiennent dans les dix doigts; et ces riantes figures, et ces bouches si petites, si vermillonnées, hélas! qu'on ne retrouve plus (la tradition en est perdue avec les grandes races aristocratiques); des bergers sont mollement étendus à leurs pieds; ils portent des chapeaux ornés de fleurs comme dans la vallée de Tempé, la houlette pavoisée de rubans roses et printanniers; les uns jouent de la musette et de cette flûte émincée qui semble s'échapper de leurs doigts; tous se regardent tendrement, tandis qu'une nichée d'amours envolés jettent des fleurs sur ces couples épris. Ce n'est pas la fête joyeuse et flamande de Rubens avec ses femmes grasses et potelées; c'est une nature divine, tout exaltée de galanterie et de passions voluptueuses. Là, ce sont des danses cadencées, des bergers à la taille svelte, au petit pourpoint, à la culotte courte et rubantée, portant avec grâce leurs mains sur leurs hanches ornées de beaux velours; plus loin un troupeau comme Paul Potter sait les repro-

duire; le bœuf, avec cet œil inquiet et interrogatif qui semble perpétuellement douter de sa force. Tout est marqué d'un style de coquetterie et d'originalité suaves : voyez ces statuettes d'enfans avec leurs tout petits oiseaux gazouillant en cage, petits oiseaux offerts et disputés avec tant de grâce par de jeunes filles, tandis qu'Amour sourit, sûr qu'il est que ces cœurs n'échapperont pas aux battemens de ses ailes. Maintenant, parcourez les jardins peuplés de statues de la régence ; à côté des formes académiques et lourdes de l'école de Louis XIV, qui n'admirerait ces femmes aux épaules effacées, aux membres divins, qui s'enlèvent de la terre comme si elles ne lui appartenaient pas? Ces statues de marbre ou fondues en airain paraissent si légères, qu'on semblerait disposé à les soulever d'une main comme si elles étaient une idéalisation de la matière, une de ces créations féeriques qu'Arioste a jetées dans les jardins d'Alcine. Toutes ces inventions n'empruntaient rien au passé; c'est la société qui se reflète dans ces couleurs roses, dans ces médaillons d'éventails peints par Vatteau, dans cet ivoire incrusté de paillettes, de soie et

d'or, dans ces miniatures où tout est joli, depuis le nègre au nez épaté qui tient le parasol doré sur cette tête de jeune femme, jusqu'à l'épagneul tout blanc, tout soyeux, qui se montre avec ses yeux de favori et sa petite mine d'enfant gâté nourri de sucreries[1].

Les arts contribuaient aux modes; leurs progrès se développaient de concert. Sous Louis XIV, les vêtemens d'hommes et de femmes avaient un caractère grave et compassé; la perruque noire et flottante, les justaucorps lourds, la culotte ou braye, le chapeau à larges bords orné de plumes; les femmes en jupe d'étoffe, et par-dessus une robe traînante, un corsage de satin qui serrait la taille et faisait remonter la gorge; une coiffure haute et par étages, presque pyramidale. Tous ces usages de la mode se ressentaient de la cour compassée des derniers temps de Louis XIV. S'il n'y avait pas eu la duchesse de Bourgogne, cette noble créature si en-

1 Il y a deux choses nationales dans le dix-huitième siècle : les arts, tels que Vanloo, Boucher et Vatteau les ont compris; la poésie légère, inimitable sous la plume de Voltaire : tout le reste est d'emprunt.

jouée et si remuante, les modes se seraient empreintes d'une solennité sérieuse. Sous la régence, on secoua un peu cet appareil gênant; on mit plus de grâce dans la toilette, il y eut une immense coquetterie dans la poudre; le vieillard voyait ses cheveux blancs disparaître, ses rides s'adoucir; qu'elle était jolie une jeune femme, une blonde surtout, avec ses boucles ondoyantes et poudrées qui s'étalaient sur un visage vermillonné, avec ses mouches noires qui faisaient ressortir les dents, les fossettes, et qui se mariaient admirablement aux cils! Y a-t-il quelque chose de plus gracieux qu'une de ces poupées de marquise sous la régence, avec sa grande jupe à l'Andrienne, élégamment relevée par le côté, toute serrée de taille, ses épaules nues sous un corsage de satin; le bas de soie se voyait presque jusqu'au genou, comme la Diane chasseresse de Vanloo; des mules à talons hauts, d'un rose pâle, ornaient ses petits pieds tout d'aristocratie. Les robes étaient de soie à grands ramages avec des oiseaux, des feuilles, des fleurs pailletées; les coiffures se portaient basses et bouclées; on y mêlait des diamans en

grappes, des topazes et des rubis en épis : les brunes avaient adopté le corail et les perles dans leurs cheveux noirs. Le costume des hommes s'était beaucoup dégagé; ils avaient une veste en velours, soie ou camelot, selon la saison; la perruque était moins grosse, et déjà une bourse recevait ces cheveux qui gênaient les épaules par leurs boucles pendantes. Rien n'était simple dans l'habit; le fond en était à broderies d'or, les boutons en diamans ou en pierres orientales; la jarretière à fermoir d'émail était de soie élastique; on avait adopté les guêtres ou des bottes à l'écuyère à la ville et à la chasse; à la cour la culotte de soie pailletée et l'épée d'acier; noble épée, car ces gentilshommes si musqués dans les boudoirs savaient mourir sur l'affût d'un canon pour le drapeau et la France[1] !

Ces modes pour la classe élevée supposaient un nombreux domestique. La toilette d'un gentilhomme durait deux ou trois heures; il avait son valet de chambre, son coiffeur, Lafleur, Jasmin, qui le couvraient de poudre

1 J'ai trouvé un journal des modes de la régence dans le recueil des estampes de la Bibliothèque royale, ad ann. 1721.

de senteur à la rose, à l'orange, à la violette; l'un lui chaussait ses élégans souliers à talons rouges, l'autre lui bouclait l'épée; quatre ou cinq autres valets tenaient la veste, l'habit, les manchettes, les gants, qu'on ne mettait qu'à la guerre, à la ville ou à la chasse, car les mains des gentilshommes devaient être assez belles, assez blanches pour être offertes aux yeux de tous sous la dentelle et la soie. La toilette des femmes était pour ainsi dire une audience publique, le moment de leurs réceptions; comme l'ensemble de la physionomie était tout d'emprunt, la toilette n'avait pas de mystères; tandis que le coiffeur ornait la tête, un essaim de femmes espiègles, les noms traditionnels de la comédie, Marton, Lisette, ces *friponnes* des financiers d'opéra, préparaient le rouge, les mouches de madame, parfumaient d'essences ses cheveux et ses falbalas : la toilette, c'était l'heure de la causerie sans façon, de la médisance de bonne compagnie; on lisait un madrigal, on disait des riens, des vers, on parlait du roi, de la cour, des batailles, des guerres; car ces femmes si fragiles, ces statuettes d'albâtre,

d'iris et de roses, ces papillons aux ailes dorées, avaient, comme les dames romaines, leurs frères, leurs maris, leurs amans en face de l'ennemi; ces braves et jeunes hommes se faisaient tuer gaiement pour la patrie.

Un salon de noblesse, le soir, aux bougies étincelantes, offrait un spectacle ravissant; mille costumes brillaient sous les lustres, à travers les trumeaux, les glaces merveilleuses; des tapis épais de Turquie ou de Perse ornaient le parquet; des portières d'étoffes et de damas pendaient aux portes, pour que l'air extérieur ne pénétrât point et respectât ces visages de colibris et ces duvets de gazelles. Sur la cheminée, des candélabres, des pendules et de vastes corbeilles à fleurs d'or; des écrans de plumes, des bahuts d'ivoire et d'ébène; des chinoiseries, des magots avec cette frêle porcelaine qu'on craint toujours de voir s'enlever au vent; des éventails si fins, si travaillés de paillettes, de miniatures et d'or, beaux éventails qui cachaient le visage pour dérober un sentiment, une pensée, une émotion; mobiles interprètes dont je saluais la langue mystérieuse, alors qu'aux balcons de Barcelone et de Valence les

mantilles noires s'agitaient à l'aspect des solennelles processions. Dans ces vastes pièces si hautes et si ornées, des costumes de toutes couleurs variaient incessamment le gracieux tableau; le jeune mousquetaire aux brandebourgs argent sur velours noir; les chevau-légers à l'habit bleu pâle à baguettes d'or; l'officier suisse avec ce beau rouge anglais; les ducs et pairs en justaucorps brodé de diamans, et le cordon bleu sur la veste de satin blanc broché; à leur côté, le petit abbé avec sa figure rondelette, son manteau flottant, son rabat de dentelles et sa courte culotte de soie noire, avec la croix des commanderies. Au milieu de cette foule de jeunes hommes, les femmes aux robes soyeuses, toutes clinquantes de pierreries, de falbalas et de malines[1].

Quand cette noblesse se transportait aux châteaux, la vie changeait de formes, mais la même élégance dominait; on montait à cheval, on multipliait les chasses ; les fières beautés ne craignaient pas les forêts épaisses; elles prenaient un arc ou un fusil en main,

1 *Voyez* les fêtes de salon pour le mariage de Mlle de Valois. (Bibliothèque du roi, gravures, ann. 1721.)

elles portaient encore au poing le faucon féodal. Un tableau de Vanloo nous reproduit ces belles parties de chasse des femmes de grandes maisons; toutes sont à cheval, avec un petit chapeau d'homme qui leur va à ravir; elles assistent à la chasse au cerf; le noble animal haletant vient se jeter aux pieds d'une des amazones, et semble tomber avec grâce. Tels étaient les délassemens de la vie de château et de la société élégante. Elle était ainsi pour les hommes, jusqu'à ce que le cri de guerre se fît entendre; alors ces frêles gentilshommes tout ramollis, tout soignés, couraient aux fatigues des camps avec la même audace et la même insouciance de la vie. Du lit mollet et rose, ils passaient sur la terre dure et humide de la tranchée : ces héros de quinze ans, comme l'avait dit Mme de Sévigné, se faisaient tuer gaiement sans se poser solennellement comme les vieux républicains de la Grèce et de Rome.

Il n'y avait pas le même luxe dans la bourgeoisie, et cependant elle était heureuse; les mœurs domestiques se conservaient au plus haut degré. Il y avait tant d'émotions dans

la famille, telle que le catholicisme l'avait constituée! A la naissance d'un bel enfant, le baptême sur ce berceau couvert de fleurs; la première communion, symbole d'innocence, quand la jeune fille se couvrait du voile blanc et de la rose plus blanche encore. Puis le mariage, la fête du saint patron, toutes ces joies intimes de la famille; Noël, avec ses crèches et ses chants de bergers, souvenirs bien chers aux pauvres, car c'était la grandeur née dans l'abaissement! Carnaval venait avec sa tradition de fêtes, ses gros mots, son babillage de halles; on s'en donnait à cœur joie, jusqu'à ce moment de transition subite où le prêtre disait au riche et au pauvre, en lui jetant un peu de cendre sur la tête : « Souviens-toi que tu es poussière. » Le carême avait ses solennités d'église, ses hymnes d'Israël qui remuent si profondément les entrailles quand l'orgue fait vibrer les ogives et les vitraux; le jeudi-saint les autels parfumés et la croix voilée; l'adoration à genoux de cette croix, noble et démocratique consolation pour le pauvre; car ce Dieu qui mourait était pauvre comme lui; il était né dans une étable, et avait son

père au ciel. Bientôt le brillant carillon de Pâques se faisait entendre; le Dieu était ressuscité dans sa splendeur. Quelle immense épopée! L'humble paraissait au milieu des gloires; le petit était exalté. Que de joies dans la famille autour de l'agneau pascal et du jambon couronné de lauriers, quand le vieil aïeul contait aux générations réunies les naïves histoires du passé et les légendes municipales! Cinquante jours s'écoulaient avec les émotions de Pâques, et alors arrivait la Pentecôte, la fête de l'Esprit, de ce symbole de la grande et puissante intelligence qui domine les mondes. Voyez-vous les longues processions qui s'acheminent, sorte de dénombrement de toutes les confréries populaires sous leurs bannières de priviléges et de liberté? Voici venir MM. les épiciers avec leurs bedeaux et juges; après eux marchent les drapiers et fripiers, vêtus en habits couleur canelle, avec leurs prud'hommes et leur conseil élu; à quelques pas les passementiers, tréfileurs d'or et d'argent; ils étaient fiers de leur pancarte municipale délivrée par saint Louis et le prevôt Boilève. Qui aurait osé toucher à leurs franchises? Après eux venaient

les gantiers, armuriers avec leurs prevôts, maîtres d'armes, terribles pourfendeurs en leurs salles. Parlerai-je d'autres confréries encore? Des procureurs, sous la bannière de Saint-Yves, dont on contait l'adroite entrée au Paradis; procureur matois, Saint-Yves avait surpris la crédulité de Saint-Pierre par une adroite requête et enquête. Toute la société était ainsi corporée, et nulle individualité n'était laissée à son isolement. Si la police mettait la main sur le plus pauvre ouvrier, la confrérie entière prenait fait et cause pour lui; les maîtres allaient le réclamer avec la force de la corporation; il fallait bien qu'on dît pourquoi il avait été arrêté. N'était-ce pas là une des plus hautes garanties dans la marche des idées? Partout où il n'y a pas association il n'y a pas de liberté, car le pouvoir est toujours plus fort qu'un homme!

Il y avait ainsi un grand contraste dans la société; elle était divisée en deux parties : une fraction de cette société, élégante et oublieuse, vivait sous l'action des idées philosophiques et des mœurs dissolues que la régence avait introduites; on se laissait aller aux plaisirs, aux dissi-

pations sensuelles, à tous les enivremens. La classe bourgeoise et ouvrière, au contraire, restait sous l'empire des paroles religieuses et des coutumes antiques ; elle n'avait pas été profondément corrompue. Il fallut de longues années pour cela ; ce fut un enseignement dont le pouvoir lui-même et la haute société se chargèrent ; le dix-huitième siècle ne fut consacré qu'à ôter au peuple ce qui le maintenait dans le devoir et la famille. Quand cette œuvre si triste fut accomplie, quand tous les liens furent brisés, alors ce peuple, que le frein ne retenait plus, se leva debout ! Il avait le bras fort, le cœur rongé de jalousie ; on lui ôta la pensée du ciel ouvert aux souffreteux, comme compensation des travaux de la terre ; on éteignit en lui tout respect de la hiérarchie ; alors il vit la mauvaise répartition des richesses : le pauvre, devant son tombeau, réduit à la poussière sans résurrection pour l'âme immortelle, demanda comment il se faisait qu'il y eût des oisifs et des travailleurs, des hommes opulens et tant de misères ! Dès qu'il ne crut plus au triomphe moral du souffreteux dans le ciel éternel, il dut chercher les jouissances par l'égalité ter-

restre. Lorsque la vie future disparut, il appela le bonheur matériel dans la vie actuelle, et ce bonheur comment se le procurer si ce n'était par le bien du riche? et le peuple était le plus mâle, le plus nerveux ; ici fut la cause de la révolution. Otez au fort le frein d'une vie future, il brise le faible lien du devoir, et le jette avec mépris à la face de Dieu et des hommes; il renverse l'édifice des lois humaines pour marcher à l'égalité violente. Si vous dites que le tombeau est le sommeil éternel, alors, frères, il faut jouir vite, car la société est-elle autre chose qu'une grande truanderie, où tout vit comme une vermine sur le gigantesque corps de la terre, notre mère commune?

CHAPITRE XXVII.

ÉTUDES SÉRIEUSES. — LÉGISLATION ET ADMINISTRATION PENDANT LA RÉGENCE.

Jurisprudence. — D'Aguesseau. — Cochin. — Pothier. — Droit coutumier. — Droit romain. — Ordonnances des rois de France. — Secousse. — L'érudition. — Bouquet. — Vaissette. — Félibien. — Lebœuf — Commencement de Sainte-Palaye. — Travaux de la vieille Académie des inscriptions. — Sciences exactes. — Astronomie. — Chimie. — Mathématiques. — Législation. — Administration. — Guerre. — Marine. — Finances. — Ponts et chaussées. — Commerce.

1715 — 1723.

Quand la société marchait ainsi un peu insouciante, quelques hommes d'élite faisaient avancer les idées positives et laissaient d'im-

périssables monumens. La jurisprudence, cette science du juste et de l'injuste, trouvait d'éminens interprètes; il y avait cela de remarquable dans les érudits de ce temps, que les plus hautes fonctions de l'État ne les détournaient pas de cette suite d'études. Si les savans appartenaient à la diplomatie comme les de Mesmes, les d'Avaux, ils recueillaient à l'étranger les pièces qui concernaient les annales de France; infatigables fouilleurs de chartes, de diplômes, de vieux cartulaires, ils réunissaient pour la patrie les souvenirs des temps héroïques de notre histoire, alors que le droit public avait pour dernier terme les coups d'épée de la chevalerie, temps poétiques des dames et des castels, où tout s'anime comme les vitraux des cathédrales qui se jouent aux mille feux du soleil. Si les érudits étaient jurisconsultes, comme les Lamoignon, les d'Aguesseau, c'était sous les ombrages de Bâville et de Fresne, dans ces solitudes magnifiques, dans ces châteaux bastionnés, aux beaux parcs, aux fossés empoissonnés de vieilles carpes qu'ils occupaient leurs loisirs ou leur exil à des travaux sérieux, aux commentaires

des législations, du droit romain ou des coutumes; ils rédigeaient là leurs harangues de Parlement, leurs plans d'études, et jusqu'aux projets d'éducation pour leurs fils, héritiers de leurs dignes charges. Ce n'est pas comme beau parleur que d'Aguesseau passera à la lointaine postérité; ses discours sont trop académiques pour être fortement pensés; c'est un style terre à terre, quoique cadencé en périodes; mais d'Aguesseau est particulièrement remarquable par ses travaux de grande jurisprudence. Si vous le suivez dans ses commentaires sur les ordonnances, dans ses rédactions de projets, il demeure éminent et le premier légiste peut-être de cette époque; sa raison est droite, sa logique est claire; il mérite de faire école pour la discussion du parquet [1].

A ses côtés s'élevait Cochin, l'avocat disert du barreau de Paris, qui fit faire un certain progrès à la jurisprudence; il s'opérait alors un

1 La phraséologie de d'Aguesseau a long-temps dominé l'éloquence du barreau; les écrits de d'Aguesseau, publiés sans succès dans les temps modernes, avaient obtenu une grande vogue pour l'édition de 1759-1789, 13 vol. in-4°.

remaniement dans les progrès de la judicature, dans l'étude des lois et des coutumes publiques; on sortait de l'époque toute formulée, pour entrer dans les principes éternels de la raison et du droit public; on ne s'arrêtait plus en jurisprudence à des formules inflexibles, et le texte ne fut plus la loi que la pensée dut accepter sans interprétation[1]. Le jeune Pothier commençait aussi ses vastes travaux de jurisprudence; il allait droit à l'intelligence des choses, il négligeait les opinions toutes faites des vieux interprètes; il devenait l'écrivain le plus raisonnable, le plus fort des commentateurs de la tradition. Dans sa chaire nouvellement fondée à Orléans, Pothier enseignait la loi romaine; ses habitudes de jurisconsulte dans la viçomté de Paris et Orléanais le rattachaient au système coutumier, mais de longues et studieuses commentations lui avaient fait reconnaître la suprématie incontestable du droit romain, cette raison écrite dans les Pandectes. Pothier, le patient jurisconsulte, clas-

1 Henri Cochin était né en 1687, il mourut en 1747; ses œuvres ont été publiées en 6 vol. in-4°.

sait par ordre ces textes immenses où l'intelligence humaine avait déposé ses éternelles lois; les Institutes de Justinien, les décisions des jurisconsultes de Rome étaient ainsi rangées méthodiquement à l'aide de travaux infinis; Pothier devint le plus fidèle interprète des deux droits qui régissaient la monarchie : 1° le code romain d'abord, apporté en France à l'époque gauloise, dans un temps où les proconsuls et les préteurs gouvernaient les municipes et les bourgs, alors que les cirques gigantesques, les théâtres ornaient les cités d'Arles, de Lyon, de Sens, d'Autun, débris orgueilleux de la grandeur romaine; 2° le droit coutumier, législation féodale de la conquête franque, quand les fiers Sicambres, ces hommes des forêts germaniques, élevèrent leurs glaives sur la civilisation romaine dégénérée, car tout meurt et s'efface dans la marche des temps [1].

Cette étude sérieuse du droit public en France porta les jurisconsultes à des recher-

1 Pothier ne brilla de tout l'éclat de la science que pendant la seconde partie du règne de Louis XV; il était né en 1699. Ses œuvres ont été plusieurs fois publiées. Les travaux de Pothier ont servi de base aux rédacteurs du Code civil.

ches plus suivies dans les monumens de la monarchie. A côté de l'ingénieux Montfaucon, ce génovéfain modeste dont j'ai célébré les travaux, un infatigable érudit se plaçait encore pour recueillir avec sollicitude les ordonnances des rois de France. Il y avait eu plusieurs collections déjà de chartes et ordonnances; beaucoup d'interprètes s'étaient occupés à recueillir les antiques lois de l'administration française : qui ne connaissait au palais le vieux recueil de Néron, déjà cité par MM. du Parlement, alors que les avocats bavards faisaient retentir le prétoire de toutes les citations ridiculisées par Chicaneau et les *Plaideurs*? Sous Louis XIV, un savant du nom de Laurière avait commencé le recueil des ordonnances du Louvre; on avait laissé le soin à Baluze, tète prodigieuse, à la trempe de Ducange, de publier les capitulaires de Charlemagne et de la seconde race, monumens d'ordre et d'administration minutieuse du vaste empire, alors que Karl-le-Grand habitait ses capitales, Cologne, Francfort, Aix-la-Chapelle, cités du Rhin et du Mein qui font frissonner de bonheur avec leurs débris, quand on a

quelque goût pour la vieille et noble chevalerie. Secousse publia les ordonnances de la troisième race avec un soin minutieux; il avait tout puisé dans le Trésor des chartes, depuis le serment de Hugues Capet aux évêques et aux barons, jusqu'aux ordonnances de Charles VI, ce prince malheureux dans sa royauté frappée de démence. Secousse nous fit l'histoire, dans d'admirables préfaces, de ces émeutes de Paris, de ces troubles populaires, où apparaissaient aux halles les bouchers Tribert et les escorcheurs de viande, braves familles des métiers [1].

Belle et grande érudition que celle de ce temps! Bouquet, le modeste dom Bouquet, donnait à l'Europe le magnifique recueil des historiens de France, noble titre décerné à tous les chroniqueurs qui nous ont laissé les récits épiques du vieux temps. Apparaissez ici, Grégoire de Tours, peintre naïf des croyances et des guerres de races, poète homérique dont le mâle talent est d'origine nationale; Frédégaire,

1 Eusèbe-Jacob de Laurière était né en 1659; son éloge a été fait par Secousse lui-même, son successeur. Secousse avait publié de grands travaux d'érudition.

nom franc et barbare! apparaissez, vous tous moines de Saint-Gall, Éginhard, dont les légendes nous ont conservé les naïves amours! et vous, chroniqueurs de Saint-Denis en France, avec Turpin, le bon Turpin, l'apostole de Charlemagne, l'historien du duc Naymes, du traître Ganelon de Mayence, de Roland et de Roncevaux! apparaissez aussi, pieux annalistes de Metz ou de Saint-Bertin, paisibles religieux qui travailliez modestement à l'abri de ces ruines qui offrent encore leurs débris amoncelés, quand un artiste enthousiaste arrête ses crayons sur ces merveilles brisées par le temps! Dom Bouquet appartenait à la congrégation de Saint-Maur; c'était dans la solitude des cloîtres, au milieu des bibliothèques immenses, que ces vies de bénédictins s'accomplissaient. Si vous voulez vous faire une idée de cette existence de cloître qui prêtait à de si grands travaux, allez à une heure avancée dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève, ouvrez cette large porte ferrée, et parcourez ce long couloir où des masses de livres sont rangés avec méthode; ici les volumes de théologie chrétienne, vaste répertoire des

questions philosophiques au moyen âge; un peu plus loin, les pères de l'Église, les apologistes surtout, écrivains pleins de verve et de jeunesse, qui défendaient la liberté morale et la foi nouvelle contre le vieux monde romain abîmé de sensualisme. Puis vous trouvez ici, là, rangées dans la bibliothèque, l'histoire, la chronique, les sciences, et ces masses de manuscrits, trésor précieusement recueilli à travers les âges. Voyez-vous maintenant ce religieux modestement assis dans une des cellules de la simple et silencieuse abbaye de Saint-Germain? c'est dom Martène; il a parcouru la France, l'Italie, une portion de l'Allemagne dans un pèlerinage scientifique; il a recueilli toutes les chartes, les chroniques, tous les diplômes qui se lient à notre histoire; le voilà maintenant occupé à les publier dans des recueils sous des titres sans faste [1]. A ses côtés est le savant dom Félibien; jeune encore, il a entrepris d'écrire l'histoire du diocèse de Paris : que de recherches n'a-t-il pas faites

1 Dom. Edmond Martène fut l'un des grands collecteurs de chartes pour le *Gallia Christiana*.

de concert avec dom Lobineau ! il avait été précédé dans cette carrière par l'abbé Lebœuf, l'infatigable faiseur de mémoires, à cette époque où se montrait l'académie des inscriptions; recueil précieux alors que ces mémoires où la science brillait de son plus vif éclat[1]. Tout s'abîme et périt dans les destinées, les institutions s'usent, et qui pourrait comparer sans tristesse les maigres œuvres de l'érudition moderne avec les grands monumens historiques des dix-septième et dix-huitième siècles !

Ces œuvres de l'érudition ne se centralisaient pas dans les monastères; des gentilshommes commençaient à se jeter dans cette noble science de l'histoire. Parlerai-je du jeune La Curne Sainte-Palaye? il paraissait au monde savant avec ce goût si profond, si épuré, cette naïveté studieuse qui caractérisent l'existence des deux Sainte-Palaye : quelle belle vie que celle de ces enfans jumeaux vi-

1 Félibien, Lebœuf et Lobineau ont été textuellement copiés par le pitoyable compilateur M. Dulaure ; seulement M. Dulaure a cousu dans son style lourd quelques mauvaises phrases contre les rois et les prêtres.

vant dans le sanctuaire de la science, et mourant ensemble pour ainsi dire, tant ils avaient existé d'un souffle commun! c'était la chevalerie que Sainte-Palaye avait profondément étudiée; les vieux romans du moyen âge, les mœurs, les coutumes avaient récréé sa vive et pénétrante imagination; ces temps de loyauté plaisaient à son cœur loyal; Sainte-Palaye n'avait pas cette puérile érudition de point et de virgule qui se borne à publier des textes, tellement exacts qu'ils restent barbares. Sainte-Palaye était savant pour lui, et n'avait pas besoin d'étaler son érudition dans des œuvres de copiste; il interprétait tout avec art, il savait écrire, et il n'entassait pas des matériaux informes pour nous donner l'idée des grands monumens littéraires d'un autre âge; il nous les faisait réellement connaître avec les œuvres des vieilles générations[1].

Un autre gentilhomme, le comte de Caylus,

1 La vie la plus touchante, la plus admirable est celle des deux frères Sainte-Palaye; tendres jumeaux, ils naquirent en 1697. Quel homme de science que La Curne Sainte-Palaye! Il existe encore d'immenses travaux de lui, en manuscrits, à la Bibliothèque royale.

commençait aussi sa carrière de science; tout épris de l'antiquité grecque et romaine, le comte de Caylus, avec une indicible activité, avait parcouru l'Orient; il recueillait les faits, et dissertait ensuite avec cet esprit vif, enjoué, qui caractérisait la noblesse française. Sainte-Palaye fut l'homme d'esprit qui fit le mieux connaître le moyen âge avec sa chevalerie, ses mœurs de châteaux et de manoirs. Le comte de Caylus apporta la même lumière dans tous les faits de l'histoire des monumens grecs et romains; il dessinait de sa main les cirques, les arènes, les temples de marbre, les sanctuaires de porphyre et les mystères de Mithra, dont Van-Dale avait révélé l'esprit et l'origine. Il y avait cela de particulier dans ces existences de savans, c'est qu'elles étaient assez hautes pour ne point mendier; tous avaient la conscience d'eux-mêmes; ils ne tendaient pas incessamment la main; ils ne s'abaissaient pas, pour un petit peu de science, à demander de grandes aumônes; le corps d'érudition n'était pas une vaste truanderie où l'on se prenait aux cheveux pour quelques pièces de monnaie; on travaillait pour Dieu et les sciences, pour son ordre

et son pays, pour la postérité, cette reine des grandes âmes. Les gentilshommes qui aimaient les livres, les investigations de l'esprit, avaient de grandes fortunes, et pouvaient former à leurs propres frais les bibliothèques dont plus tard le marquis de Paulmy nous a laissé le plus magnifique modèle [1].

Les sciences exactes suivaient une progression rapide; j'ai indiqué déjà la révolution préparée par les deux systèmes de Leibnitz et de Newton; ces idées jetées au monde devaient produire un immense mouvement dans les intelligences. Le jeune Maupertuis commençait à populariser ces systèmes au sein même de la société française. Maupertuis, mousquetaire d'abord, s'était appliqué avec ardeur à la géométrie, et son beau travail sur la mesure du méridien restera comme un des grands progrès de la science. Les Cassini illuminaient l'astronomie; ces esprits, pénétrans et chauds

1 Anne-Claude-Philippe de Tubières, de Grimoard, de Pestels, de Lévi, comte de Caylus, fut un des grands travailleurs du dernier siècle; il a publié plus de cent volumes; son ouvrage le plus remarquable est le Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines. Paris, ann. 1752.

comme le soleil de l'Italie, avaient rétabli le magnifique système de la marche des astres « qui racontent la gloire de Dieu, » comme le dit l'Écriture. Les Cassini habitaient l'Observatoire que Louis XIV avait élevé sur le point extrême de Paris, non loin du Val-de-Grâce, alors que le grand roi semait partout les monumens de sa munificence et de son éternité.

La Condamine, le curieux La Condamine, était aussi avancé que Maupertuis dans les études scientifiques; il jetait sa vie à l'expérience des faits; il allait s'élancer dans les voyages, dans les recherches lointaines par amour de la science; il rêvait un observatoire sur le haut des Cordilières, au milieu des neiges éternelles, pour mieux définir le point du méridien et le passage de ces planètes qui scintillent au ciel. Le vulgaire ne comprend pas ces vies consacrées à une seule idée, ces sacrifices d'une existence à une pensée d'étude et de postérité! La Condamine s'était fait connaître, jeune encore, par son Mémoire sur « la nécessité d'une mesure commune qui servirait de point central à la terre. » Dans la botanique, le nom de Jussieu

succédait à Tournefort pour le progrès de cette belle étude de la nature et des fleurs. La géologie pénétrait déjà dans la formation du monde primitif : on voyait poindre cette gigantesque progression de la terre se déchirant toute volcanisée, cette succession d'êtres, mythologie immense qui explique les fables de l'antiquité : les faunes, les satyres, les amazones, les sphinx terribles, et cette création du monde que Jéhova accomplit dans sept jours, comme si les couches diverses avaient été successivement enfantées. La botanique est pour la grande science de la nature ce que la peinture et les couleurs sont pour l'anatomie. Ce voyage parmi les fleurs, au milieu des parfums, dans ces riches palais de roses, de liliacées, de graminées odorantes, Tournefort l'avait commencé d'après les essais de la Hollande et de l'Allemagne : Jussieu continua son œuvre sous la protection spéciale du régent; il classa cette famille parfumée, qui vit et meurt sur une charmille dans l'espace d'un matin.

La chimie fut la science de prédilection du duc d'Orléans; elle l'avait exposé à tant d'odieuses accusations! La chimie prenait un re-

marquable développement sous Humbert, qui avait servi de maître et de confident au prince; on la dépouillait lentement du rêve de l'alchimie; douce chimère pourtant que cette illusion qui berçait la science lorsque devant un fourneau éclatant, l'alchimiste fouillait, interrogeait les métaux par cette question : « Qui produit l'or? » doute assez puissant pour remuer le monde, car cette chimère qui le faisait chercher l'or dans un fourneau, les générations nouvelles la poursuivent par des spéculations d'une autre nature. Dans la chimie réelle, Réaumur inventait les diverses méthodes pour produire le fer-blanc, l'acier fondu, et pour changer le fer en acier par de simples procédés économiques. Réaumur me paraît une des intelligences les plus avancées du dix-huitième siècle; il ne s'arrêtait devant aucun obstacle; l'art de produire et de suppléer à la création dominait son esprit; soit qu'il cherchât dans de simples coquillages le moyen de former les perles à l'eau magnifique, soit qu'il réunît les élémens primitifs du saphir, de l'émeraude et du grenat, soit enfin qu'il connût la

puissance de l'esprit-de-vin et du mercure, à ce point de mesurer la chaleur et de préciser les degrés du temps. La mécanique avait pour guide le bon religieux Sébastien Truchet, le plus hardi des novateurs dans ce système si précieux pour les métiers. Tandis que le médecin Gautier inventait l'appareil pour rendre l'eau de la mer potable, Sébastien Truchet[1] perfectionnait le rouage des machines, les grandes constructions hydrauliques qui promenaient l'eau dans les airs, les *diables* si connus dans l'art des charpentiers pour transporter les masses immenses, les tableaux mécaniques de Marly où tout se mouvait, hommes, moutons, où le vent même artificiel agitait les feuilles; ces merveilles étaient l'œuvre de Truchet qui avait deviné l'usage de la vapeur et des presses mécaniques.

Telle était donc l'état de la science. La même activité qui se produit dans les intelligences pour hâter ces progrès, on la retrouve pour l'administration générale des ponts

1 Il n'existe pas de notice sur le modeste moine Truchet; c'est à regretter pour l'histoire de la mécanique.

et chaussées, ces grandes voies de circulation. Si nous voyons se déployer sous nos yeux ces vastes routes plantées de vieux arbres, relevées de belles chaussées, c'est à l'administration des premières années de Louis XV que nous le devons; les lois, les ordonnances s'occupent avec une vive sollicitude de cette spécialité. La législation de la régence, son administration surtout, fut très-active, mais sans unité, comme il arrive toujours aux époques de transition, dans le passage d'un gouvernement à un autre; on hésite alors devant toute mesure définitive, et l'on tâtonne long-temps avant de se décider dans l'esprit absolu d'un système. Voilà ce qui explique cette multiplicité dans les ordonnances, cette suite d'édits qui souvent se heurtent et s'entre-choquent.

La législation commerciale recevait ses développemens: une déclaration porta l'établissement d'un conseil de commerce et des manufactures[1]; un acte défendit le négoce et la

1 Vincennes, 14 décembre 1715, reg. P, pag. 31. (Archiv. rec. cons. d'État.)

navigation de la mer du Sud à d'autres qu'à la compagnie privilégiée, sous peine de confiscation des vaisseaux et de mort des capitaines[1]; des lettres patentes autorisèrent la liberté du commerce sur les côtes de Guinée[2]; un édit déchargea les négocians de l'obligation de prendre des passe-ports du roi pour envoyer leurs vaisseaux dans les lieux où il n'y avait point d'interdiction de la navigation et du commerce[3]. Un arrêt du conseil, à raison de l'abondance, permit l'exportation à l'étranger et le transport de province à province des blés, fromens, seigles, en exemption de tous droits[4]; une ordonnance porta règlement sur l'indemnité de table accordée aux officiers généraux, capitaines et autres commandans des vaisseaux du roi à la mer[5]; des statuts réglèrent la régie, police et conduite des habitans et du commerce de Saint-

1 Paris, 29 janvier 1716, reg. P, pag. 4. (Archiv. rec. cons. d'État.)

2 Paris, janvier 1716, regist. P, page 11. (Archives cod. noir.)

3 Paris, février 1716. (Archiv. rec. cons. d'État.)

4 Paris, 14 mars 1716. (Archiv.)

5 Paris, 10 juin 1716. (Archiv. rec. cons. d'État.)

Domingue[1]; une ordonnance exclut de toutes charges, administration publique et des assemblées du corps de la nation dans les Échelles du Levant, les négocians français qui y épouseront des filles ou veuves nées sous la domination du grand-seigneur, et desdites charges et administrations, ceux qui, n'ayant pas l'âge de trente ans, épouseront, sans le consentement de leurs pères et mères, des filles même de Français[2]. Un traité entre la France et les villes anséatiques fixa les principes en matière d'échouement et de prises[3]; les négocians qui vont faire la traite des noirs à la côte de Guinée, n'y paieront pour trois négrillons qui ont été ou seront débarqués en Amérique, que sur le pied de deux nègres, et de deux négresses pour un nègre[4]. Les Français doivent se défaire de la part qu'ils ont avec les étrangers dans les bâtimens construits ou achetés aux

1 Paris, 23 juin 1716. (Moreau de Saint-Méry, II, 497, rec. cass.)

2 Paris, 11 avril 1716. (Archiv.)

3 28 septembre 1716. (Lebeau-Dumont, corps dipl., VIII, pag. 1.)

4 Paris, 14 décembre 1716; rég. P, page 9, janvier 1717. (Archiv. cod. noir.)

ports du royaume, à moins qu'ils ne consentent à en acquérir la totalité[1]. Une ordonnance défend aux gouverneurs généraux et particuliers des colonies d'avoir des habitations[2]; un arrêt du conseil permet à tous les Français de faire le commerce en gros et en détail du tabac et de le faire fabriquer; mais interdiction à toutes personnes, même aux habitans des crûs, d'ensemencer ou cultiver aucun tabac dans leurs terres, jardins, vergers et autres lieux, sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de 10,000 liv. d'amende[3]. Ensuite, pour conserver l'abondance dans le royaume et faciliter l'entrée des bestiaux, le roi ordonna qu'il serait payé pour le blé exporté le triple des droits; on ne dut percevoir sur les bestiaux que le tiers des droits accoutumés[4]. Défenses furent faites aux capitaines de vaisseaux de tirer des coups de canon dans les rades des colonies sans nécessité[5].

1 Paris, 18 janvier 1717. (Archiv.)
2 Paris, septembre 1719. (Archiv.)
3 Paris, 29 décembre 1719. (Archiv.)
4 Paris, 13 mars 1720. (Archiv.)
5 Paris, 23 décembre 1721.

En matière de finances, les actes sont nombreux : on fixa le temps dans lequel les particuliers taillables pourraient se pourvoir contre leurs taxes d'office [1]; tous les billets faits pour le service de l'État devaient être soumis à la vérification et à la liquidation [2]. Un arrêt du conseil porte prohibition de transporter hors du royaume aucune espèce d'or et d'argent [3]; des recherches devaient être faites dans toutes les maisons particulières, même en les communautés et institutions religieuses, séculières et régulières, et dans tous les lieux privilégiés, des espèces qui peuvent y avoir été recélées [4]; on réduisait au denier vingt-cinq les gages, augmentation de gages et autres charges employées dans les États du roi [5]; défenses étaient faites à tous officiers comptables et autres intéressés dans les traités et sous-

1 Vincennes, 7 décembre 1715, reg. C. des A. pag. 16. (Archiv. rec. cons. d'État.)

2 Vincennes, 7 décembre 1715; reg P. P. 12 décembre. (Archiv. rec. cons. d'État.)

3 Vincennes, 17 décembre 1715. (Archiv. rec. cons. d'État.)

4 Paris, 20 janvier 1716. (Archiv.)

5 Paris, janvier 1716; reg. P. P, 1er avril, C. des C. 33. (Archiv. rec. cons. d'État.)

traités des finances, de désemparer de leurs maisons d'habitation et des lieux de leur résidence ordinaire sans congés exprès et par écrit du roi, à peine de punition corporelle et même de la vie[1]; les billets et rescriptions des receveurs généraux devaient être rapportés dans l'espace de huit jours par-devant les commissaires nommés à cet effet, pour être visés[2]. Un autre édit déterminait les registres-journaux qui devaient être tenus par les officiers comptables et autres chargés de la perception, maniement et distribution des finances du roi et des deniers publics[3]; les endossemens mis sur les billets de la banque générale ne servaient que pour faire connaître ceux à qui lesdits billets appartenaient, ou pour indiquer ceux à qui ils devaient être payés, si ce n'est que la garantie n'eût été expressément promise par l'endosseur[4]; un autre édit disait : qu'il serait fabriqué dans l'hôtel de la monnaie de Paris de nouveaux

1 Paris, 7 mars 1716. (Archiv. rec. cons. d'État.)

2 Paris, 24 mars 1716, reg. P. P, pag. 20. (Archiv. rec. cons. d'État.)

3 Paris, juin 1716. (Archiv. rec. cass.)

4 29 juillet 1716. (Archiv. rec. cass.)

louis d'or ayant cours pour 30 livres[1]. Puis on établissait une loterie pour le remboursement des billets de l'État[2]; défenses étaient faites de conserver en espèces plus de 500 livres; on confisquerait le surplus[3]; et on abolissait l'usage des espèces d'or et d'argent[4]; défenses de s'assembler dans aucun lieu ni quartier, et de tenir bureau pour les négocians de papier, à peine de prison, de 3,000 livres d'amende, à l'exception des agens de change[5]. Un arrêt du conseil déclarait nulles et de nul effet les stipulations faites pour paiement en espèces sonnantes, et nonobstant pareilles stipulations faites et à faire; tous paiemens devaient être opérés en billets de banque[6]; ceux qui seraient convaincus d'avoir imité, contrefait, falsifié ou altéré les papiers royaux, seraient punis de mort[7].

1 Novembre 1716, reg. de la cour des monnaies.

2 17 mars 1717.

3 27 février 1720.

4 Paris, 11 mars 1720, reg. C. des mon. (Archiv.)

5 Paris, 23 mars 1720. (Rec. cass.)

6 Paris, 6 avril 1720. (Rec. cass.)

7 Paris, 4 mai 1720, reg. P. P, 10 juin. (Archiv. rec. cass.)

D'autres mesures embrassaient l'administration générale de la société, et consacraient des principes de prévoyance; le conseil faisait défenses d'imprimer sans la permission du roi [1]. Tous les livres et livrets des pays étrangers ne pouvaient entrer dans le royaume que par les villes de Paris, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Lyon, Strasbourg, Metz, Reims, Amiens [2]; on interdisait à tous autres qu'aux six imprimeurs du roi de vendre et d'imprimer les édits, déclarations, et tout arrêt du conseil et des cours, sons peine de 3,000 francs d'amende [3]; on prohibait les étalages de livres, à peine de confiscation, d'amende et de prison [4]; on défendait aux troupes de danseurs de cordes et sauteurs des foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent de Paris, de joindre à leurs divertissemens aucunes représentations de scènes comiques [5]; on ordonnait la perception d'un neuvième

1 Paris, 8 octobre 1716. (Rec. cass.)
2 Paris, 12 mai 1717; reg. P. P, 25 mai. (Archiv. rec. cass.)
3 Paris, 19 juin 1717. (Archiv. rec. cas.)
4 Paris, 20 octobre 1721. (Rec. cass.)
5 Vincennes, 23 décembre 1715. (Rec. cass. Archiv.)

par augmentation de prix d'entrée aux opéras, comédies et autres spectacles, pour le bâtiment des nouvelles salles de l'Hôtel-Dieu [1]; le régent permettait le rétablissement d'une troupe de comédiens italiens, avec défenses à toutes personnes d'entrer sans payer [2]; enfin un règlement était fait sur la tranquillité des spectacles [3]. Paris était ainsi l'objet de la prédilection du régent; le conseil autorisa l'embellissement du faubourg Saint-Germain [4]; il arrêta les nouveaux plans pour l'ouverture d'une rue vis-à-vis l'hôtel d'Antin et la place Louis-le-Grand [5]. Les travaux publics furent conçus d'une manière plus large [6]; des lettres patentes accordèrent au duc d'Orléans la faculté d'établir le canal de Loing, avec attribution de droit et pro-

1 Paris, 5 février 1716. (Archiv.)

2 Paris, 8 mai 1716. (Archiv. rec. cons. d'État.)

3 10 avril 1720. (Archiv. rec. de la C. de cass.)

4 Vincennes, 1er décembre 1715, reg. P, pag. 8, février 1716. (Archiv. rec. cons. d'État.)

5 Vincennes, 1er décembre 1715, reg. P, pag. 23. (Archiv rec. cons. d'État.)

6 Paris, 20 février 1717. (Archiv.)

priété incommutable[1]. Le conseil ordonna l'élargissement des grands chemins, lesquels devaient être plantés d'arbres aux frais des propriétaires riverains[2]; on fit concession à la ville de Paris de l'île des Cygnes pour le déchirage des bateaux[3]; le conseil régla le mode d'élection des officiers municipaux dont le pouvoir avait été tant restreint par Louis XIV[4]: on rétablit les offices de maires, lieutenans de maires et consuls perpétuels en Languedoc[5].

Les ordonnances qui concernent la guerre sont nombreuses; il faut indiquer les principales : les premières sont dictées par l'économie; un édit supprime les deux offices de directeur général de l'artillerie et de commissaire général des poudres[6]. La noblesse trouva ses priviléges garantis par l'établissement des cadets dans le régiment des gardes-françaises[7]; on régla

1 Paris, novembre 1719. (Archiv.)

2 Paris, 3 mai 1720. (Archiv. rec. cons. d'État; BAUDRILLART, tom. 1, pag. 223.)

3 Paris, mars 1721. (Archiv.)

4 Septembre 1717. (Archiv.)

5 Novembre 1718.

6 Paris, janvier 1715. (Archiv. rec. cons. d'État.)

7 Paris, 20 mai 1716. (Archiv. rec. cas. rec. cons. d'État.)

le service, la police, l'ordonnance des maréchaussées[1] et la discipline à observer par les troupes tant françaises qu'étrangères, en route ou dans leurs garnisons[2]; les juges des crimes et délits commis par les gens de guerre[3]; le casernement de l'infanterie et de la cavalerie[4]; on prononça la peine de mort contre les déserteurs, peine implacable des codes de Louis XIV[5]. Enfin, un arrêt du Parlement prescrit la manière dont doivent être faits les testamens militaires par des officiers de guerre[6], et un édit règle la police des hôpitaux destinés aux soldats dans le royaume.

Il serait difficile de trouver dans cet ensemble d'édits, d'ordonnances et de mesures administratives, une pensée commune et suivie, susceptible d'être révélée; il y a une sollicitude véritable pour les intérêts généraux, une intention surtout de répondre aux nécessités

1 Paris, 1er juillet 1716. (Archiv. rec. cass.)

2 Paris, 4 juillet 1716. (Archiv. rec. cass.)

3 Paris, 10 septembre 1716. (C. milit.)

4 Paris, 25 décembre 1716. (Archiv.)

5 Paris, 2 janvier 1717. (Archiv.)

6 Paris, 4 février 1717. (Archiv.)

que les circonstances peuvent faire naître; mais il n'y a pas de système, à parler exactement. La marche de la société était trop irrégulière, les accidens trop mobiles pour qu'on pût suivre une idée exclusive et la conduire à bonne fin; c'est une administration qui répond aux crises de chaque moment, et, par cela même, qui n'a rien de fixe et reste sans avenir déterminé; il n'y a pas d'esprit de suite. Pour qu'on puisse voir un système complet d'administration publique se développer, il est indispensable que les circonstances soient calmes, paisibles, et que le pouvoir ne soit pas à chaque instant menacé; autrement, il songe à sa propre conservation; cette pensée l'absorbe; il n'administre que sous l'influence de cette pensée, et il ne procède que par des expédiens!

CHAPITRE XXVIII.

GOUVERNEMENT DE LA RÉGENCE. — PUISSANCE DE L'ABBÉ DUBOIS.

Situation du secrétaire d'État Dubois. — Premières négociations pour le cardinalat. — Archevêché de Cambrai. — Deuxième période des négociations à Rome. — L'abbé Dubois cardinal. — Immensité de son travail. — Division du gouvernement. — Dubois admis au conseil de régence. — Formation du gouvernement. — Dubois premier ministre. — Organisation du cabinet.

1720 — 1722.

Toute la vie de l'abbé Dubois s'était pour ainsi dire consacrée au régent; il avait suivi et développé ses desseins depuis les missions secrètes en Espagne à l'avénement de Phi-

lippe V, jusqu'à la grande négociation achevée pour le traité de la quadruple alliance ; c'était encore à l'habileté et à la fermeté de l'abbé Dubois que le régent devait le triomphe de son système en Espagne, la chute d'Albéroni, et l'adhésion de Philippe V à ce traité de la quadruple alliance. Dans les affaires de l'intérieur, les services de l'abbé Dubois n'étaient pas moins éclatans; il avait poussé le duc d'Orléans à toutes les mesures de force et d'unité; n'était-il pas le plus intime conseiller de ses résolutions? Esprit droit et de gouvernement, Dubois avait compris ce que la résistance du Parlement jetait d'embarras dans la marche du pouvoir; il avait poursuivi le parti espagnol en France; il avait abattu les projets de la duchesse du Maine; tout récemment encore il avait conseillé au régent de centraliser son ministère, et il avait été ainsi l'expression d'un système politique. Dans la question même de la bulle *Unigenitus*, l'abbé Dubois devina tout le vide de l'opposition janséniste, tout ce qu'il y avait d'insubordonné dans une opinion qui protestait sans cesse contre le pape et le roi; Dubois sentait enfin

la nécessité d'un gouvernement fort. Le régent avait la portée et le secret de tels services; il fallait une récompense à tant de dévouement; et d'ailleurs, en politique, les honneurs sont moins décernés comme un hommage à celui qui les reçoit, que comme témoignage que cet homme symbolise notre pensée et en est devenu l'expression.

L'abbé Dubois visait au cardinalat, à cette puissance de la pourpre romaine si grande sous Richelieu, si habile sous Mazarin[1]. Le cardinalat donnait au ministre une certaine indépendance, une force d'opinion, une énergie de moyens, une liberté d'action bien nécessaire dans les systèmes fermes et hauts. Je m'imagine qu'un homme d'État appelé aux

1 La correspondance diplomatique de l'abbé Dubois avec les envoyés à Rome a principalement cet objet (*voyez* de 1720 à 1721). Déjà les épigrammes roulaient sur Dubois cardinal.

Pour avilir l'éclat de la pourpre romaine,
Et lui faire porter l'opprobre de la croix,
Le Saint-Père n'a cru de route plus certaine
Que de l'enchasser dans Dubois.

Du bois dont on faisait les cuistres,
Un cuistre j'étais autrefois,
Et je suis aujourd'hui du bois
Dont on sait faire les ministres.

au père Lafiteau [1]. Tout ce que l'habileté avait de ressources fut employé par le secrétaire d'État Dubois; le roi d'Angleterre Georges Ier demanda personnellement au régent un témoignage d'affection pour l'abbé Dubois; cette récompense devait montrer toute la gratitude du duc d'Orléans pour l'auteur et le signataire du traité de la quadruple alliance. Prince protestant, Georges Ier admettait néanmoins que la robe rouge du cardinalat était une grande dignité pour le prêtre catholique. En même temps l'abbé Dubois sollicitait l'influence du prétendant, de ce Stuart si aimé à Rome, car il avait tout sacrifié à sa foi. L'empereur fit également des démarches actives pour obtenir le chapeau de cardinal au profit de l'abbé Dubois; l'Europe mettait beaucoup de chaleur à cette négociation, parce qu'elle y voyait un grand témoignage en faveur des dernières transactions diplomatiques de La Haye et de Londres [2].

1 Correspondance particulière de Dubois, 1719-1721. Il n'y est pas question du nom de Dubois, mais le chiffre se sert toujours de l'expression : « l'affaire de Mme de Gadagne. »

2 Correspondance particulière de Dubois, ann. 1720-1721.

Les premières démarches échouèrent ; le pape avait des préventions contre l'abbé Dubois; il le savait complice des mesures de la régence contre la bulle *Unigenitus;* il demandait comme gage de toute négociation ultérieure que l'abbé Dubois fît exécuter la bulle dans le royaume et brisât l'opposition du Parlement. Cette volonté du chef de l'Église catholique expliquait la résolution d'exil que le régent avait prise contre les grandes cours judiciaires; on visait à l'unité de gouvernement et de ministère; le pape exigeait avant tout l'unité de la foi, et cette pensée devait désormais devenir la règle fondamentale de l'administration en France. Le pape Clément XI mourut durant ces négociations actives; Innocent XIII qui lui succéda, vieillard déjà à son avènement, fut plus facile à dominer : à ce moment l'archevêché de Cambrai venait d'être donné par le régent à l'abbé Dubois; le ministre s'était revêtu de la robe épiscopale que portait Fénélon, caractères si divers, l'un tout de fermeté et de hardiesse dans les actes de gouvernement, l'autre plein de douceur, de décousu et de faiblesse; Fénélon, le mo-

dèle des vertus privées, mais le plus pauvre des hommes de pouvoir; Dubois, trop insouciant des vertus privées, mais esprit résolu à tout pour maintenir l'autorité. Le régent n'avait pas hésité à élever Dubois à un archevêché; le roi Georges Ier lui écrivit dans cette pensée; les faveurs qui venaient à l'abbé Dubois ne semblaient qu'un gage de plus pour raffermir les liens de la France et de l'Angleterre. Il y eut un grand luxe, un appareil magnifique pour la consécration de l'archevêque de Cambrai; le Palais-Royal déploya ses richesses dans les somptuosités d'un banquet servi en la salle des gardes de M. le duc d'Orléans [1]; le nouveau prélat voulut témoigner par là de sa puissance sur le conseil du régent. Dans les têtes un peu hautes, aucun acte n'est puéril; tout a sa pensée, la vanité même a son motif sérieux.

Ce n'était point assez pour le secrétaire d'État du régent; le cardinalat était toujours l'objet de son ambition ardente; il ne se voyait indépendant et libre que sous les grandes im-

1. *Voyez* l'indignation de Saint-Simon, ann. 1719-1720.

munités de la pourpre romaine. A mesure que sa pensée de gouvernement se raffermissait dans les idées d'unité, Dubois se dessinait également avec plus d'assurance pour l'exécution de la bulle *Unigenitus*, il l'imposait aux Parlemens de France; ceux qui refusaient de l'exécuter étaient refoulés dans l'exil. Le pape pouvait-il retarder plus long-temps de lui conférer la dignité méritée par une si ferme conduite? Innocent XIII ne fit plus aucune opposition, et la barrette fut adressée à l'abbé Dubois après la plus longue et la plus curieuse des négociations. Il faut le voir aux prises avec toutes les intrigues, tout préoccupé de ses bons rapports avec Rome! Dubois ne fait pas du cardinalat un point de vanité, mais une question de force[1]! Cet acte de la

1 Monseigneur Passarini, camérier du pape, chargé d'apporter la barrette au cardinal Dubois, remit au régent un bref d'Innocent XIII, dont voici la traduction : « Notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique! Nous avons suivi les mouvemens de notre tendresse, en décorant de la sacrée pourpre de l'Église romaine notre très-cher fils Guillaume Dubois. La confiance que nous avons en votre piété si distinguée, et la perspective des grands avantages qu'on nous a positivement assuré devoir revenir à la chrétienté et au Saint-Siége de la promotion de votre ministre, nous ont

cour de Rome consacrait enfin la puissance ministérielle du secrétaire d'État si dévoué au régent : qui désormais pouvait lutter d'autorité avec le cardinal Dubois ? C'était s'élever à la hauteur de Richelieu et de Mazarin, et quand on est si haut il n'est pas rare que la tête tourne. Dubois porta lui-même sa barrette au régent qui l'accueillit avec beaucoup de grâce; ce prince voulut le conduire auprès du jeune roi : « Sire, dit le régent à Louis XV, je vous présente M. l'archevêque de Cambrai, au zèle de qui Votre Majesté doit la tranquillité de son État et la paix de l'Église de France qui, sans lui, alloit être déchirée

fait estimer juste et convenable de vous faire celte grâce; c'est à vous présentement à faire en sorte que nous ayons lieu de nous féliciter de nous être reposés sur votre foi et sur votre puissance pour défendre courageusement les lois de l'Église. Nous envoyons donc à ce cardinal la barrette rouge, par notre cher fils Joseph de Passarini, abbé de Saint-Jean, notre camérier honoraire, qui vous fera connoître plus particulièrement nos sentimens. Nous ne doutons pas que ses qualités personnelles et la commission que nous lui confions, qui le rendent digne de votre bienveillance, ne vous portent à le recevoir avec bonté, et nous vous accordons avec tendresse, très-cher fils, notre bénédiction apostolique, comme un gage certain de notre amour paternel. Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 31 juillet 1721, la première année de notre pontificat. »

par un schisme cruel : le pape, pour reconnoître des services aussi importans, vient de le récompenser par un chapeau de cardinal. » Le jeune roi sourit au nouveau prélat de l'Église, et lui dit « qu'il étoit fort satisfait du choix qu'avoit fait le Saint-Père d'un prélat qui lui avoit rendu tant de services. »

L'élévation au cardinalat donnait à Dubois une grande force morale ; cette dignité de l'Église avait une immense valeur aux yeux du peuple. Avez-vous quelquefois contemplé les portraits de l'école flamande du seizième et du dix-septième siècle qui reproduisent un cardinal avec son magnifique costume, sa robe de pourpre, son vaste chapeau qui cache un front méditatif, les yeux fins et pénétrans, le teint pâle comme Richelieu, ou légèrement agité comme les joues du cardinal de Granvelle ? Quelle longue suite de sensations se succèdent dans l'esprit du spectateur, que d'idées puissantes dans cette tête si admirablement expressive sur ce fond noir ! Un cardinal était souvent sorti de la caste la plus obscure ; il venait du peuple, il était fils des métiers, et il promenait le glaive sur toutes

ces têtes frisées de gentilshommes, au justaucorps et au pourpoint d'or et de soie. Ce serait une belle histoire à écrire que celle du cardinalat dans le monde chrétien; on y verrait la lutte démocratique de ces cardinaux, presque tous fils du peuple, contre les barons hautains et les gentilshommes de cour!

Dès qu'il fut cardinal, Dubois, maître de la situation, demanda et obtint son entrée dans le conseil de régence, droit inhérent à sa position, car l'on ne pouvait exclure un cardinal secrétaire d'État. Sur l'ordre du régent, les portes du conseil furent ouvertes au cardinal Dubois, qui se plaça, sans hésiter, à côté du cardinal de Rohan, au-dessus du chancelier et des ducs et pairs. Il y eut un soulèvement dans l'assemblée, une protestation de d'Aguesseau et du duc de Villeroy; on ne voulait point reconnaître le droit des cardinaux de siéger au-dessus des ducs et pairs et du chancelier : combien la gentilhommerie n'était-elle pas abaissée! encore s'il s'agissait d'un cardinal de Rohan[1]! mais comment

1 Le cardinal de Rohan avait pris la plus grande part à l'élévation de Dubois au cardinalat; il lui écrivait de Rome :

un duc et pair de France, un des représentans des hauts barons, pourrait-il céder le pas au fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde! L'égalité catholique était représentée par le cardinal Dubois; elle triompha : les ducs et pairs qui se retirèrent du conseil pour protester, n'y furent plus rappelés; on leur fit entendre que le roi avait décidé que toute préséance était due aux cardinaux. Ainsi la démocratie dominait, en vertu de la grande loi de l'égalité religieuse posée par le catholicisme, comme elle avait triomphé en Espagne par Albéroni, le pauvre sonneur de cloches.

Tout marchait vers l'unité du pouvoir sous

« Après bien des embarras ou des délais, j'ai eu enfin hier au soir le plaisir de remettre entre les mains de l'évêque de Sisteron, pour vous, la promesse que le pape m'a donnée par écrit en votre faveur. Je suis seulement peiné de ce qu'elle n'est pas plus précise et moins limitée; mais il a fallu accepter ce qu'on a pu obtenir par le présent, et je continuerai de donner tous mes soins et toute mon attention pour en faciliter et presser l'exécution. Les délais qui ont été apportés à cette affaire pendant un si long temps augmentent la satisfaction que j'ai dans cette occasion, d'avoir pu à la fin donner à Monseigneur le duc d'Orléans une preuve de la sincérité de mes sentimens envers lui, et du désir que j'ai de cultiver et de mériter son amitié; car je puis dire avec vérité qu'il ne me manque que le pouvoir et les occasions de lui prouver la mienne en

la main du cardinal Dubois. Il y a des caractères d'une étendue telle qu'ils ne peuvent être en sous-ordre dans un rang quel qu'il soit. Ainsi fut le cardinal secrétaire d'État ; il souhaitait le rang de premier ministre ; c'était un des besoins de son ambition, afin d'avoir l'absolue direction du conseil : ce qu'il avait conquis de fait, il voulait l'obtenir par le droit. Les fonctions de premier ministre, à cette époque, se résumaient en une haute centralisation de toute l'autorité politique. Dans un mémoire présenté au conseil[1], le cardinal Dubois avait eu

toute manière. Je vous prie de l'en assurer de ma part, et d'être persuadé du plaisir que j'ai eu de contribuer à ce qui vous est avantageux, et à obtenir pour vous ce qui est dû à votre mérite, conservant pour vous en tout temps cette reconnoissance et cette amitié sincère que demande de moi celle que vous m'avez témoignée non seulement par écrit, mais par des effets. Votre affectionné, J. ROHAN. »

1 En voici un extrait : « Entre les motifs qui peuvent porter M. le cardinal Dubois premier ministre, il y en a plusieurs qui paroissent décisifs et qui se tirent, 1° des services importans qu'il a rendus à l'État, sous les ordres de Son Altesse Royale, dans l'administration des affaires étrangères, dans celles de la religion, et dans plusieurs parties du gouvernement intérieur du royaume ; 2° de la réputation de bonne foi qu'il s'est acquise, et qui n'a pas peu contribué à maintenir la tranquillité extérieure du royaume ; 3° de la nécessité d'élever son ministère pour soutenir ces dispositions, pour redonner un nou-

soin de précisément déterminer les attributions et les priviléges du premier ministre. Fontenelle, l'auteur de ce mémoire, avait consulté l'histoire de Richelieu et Mazarin pour définir exactement tout ce que le cardinal Dubois pouvait exiger; on y rappelait que Richelieu faisait venir à son lever les secrétaires d'État qui ne travaillaient plus directement avec le roi. Tous les ministres devaient soumettre leurs résolutions, leurs pensées à celles du cardinal; les grands officiers de la couronne dépendaient de lui; il devait avoir une garde, et il était dans ses priviléges de passer même la revue de la maison du roi. Ainsi les mousquetaires noirs pailletés d'or, les chevau-légers si jeunes, si fringans, les gardes françaises et suisses devaient se déployer devant l'Éminence en rochet, couverte de sa robe rouge éclatante. Richelieu aimait ce spectacle; pâle, maladif, étendu sur sa litière, il se délectait à voir caracoler devant lui la noble maison du roi toute sémillante;

veau crédit aux affaires du dedans et pour étouffer tout esprit de cabale; 4° enfin de l'avantage de faire partir d'un même centre toutes les résolutions des conseils. (Affaires étrangères, ann. 1722.)

ce déploiement des grandeurs de la monarchie plaisait à la tête puissante qui avait tout fait pour le pouvoir. Il y avait une idée profonde de l'autorité morale dans cette omnipotence d'un vieillard affaibli sur l'armée en qui était résumée la force matérielle; il se redonnait les joies de la vie en la voyant jeune et fringante autour de lui. Le cardinal Dubois, appelé à cette haute dignité, dut renoncer au département des affaires étrangères; le poste de premier ministre consistait en une direction générale de l'administration de l'État; le chef du conseil ne pouvait avoir de département particulier. Tous les secrétaires d'État ne travaillaient-ils pas avec lui? En se réservant la direction supérieure des affaires étrangères, le cardinal Dubois en confia le département nominatif au comte de Morville, un des diplomates qui avaient déployé la plus active capacité dans les négociations de la Hollande. Par ce moyen, tout le ministère restait organisé dans les mains du cardinal premier ministre; il n'y avait plus d'obstacles possibles au conseil[1].

1 Les lettres royales qui appellent Dubois au rang de premier ministre sont ainsi conçues : « Mon cousin, voulant vous don-

Le cardinal Dubois, comme on l'a dit, prit siége dans le conseil spécial de la régence; il en avait expulsé les ducs et pairs par ses prétentions aux priviléges de la pourpre de Rome; Noailles, Villeroy, Saint-Simon, Villars, le chancelier lui-même avaient brusquement quitté la séance ; le cardinal Dubois s'en réjouit comme d'un obstacle qu'il avait de moins à vaincre dans la conduite des affaires publiques. Ce premier résultat obtenu, il fallait rester maître également de tous les abords du jeune roi ; l'époque de la majorité approchait, le cardinal Dubois avait quelques craintes sur les influences qui pourraient nuire à son propre crédit; prince de la sainte Église romaine, il n'avait pas à redouter Fleury,

ner des marques éclatantes de notre confiance, et faire connoître la satisfaction que nous avons des témoignages avantageux que le duc d'Orléans, notre oncle, nous a rendus de votre fidélité, de votre sagesse et de votre zèle, nous ne voulons pas différer à vous donner la place que vous méritez à tant de justes titres ; à quoi nous nous portons d'autant plus volontiers que, par un plus grand crédit, vous serez plus en état de soutenir le poids des affaires et leur réputation au dehors, et que d'ailleurs nous ne faisons que suivre ce que nous a indiqué la conduite volontaire des autres ministres, et le souhait général des peuples A ces causes, etc., etc. »

l'évêque de Fréjus, le simple et digne précepteur de Louis XV; mais le maréchal de Villeroy avait-il la même bienveillance, la même condescendance pour le premier ministre? Villeroy, vieux favori de cour, avait toujours exercé un si grand pouvoir, que ce pouvoir était devenu pour lui une habitude; commensal de Versailles, Villeroy se croyait sûr de l'affection du roi, il se disait assez fort pour braver la puissance de Dubois; l'expulsion des ducs et pairs du conseil de régence l'avait profondément ulcéré, il voulait en tirer vengeance, et Villeroy n'épargnait pas les propos et les accusations contre le cardinal. Par le privilége de sa charge de gouverneur, le duc de Villeroy prétendait qu'il ne devait en aucun cas se séparer de la personne du monarque; il le suivait partout, l'appelait *son maître*, son idole avec sa voix douce, dévouée; influence bien redoutable pour le crédit de Dubois. Le cardinal-ministre conseilla au régent de s'affranchir de ce privilége qui blessait son honneur et sa dignité; quoi! le maréchal de Villeroy croyait avoir le droit de surveiller les paroles et les actions de Son Altesse Royale

jusque dans l'intimité d'une conversation! Le cardinal Dubois exposa surtout au régent que l'instant de la majorité approchant, il ne fallait laisser personne auprès du jeune roi qui pût dominer ses pensées, condition essentielle pour maintenir le pouvoir dans les mains du duc d'Orléans et du cardinal Dubois, même après l'époque de la majorité. Une circonstance se présenta bientôt favorable à ce coup de force : le régent s'était rendu au château pour parler au roi en particulier; le duc de Villeroy prétendit accompagner Son Altesse Royale : « J'ai besoin de parler seul à Sa Majesté », dit le duc d'Orléans; et comme Villeroy persistait à accompagner le régent en invoquant les priviléges de sa charge, le prince vit là une injure, et dès le même soir Villeroy reçut un ordre d'exil. En vain le maréchal voulut s'excuser, l'ordre était fondé sur des raisons politiques; depuis long-temps il était concerté comme un coup d'État; des mousquetaires enlevèrent le duc de Villeroy, et le conduisirent dans ses propriétés à quelques lieues de Versailles. Fleury avait voulu partager cette dis-

grâce; on le retint par de grandes promesses[1].

Rien ne s'opposait plus au plein et entier exercice de l'autorité dans les mains du cardinal Dubois; par la démission de M. de Torcy, il avait obtenu les postes, c'est-à-dire le secret des lettres, la police des familles, et les intimités de la société et de la cour. Le cardinal désira la suprématie plus absolue encore sur les affaires ecclésiastiques. Le clergé s'était réuni en assemblée générale pour examiner la situation de l'Église; toute l'Église gallicane avait été convoquée dans cette solennité; l'assemblée déféra la présidence au cardinal Du-

1 Beaucoup de vers furent faits sur cette disgrâce du maréchal de Villeroy; le gouverneur devint très-populaire :

Villeroy, ton exil met le comble à nos maux;
Quand pour les soulager on demande aux échos:
Qui plaindrons-nous le plus l'État ou Villeroy?
De leur mourante voix ils répondent : Le roi.

Des couplets faisaient dire aux harangères de Paris :

Adieu, monsieur de Villeroy;
Et pourquoi quittez-vous le roi?
Las, que j'en sommes affligées!
Je n'en serons bien consolées
Que vous ne soyez de retour,
Et tout triomphant à la cour.

L'impression produite par l'exil de Villeroy fut si grande, que le cardinal Dubois crut nécessaire de publier un manifeste pour l'expliquer : « L'autorité royale n'est comptable qu'à Dieu

bois. Plusieurs motifs déterminèrent ce choix: il était incontestable que le cardinal avait rendu d'immenses services à l'Église en apaisant les schismes, en brisant avec habileté toutes les oppositions à la bulle *Unigenitus;* ce service l'avait élevé à la haute dignité du cardinalat; l'Église, en le désignant pour présider une assemblée solennelle, ratifiait en quelque sorte le jugement du souverain pontife. Ensuite il pouvait être habile de confier les affaires de l'Église au premier ministre qui dirigeait le gouvernement de l'Etat; pouvait-il y avoir un protecteur plus naturel et mieux choisi? Le cardinal Dubois fut flatté de cette distinc-

de ses décisions et de l'exécution de ses projets: cependant les rois et les dépositaires de leur puissance veulent bien quelquefois, par bonté, manifester les raisons qui les font agir; il est de certaines circonstances où la sagesse les sollicite de renoncer à leurs droits, pour confondre les malintentionnés, et ne pas scandaliser les foibles; telle est la conjoncture présente. Le maréchal de Villeroy, gouverneur de Sa Majesté, vient de recevoir un ordre d'aller à son gouvernement. Il seroit bien triste qu'à l'occasion de cet éloignement le public pût soupçonner le zèle et la fidélité de ce maréchal. Il faut rendre justice à la droiture de ses intentions; mais en même temps ce gouverneur présumoit trop de la dignité de son emploi, il affectoit un certain air d'indépendance, que l'autorité souveraine et ceux qui en sont dépositaires ne doivent pas tolérer; ses prétentions ne convenoient ni à Sa Majesté ni à l'honneur des princes de son

tion, et présida l'assemblée du clergé avec une convenance parfaite. Le mandement qu'il adressa à ses diocésains est un modèle d'onction et de charité chrétienne; nous ne scrutons pas le fond des consciences, mais un évêque ne pouvait s'exprimer avec plus de dignité sur les besoins du catholicisme.

Pour compléter le parallèle avec Richelieu, les honneurs scientifiques vinrent le chercher, et le cardinal Dubois eut son fauteuil à l'Académie française. Tels sont les corps de sciences; ils vont toujours au pouvoir, parce qu'ils sont besogneux et veulent trouver des positions commodes à côté d'un peu de renommée. Le cardinal fut reçu avec solennité; son discours se ressentait de son idée fixe, l'imitation du cardinal de Richelieu; il fit hautement l'éloge de son système et de

sang; il vouloit, pour ainsi dire, s'élever un trône particulier pour s'opposer à la régence, comme si l'autorité royale pouvoit être divisée. Sans toutes ces indiscrétions, qui n'attaquent pas la probité de M. le maréchal, nous aurions encore la satisfaction de le voir auprès du roi; mais les bonnes intentions ne suffisent pas dans les places importantes, il faut savoir mesurer ses démarches, et se soumettre à l'esprit du gouvernement, qui ne se propose que la gloire et le bonheur de ses sujets. » Paris, ann. 1723.

son pouvoir. Le cardinal Dubois développa les charges et les devoirs d'un premier ministre qui se donne une haute mission de gouvernement. Il y a des momens dans l'existence où l'on a besoin de présenter une explication de sa vie et de la justifier, parce que l'idée de postérité commence à se montrer en face de vous sur le tombeau béant. Fontenelle présidait l'Académie, et répondit à Dubois par les plus remarquables flatteries. Fontenelle n'avait pas cessé un moment d'être au service des affaires étrangères ; il était l'écrivain officiel des protocoles et des manifestes : en répondant au cardinal Dubois, il l'encensa comme une des éminentes capacités politiques; il continua le parallèle avec Richelieu.

Le premier ministre du régent était au comble des honneurs, il n'avait plus rien à envier; seul il travaillait avec le duc d'Orléans[1]; tous les ministres lui étaient subordon-

1 J'ai trouvé l'ordre de travail du cardinal Dubois, écrit de sa main.

JOURNAL DE SON ÉMINENCE.

Tous les jours. — 5 heures jusqu'à 7, ouverture des paquets, renvoi des lettres, placets et mémoires de la veille dans les dif-

nés, et recevaient ses ordres directs; c'était une immense fonction, et quand on examine la division du temps telle que le cardinal l'avait écrite lui-même, on s'étonne qu'une seule vie ait pu suffire à tant de fatigues. Le ministre commençait son travail tous les jours à cinq heures; jusqu'à sept il dépouillait les mémoires, placets, correspondances, et faisait réponse aux lettres particulières; à huit heures, il arrangeait son portefeuille, s'habillait, et à huit heures trois quarts il était au lever du roi. Voilà l'œuvre de tous les matins; puis chaque jour de la semaine avait sa spécialité. Le dimanche, le ministre se rendait dès neuf

férens bureaux, et réponses aux lettres particulières; 7 heures jusqu'à 8, arrangement de portefeuilles, habillement et ordre du roi; 8 heures jusqu'à 8 heures trois quarts, lever du roi.

Le dimanche. — 8 heures trois quarts, chez Son Altesse Royale avec les ministres et personnes mandées; 10 heures et demie, instruction du roi; 11 heures, messe du roi; 11 heures et demie, conseil de régence; midi et demi, audience publique; 3 heures et demie, chez Son Altesse Royale en particulier; 5 heures, rapport des premiers commis à Son Éminence; 6 heures, le secrétaire d'État de la guerre; 7 heures, le contrôleur général.

Lundi — 8 heures trois quarts, chez Son Altesse Royale avec les ministres et personnes mandées; 10 heures, signature, dans l'arrière-cabinet de Son Altesse Royale, des dépêches pour la

heures chez le régent pour lui communiquer les affaires; à dix heures et demie, était l'instruction du roi, la messe, le conseil de régence et l'audience publique. Dans l'après-midi, le ministre travaillait avec ses commis, le contrôleur général et le secrétaire d'État de la guerre. Le lundi, c'étaient les dépêches de Hollande, d'Allemagne et du Nord, l'audience du lieutenant de police, le conseil de conscience; le mardi, le rapport des intendans de finances, la signature des dépêches pour l'Italie, l'Espagne et le Portugal, conférence avec les secrétaires d'État et le garde-des-sceaux en particulier; le mercredi, l'au-

Hollande, l'Allemagne et le Nord; 10 heures et demie, instruction du roi; 11 heures, audience au lieutenant de police chez Son Altesse Royale ou chez Son Eminence; 11 heures et demie, conseil de conscience; 3 heures, chez Son Altesse Royale avec M. le comte de Toulouse, et ensuite en particulier avec Son Altesse Royale; 5 heures, M. Couturier, pour préparer les rapports du lendemain à Son Altesse Royale; 6 heures, le lieutenant de police; 7 heures, le contrôleur général et les intendans des finances mandés.

Mardi.—8 heures trois quarts, signature chez Son Éminence des dépêches pour l'Italie, l'Espagne et le Portugal; 9 heures et demie, rapport des premiers commis à Son Éminence; 10 heures et demie, instruction du roi; 11 heures, chez Son Altesse Royale avec les personnes mandées; 11 heures et demie,

dience des ambassadeurs et des ministres étrangers; le jeudi, les dépêches pour l'Angleterre, audience aux personnes appelées; le vendredi, signature des dépêches du Midi, travail avec le conseil de cabinet, lecture des correspondances; samedi, conseil des dépêches devant le roi, signature des lettres, et instructions pour l'Espagne et le Portugal. Il est impossible de trouver un travail plus assidu et une intelligence plus spécialement appliquée à des objets si divers.

Quand on parcourt l'ordre de travail du cardinal Dubois, et qu'on étudie cette existence si absorbée, on se demande avec surprise comment

conseil des finances devant le roi; 3 heures, chez Son Altesse Royale avec M. Couturier, le garde-des-sceaux et les secrétaires d'État qui devront faire des rapports le lendemain à Son Altesse Royale; 5 heures, le secrétaire d'État de la guerre; 6 heures, le contrôleur général.

Mercredi. — Depuis 9 heures jusqu'à dîner, audience des ambassadeurs et ministres étrangers; 3 heures, continuation de l'audience, ou conversation avec les ambassadeurs; 4 heures, le journal des audiences, et renvois en conséquence; 5 heures, chez Son Altesse Royale en particulier; 6 heures et demie, instruction du roi; 7 heures, le contrôleur général et autres personnes mandées.

Jeudi. — 8 heures trois quarts, chez Son Altesse Royale avec les ministres et personnes mandées; 10 heures et demie,

le premier ministre pouvait concilier ce qu'on dit de sa vie de plaisirs et de débauches avec cette agitation de cabinet? Peut-être faut-il diviser cette carrière en deux périodes : la première jeune et dissipée, la seconde laborieuse et souffrante. Le précepteur du duc d'Orléans put avoir des passions vives, ardentes, comme le prince dont il suivait les premiers pas; mais quand il commença la vie sérieuse et d'affaires, le cardinal Dubois s'y donna tout entier; sa prodigieuse activité se déploie dans ses négociations en Hollande auprès de Georges I[er] et de Stanhope. Le voilà maintenant à Londres pour obtenir l'accomplissement du

instruction du roi; 11 heures, audience aux ministres avant leur départ pour Paris; midi, audience publique; 3 heures, rapport des premiers commis à Son Éminence; 5 heures, ordre et préparation des dépêches pour l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne et le Nord; 7 heures, audience aux personnes mandées.

Vendredi. — 8 heures trois quarts, signature chez Son Éminence des dépêches pour l'Italie, l'Espagne et le Portugal; 9 heures et demie, rapport des premiers commis à Son Éminence; 11 heures, expédition, signature et travail avec les commis mandés par Son Éminence; 3 heures, M. Couturier, pour préparer les rapports du lendemain à Son Éminence; 4 heures, audience aux personnes mandées; 5 heures, lecture des lettres d'Italie, et ordres en conséquence.

Samedi. — 8 heures trois quarts, chez Son Altesse Royale

traité de la quadruple alliance; à son retour, il se fait l'homme du conseil; appliqué à ses devoirs, préoccupé d'une haute ambition, il a Richelieu devant lui, il le prend pour but et pour modèle, et quand il est premier ministre, sa tâche consiste à travailler quinze heures par jour; il agit, il s'abîme, il se tue pour une mission. Le pouvoir est une soif qui dévore, et on se condamne à la peine pour le conquérir. Dubois était maladif, mortellement menacé déjà, et pourtant il veillait, il plissait son front à l'œuvre. Il y a une indicible satisfaction à atteindre le but qu'on se propose, à réaliser sa pensée et son système, et c'est ce qui explique ce souci des hommes d'État, ce besoin qu'ils éprouvent de manier le pouvoir, ce sacrifice de la vie au triomphe de l'autorité!

avec les ministres et personnes mandées; 10 heures et demie, instruction du roi; 11 heures, chez Son Altesse Royale avec les personnes mandées; 11 heures et demie, conseil des dépêches devant le roi; 3 heures, chez Son Altesse Royale avec M. Couturier; 5 heures, lecture des lettres d'Espagne et de Portugal, et ordres en conséquence; 6 heures, le contrôleur général; 7 heures, le secrétaire d'État de la guerre. (Mss.)

CHAPITRE XXIX.

FIN DE LA RÉGENCE. — MAJORITÉ DE LOUIS XV.

Situation de la France à la fin du système. — Maladie du roi. — Joie du peuple. — Retour de Louis XV à Versailles. — Sacre du roi à Reims. — Arrivée de l'Infante à Paris. — Mlle de Montpensier à Madrid. — Séance du Parlement pour la majorité.

1722 — 1723.

Paris avait été profondément ébranlé par les idées de Law et le renversement du crédit public; tant de fortunes bourgeoises périssaient dans la tempête! Tel marchand de la rue Saint-Denis qui avait de bonnes et légi-

times rentes sur l'Hôtel-de-Ville, payées à la Saint-Michel et à Pâques, se trouvait réduit à la plus profonde misère avec ses actions sur le Mississipi ou sur le Canada ; tel honnête propriétaire de maisons solides dans la rue aux Ours ou Aubry-le-Boucher, n'avait pour tout revenu que des chiffons de papier sans valeur, des billets de banque dont personne ne voulait plus. Il y avait une indicible perturbation dans les intérêts ; en vain cherchait-on à rassurer les esprits par de grandes promesses ; on essayait déjà l'habileté des frères Pâris, les financiers renommés ; Samuel Bernard lui-même intervenait pour raffermir le cours du papier-monnaie ; on offrait des garanties, des remboursemens morcelés[1]. De tous ces désastres il ne se sauvait qu'un riche établissement, la compagnie des Indes ; ici la caution était réelle ; la compagnie donnait des valeurs positives, des revenus fondés sur un brillant commerce. Chaque année, des ports de Lorient et de Nantes, d'immenses navires étaient destinés aux merveilleuses échelles de l'Hindoustan ; les

1 Édits de finances, 1721-1723.

uns cinglaient vers la Chine pour y chercher le thé, le nankin, la porcelaine si précieuse; les autres visitaient Ceylan et embarquaient la cannelle odorante, la cochenille si frêle qu'elle disparaît au souffle, la vanille si tendre, si élancée qu'on la dirait fille de l'air. En 1722, deux cent soixante navires avaient visité Bombay et Madras, la ville aux bayadères; Calcutta sur les bords du Gange, le grand fleuve aux immersions; et ce Pondichéry tout français, beau comptoir qui aux temps agités fut détruit, car il est des époques de révolution pour les peuples qui ressemblent aux cataclysmes; la terre s'ouvre et dévore les cités, et l'œuvre des siècles disparaît. La compagnie des Indes offrait de se charger de la dette publique et de l'échanger contre ses propres valeurs, si on lui accordait les priviléges qu'elle réclamait sur les impôts [1].

Il y avait dans la société une certaine inquiétude, une teinte sombre qui enveloppait la génération; diverses catastrophes avaient vivement inspiré les terreurs des peuples; in-

1 Mémoire de la compagnie des Indes, avril 1721.

dépendamment des tempêtes, vents impétueux, tonnerre et pluies abondantes, un incendie avait dévoré le Petit-Pont du Châtelet, cette construction du vieux Paris alors qu'il était gouverné par le prevôt Boislève; un bateau enflammé avait été la cause première de cet incendie qui se répandit comme un serpent de feu à travers les rues serrées de la Cité et du Palais de Justice; les maisons construites sur le Petit-Pont croulèrent avec un fracas épouvantable, leurs débris couvrirent la rivière, et l'on voyait les corps des femmes et des pauvres petits enfans flottant sur les eaux de la Seine[1]. Au même moment on apprit un plus affreux incendie: la cité de Rennes, la capitale de la Bretagne, devenait la proie des flammes; le dévouement des capucins, les efforts de tous les ordres mendians qui parcouraient les poutres brisées dans l'incendie, n'avaient pu sauver les habitans de ce désastre. La ville presque entière avait péri; les bruits les plus étranges coururent à la suite de cette catastrophe; on disait que c'était

1 *Mercure de France*, ad ann. 1721.

une vengeance du régent contre la Bretagne, naguère révoltée. Aux temps agités, les accusations les plus vagues prennent de la consistance comme la vérité même ; il n'y avait qu'une voix dans la province contre une administration cruelle qui avait frappé sur l'échafaud la fleur de la noblesse bretonne [1].

Quand tous ces bruits circulaient au milieu de la multitude émue, une nouvelle plus sinistre encore se répandit à Paris et sur la France entière : le roi est malade, le roi est en danger de mort! Depuis la vieillesse de Louis XIV, un indicible amour s'était rattaché à cet enfant qui résumait en lui les espérances de sa race; ce frêle rejeton avait été réchauffé de toute la tendresse du peuple; on suivait les moindres accidens de sa vie, et les tristes accusations qui pesaient sur le régent donnaient à l'amour de la multitude une teinte ardente et fatale pour le pouvoir de M. le duc d'Orléans. La maladie de Louis XV était pourtant toute naturelle; il avait fortement couru dans le parc

1 Une gravure fort curieuse sur cet incendie existe à la Bibliothèque royale (cabinet des estampes).

de Meudon ; à son retour, il fut saisi d'un violent mal de gorge et d'élancemens dans la tête d'une nature fort grave. Il y avait alors tant d'accidens attachés à l'existence d'un enfant, la petite-vérole, la fièvre, la rougeole; la mort moissonnait par milliers les innocentes créatures; que ne pouvait-on pas redouter? Le régent se hâta de venir auprès de son royal pupille, il ne le quitta point; tous les médecins furent convoqués; plus cette belle tête était chère à la France, plus on hésitait dans les remèdes. Un coup hardi pouvait sauver l'enfant couronné; mais si cet essai était fatal, que ne dirait-on pas contre le régent? n'allait-on pas hautement l'accuser d'avoir attenté à cette frêle vie? Il y avait donc confusion dans la chambre du pauvre souffreteux; sa tête s'embarrassait; Chirac ne savait plus à quoi se résoudre, lorsqu'un jeune médecin du nom de Helvétius proposa immédiatement une saignée au pied, et cette résolution sauva Louis XV. Il fallait voir pendant cette maladie quelle était la douleur du peuple! Aujourd'hui que tant d'indifférence entoure les têtes couronnées, on ne peut se faire une idée de cette

religion envers les races qui par tradition régnaient sur une nation aimante! La multitude remplissait les églises pour prier Dieu de sauver le roi; l'esprit d'opposition au régent se mêlait à la tendresse du peuple ; on considérait le gouvernement de Dubois comme une calamité. Aussi quelle joie dans les halles, aux marchés, quand on sut que Louis XV était rétabli[1] : ce ne furent que chants, noëls et fêtes; on ne se lassa point de témoigner le plus vif contentement; Louis XV fut en quelque sorte proclamé l'enfant de la France et de l'Europe.

Une autre circonstance excita vivement encore la sollicitude du peuple : depuis la mort de Louis XIV, le roi, après un court séjour à Vincennes, avait toujours habité Paris la bonne ville; c'était la cité du roi, et les habitans pouvaient voir et surveiller le jeune prince tous

1 Voici une chanson populaire que j'ai retrouvée :

Verse-moi, Pierrot, du vin, *bis.*
Ah! que j'ons eu de chagrin! *bis.*
J'estions en capilotade
De voir notre roi malade.
Lampons, lampons,
Camarades, lampons.

Dieu marcy, ça va bian mieux,
Et j'avons vu de nos yeux
Ce prince sur sa terrasse;
Tatiqué, qu'il a de grâce!

Il est droit comme un cyprès;
Villeroy était auprès :
Villeroy, son tendre père,
Et Ventadour sa mère.

les jours, quand il jouait et se trémoussait aux Tuileries : on résolut subitement de changer la résidence et de la transporter une fois encore à Versailles, comme à l'époque de Louis XIV; on donnait pour prétexte le meilleur air, et surtout la faculté de gouverner plus facilement, moins pressé, moins sollicité qu'on ne l'était à Paris. Quand cette résolution fut connue, combien de clameurs ne s'éleva-t-il pas au sein de la multitude! combien ne murmura-t-on pas contre le régent! La santé revenait au jeune roi, allait-on l'enlever à l'amour du peuple? les halles, les corporations avaient manifesté une douleur si poignante tant que la maladie de Louis XV s'était prolongée! Que de cierges avaient été brûlés à Notre-Dame et à Saint-Eustache, églises si populaires à Paris! On avait vu de pauvres mères de famille s'agenouiller dans le sanctuaire et demander la santé du roi, comme s'il s'agissait de leur propre enfant. Quand on annonça qu'il était rétabli, les chants de joie partout se firent entendre. Un beau recueil, sous le titre de l'*Opéra parisien*, nous a conservé toutes les chansons qui furent alors

récitées parmi les métiers et corporations[1].

A ce moment, hélas! le régent faisait annoncer au prevôt des marchands que le roi quitterait Paris pour Versailles; on répétait pour motif la plus grande commodité de travail, le meilleur air, la solitude plus complète qu'on pouvait trouver dans les vastes parcs. Les Parisiens murmurèrent hautement, et cette circonstance donna lieu à une multitude d'accusations nouvelles. « Braves voisins, disaient les marchands, bourgeois experts et propriétaires, pourquoi donc M. le régent retire-t-il notre roi bien-aimé de sa bonne ville? il y a un motif dans cette mesure! » A Paris, disaient les fins et matois, le régent n'était pas libre de suivre ses projets de tuerie et d'empoisonnement. Tels étaient les propos communs dans le peuple. Ces bruits parvenaient jusqu'au régent et l'accablaient de douleur; il

1 Voici un fragment de ces couplets :

Vive le roi!
Chantons Sa Majesté guérie,
Vive le roi,
Et son gouverneur Villeroy,
Et sa gouvernante chérie;
Que chacun à l'envi s'écrie:
Vive le roi.

Il est vainqueur
Des traits de la fatale Parque;
Il est vainqueur,
A son aspect, elle est sans cœur;
Caron s'enfuit avec sa barque
Aussitôt qu'il voit ce monarque;
Il est vainqueur.

semblait que plus il prenait soin de cette innocente vie, plus on le soupçonnait de préparer la mort de celui qu'il environnait de tant de respects [1].

Ce fut dans ces circonstances que le régent déclara que l'intention de Sa Majesté était de se faire sacrer en son église de Reims; ce sacre était la reconnaissance religieuse du titre royal, la consécration de la majesté sur le trône. Dès que Louis XV aurait été oint de l'hûile catholique, il en résultait une autorité plus puissante, une force plus énergique aux yeux du peuple. Le régent espérait donc, par ce moyen, éteindre les bruits atroces qui circulaient sur ses projets. En préparant le sacre, ne saluait-il pas lui-même le rôi Louis XV? n'allait-il pas, en qualité de premier pair du royaume, faire foi et hommage à la royauté consacrée par l'Église? Une lettre close annonça la cérémonie du sacre, et convoqua à Reims

1 On fit contre ce voyage des vers épouvantables :

Quoi! faut-il que le roi s'en aille?
Du régent quels sont les soupçons?
De ce prompt voyage à Versailles
On veut pénétrer les raisons.

Des moins habiles politiques
Le projet doit frapper les yeux.
L'auteur de tant d'actes tragiques
Veut garder l'unité des lieux.

les grandes charges de la cour. Le magnifique recueil des cérémonies du sacre, dessiné et gravé, est un des monumens des arts de cette époque; aucune solennité ne fut omise. On voit Louis XV accueilli par les maire, échevins de la ville qui viennent au-devant de Sa Majesté pour saluer leur suzerain; l'entrée du roi est éclatante : il est précédé de toute sa maison, mousquetaires noirs, gris, chevau-légers brillans, gardes françaises et suisses. Sa Majesté loge à l'archevêché de Reims, tandis que les pompes religieuses se préparent. Entendez-vous ces timbales retentissantes, les trompettes et les hautbois? ces fanfares annoncent la procession de la sainte ampoule. Les seigneurs désignés pour otages vont la chercher en pompe; ils demeureront aux mains de l'abbé de Saint-Remi tant que l'huile sacrée sera dehors du monastère. Ainsi le veut la loi féodale[1]; au moyen âge, tout se contractait par gages et par paroles; un chevalier jetait son gantelet, un seigneur donnait ses hommes en pledge et caution; cette cou-

1 Récit du sacre de Reims, octobre 1722.

tume s'était perpétuée; en cette circonstance, les otages juraient et promettaient que l'huile sainte serait rendue au monastère quand le seigneur roi serait consacré!

Le jour du sacre, belle matinée royale, les évêques députés par le chapitre de Reims s'en vinrent, la croix en tête, à la chambre où reposait Louis XV; ils grattèrent tout doucement à la porte, et le grand chambellan répondit : « Que voulez-vous? — Nous voulons Louis XV que Dieu a donné pour roi. — Messeigneurs, il n'est pas visible, car il repose. — Nous venons de la part de l'archevêque duc de Reims, des pairs et grands du royaume et du peuple pour le saluer et le mener à son sacre en l'église. — Entrez alors », dit le grand chambellan, et le roi, vêtu d'une robe de brocart d'or, se mit entre les évêques pour se rendre processionnellement à la cathédrale. La foule inondait les portiques, la musique retentissait dans les travées; les pairs laïques étaient représentés par les ducs d'Orléans, de Chartres, de Bourbon, le prince de Conti, les comtes de Clermont et de Charolais, tous la couronne ducale en tête, le manteau d'hermine, et les vieux blasons des ducs

de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine; des comtes de Champagne, de Flandre et de Toulouse, comme cela devait être dans les grandes pompes. Éclatant spectacle que ce sacre du roi Louis XV! on lui donna plus de luxe, plus de cérémonies peut-être, parce qu'on voulait imprimer un saint respect sur cette tête d'enfant. Le régent montrait une vive sollicitude pour tout ce qui pouvait constater la grandeur et la puissance du roi; il veilla lui-même à ce que rien ne fût omis aux vieux usages, et lorsque le royal enfant passa sur le petit pont du Châtelet à son retour de Reims, on ne manqua pas de lâcher la volée d'oiseaux [1], symbole de la liberté des Francs. On multiplia les images du sacre de Louis XV, elles furent répandues avec profusion, et cette consécration de la majesté royale rendit populaires les gravures du beau tableau de l'exaltation de Joas au milieu du temple; l'œuvre de Coypel fut partout reproduite: on aimait à voir le jeune roi de Juda sur son

1 Le Recueil des cérémonies du sacre avec de grandes gravures fut imprimé à l'Imprimerie royale et gravé par les meilleurs maîtres, ann. 1723.

trône d'ivoire et d'or abrité par les voûtes de cèdre; Abner, le grand capitaine, le glaive en main pour le défendre; les Lévites parfumant le temple d'encens et de myrrhe; Josabet, la fidèle Josabet, aux genoux de son royal pupille, fière et glorieuse de l'avoir sauvé; tandis qu'Athalie, dans sa majestueuse indignation, jetait des regards de feu sur les Lévites qui entouraient Joas!

Le roi grandissait en raison et en pouvoir, et l'on songea dès lors à l'accomplissement du mariage avec l'infante d'Espagne; on se rappelle que les négociations du cardinal Dubois avec le père Daubenton avaient eu pour résultat une double alliance de famille; l'infante Marie-Anna, âgée de quatre ans, devait épouser Louis XV, et Mlle de Montpensier, la fille du régent, était destinée au prince des Asturies. Le régent attachait le plus grand prix à cette union de deux branches de la famille de Bourbon; il sentait les inconvéniens de la quadruple alliance, il revenait à la diplomatie de Louis XIV; la quadruple alliance ne lui paraissait plus que comme une trêve nécessitée par sa situation personnelle; dès que cette situa-

tion devenait meilleure, on arrivait, par un progrès naturel, aux traditions diplomatiques du grand roi. Le régent choisit le duc de Saint-Simon comme son ambassadeur extraordinaire à Madrid. Bien que respectueusement dévoué à la maison d'Orléans, le duc de Saint-Simon avait toujours conservé ses répugnances contre l'alliance anglaise; élevé à la cour de Louis XIV, il avait compris, comme toute son époque, que le premier besoin de la politique en France était de marcher unie avec Philippe V; on ne pouvait fortement agir au nord de la monarchie, si l'on n'était appuyé au midi par le gouvernement de l'Espagne[1]. L'infante Marie-Anna avait quatre ans lors des fiançailles de Madrid; le régent avait demandé pour la forme son consentement au jeune roi; et, chose curieuse, il fallut que Fleury insistât beaucoup pour que Louis XV dît le *oui* nécessaire dans le conseil de régence; on ne sait pourquoi il avait une certaine répugnance pour cette union. D'après les clauses du contrat de mariage, l'infante

1 *Voyez* sur tous les détails de l'ambassade d'Espagne, les Mémoires de Saint-Simon, 1722. C'est à cette époque que les Saint-Simon obtinrent la grandesse.

devait être élevée en France dans les habitudes et les usages de la cour. Marie-Anna était une toute petite poupée sanglée de taille, raide sur les genoux de sa gouvernante. Quand elle vint à Paris, les fêtes les plus somptueuses l'accueillirent; il fallait voir ces grands carrosses drapés et dorés où l'on apercevait l'infante sur les genoux de Mme de Ventadour, passant au-dessous des arcs de triomphe ornés par le soin des échevins de Paris. Il y avait partout des symboles de l'hyménée, l'Amour, les nymphes, les déités, et le vaisseau de la ville de Paris, armes parlantes du commerce, des arts et métiers. On tira des feux d'artifice sur la Seine en face de l'Hôtel-de-Ville, et les fusées flamboyaient sur les plus hautes maisons de la Cité. A Madrid, on accueillit avec orgueil Mlle de Montpensier; la princesse se montra maussade, capricieuse, trop Française pour plaire à la nation si grave d'Espagne. Mlle de Montpensier portait au milieu des habitudes sévères de Saint-Ildefonse les manières moqueuses et libres de la société de Versailles; elle avait treize ans à peine, vive, spirituelle comme son père le régent; et com-

ment n'aurait-elle pas blessé les Espagnols si compassés? Ce fut une des douleurs du régent. Philippe V était Français de souvenir, mais il s'était parfaitement ployé aux exigences du caractère espagnol; une demoiselle de treize ans, élevée dans toute la liberté de la régence, pouvait-elle se contraindre aux mœurs du royal monastère de Saint-Ildefonse ou de l'Escurial?

La cour de Versailles s'apercevait que les visites du régent au roi Louis XV étaient plus multipliées, les conférences se prolongeaient plus long-temps; le prince redoublait de soins, de respect, de tendresse pour le roi; il avait remplacé le maréchal de Villeroy par le duc de Charost, et l'évêque de Fréjus avait repris ses fonctions auprès de son royal pupille; on annonçait partout que le temps de la majorité approchait; à cette époque, la régence cessait, le pouvoir royal allait s'exercer dans sa force et sa puissance; Louis XV, majeur, devenait le maître de sa prérogative; on pouvait faire des remontrances, mais tout devait obéir. Ce temps de la majorité était appelé par les uns, il était redouté par les autres; le roi,

maniant le sceptre, allait secouer enfin le pouvoir du régent. Ainsi parlaient les vieux amis du système de Louis XIV, les mécontens de l'autorité du duc d'Orléans et de Dubois; ils connaissaient mal les rapports de tendresse affectueuse qui unissaient le roi à son oncle; Louis XV le remerciait chaque jour de cette vie qu'il lui avait conservée, lorsque tant de bouches diverses lui annonçaient de sinistres pressentimens; ses yeux se portaient avec une indicible candeur sur le régent, qui lui parlait d'une douce voix qui allait à l'âme. Quand donc la treizième année fut accomplie, il n'y eut pas d'hésitation dans la pensée du duc d'Orléans; il se hâta de déclarer la majorité royale par un édit solennel. La régence cessait d'exister; il y avait une autre forme d'action dans le pouvoir; l'autorité de Louis XV s'exerçait par sa volonté directe et absolue [1].

Cette déclaration de majorité dans l'ordre des lois du royaume devait être enregistrée en lit de justice par le Parlement; le roi avait dit qu'il se rendrait dans sa bonne ville de Paris.

1 Déclaration de majorité, du 16 février 1723.

Des lettres closes annoncèrent aux présidens à mortier et conseillers de la cour de Parlement que Sa Majesté viendrait les visiter pour dire solennellement ses intentions à sa cour. Le 22 février, par une belle et forte gelée, on vit les quais de la Seine tout au long, garnis des gardes françaises si connues des bourgeois et habitans de Paris. Il y avait aux Tuileries un mouvement, un bruit inaccoutumé; les compagnies écossaises, les cent-suisses de la garde, les chevau-légers, les mousquetaires caracolant dans la grande cour en attendant les carrosses du roi, se déployaient en leur magnificence. A midi, les fanfares annoncèrent que Sa Majesté se rendait en son Parlement. Le cortége traversa les quais, la place du Palais de Justice, monta l'escalier de la Sainte-Chapelle, et le roi s'agenouilla au pied de l'autel, à la face de ces vitraux resplendissant de mille couleurs, de ce chœur, monument de l'époque de saint Louis quand il partait pour guerroyer en Palestine. D'après le vieil usage, quatre présidens à mortier, huit conseillers en robes rouges vinrent quérir le roi, et s'avancèrent processionnellement vers la grande salle d'audience.

Quelle belle représentation n'offrait pas cette assemblée! les princes du sang, les pairs ecclésiastiques en leur éclatant costume, les pairs laïques en grand manteau d'hermine; on en remarquait trois nouvellement élus par le roi: les ducs de Biron, de Levis et de La Vallière. Le roi avait ainsi usé de son joyeux avènement; une ordonnance du même jour avait également créé un maître dans chaque corps de métiers, car les rois de France étaient essentiellement liés au peuple, et les corps des métiers et marchands n'avaient pas de meilleurs protecteurs [1]. Louis XV se plaça sur son lit de justice en velours cramoisi, et quand le silence fut rétabli, il dit ce peu de mots: « Messieurs, je suis venu en mon Parlement pour vous dire que suivant la loi de mon État, je veux désormais en prendre le gouvernement. » Le duc d'Orléans s'étant levé, et puis assis et demeuré découvert, prit la parole, et dit au roi avec une indicible expression de respect et de tendresse: « Sire, nous sommes enfin à ce jour heureux qui faisait le désir de la nation et le mien. Je rends à

1 Regist. du Parlement, ad ann. 1723.

un peuple passionné pour ses maîtres, un roi dont les vertus et les lumières ont prévenu l'âge, et lui répondent déjà de son bonheur. Je remets à Votre Majesté le royaume aussi tranquille que je l'ai reçu, et j'ose le dire, plus assuré d'un repos durable qu'il ne l'était alors. J'ai tâché de réparer ce que de longues guerres avaient apporté d'altération dans les finances; et si je n'ai pu encore achever l'ouvrage, je m'en console par la gloire que vous aurez de le consommer; j'ai cherché dans votre propre maison une alliance pour Votre Majesté, qui, en fortifiant encore les nœuds du sang entre les souverains de deux nations puissantes, les lie plus étroitement d'intérêts l'une à l'autre, et affermit leur tranquillité commune. J'ai ménagé les droits sacrés de votre couronne et les intérêts de l'Église, que votre piété vous rend encore plus chers que ceux de votre couronne. J'ai hâté la cérémonie de votre sacre, pour augmenter, s'il était possible, l'amour et le respect de vos sujets pour votre personne, et leur en faire même une religion. Dieu a béni mes soins et mon travail, et je n'en demande d'autre récompense à Votre Majesté que le

bonheur de ses peuples. Rendez-les heureux, Sire, en les gouvernant avec cet esprit de sagesse et de justice qui fait le caractère des grands rois, et qui, comme tout nous le promet, sera particulièrement le vôtre [1]. »

Le prince paraissait profondément ému ; on voyait qu'il avait gloire de répondre par un éclatant démenti à toutes les calomnies qui avaient abreuvé son existence ! Il rendait le roi à la nation, il avait conservé ce frêle arbrisseau à travers tant d'orages. Louis XV, tout rouge de timidité et les larmes aux yeux répondit : « Mon bon oncle, je ne me proposerai jamais d'autre gloire que le bonheur de mes sujets, qui a été le seul objet de votre régence. C'est pour y travailler avec succès que je désire que vous présidiez, après moi, à tous mes conseils, et que je confirme le choix que j'ai déjà fait par votre avis de M. le cardinal Dubois pour premier ministre de mon État. Vous entendrez plus amplement quelles sont mes intentions par ce que vous dira M. le garde-des-sceaux. »

1 Regist. du Parlement, ann. 1723.

Une silencieuse attention avait été prêtée aux paroles du roi, et l'on vit alors le duc d'Orléans s'approcher du jeune monarque et s'agenouiller pour lui faire hommage; Louis XV se leva en son séant, se précipita au cou du prince et le baisa sur les deux joues; spectacle attendrissant, car il devait y avoir une douce joie pour le duc d'Orléans d'avoir sauvé cette couronne[1]. Qui peut égaler la grande satisfaction d'un devoir! que de calomnies n'avait-on pas semées sur le régent! Eh bien, il jetait à la face de ses ennemis cet enfant préservé, il l'avait reçu au berceau malade, il le rendait roi de France et de Navarre avec la couronne en tête. Ce dut être un beau moment pour la conscience du duc d'Orléans, plus beau peut-être que les hommages qu'il aurait reçus en

1 On publia mille pamphlets contre le duc d'Orléans, même à cette époque :

Pauvre enfant, pauvre roi, sais-tu ce que tu fais ?
A peine es-tu sauvé des embûches d'un cuistre,
Qu'en prenant le régent pour ton premier ministre,
Tu te mets dans les fers d'un maire du palais.

La foudre qui confond les orgueilleux tyrans,
Dont Philippe aujourd'hui nous retrace l'histoire,
Nous doit graver dans la mémoire
Qu'on ne peut assez tôt écraser les tyrans.

plaçant le diadème sur son front! La respectueuse attention du Parlement fut absorbée par ce noble spectacle; et quand M. d'Armenonville, le garde-des-sceaux, annonça que tous les exilés seraient rappelés, un indicible transport se fit entendre. On avait remarqué en effet une place vide dans la grave assemblée; c'était celle du duc du Maine! le prince avait conservé sa popularité dans la retraite, et l'on ne pouvait mieux consacrer l'avènement de Louis XV qu'en entourant son trône des propres fils de Louis XIV!

CHAPITRE XXX.

DERNIÈRE ADMINISTRATION DU DUC D'ORLÉANS.—SA MORT.

Le cardinal Dubois. — Ses négociations diplomatiques et financières.— Mort du cardinal.—Le duc d'Orléans premier ministre. — Sa vie avancée. — Mme d'Averne. — La duchesse de Phalaris. — Dissolutions et apoplexie du duc d'Orléans. — Son portrait.

1723.

Le cardinal Dubois, confirmé dans le lit royal de justice comme premier ministre du roi, conservait pour la période de la majorité la prérogative et les droits qu'il exerçait sous la régence. Sa vie en était devenue plus labo-

rieuse encore; il savait la paresse d'esprit du duc d'Orléans, intermédiaire du conseil auprès de Louis XV; le cardinal devait donc lui préparer le travail, de manière à ce que celui-ci pût tout voir sans se fatiguer par d'inutiles détails, tâche difficile pour un homme d'État; c'est le martyre de tous les instans, une sorte de sacrifice que l'on fait de sa liberté et de son existence pour épargner le temps à une autre intelligence quelquefois plus limitée. Le cardinal Dubois savait par expérience que sa puissance sur le duc d'Orléans résultait précisément de cette activité qui réveillait la paresse du prince et lui faisait tout comprendre sans le lasser. Il fallait également initier le roi Louis XV dans les principes de gouvernement, et conquérir sa confiance pour se maintenir dans l'administration de l'État sous son règne; laborieuse mission qui consistait à faire descendre les hautes affaires publiques jusqu'aux jeux d'un enfant qu'il fallait amuser et distraire[1]. Le cardinal Dubois

1 Ordre de travail du cardinal Dubois, manuscrit des affaires étrangères (1722-1723).

s'était consacré à tous ces devoirs avec un véritable dévouement; on a vu quels étaient l'ordre et l'activité de son travail, et cette journée si remplie qui commençait à cinq heures du matin pour se clore à minuit.

Il restait peu de grandes questions de politique étrangère depuis l'adhésion de l'Espagne au traité de la quadruple alliance; l'union rétablie entre les cabinets, la France était revenue aux principes naturels d'une confiante intimité avec le cabinet de Madrid. Georges I[er] s'était raffermi en Angleterre; le prétendant vivait à Rome sans témoigner un désir actuel de ressaisir la couronne. L'état politique de l'Europe ne permettait pas de hautes entreprises; l'empereur lui-même voulait la paix stable, honorable; les intérêts étaient tellement pacifiques, que le congrès réuni à Cambrai se trouvait réduit à la plus complète oisiveté[1];

1 Voltaire, qui flattait toutes les puissances, adressait des vers adulateurs au cardinal Dubois, archevêque de Cambrai, à l'occasion du congrès :

Puissent Messieurs du congrès,
En buvant dans cet asile,
De l'Europe assurer la paix !
Puissiez-vous aimer notre ville,

l'attention de l'Europe s'en était détournée. Ce congrès n'avançait pas; il paraissait une superfluité dans les combinaisons de la diplomatie. Tout était réglé par des traités : qu'était-il nécessaire de revenir encore sur des questions si souvent débattues? le congrès de Cambrai ne pouvait que développer les conventions conclues entre les grands pouvoirs de l'Europe[1]; on ne voulait plus faire de concessions!

Dans les questions financières, la tâche était plus difficile, parce qu'il fallait porter un remède immédiat. Law avait laissé la banque et le trésor dans une situation désespérée; on avait retiré cent millions à peine de la circulation du papier-monnaie; la banque était chargée de plus de 7 milliards encore de billets ou d'ac-

Seigneur, et n'y venir jamais!
Je sais que vous pouvez faire des homélies,
Marcher avec un porte-croix,
Entonner la messe parfois
Et marmotter des litanies;
Donnez, donnez plutôt des exemples aux rois,
Unissez à jamais l'esprit à la prudence,
Qu'on publie en tous lieux vos grandes actions;
Faites-vous bénir de la France,
Sans donner à Cambrai des bénédictions.

Ainsi parlait Voltaire au cardinal Dubois!

1 Dépêches de Dubois, ann. 1723.

tions; le rachat pouvait s'en opérer à des taux modiques, mais l'ébranlement général imprimé aux fortunes se faisait sentir tristement sur le crédit public. Les frères Pâris et Samuel Bernard avaient proposé de se charger de l'acquittement de la dette en la réduisant à 20 pour 100, payables par cinquantièmes chaque année; ils demandaient en échange le produit de deux fermes, tabac, sel, et les revenus de la compagnie des Indes, le seul établissement d'industrie qui obtînt des résultats réels et immédiatement applicables. On adopta également un système d'emprunt par tontines; on put remplacer ses valeurs de banque par des actions de tontine qui s'amortissaient au profit des survivans. Ces moyens extraordinaires produisirent 70 millions d'argent effectifs qui remplacèrent, au taux abaissé des effets publics, pour 500 millions de billets de banque ou actions : c'était un système d'expédiens, une longue suite d'efforts extraordinaires pour lutter contre la dépréciation du papier. Rien ne pouvait rétablir la confiance altérée; le système de Law avait procédé par des voies gigantesques, et on cherchait à arrêter sa déca-

dence par des demi-mesures, impuissantes pour comprimer le mal.

On voulut aussi relever la moralité du crédit, en favorisant quelques poursuites contre les principaux traitans enrichis par le système; on recourut d'abord à la taxe arbitraire contre les spéculateurs qui avaient profité de l'agio; le Parlement seconda ces mesures. Ensuite on poursuivit une instance en règle contre le duc de La Force; les bruits les plus étranges avaient couru contre cet antique duc et pair; on disait que durant le système il avait accaparé pour 12 ou 15 cent mille livres de fines épiceries; il s'était fait commerçant pour réaliser le plus possible de ses billets d'escompte. Le duc de La Force se montra très-indigné de ce traitement; il ne voulut paraître au Parlement que l'épée au côté. « Non, dirent les conseillers, vous n'êtes point ici juge, mais accusé. » Sur cette réponse, évocation du conseil, remontrances du Parlement et renvoi de la cause à la grande cour judiciaire. Le duc de La Force y parut sans épée; il fut vivement admonesté par le Parlement, et l'arrêt porta : « qu'il eût à mieux se comporter

pour l'avenir, et à conserver son rang, sa dignité et sa naissance » : on confisqua les marchandises au profit des hospices, et des amendes considérables furent infligées aux complices du duc de La Force. Le Parlement voulait, par ce moyen, flétrir le système.

Dans sa tâche difficile d'administration et de gouvernement, la vie du cardinal Dubois s'épuisait; il y avait long-temps que ce serviteur si fidèle de la maison d'Orléans se plaignait de vives douleurs à la vessie, triste infirmité des hommes de travail et de cabinet. Les nuits et les jours, quand on est à la face d'une pensée, en présence de tous les détails d'un gouvernement, on s'use, on s'abîme. On disait que la jeunesse dissipée de Dubois avait été le premier principe de sa maladie, je l'ignore; mais la cause de cette infirmité déchirante doit être recherchée sans doute dans ce travail incessant, dans le martyre de l'ambition. Cruellement affaibli, le cardinal voulut se donner l'orgueil d'une revue de la maison du roi, à laquelle il présiderait comme Richelieu, à cheval, en robe rouge et flottante, privilége du premier ministre. On vit dans la grande

cour de Versailles, à travers les flots de poussière, les brillans uniformes éclater sous les feux du soleil; Dubois, à cheval sur le front des bandières, et les escadrons caracolant devant lui; le cardinal voulut rester jusqu'à la fin de la revue, quelles que fussent les douleurs poignantes qu'il éprouvait[1]. Quand le dernier escadron scintilla sous le soleil, Dubois se sentit tellement épuisé qu'on fut obligé de le transporter en litière au palais; un abcès intérieur avait crevé; sa vie fut en danger. La Peyronie, le chirurgien du cardinal, fut d'avis d'une opération immédiate, et Dubois s'y refusait lorsqu'on annonça le duc d'Orléans en personne. De quelque manière qu'on juge le cardinal Dubois, c'était un vieil ami pour la maison d'Orléans; il avait été le dépositaire des secrets de sa vie. Le cardinal Dubois possédait cette facilité de travail qui, préparant toutes les affaires, répondait ainsi à l'esprit paresseux du duc d'Orléans. Ce fut donc une douleur pour le prince que de voir ce ministre si près de la tombe; il le

1. *Gazette de France*, 7 août 1723.

supplia de subir l'opération qui pouvait le sauver, il le lui ordonna même au nom de ses vieux services. Dubois ne put résister aux vœux de son maître; il se livra aux chirurgiens, à La Peyronie, le plus habile; mais sa vie était usée, le soir il avait touché la tombe[1]. Tout était dit pour Dubois. On a supposé que le duc d'Orléans se vit délivré de Dubois comme d'un fardeau qui pesait à son existence; on a prêté au prince des mots durs; on lui a fait dire, dans une lettre au marquis de Nocé, ce vieux proverbe italien : « Morte la bête, mort le venin. » Tout cela n'est pas croyable; le duc

1 Le cardinal Dubois mourut le 10 août 1723. Voici l'épitaphe qui était sur le tombeau du cardinal Dubois dans la chapelle à droite en entrant de l'église Saint-Honoré, à Paris :

D. O. M. hic ad aram majorem, et in communi canonicorum sepulchreto situs est Guillelmus Dubois. *S. E. R. cardinalis, archiepiscopus, et dux cameracensis, sacri imperii princeps, regi a secretoribus consiliis, mandatis et legationibus, primarius regni administer, publicorum cursorum præfectus, hujus ecclesiæ canonicus honorarius ; quid autem hi tituli, nisi arcus coloratus, et vapor ad modicum parens!*

VIATOR,

Solidiora et stabiliora bona mortuo precare.
Obiit an. M. D. CC. XXIII, ætatis LXVII,
Hæredes grati erga regem et S. S. pontificem
Animi monumentum P. P.

d'Orléans n'avait tant élevé Dubois que parce qu'il avait trouvé en lui sa pensée et cette capacité de détails qui facilite un système. Le cardinal était le dépositaire de ses desseins depuis vingt ans; il avait été chargé par le prince de toutes les missions secrètes, il était l'homme de la maison d'Orléans; pouvait-on oublier ses services à La Haye, à Berlin et à Londres? N'était-ce pas le cardinal Dubois qui avait conduit à un heureux résultat les négociations sur l'Espagne? Veut-on dire que le duc d'Orléans éprouva quelque satisfaction de se voir délivré d'un complice importun pour quelques démarches intimes et coupables aux temps d'irréflexion et de jeunesse? mais le prince ne put descendre assez bas pour se rire de la mort d'un homme qui l'avait si fidèlement servi. Le cardinal Dubois n'était pas un esprit vulgaire; ambassadeur, secrétaire d'État, premier ministre, il avait déployé une remarquable capacité, un instinct délié; il savait parfaitement saisir le point difficile des questions et entraîner une décision immédiate; il avait un admirable caractère pour se décider dans une résolution difficile; le régent était tou-

jours incertain, hésitant devant une mesure un peu forte; Dubois savait s'emparer de lui et le pousser vers sa volonté. C'est ainsi que dans la conjuration de Cellamare, le secrétaire d'État Dubois décida le régent au coup d'État qui surprit le vieux parti de Louis XIV. Il est des circonstances où les hommes à déterminations résolues rendent d'immenses services; ils dominent les caractères faibles et les positions indécises. En vertu de cette puissance, le cardinal Dubois parvint à calmer les disputes de l'Église, et à finir la querelle sur la bulle *Unigenitus;* esprit de gouvernement et d'unité, Dubois ramena la pensée monarchique dans les conditions de la couronne; il substitua sa personnalité aux conseils multipliés qui embarrassaient l'action de la régence. Cette régence était partie de la pluralité la plus absolue des conseils, et elle était successivement arrivée à l'unité la plus centralisée, à l'autorité d'un premier ministre, cardinal de la sainte Église; c'est dire assez la tendance du pouvoir dans la période de la régence[1].

1 Je n'ai pas besoin de répéter que rien n'est plus faux et

Après la mort du cardinal Dubois, le duc d'Orléans fut lui-même déclaré premier ministre; il ne vit personne d'assez dévoué pour suivre sa pensée, qu'il avait hardiment confiée au cardinal dans l'administration publique; il se substitua au ministre de sa confiance; le prince ne pouvait en trouver d'autres auxquels il dût s'abandonner; toutes les affaires diplomatiques avec l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne et l'Espagne avaient été concertées entre lui et Dubois; il s'en réserva l'absolue direction. Les secrétaires d'État devaient travailler avec le prince, et le prince soumettrait ensuite au roi la décision définitive. La situation des affaires était calme, et néanmoins il restait encore un vaste ensemble de travail; le cardinal Dubois, si laborieux, pouvait suffire à peine à toutes ces préoccupations, et telle était la facilité du duc d'Orléans, qu'il accomplissait les devoirs de sa charge dans quelques heures de la journée. Il se faisait lire les dépêches, les projets d'ordonnances, les corrigeait de sa main avec un

plus méprisable que les Mémoires qui ont été publiés sous le nom du cardinal Dubois.

grand soin; puis il allait chez le roi pour lui communiquer les questions importantes et les soumettre à sa signature. Ces occupations multipliées laissaient encore bien de la place aux sensualités; le régent, profondément atteint par des douleurs de famille, continuait à s'étourdir dans les plaisirs; il faisait peu d'exercice; toutes ses distractions se concentraient dans le palais; il était un peu grossi, son teint très-rouge s'illuminait encore, après ses repas, de ces éclairs de sang qui menacent de l'apoplexie; Chirac, son médecin, lui recommandait la sobriété, les ménagemens, pour une vie compromise à chaque excès; le prince en avait pris son parti; il raisonnait avec un indicible sang-froid et un pyrrhonisme effrayant sur les causes de la mort, sur les élémens qui composent l'homme, et le vide du tombeau; Chirac le saignait souvent, et suivait avec crainte tous les symptômes de cette existence qui se dépensait en imprudences cruelles[1].

Les vins de Chio, de Chypre, les femmes gracieuses et enfantines, tel était le souhait du

1. Mémoires officiels sur la régence, ann. 1723.

duc d'Orléans; Mmes de Sabran et de Parabère ne régnaient plus sur son imagination fatiguée; il aimait à causer encore avec elles dans les soupers; il souriait quelquefois à Mme de Parabère jouant l'or, les dentelles, ses terres et son corps au pharaon dans le salon éclatant de bougies; il désirait voir Mme de Sabran savourer l'Aï et jeter quelques gros mots dans les jours de son ivresse; tout cela réveillait un peu l'esprit apathique du régent et ses sens tristement hébétés; il avait un moment aimé Mme d'Averne. Dans les galeries de la régence, voyez-vous ce portrait d'Épicharis tout gracieux, peint par Vanloo? ces traits si fins, cette bouche de rose, l'émail de ces dents si blanches; ce portrait est celui de Mme d'Averne; elle était fille de M. de Brégy, conseiller au Parlement; elle avait épousé, à quinze ans, le marquis d'Averne, et gagné le cœur du régent à un de ces bals d'Opéra dans lesquels les femmes se disputaient sa conquête. Mme d'Averne fut à Saint-Cloud la maîtresse en titre; pleine d'esprit, elle attirait auprès d'elle les poètes, les savans; et Voltaire, qui faisait des vers pour toutes les puissances, célébrait la beauté, les grâces

de M[me] d'Averne, la fée de Saint-Cloud, palais d'ivresse, car les fêtes se succédaient pour M[me] d'Averne, les bals, les feux d'artifice sur l'eau, dans ces belles pièces qui ruissellent le cristal du haut des bois épais de Meudon. A M[me] d'Averne succédèrent quelques passions passagères pour M[lle] de Charolais[1], la sœur du duc de Bourbon, et pour une jeune Circassienne du nom d'Aïsse, grasse et blanche comme les filles du Caucase. Tandis que la mort venait, le duc d'Orléans se cramponnait au sensualisme le plus grossier; il passait sans cœur et sans amour d'une femme à une autre; il n'éprouvait que la satisfaction d'une conquête facile, car elle venait à sa puissance.

1 Cet amour du duc d'Orléans pour sa cousine, M[lle] de Charolais, est constaté par la correspondance secrète du duc de Bourbon et du cardinal Dubois. Voici la lettre du duc de Bourbon : « On me mande, Monsieur, que le congé est donné à M[me] d'Averne, et le bruit court que c'est M[lle] de Charolais qui la remplacera. Votre Éminence juge bien que je n'ajoute pas foi à cette nouvelle ; cependant, comme j'ai vu arriver tant de choses extraordinaires, je crois que d'y faire attention ne peut jamais faire du mal. C'est ce qui m'engage à vous écrire que ma sœur est au milieu de la cabale que vous connoissez, que c'est la plus acharnée contre vous, moi et tous les vôtres; que de plus, si cela arrivoit, M[me] la duchesse et moi nous ne pourrions le souffrir et nous nous verrions exposés à des scènes

Une jeune et gracieuse femme, aux cheveux blonds et suaves, fixa l'amour du régent dans les derniers temps de sa vie; la duchesse de Phalaris appartenait à une famille noble du Dauphiné qui portait le nom d'Harancourt; elle avait épousé le fils du fermier-général Gorge, créé en Italie duc de Phalaris à la suite d'un emprunt romain. La duchesse de Phalaris, née en 1704, avait par conséquent dix-neuf ans quand elle fut aimée du régent; c'était encore une jolie création de Boucher; toute svelte, toute légère, d'ivoire et de carmin, elle était fort attachée au duc d'Orléans, qui déjà pourtant touchait à sa quarante-neuvième année; mais il y avait dans le prince une douceur de

avec M. le régent qui ne tarderoient pas à nous brouiller tous ensemble; ainsi je prie Votre Éminence de me mander si ce bruit a quelque fondement, etc. Le duc de Bourbon. »

Voici la réponse de Dubois : « Monseigneur, la dame qui est venue de Versailles a été priée de n'y plus venir; cet événement a fait naître le bruit qui est venu jusqu'à Votre Altesse Sérénissime; mais je vous assure qu'il n'a absolument aucun fondement, et vous pouvez avoir l'esprit parfaitement en repos sur les mauvais effets de cette liaison imaginaire. Tout se passe très-uniment et précisément comme vous le pouvez désirer, et j'espère que l'union si raisonnable, si nécessaire, ne recevra aucune atteinte, malgré l'envie que l'on auroit de la troubler.

Dubois. »

manières, un charme indicible dans la voix; ses maîtresses n'aimaient pas en lui seulement cette magnificence de formes, cet attrait de la puissance qui domine, mais encore une grâce parfaite, un esprit délicat, fin, qui causait de tout avec bonheur. La duchesse de Phalaris ne quittait pas le duc d'Orléans; elle restait des journées entières à ses côtés quand il travaillait, comme sur ce lit de repos si soyeux où le régent passait ses après-dîners de Saint-Cloud, caressé par le vent qui fait trembler les beaux feuillages.

Le temps était rude cette année, on entrait dans la saison d'hiver; c'était le 29 novembre, néanmoins le soleil brillait au ciel; Chirac était venu faire sa visite habituelle du matin au prince, et l'avait trouvé très-agité; ses yeux étaient ardens et rouges comme le feu, son front marqué de taches, son teint bourgeonné, son pouls dans un état d'agitation fébrile: « La saignée, la saignée, Monseigneur », lui avait dit Chirac avec cette dureté de propos qui était dans son caractère, et le duc d'Orléans, souriant en épicurien, s'était défendu contre la Faculté; « Pas encore, mon

cher docteur, je n'ai pas le temps de me livrer à vous; lundi, mon cher Chirac, n'est-ce pas?» Le lundi 2 décembre, Chirac revint à son idée dominante, la saignée; le duc d'Orléans répondit : « A demain encore, je veux dîner. » Il dîna copieusement en effet, puis il passa dans le cabinet chamois et rose, qu'il avait fait embellir pour la duchesse de Phalaris[1]; il était là avec la jeune femme qui, ses cheveux bouclés et épars, reposait sa tête nue sur les genoux du prince : « Amie, dit le duc d'Orléans, je suis un peu fatigué, j'ai le cerveau lourd, faites-moi un de ces jolis contes que vous dites si bien. » La jeune femme leva ses yeux, ouvrit ses petites lèvres pincées, puis étalant ses dents avec coquetterie, elle commença en souriant : « Il y avoit un jour un roi et une reine; » tout à coup elle voit le duc d'Orléans chanceler, le front du prince était penché sur sa poitrine comme frappé de la foudre. Représentez-vous une belle tête blonde toute bouclée sur les genoux d'un cadavre ; telle fut un moment l'attitude de la duchesse de Phalaris;

1 Mémoires sur la régence, ann. 1723.

quand elle se fut aperçue que le prince ne dormait pas, et que ses membres se raidissaient, la jeune femme toute élégante, toute floquetée de rubans, sonna avec force; personne ne répondit : pleine de frayeur, elle se précipite vers la porte; point de domestique encore! elle descend jusque dans la cour, elle appelle de sa voix émue, et quelques livrées accourent à la hâte. La duchesse de Phalaris put s'exprimer à peine; on entoure le duc d'Orléans; un valet de pied le saigna en l'absence de Chirac; mais le prince était mort! il avait rendu le dernier soupir dans les bras de la duchesse de Phalaris; il avait trouvé la mort dans l'amour. Fatal trépas qui ne laissa pas au prince un seul moment pour la pensée grave et sérieuse!

Ainsi mourut à Versailles, à l'âge de quarante-neuf ans, Philippe d'Orléans, régent de France, premier prince du sang, le fils du propre frère de Louis XIV; il s'était écoulé un peu plus de vingt-deux ans depuis le jour néfaste où l'apoplexie avait aussi enlevé son père, Monsieur, lorsqu'il offrait un verre de vin de Madère à une femme gracieuse : quelle triste destinée! quelle fata-

lité de race! et comment s'étonner encore que le troisième duc d'Orléans, à la face de ces morts extraordinaires, fût devenu un prince sage, timide et religieux, sous le cloître de Sainte-Geneviève! Quand on a devant soi de tels exemples, la pensée mûrit avant l'âge, et les réflexions pieuses ébranlent l'âme humaine. La vie de Philippe d'Orléans avait été un mélange de grandes et de petites choses, de travail et d'indolence, de devoirs et de plaisirs. A prendre ce caractère dans l'existence privée, Philippe d'Orléans avait une incessante curiosité qui fait courir l'homme sans croyance vers la recherche de l'infini; lorsqu'on n'a pas au cœur Dieu et la foi[1], on veut pénétrer les

[1] On fut impitoyable sur M. le duc d'Orléans, et les poètes, selon leur habitude, n'épargnèrent pas les cadavres.

Ci-gît qui de Dieu se moquait,
Et dont à présent Dieu se moque,
Qui par ses tours subtils, sa manœuvre équivoque,
Ses dehors séducteurs et son brillant caquet,
Enjôla les Français et saisit leur défroque,
Pour en faire à leur barbe un éternel banquet;
Par sa crapule enfin la mort qu'il provoquait,
Le prenant pour un porc, lui dit dans un colloque :
Crève-toi, voilà le baquet.
Ainsi fit le glouton, après maint saupiquet,
Se trouvant plein comme un œuf dans sa coque,
Il creva comme un vieux mousquet,

mystères de la nature, on remue les ténèbres : les uns prennent le monde en sa création pour en développer le grand œuvre, magnifique tableau où se trouve toujours un effet sans cause; les autres cherchent dans les nerfs et le sang la source de la pensée, pour prouver à l'homme cette désespérante doctrine, que tout en lui est fini, et que seul dans son orgueil il se crée une destinée future. Cette tête de mort osseuse, le cerveau, palais vide de la pensée, ces quelques cheveux qui survivent, ces dents, perles de la beauté, et qui restent comme les dernières dépouilles du

En rognonnant quelque affreux soliloque,
Dont aussitôt son âme au berniquet
Fut droit chez Lucifer, qui maintenant la croque.
Ah! quel bonheur pour vous, si son dernier hoquet
Dès l'an mil sept cent dix eût trouvé son époque!

Ci-gît Philippe d'Orléans,
Qui régenta pendant huit ans
Ces idiots qu'on nomme Francs;
Dieu sait comme il les fouetta!
Ce Philippe qui régenta
L'Anglais dont il s'associa,
Finement le déculotta.

A trois divinités je consacrai ma vie!
Bacchus changea pour moi des vins en ambroisie,
Plutus pour m'enrichir épuisa ses trésors,
Et Vénus dans mon lit plaça les plus beaux corps.

sépulcre ; tous ces débris de l'homme sont remués, fouillés pour nier Dieu et l'éternité. Le caractère du duc d'Orléans fut le doute de la révélation ; de là cette curiosité pour les sorts, l'alchimie, les divinations. Il y avait du Faust et du don Juan dans cette vie; Faust le type de l'homme qui s'élève par la raison superbe jusqu'à défier Dieu; Faust qui se désespère dans le doute de lui-même, dans son impuissance à produire, soit qu'il crée une image muette et sans âme, soit qu'il travaille auprès des fourneaux ardens pour dérober le feu sacré de la création. Ainsi faisait le duc d'Orléans; inquiet de son avenir, il travaillait avec Humbert le physicien, à toutes les expériences laborieuses de l'alchimie. Avec le doute s'asseyait le sensualisme; ici se réveillait le second type de don Juan, le Faust méridional, le doute abîmé de plaisirs sous le soleil de Castille; les Allemands firent un docteur controversiste de cette physionomie espagnole; Juan resta léger et galant dans les chroniques de l'Andalousie. La vie et la mort du duc d'Orléans résument cette existence, et jusqu'à l'apoplexie, qui n'est que la statue blanche

du Commandeur, quand elle serre de ses bras glacés la tête brûlante de ce Juanita, qu'enlaçaient naguère de fleurs les jeunes filles de Cadix, de Grenade et de Séville. Peu d'hommes étaient plus séduisans que Philippe d'Orléans; il possédait les arts, le dessin, la musique; il peignait et gravait avec un goût épuré; il composait des opéras pleins de verve et de sentiment; sa causerie était brillante, libre, spontanée; au moment où il paraissait absorbé, un trait d'esprit, une saillie saisissante révélaient la prodigieuse facilité du duc d'Orléans.

Comme homme de gouvernement et d'administration, le duc d'Orléans avait un instinct droit des choses, une connaissance parfaite des questions politiques; il était hésitant sans être timide; il n'aimait pas les coups de force par caractère; il y marchait franchement une fois la pensée arrêtée; il avait des sentimens de liberté, mais le despotisme s'y associait fort bien; il parlait toujours des institutions anglaises, de l'indépendance des citoyens, et son gouvernement se résuma pourtant dans la volonté la plus absolue sous la

main d'un seul ministre, son commensal. Le régent célébrait avec enthousiasme le Parlement anglais, et envoyait en exil le Parlement de France. Cette contradiction était une lutte du caractère et de l'éducation : par caractère Philippe d'Orléans était absolu; par position et par ses études, il avait du goût pour la liberté anglaise; peut-être aussi connaissait-il l'esprit de cette nation française, qui aime à être fortement gouvernée. Il y avait bien des passions dans ce cœur, mais des passions usées, de l'ennui, du dégoût, un certain mépris pour la société qui se révèle dans toutes ses actions même les plus indifférentes. Philippe d'Orléans fut un homme habile, un esprit éminent dans les questions politiques. Le trait saillant de ce caractère, ce qui le place haut dans l'histoire, c'est sa conduite vis-à-vis l'enfant royal qu'il protégea de ses nobles mains; la calomnie frappait le régent, on disait partout qu'il voulait usurper la couronne, et tandis que ces murmures fatiguaient sa vie, le duc d'Orléans suivait avec sollicitude l'éducation de Louis XV; il l'élevait, le caressait, le réchauffait pour ainsi dire, lui,

pauvre enfant privé de tous les siens : cette conduite fut admirable, parce qu'elle supposait un magnifique désintéressement dans le prince qui succédait légitimement au frêle rejeton de Louis XIV accablé de maladie. On a dit à cela que le régent n'avait pas devancé la mort du roi, parce qu'il attendait la fin naturelle d'un enfant souffreteux. Nous ne pénétrons pas si bas dans le cœur humain ; il serait déplorable de voir le mal dans le bien même, et de rechercher péniblement une intention criminelle dans ce qui fut une belle action : s'il pouvait y avoir une mauvaise cause à cette noble conduite, disons plutôt que le duc d'Orléans, en homme habile, n'osa pas une usurpation que la noblesse et le peuple n'eussent pas soufferte; si un crime ou un acte de violence avait rendu le trône vacant, vous auriez vu l'épée des gentilshommes menacer le duc d'Orléans et l'atteindre au cœur. L'amour du peuple pour Louis XV était trop ardent pour subir un usurpateur ; les révolutions n'avaient pas altéré la fidélité des masses. Laissons à ce qui est beau son caractère de grandeur; le duc d'Orléans fit son devoir, et

l'histoire doit le respecter : qu'il devait être doux pour lui de voir cette gracieuse tête bouclée de Louis XV sous la vieille couronne des rois de France. S'il avait suivi le conseil de Georges I[er] et de l'Angleterre, la France aurait peut-être eu son prétendant dans l'exil; Philippe d'Orléans grandit pour la postérité en rendant au droit ce qui revenait au droit; et combien cet acte devenait plus noble, plus religieux, plus éclatant, lorsqu'il s'appliquait à un pauvre orphelin, unique rejeton d'une race royale tout entière disparue sous les coups de la mort!

RÉSUMÉ.

1715 — 1723.

La période de la régence embrasse huit années, empreintes d'un caractère à part, car une nouvelle société commence avec ses mœurs, ses usages et ses lois; dans chaque ordre d'idées il y a un changement. L'époque de Louis XIV est finie; on entre en plein dans le dix-huitième

siècle, sorte de réaction contre l'administration puissante du grand roi.

Quand Louis XV enfant monta sur le trône, il y avait dans la génération un désordre d'idées : le pouvoir ferme et tenace de Louis XIV avait long-temps maintenu la société; mais elle avait impatience de sortir de cette administration compassée, de ce gouvernement impérieux qui menait la France. De là le mouvement contre les actes du roi, contre le testament et les codicilles, qui sont l'émanation personnelle des volontés du dernier règne; Louis XIV veut se survivre, et le pays, qui entre dans une nouvelle voie, répudie ce legs. Le duc d'Orléans se met d'abord à la tête de l'action parlementaire et janséniste; il fait casser le testament; rien de plus simple pour lui; il suit l'impulsion de la société, il marche avec la réaction, et, dans cette situation bien choisie, on est toujours fort; le duc d'Orléans saisit la régence, elle vient dans ses mains tout naturellement, parce que la société est fatiguée de la vieille cour.

Cependant le parti de Louis XIV n'est pas tellement abattu qu'il ne puisse employer

ses armes contre l'administration nouvelle ; le règne de Louis XIV avait eu tant de gloire, il avait jeté tant d'éclat, que son souvenir ne pouvait s'effacer tout d'un coup de la mémoire du peuple. La vieille cour ne peut adopter comme drapeau M[me] de Maintenon, absorbée en sa retraite de Saint-Cyr ; elle entoure le duc et la duchesse du Maine, le comte de Toulouse, les débris du grand règne, tandis qu'à l'extérieur elle s'appuie sur les droits de l'Espagne et de Philippe V. Toutes les calomnies sont jetées sur le régent ; on l'accuse de viser à l'usurpation ; si le duc d'Orléans et le nouveau système s'appuient sur les jansénistes et les parlementaires, l'ancien parti de Louis XIV prend sa vie et ses élémens dans les gentilshommes provinciaux, dans le parti militaire et les jésuites ; les forces de la société qui finit se réveillent pour combattre de concert.

Cette attitude de l'Espagne et des légitimés oblige le régent à chercher des soutiens à l'étranger; de là ses peines, ses soucis pour préparer le traité de la quadruple alliance. Le duc d'Orléans voit sa situation personnelle menacée, son droit de succession compromis ;

il en appelle à l'habileté de l'abbé Dubois, qui comprend immédiatement les intérêts mutuels de Georges Ier et du régent; Dubois part pour La Haye, engage sa difficile négociation avec Stanhope, et signe ainsi le traité de mutuelle garantie où tout est prévu, les droits successoriaux, même le cas possible d'une usurpation. Ce traité est personnel au duc d'Orléans; il est entièrement en opposition avec la politique de Louis XIV, c'est-à-dire avec l'union de famille qui abaissait les Pyrénées. Le traité de la quadruple alliance est conclu.

La vieille cour de Louis XIV s'en alarme; le régent a réformé l'armée par économie, il n'a pas satisfait les gentilshommes de province; les mécontentemens grandissent et entourent le duc et la duchesse du Maine; on invoque les États-Généraux, les libertés provinciales. Le duc d'Orléans, qui s'est engagé à beaucoup de concessions avec les parlementaires, ne peut pas les tenir entières; les murmures éclatent et menacent le pouvoir! L'ambassadeur d'Espagne, le prince de Cellamare, uni avec le duc du Maine et le parti des gentilshommes, prépare de toutes ses forces une ré-

volution contre la régence; la Bretagne s'arme déjà; d'autres provinces promettent de se joindre à elle pour se décider à une résistance efficace contre le pouvoir du régent; d'où résultent plusieurs conséquences : d'abord le duc d'Orléans, qui avait divisé le pouvoir à l'infini à l'origine de la régence, croit indispensable de le centraliser sous des secrétaires d'État; il proclame l'idée forte et monarchique. En se décidant à violer les droits d'ambassadeur dans la personne du prince de Cellamare, Dubois a compris la portée de cet acte; il entrainait la guerre avec l'Espagne, dernier mot de la quadruple alliance. Les victoires des Français sous le duc de Berwick, les secrètes menées de Dubois brisent le pouvoir d'Albéroni; Philippe V est obligé de rentrer sous l'influence de la France. Désormais les droits de la maison d'Orléans sont assurés, la position devient plus sûre, et l'on peut faire un retour vers les idées et le système de Louis XIV.

Dans cette action et cette réaction les principes de gouvernement sont en progrès; le système de Law venant remplacer toutes les idées, tous les expédiens des vieux économistes du

règne de Louis XIV, donne ainsi momentanément de grandes facilités pour l'administration publique; des conceptions si hardies bouleversent complètement les mœurs de la société; il surgit dans les habitudes de la vie un esprit d'égalité; la fortune confond tous les rangs; elle abaisse ce qui est haut, elle élève ce qui est à terre : le chaos dans les conditions sociales prépare l'esprit des révolutions.

Il y a une cause encore plus active de bouleversement politique. L'école anglaise fait des progrès en France; on commence à raisonner sur le balancement des trois pouvoirs, sur les droits de la souveraineté du peuple; l'esprit républicain de la Hollande et de Genève pénètre dans les habitudes de la société : on disserte sur les gouvernemens, on n'obéit plus sans examen. La royauté cesse d'être une religion; on veut en voir la cause, en pénétrer l'origine; on en limite les prérogatives. En même temps l'esprit de la philosophie moqueuse s'empare de la société; on s'endort dans l'épicurisme sensuel, le déisme et le doute; on ne croit plus à rien; la religion est attaquée dans ses dogmes et dans sa hiérarchie; il n'est pas de petit poète,

de prosateur philosophe qui ne censure le christianisme; les croyances et la foi importunent; on raisonne tout. La tête de l'homme devient un foyer d'incessantes investigations pour arriver à la matière et constater le néant.

L'administration à l'époque de la régence est travailleuse; elle élève, elle détruit, cherchant partout à poser un système qui ait un point d'appui; sa pensée dominante est le maintien de la paix et la restauration des finances. La paix amène l'abaissement de l'état militaire, la réforme dans l'armée et dans la marine. La marine surtout souffrit des rapports du régent avec l'Angleterre; cette puissance, qui avait tant redouté la vigoureuse lutte avec Louis XIV, imposa au régent la dure condition de maintenir ses escadres dans une infériorité relative; la même main qui signait le traité de démolition pour le canal de Mardick, scellait une convention secrète qui ne permettait pas d'élever la marine de France au-delà de seize vaisseaux de ligne et de dix frégates, concession faite à l'alliance anglaise. L'armée de terre fut également réformée. Quant aux finances de la régence, elles eurent leur période de prospé-

rité et de décroissement, elles grandirent et s'effacèrent avec le système de Law.

La littérature s'empreint d'un caractère à part: tandis que la politique et la philosophie vivent d'emprunts faits aux écoles de Hollande, d'Angleterre et de Genève, la poésie légère, les petites œuvres d'esprit et de goût prennent en France un essor actif; la société, contrainte de s'assouplir sous la vieillesse de Louis XIV, débordait en livres libertins et impies qui corrompaient à plaisir les générations. Les premières poésies d'Arouet de Voltaire donnent l'impulsion à ce mouvement littéraire; rien de plus gracieux et de plus frais que ce sensualisme qui semble éclos sous les beaux ombrages des brillans châteaux de noblesse. L'esprit mordant s'empare aussi de cette génération de la régence; jamais il n'y eut plus de couplets et de satires au théâtre de la foire, aux Italiens, dans les recueils contemporains; on ne respecte rien, ni le pouvoir public ni la réputation privée: c'est un temps de pamphlets; les livres graves deviennent eux-mêmes des diatribes par leurs applications à la société. *OEdipe* se transforme en pamphlet, *la*

Henriade devient une œuvre politique, tandis que *Turcaret* et les romans de Le Sage flétrissent les financiers et les tristes spéculations des traitans : il n'est pas jusqu'aux *Lettres persanes* de Montesquieu qui ne soient un livre tout d'applications moqueuses.

Les arts se façonnent sur un type commun de grâce et de nationalité, qui les rend aussi précieux que la poésie légère; rien de délicat comme ces tableaux de Vanloo, de Boucher et de Watteau lui-même, peinture vermillonnée qui éclate partout de ses couleurs suaves sur les miniatures et les éventails. Et ces statuettes si fines, et cette architecture si mobile et si variée comme le caractère national! Ces caprices de la mode donnaient une haute impulsion au commerce; il fallait servir incessamment les goûts d'une société qui dissipait son avoir avec une insouciante prodigalité. On ne comprenait pas les choses sérieuses, et cependant les sciences faisaient des progrès; l'astronomie, la chimie, le droit même, brillaient sous Cochin et d'Aguesseau. La Régence fut aussi une époque de colonisation; des villes furent fondées, des

populations entières reconnurent l'autorité du roi, comme au Canada. L'administration fut active, tout occupée des travaux publics; c'est à elle que l'on doit les premières routes plantées de grands arbres sur les chaussées, qui furent suivies avec un soin si parfait sous le règne de Louis XV; elles restent encore comme un témoignage vivant de la sollicitude du vieux régime.

En jugeant un peu de haut la Régence, on peut dire qu'elle partit d'une idée de réaction contre le système de Louis XIV, et par conséquent elle se résuma d'abord en une décentralisation du pouvoir pour grandir les formes parlementaires : elle en revint ensuite à son point de départ; elle reprit les idées monarchiques et absolues du précédent règne, parce que cette direction était inhérente au gouvernement de la France. Dans la politique étrangère la régence parcourut le même cercle d'idées; elle abdiqua d'abord les traditions de Louis XIV, elle secoua l'alliance de famille avec l'Espagne, puis elle y revint tout naturellement; le régent comprit la nécessité d'un pouvoir fort et d'une alliance méridionale, comme

la base fondamentale de la monarchie des Bourbons!

Hélas! à quoi servaient tant d'efforts! la société échappait au pouvoir; les idées d'indépendance étaient partout; les mauvaises mœurs que favorisait le régent, l'esprit d'irréligion et de doute s'emparaient des masses; on cherchait en vain à soutenir l'édifice quand la base en était corrompue. Toute l'époque de Louis XV, et j'ai hâte de la toucher, n'est qu'une lutte entre le pouvoir qui se proclame fort, et la société qui ne croit plus à cette force; la royauté abdique son prestige! elle s'abîme elle-même à plaisir dans la corruption générale. L'administration marche encore, parce qu'un système suit long-temps sa vieille impulsion, mais la société n'est plus dans les conditions de cette autorité; on détruit sa croyance, on souille la chasteté de ses mœurs, et quand l'abîme est bien creusé, la royauté s'écroule; cela devait être!

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XVI.

(Pages 1 à 25.)

LES PROVINCES. — LEUR ADMINISTRATION. — LEUR ESPRIT.

1718.

Administration générale de la monarchie. — Pays d'États. — Priviléges. — Noblesse. — Bourgeoisie. — Peuple. — Généralités. — Les Parlemens. — Les intendans. — Recettes. — Taxes. — Mœurs de la province. — La commune. — Le château. — L'Église. — Esprit général. — La Bretagne. — Son Parlement. — Ses mécontentemens populaires. — Union avec la magistrature de Paris.

CHAPITRE XVII.

(Pages 26 à 45.)

PARTI DE LA DUCHESSE DU MAINE ET DU SYSTÈME DE LOUIS XIV.

1718.

Le château de Sceaux. — La société de la duchesse du

Maine. — Mœurs et fêtes. — Le cardinal de Polignac. — Le président de Mesmes. — Nobles et gentilshommes. — Pompadour. — Laval. — Savans et poètes. — Malezieu. — Saint-Aulaire. — La Mothe. — Chaulieu. — Arouet de Voltaire. — Mlle de Launay. — Mme de Maintenon. — Opposition contre le régent.

CHAPITRE XVIII.

(Pages 46 à 78.)

MOUVEMENT DE LIBERTÉ ET D'ÉTATS-GÉNÉRAUX CONTRE LA RÉGENCE.

1718.

Mécontentement provincial. — Rapports avec l'Espagne. — Union politique de la duchesse du Maine et du prince de Cellamare. — Projets de convocation des États-Généraux contre la régence. — Ramifications dans l'armée. — Intrigues qui s'y mêlent. — Le régent est prévenu. — Violation du droit des gens. — Visite chez le prince de Cellamare. — Système d'emprisonnement et de persécution.

CHAPITRE XIX.

(Pages 79 à 104.)

INSURRECTION DE LA BRETAGNE. — COMMISSION DE JUSTICE.

1719 — 1720.

Esprit des provinces. — La Bretagne. — Territoire. — Noblesse. — Peuple. — Le gouvernement. — Prise d'armes. — Projets d'insurrection. — Rapports avec l'Es-

pagne. — Violente répression. — Commission de justice. — Les braves Talhouet, Pontcallet, Montlouis, Coëdic. — Leur supplice. — Proscription de la noblesse Bretonne.

CHAPITRE XX.

(Pages 105 à 136.)

GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

1719.

Rapports de l'Espagne et de la France. — Albéroni. — Système diplomatique du cabinet de Madrid. — Jacques III. — Le duc d'Ormond. — Départ du duc de Saint-Aignan. — Le prince de Cellamare à Blois. — Manifeste de la France. — Le duc de Berwick. — Préparatifs militaires. — Campagne de Biscaye et de Catalogne. — Armée espagnole en Sicile. — Flotte espagnole dans la Manche. — Situation de la guerre.

CHAPITRE XXI.

(Pages 137 à 164.)

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE LAW. — L'AGIOTAGE A PARIS.

1719 — 1720.

Marche des idées de crédit. — La rue Quincampoix. — Banque nationale substituée au trésor. — Hypothèque territoriale. — L'Orient. — La Louisiane. — Le Canada. — Hausse des actions. — Émission exagérée

des billets. — Commencement d'opposition. — Pamphlets. — Caricatures. — Apogée du système.

CHAPITRE XXII.

(Pages 165 à 186.)

LA SOCIÉTÉ SOUS LE SYSTÈME. — JOIES ET AFFLICTIONS DU RÉGENT. — LE ROI LOUIS XV A DIX ANS.

1719 — 1720.

Changement de mœurs. — Mouvement des fortunes. — Le clergé. — La noblesse. — La bourgeoisie. — Étrange mobilité dans le prix de toute chose. — Ivresse de la cour. — La duchesse de Berry. — Ses pompes. — Sa mort. — Profession religieuse de Mlle de Chartres. — Mariage de Mlle de Valois et du duc de Modène. — Louis XV. — Ses habitudes. — Sa jeune cour.

CHAPITRE XXIII.

(Pages 187 à 223.)

PESTE DE PROVENCE.

1720 — 1721.

Marseille. — Son commerce et son système municipal. — Invasion de la peste. — M. de Belzunce. — Le conseil de ville. — Les échevins. — Rose. — Estelle. — Moustier. — Dieudé. — Le marquis de Pilles. — M. de Langeron. — Aix. — Toulon. — Arles. — Mesures générales du gouvernement contre la contagion. — Effet moral sur le pays.

CHAPITRE XXIV.

(Pages 224 à 246.)

PAIX AVEC L'ESPAGNE. — ALLIANCE DE FAMILLE.

1719 — 1721.

Situation de la cour d'Espagne. — Le P. Daubenton. — Disgrâce d'Albéroni. — Résultat de la campagne. — Intervention de la Hollande. — Correspondance de Dubois. — Négociation pour les alliances de races. — Traité secret. — Congrès de Cambrai. — Adhésion au traité de la quadruple alliauce. — Union de famille.

CHAPITRE XXV.

(Pages 247 à 275.)

CHUTE DU SYSTÈME DE LAW.

1720 — 1721.

Exaltation du crédit. — Mesures extraordinaires pour en relever les élémens. — Exagération des valeurs. — Charlatanisme. — Première opposition. — Méfiances. — Moyens violens. — Exil du Parlement. — Panique. — Circulation forcée. — Disgrâce de Law. — Sa fuite. — Résultat du système.

CHAPITRE XXVI.

(Pages 276 à 301.)

TENDANCE DE LA LITTÉRATURE, DE LA POLITIQUE ET DES ARTS.

1721 — 1723.

Publication des *Lettres persanes*. — Du poème de la

Ligue. — Succès politique d'*Athalie.* — Les beaux-arts. — Peintres. — Statuaires. — Artistes. — Modes. — Vie à Paris. — A la campagne. — Salons de noblesse. — La bourgeoisie. — Le peuple.

CHAPITRE XXVII.

(Pages 302 à 330.)

ÉTUDES SÉRIEUSES. — LÉGISLATION ET ADMINISTRATION PENDANT LA RÉGENCE.

1718 — 1723.

Jurisprudence. — D'Aguesseau. — Cochin. — Pothier. — Droit coutumier. — Droit romain. — Ordonnances des rois de France. — Secousse. — L'érudition. — Bouquet. — Vaissette. — Félibien. — Lebœuf — Commencement de Sainte-Palaye. — Travaux de la vieille Académie des inscriptions. — Sciences exactes. — Astronomie. — Chimie. — Mathématiques. — Législation. — Administration. — Guerre. — Marine. — Finances. — Ponts et chaussées. — Commerce.

CHAPITRE XXVIII.

(Pages 331 à 358.)

GOUVERNEMENT DE LA RÉGENCE. — PUISSANCE DE L'ABBÉ DUBOIS.

1720 — 1722.

Situation du secrétaire d'État Dubois. — Premières négociations pour le cardinalat. — Archevêché de Cambrai. — Deuxième période des négociations à Rome. — L'abbé

Dubois cardinal. — Immensité de son travail.— Division du gouvernement. — Dubois admis au conseil de régence. — Formation du gouvernement. — Dubois premier ministre. — Organisation du cabinet.

CHAPITRE XXIX.

(Pages 359 à 382.)

FIN DE LA RÉGENCE. — MAJORITÉ DE LOUIS XV.

1722 — 1723.

Situation de la France à la fin du système. — Maladie du roi. — Joie du peuple. — Retour de Louis XV à Versailles. — Sacre du roi à Reims. — Arrivée de l'Infante à Paris. — Mlle de Montpensier à Madrid. — Séance du Parlement pour la majorité.

CHAPITRE XXX.

(Pages 383 à 408.)

DERNIÈRE ADMINISTRATION DU DUC D'ORLÉANS. — SA MORT.

1723.

Le cardinal Dubois. — Ses négociations diplomatiques et financières.— Mort du cardinal. —Le duc d'Orléans premier ministre. — Sa vie avancée. — Mme d'Averne. — La duchesse de Phalaris. — Dissolutions et apoplexie du duc d'Orléans. — Son portrait.

RÉSUMÉ.

(Pages 409 à 419.)

1715 — 1723.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



